

L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte

Rapport de réponse rapide rédigé par :

Eve-Line Bussières, M.Ps., Ph. D., M. Sc. internationale Ulysses,
Chercheuse d'établissement et responsable
scientifique de l'UETMISS

Marilyn Dubé, M. Serv. soc., Agente de planification, de
programmation et de recherche

Amélie St-Germain, M. Serv. soc., Agente de planification, de
programmation et de recherche

Denis Lacerte, M. Ps., Agent de planification, de programmation
et de recherche

Patricia Bouchard, M. Serv. soc., Agente de planification, de
programmation et de recherche

Myriam Allard, B. Éd., Auxiliaire de recherche

Unité d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en services sociaux

Installation Centre jeunesse de Québec

Novembre 2015

**L'efficacité et l'efficience des
programmes d'accompagnement
des jeunes vers l'autonomie et
la préparation à la vie d'adulte**

Auteurs

Eve-Line Bussières	Chercheuse d'établissement Responsable scientifique de l'UETMISS
Marilyn Dubé	Agente de planification, de programmation et de recherche
Amélie St-Germain	Agente de planification, de programmation et de recherche
Denis Lacerte	Agent de planification, de programmation et de recherche
Patricia Bouchard	Agente de planification, de programmation et de recherche
Myriam Allard	Auxiliaire de recherche

Responsable de l'organisation et de la réalisation du mandat

Chantal Pilote	Chef du service, qualité, sécurité et ETMI
-----------------------	--

Personnes consultées afin de planifier la démarche

Isabelle Simard	Directrice des services professionnels et des affaires universitaires
Isabelle Beaumier	Agente de planification, de programmation et de recherche
Sylvain Dagenais	Agent de planification, de programmation et de recherche

Autre contribution

Sabrina Servot	Auxiliaire de recherche
Catherine Giguère	Auxiliaire de recherche
Stéphanie Fortier	Auxiliaire de recherche

Secrétariat et mise en page

Fannie Beauclair-Verreault	Agente administrative
Rolande Goudreault	Agente administrative

Comment citer ce document

Bussières, E.L., Dubé, M., St-Germain, A., Lacerte, D., Bouchard, P. et Allard, M. (2015). *L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte*. Rapport de réponse rapide, UETMISS, CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Québec, 170 p.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition d'en mentionner la source.

À noter que ce modèle de rapport s'inspire grandement du modèle développé par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Composition du comité de suivi

Isabelle Roy	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Pascale Lemay	
Jean-François Vézina	
Lorraine Fournier	Secrétariat à la jeunesse
Danielle Francoeur	
Pascale Vachon	
Michèle Goyette	Association des Centres Jeunesse du Québec
Brigitte Moreau	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Composition du comité scientifique

Marie-Claude Richard	Professeure adjointe École de psychologie, Université Laval
Sylvie St-Jacques	Responsable scientifique de l'ETMI en santé et services sociaux de première ligne ETMISSS-PL et du Consortium en ETMISSS-PL (CETMISSS-PL) Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
Gilles Mireault	Président du comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire

Déclaration d'intérêts

Aucun

Responsabilité et droit d'auteur

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale) est titulaire des droits d'auteur. Il reconnaît la liberté académique à Eve-Line Bussièrès, M. Ps., Ph. D., M. Sc. internationale Ulysses, chercheuse d'établissement et responsable scientifique de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux du Centre jeunesse de Québec d'utiliser, de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public tout ou une partie des résultats des travaux.

Financement

Ce projet est financé par une subvention octroyée par le ministère de la Santé et des services sociaux et le Secrétariat à la Jeunesse au Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire.

Production : © CIUSSS de la Capitale-Nationale

2915, avenue du Bourg-Royal

Québec (Québec) G1C 3S2

Téléphone : 418 266-1019

Télécopieur : 418 661-5102

Site Internet : www.centrejeunessedequébec.qc.ca

N° ISBN : 978-2-921880-40-4

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	X
GLOSSAIRE	XI
INTRODUCTION	1
1. Description du Programme Qualification des Jeunes	3
2. Description des services habituels : Plan de cheminement vers l'autonomie.....	4
VOLET SCIENTIFIQUE	6
3. QUESTION DÉCISIONNELLE ET QUESTIONS D'ÉVALUATION	6
3.1. Question décisionnelle.....	6
3.2. Questions d'évaluation	6
4. PICOTS	7
5. MÉTHODES DE RECHERCHE.....	8
5.1. Revue de la littérature scientifique.....	9
5.2. Revue de la littérature grise.....	10
5.3. Consultation de données clinico-administratives.....	10
5.4. Consultation des parties prenantes	11
6. TRIANGULATION DES DONNÉES.....	12
7. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	13
8. QUALITÉ SCIENTIFIQUE	13
8.1. Comité de suivi.....	13
8.2. Comité scientifique	14
9. RÉSULTATS DE LA REVUE SYSTÉMATIQUE	14
9.1. Revue systématique de la littérature.....	14
9.2. Composante de l'efficacité	16
9.3. Composante de l'efficience.....	24
10. CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS ET FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES DE TRANSITION À LA VIE ADULTE	27
10.1. Caractéristiques des jeunes	28
10.2. Durée des services	33
10.3. Charge de cas	34
10.4. Intensité et diversité des services.....	35
10.5. Contexte de services	39
11. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	42
11.1. Thème 1 : Clientèle cible.....	42
11.2. Thème 2 : Fonctionnement du PQJ.....	45
11.3. Thème 3 : Critères d'évaluation	49
11.4. Thème 4 : Pertinence	53
12. CONSTATS À LA LUMIÈRE DES DONNÉES OBTENUES	54
12.1. Constats concernant l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte.....	55
12.2. Constats concernant l'efficience des programmes de transition à la vie adulte.....	55
12.3. Constats concernant les caractéristiques des participants et le fonctionnement des programmes de transition à la vie adulte	56
12.4. Forces et limites de ce rapport	58

13.	CONCLUSION	59
13.1.	Synthèse des constats	60
RÉFÉRENCES		63

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Pratiques cliniques auprès des jeunes hébergés en centre jeunesse au Québec qui vivent la transition vers la vie adulte.	5
Figure 2.	Diagramme de sélection des études.....	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	PICOTS en lien avec la question décisionnelle et les questions d'évaluation.....	7
Tableau 2.	Synthèse de la démarche : questions d'évaluation, dimensions abordées et méthodes	8
Tableau 3.	Présentation des différents types de biais pour les études retenues traitant de l'efficacité.....	16
Tableau 4.	Description des études retenues traitant de l'efficacité	17
Tableau 5.	Caractéristiques des études retenues portant sur l'efficience	25
Tableau 6.	Répartition des avis alerte pour les jeunes au PQJ.....	30
Tableau 7.	Profil des participants aux programmes de transition à la vie adulte décrits dans la littérature	32
Tableau 8.	Durée des services des programmes considérés dans la revue systématique	33
Tableau 9.	Charge de cas des intervenants	34
Tableau 10.	Charge de cas des programmes considérés dans la revue systématique.....	35
Tableau 11.	Portrait du nombre de jeunes participants et des moyennes d'activités réalisées dans le cadre du PQJ.....	36
Tableau 12.	Intensité et diversité des services des programmes considérés dans la revue systématique	37
Tableau 13.	Type de services reçus par les jeunes au PQJ	40
Tableau 14.	Comportements problématiques qui ont justifié un hébergement en unité d'encadrement intensif pour 39 jeunes au PQJ.....	41
Tableau 15.	Caractéristiques des placements des participants aux programmes de transition à la vie adulte décrits dans la littérature	41
Tableau 16.	Description des participants interviewés.....	42

LISTE DES ANNEXES

Annexe A. Canevas d'entrevue des experts	71
Annexe B. Canevas d'entrevue des gestionnaires et des intervenants	75
Annexe C. Canevas d'entrevue des jeunes	79
Annexe D. Canevas d'extraction des données	83
Annexe E. Tableau des études exclues	85
Annexe F. Caractéristiques et fonctionnement des programmes de transition à la vie adulte dans la littérature autre	89
Annexe G. Entrevues auprès des experts	97
Annexe H. Entrevues auprès des gestionnaires	113
Annexe I. Entrevues auprès des intervenants	133
Annexe J. Entrevues auprès des jeunes	159

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACJQ	Association des centres Jeunesse du Québec
APPR	Agent de planification, de programmation et de recherche
BDI	Base de données informationnelles
BDO	Base de données opérationnelles
CJ	Centre jeunesse
CJQ-IU	Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire
CR	Centre de réadaptation
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
DSPAU	Direction des services professionnels et des affaires universitaires
ECR	Essai clinique randomisé
ÉT	Écart type
ETMI	Évaluation des technologies et des modes d'intervention
ETMISS	Évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PCA	Plan de cheminement vers l'autonomie
PIJ	Projet intégration jeunesse
PJ	Protection de la jeunesse
PQJ	Programme Qualification des jeunes
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SIGN	Scottish Intercollegiate Guidelines Network
SQL	Structured Query Language
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
SSPT	Syndrome de stress post-traumatique
UETMISS	Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux

GLOSSAIRE

Définitions d'unité d'encadrement intensif et des comportements problématiques qui justifient ce type d'hébergement

Unité d'encadrement intensif¹

Selon la LPJ, la décision du directeur général d'un établissement ou de la personne qu'il autorise par écrit à recourir à l'hébergement en unité d'encadrement intensif doit être motivée et rendue par écrit. Elle doit s'appuyer sur une évaluation du jeune qui démontre qu'il y a un risque sérieux que celui-ci présente un danger pour lui-même ou pour autrui. La situation du jeune doit être révisée dès que l'évolution de la situation clinique la rend nécessaire afin de s'assurer que le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif est toujours justifié. De plus, la loi souligne que le jeune ne peut être maintenu dans une telle unité pour une période de plus d'un mois sans une réévaluation de la situation.

Automutilation²

Agression envers soi, dont le résultat est une destruction physique.

Comportement sexuel problématique²

Porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique en adoptant des comportements représentant un risque au plan sexuel. Il peut s'agir, entre autres, d'avoir des relations sexuelles non protégées, de se prostituer ou de présenter une déviance. Il peut s'agir aussi d'un jeune qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui en posant des gestes de nature sexuelle inappropriés envers une ou des personnes de son entourage.

Consommation problématique²

Porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique en consommant de façon régulière ou excessive de l'alcool, de la drogue, des médicaments ou d'autres psychotropes.

Idéation/Comportement suicidaire²

Porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique en posant des gestes suicidaires ou en menaçant de se suicider.

Violence²

Porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui en tenant des propos menaçants ou en posant des gestes menaçants envers les gens de son entourage ou envers leurs biens.

¹ Gouvernement du Québec (2015). *Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif*, chapitre P-34.1, r. 6, à jour au 1er octobre 2015. Québec : Éditeur officiel du Québec.

² Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Cadre normatif du système d'information clientèle. Projet Intégration Jeunesse (PIJ)*. Gouvernement du Québec.

Définitions des avis alertes

Alerte internationale et interprovinciale³

Les alertes internationales (alerte émise par un établissement, réseau ou institution d'un autre pays) et interprovinciales (alerte émise d'un établissement d'une autre province au Canada) sont saisies par le centre jeunesse afin d'effectuer une seule transmission au registre des enfants ayant fait l'objet d'un signalement.

Exemple : Enlèvement

Alerte inter CJ (cadre LPJ) et Alerte inter CJ (cadre LSJPA)³

Il s'agit d'une alerte émise par un centre jeunesse (CJ) du Québec qui est automatiquement transmise aux autres CJ de la province. Ce type d'avis/alerte a été scindé en deux en fonction du cadre légal. Cette précision est nécessaire afin de ne retrouver que le type d'alerte inter CJ (cadre LPJ) dans le registre des enfants ayant fait l'objet d'un signalement. Les alertes inter-CJ (cadre LSJPA) sont transmises par correspondance aux autres CJ et entrées manuellement dans le système PIJ.

Exemple : Clients déménagés sans laisser d'adresse ou jeune temporairement dans une autre région et dont la situation est fragile.

Consignes LSJPA ou LPJ³

Informations que l'intervenant LSJPA ou LPJ considère comme essentielles et qu'il veut laisser en consigne au cas où un autre intervenant devrait agir dans le dossier du jeune. Cette consigne peut être émise à plus long terme.

Exemple : Interdit de contact entre l'enfant et son père, considéré comme dangereux.

Détresse psychologique³

Avis alerte concernant un jeune en détresse psychologique et qui peut présenter un danger pour lui-même (autre qu'une situation à risque suicidaire) ou pour autrui.

Exemple : Jeune ayant un trouble d'anxiété généralisé.

Évasion⁴

Cet avis indique l'évasion d'un jeune, c'est-à-dire la fuite d'un lieu de garde imposé par ordonnance judiciaire en vertu de la LSJPA.

Fugue⁵

L'enregistrement d'une fugue dans le dossier du jeune génère automatiquement la création d'un avis alerte. Une fugue signifie qu'un jeune a quitté volontairement, et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource de type familial, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sorties autorisées où le jeune, de

³ Ces définitions ont été élaborées par l'équipe de travail à partir des documents de travail internes.

⁴ Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU). (2015). *Politique de la fugue, évasion et liberté illégale*. Québec : Auteur.

⁵ Idem

Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS). (2010). *Cadre normatif, saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse*. Gouvernement du Québec.

Sogique. (2011). *Guide d'utilisation - Onglet fugues de la fenêtre personne, Version 1.2*. Gouvernement du Québec.

façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue. En ce sens, un jeune est présumé en fugue dans toute situation où on ne peut statuer sur sa situation, dans un délai d'au plus une heure. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations.

Liberté illégale⁶

Cet avis alerte concerne deux types de liberté illégale :

1. Un non-retour de congé qui a, au préalable, été autorisé par le chef de l'unité de garde de l'utilisateur (garde ouverte ou garde fermée);
2. Un usager pour lequel un mandat d'arrestation du directeur provincial (DP) a été lancé à la suite des manquements de sa part aux conditions de sa période de surveillance dans la collectivité ou de sa période de garde dont l'application est différée.

Mandat d'amener⁷

Cet avis alerte est émis en situation de fugue (cadre LPJ) et fait référence à la décision d'un juge de paix d'autoriser une personne légitimée selon la Loi à rechercher et amener un jeune devant le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Selon la LPJ :

« [...] Le juge peut accorder cette autorisation, aux conditions qu'il y indique, s'il est convaincu [...] que la situation de cet enfant est signalée ou qu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de cet enfant est ou peut être considéré comme compromis et qu'il est nécessaire de le rechercher et de l'amener devant le directeur. [...] » (LPJ, c. 3, art. 35(2)).

« Une personne visée à l'article 35.1 ou un agent de la paix peut, s'il obtient l'autorisation écrite d'un juge de paix, pénétrer dans un lieu afin de rechercher et d'amener devant le directeur un enfant, s'il a un motif raisonnable de croire que cet enfant s'y trouve et que sa situation est signalée ou que sa sécurité ou son développement est ou peut être considéré comme compromis. Un juge de paix peut accorder cette autorisation, aux conditions qu'il y indique, s'il est convaincu, sur la foi d'une déclaration sous serment du directeur, de la personne qui agit en vertu des articles 32 ou 33 ou de l'agent de la paix, qu'il existe un motif raisonnable de croire qu'il s'y trouve un enfant dont la situation est signalée ou dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis et qu'il est nécessaire d'y pénétrer afin de rechercher cet enfant et de l'amener devant le directeur. [...] » (LPJ, c. 3, art. 35(3)).

Mandat d'arrestation⁷

Lors d'une évasion ou d'une liberté illégale, et advenant que l'utilisateur refuse de se conformer à l'ordre de mise sous garde (c'est-à-dire de se rendre au centre de réadaptation) ou qu'il demeure introuvable, un mandat d'arrestation peut être émis par le DP et sera alors inscrit dans l'avis alerte « évasion ». Le mandat d'arrestation émis par le DP est exécutoire par un agent de la paix sur tout le territoire canadien. Lorsque le mandat est exécuté par un agent de la paix, ce dernier fait conduire l'utilisateur devant le DP et révoque le mandat d'arrestation.

⁶ CJQ-IU, op.cit.

⁷ CJQ-IU, op.cit.

CJQ-IU. (2015). *Procédure de la fugue, évasion et liberté illégale*. Québec : Auteur.

MSSS, op.cit.

Restriction au niveau de la communication avec des tiers

Cet avis alerte fait référence à la décision du directeur général de l'établissement de restreindre les communications d'un usager. Cette décision est révisée aux 30 jours. Selon la LPJ :

« L'enfant hébergé par une famille d'accueil ou par un établissement [...] peut également communiquer en toute confidentialité avec ses parents, frères et sœurs, [...] [ou] avec toute autre personne, à moins que le tribunal n'en décide autrement ou que le directeur général de l'établissement qui exploite le centre de réadaptation ou le centre hospitalier ou la personne qu'il autorise par écrit n'estime qu'il y va de l'intérêt de l'enfant de l'empêcher de communiquer avec cette personne. La décision du directeur général doit être motivée, rendue par écrit et remise à l'enfant de même que, dans la mesure du possible, à ses parents. » (LPJ, c. 2, art. 9)

Risque suicidaire⁸

Avis alerte concernant la présence chez le jeune d'idées suicidaires et d'un ensemble de facteurs qui accentuent le risque de passage à l'acte : facteurs prédisposant (qui sont reliés à l'histoire de vie et rendent le jeune plus vulnérable au suicide), facteurs contribuant (qui accentuent le niveau de risque présent (ex. : abus de substance)), facteurs précipitant (qui déstabilisent la personne dans sa façon de voir et de comprendre les choses et qui peuvent agir comme déclencheurs d'un déséquilibre (ex. : échec)), et facteurs de protection (qui réduisent l'impact des facteurs précédents et élargissent l'éventail de solutions devant les situations difficiles). Le risque suicidaire est une situation globale qui peut persister à moyen terme et qui nécessite d'être réévaluée si les dispositions personnelles et les conditions de vie de la personne se modifient.

Situation à risque⁸

Il s'agit d'avis concernant un jeune pour lequel une situation à risque est appréhendée. Des consignes sont données à l'intervenant de l'urgence sociale (ou un intervenant de garde) en cas d'urgence. Cette consigne devrait être donnée à court ou moyen terme.

Exemple : On croit qu'une mère alcoolique pourrait se retrouver seule avec ses enfants durant la fin de semaine.

Urgence suicidaire⁸

Avis alerte concernant l'évaluation de l'urgence suicidaire, c'est-à-dire la possibilité d'un passage à l'acte (tentative de suicide) dans un délai de 48 heures. L'imminence d'une tentative de suicide est déterminée en questionnant la planification du geste suicidaire (comment, où, quand (COQ)). C'est une évaluation qui est spécifique dans le temps et qui doit être constamment réévaluée tant et aussi longtemps qu'on croit qu'un passage à l'acte est possible. Un plan d'action doit être établi.

⁸ Ces définitions ont été élaborées par l'équipe de travail à partir des documents de travail internes.

INTRODUCTION

La littérature scientifique a largement documenté l'adversité vécue par les jeunes adultes qui terminent un placement à l'âge de la majorité. Ces jeunes sont surreprésentés dans plusieurs problématiques sociales, ce qui entraîne des coûts importants à la collectivité. Ces coûts sont significativement plus élevés à long terme que le seraient les frais associés au prolongement temporaire des services visant à prévenir les difficultés du jeune adulte qui arrive à la fin de son placement (Courtney, Dworsky et Peters, 2009; Packard, Delgado, Fellmeth et McCready, 2008; Raman, Inder et Forbes, 2005). Cela dit, la plupart des auteurs reconnaissent que les services se terminent typiquement à un moment où les jeunes ne sont pas prêts sur le plan développemental à assumer les rôles et responsabilités de la vie adulte (Avery et Freundlich, 2009; Cunningham et Diversi, 2012). Ainsi, se baser sur l'âge chronologique des jeunes pour déterminer la fin d'un placement ne permet pas de tenir compte de leurs besoins individuels (Avery et Freundlich, 2009). Les besoins de cette population sont d'ailleurs nombreux, notamment sur les plans de la santé mentale, socioaffectif et développemental (Courtney et Dworsky, 2006) et s'étendent de la période de préparation à la transition jusqu'au suivi postplacement (Iglehart et Beccerra, 2002). Les liens stables sont primordiaux pour soutenir les jeunes lors de cette transition et un réseau de soutien social en dehors des institutions est souvent un manque à combler (Iglehart et Beccerra, 2002; Stott, 2013). C'est dans cette optique que plusieurs politiques et programmes de soutien à la transition à la vie adulte ont été élaborés à travers le monde dans les trente dernières années.

Parmi les pays industrialisés, certains ont mis en place des politiques pour encadrer la transition des jeunes à la fin du placement. Quelques-uns mettent l'accent sur la préparation à la vie indépendante, d'autres sur le prolongement des services au-delà de l'âge de la majorité, ou les deux à la fois (Stein et Munro, 2008). La majorité des programmes de préparation à l'indépendance sont de type éducatif et visent à enseigner des habiletés en lien avec la gestion financière, la préparation à l'emploi, la vie domestique, la nutrition, ou les études (United States General Accounting Office [USGAO], 1999). Aux États-Unis, des subventions sont accordées à différents programmes locaux qui offrent leurs services aux jeunes pris en charge qui sont âgés de 16 à 21 ans. Par contre, les États ne sont pas mandatés de prolonger leurs services et seulement certains le font (Stott, 2013). Les services varient donc largement. Par exemple, la Floride a implanté, en 2014, le programme *My Future, My Choice*, qui offre aux jeunes pris en charge l'option de retarder leur sortie jusqu'à l'âge de 21 ans. En plus, le programme permet aux jeunes de recevoir de l'aide financière pour les études jusqu'à l'âge de 23 ans et un suivi psychosocial spécialisé pour la préparation à l'autonomie, pouvant inclure une période dans un appartement subventionné (Florida Department of Children and Families, 2014). D'autres États mettent plutôt l'accent sur de l'aide financière, avec ou sans suivi, alors que certains ne prévoient aucun service particulier pour cette population (Stott, 2013).

En Europe, l'Angleterre mise surtout sur le prolongement des services. Les politiques actuelles prévoient que les jeunes qui quittent un milieu substitut soient accompagnés professionnellement jusqu'à l'âge de 21 ans, et même 25 ans lorsqu'ils sont étudiants. Avant la fin des services, une évaluation de la situation de chaque jeune doit avoir lieu pour s'assurer qu'il est réellement prêt à être autosuffisant. Réglementés par ces politiques, différents programmes ont été mis sur pied, dont certains offrant des appartements supervisés pour faciliter la transition de leur clientèle (Stein et Dumaret, 2011). La France présente un portrait similaire. Des services d'aide financière, de suivi individuel, d'évaluation et de soutien à la formation

s'étendent jusqu'à l'âge de 21 ans pour les jeunes en hébergement, tout en leur offrant la possibilité de demeurer dans leur famille d'accueil ou centre d'hébergement, ou de vivre indépendamment. Bien que ce prolongement se termine à 21 ans, un accompagnement externe individuel de ces jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans est aussi offert (Dumaret, 2008).

Au Canada, les services de protection de la jeunesse relèvent d'une responsabilité provinciale. L'âge de la majorité varie entre 18 et 19 ans, selon les provinces, âge auquel la prise en charge se termine légalement. Des provinces, comme la Colombie-Britannique, ne prévoient pas de service particulier pour cette population (Vancouver Foundation, 2013). La possibilité d'un prolongement des services ou d'une aide financière est cependant prévue dans la plupart des provinces au-delà de cet âge (Flynn et Vincent, 2008). Par exemple, en Ontario, les services ont récemment été améliorés et prolongés. Un intervenant spécialisé est attribué aux jeunes Ontariens qui connaissent un placement, ceux-ci bénéficiant d'un suivi entre les âges de 16 et 24 ans. De plus, du soutien financier gouvernemental est spécifiquement prévu pour ces jeunes, en plus d'avantages sociaux et de soutien dans leurs démarches d'autonomie (Ontario Ministry of Children and Youth Services, 2014).

1. Description du Programme Qualification des Jeunes

Au Québec, le *Programme Qualification des Jeunes* (PQJ) est implanté dans les 16 centres jeunesse de la province depuis 2008. Celui-ci dessert en moyenne 820 jeunes âgés de 16 à 19 ans chaque année. Ce programme est offert en supplément aux services habituels des centres jeunesse et cible des jeunes de 16 ans en prévision de leur transition à l'âge de la majorité. Les critères de sélection visent particulièrement des jeunes qui présentent un nombre important de facteurs de risque par rapport à leur future insertion sociale et professionnelle :

- avoir un dossier ouvert en centre jeunesse;
- être âgé de 16 ans plus ou moins trois mois;
- s'inscrire au programme de façon volontaire;
- avoir connu de longues périodes de placement;
- ne pas avoir de possibilités de réintégrer le milieu familial;
- devoir développer des compétences pour la vie autonome;
- ne pas avoir de projet précis par rapport à la scolarisation/formation;
- avoir un réseau social précaire;
- manifester de l'insécurité et une faible estime de soi;
- avoir des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et s'imposer des limites;
- présenter un pronostic sombre pour l'intégration sociale à la majorité.

Chaque intervenant suit environ 10 jeunes. Le suivi est intensif et se prolonge jusqu'à 19 ans pour assurer la présence de l'intervenant significatif dans l'année suivant la fin des services réguliers. Le PQJ comporte trois volets ciblant chacun un objectif : la préparation à la vie autonome, la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien (Association des centres jeunesse du Québec [ACJQ], 2006a). L'objectif du volet de préparation à la vie autonome est de « favoriser les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle, en sachant notamment : chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer des habiletés sociales et voir à ses soins personnels » (ACJQ, 2006a). L'objectif du volet de qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle est « d'intégrer au moins 75% des jeunes dans un parcours menant à un emploi ou à une formation permettant de se qualifier en vue d'une occupation professionnelle » (ACJQ, 2006a). L'objectif du volet développement d'un réseau social et de soutien est de « développer des réseaux de soutien et d'aide sur lesquels les jeunes issus des centres jeunesse pourront compter » (ACJQ, 2006a). Il faut souligner que tous les jeunes des centres jeunesse ne bénéficieront pas du programme PQJ lors de leur transition vers la vie adulte. En effet, ce programme s'adresse aux jeunes qui présentent des caractéristiques de vulnérabilité qui entraveront leur insertion socioprofessionnelle s'ils ne bénéficient pas d'un suivi particulier et supplémentaire aux services réguliers offerts par les centres jeunesse pour franchir les obstacles que comporte la vie autonome (ACJQ, 2006b). Leurs pairs bénéficieront plutôt des services habituels en centres jeunesse ou de services offerts dans la communauté.

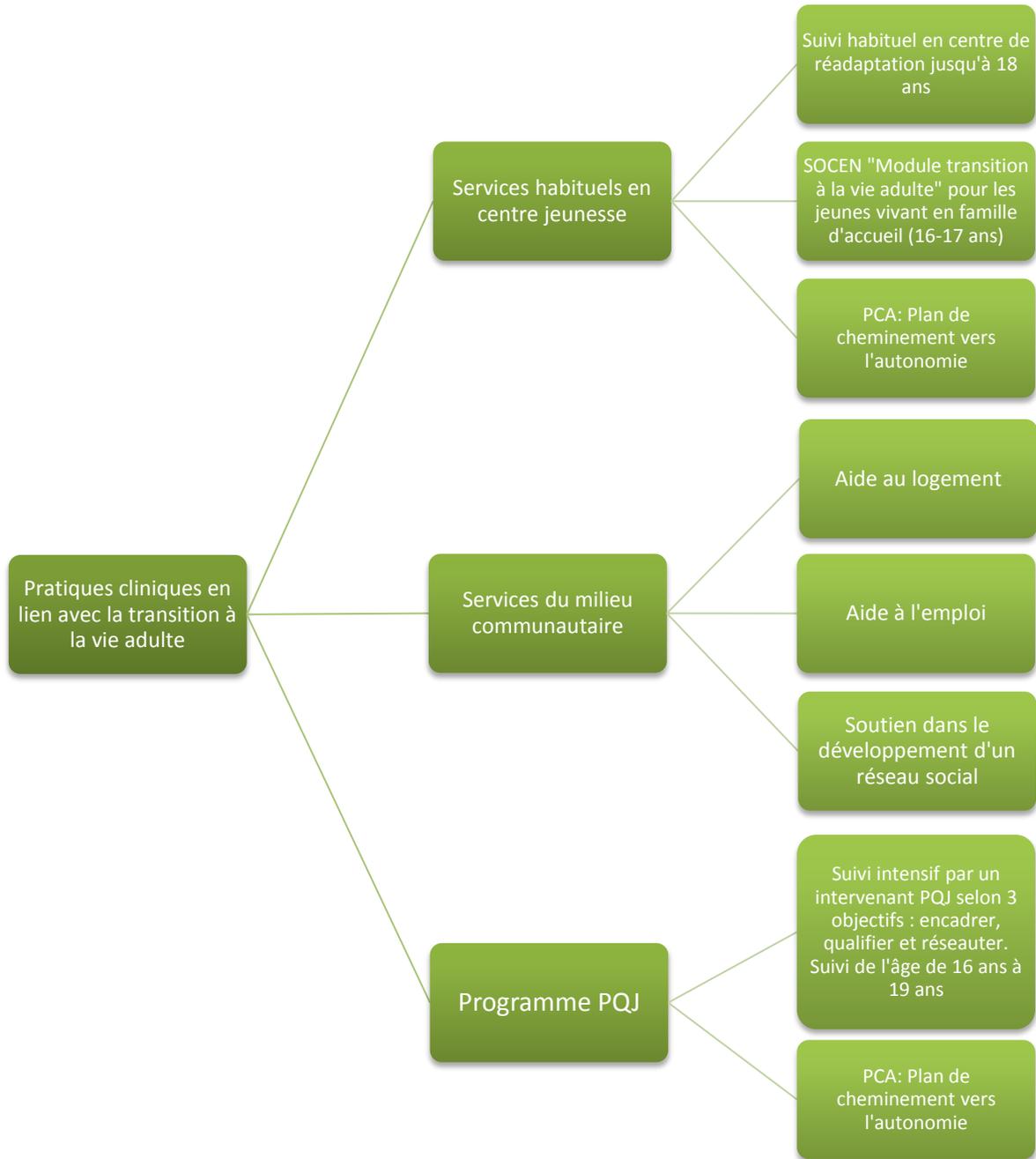
2. Description des services habituels : Plan de cheminement vers l'autonomie

À la suite de la mise sur pied du PQJ, le besoin d'élaborer un outil d'intervention qui porterait sur la préparation à la vie autonome et adapté au contexte québécois a émergé. Le réseau des centres jeunesse s'est alors penché sur la pertinence et la faisabilité du *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA). Soumis par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et accepté dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ), le PCA visait à rejoindre l'ensemble des jeunes de 16 ans et plus qui bénéficiaient des différents services d'aide à la jeunesse. Il a pour but de soutenir l'appropriation, par tous les intervenants concernés, d'un processus et d'un outil commun d'intervention portant sur l'autonomie des jeunes, afin d'accompagner ces derniers dans une démarche concertée visant à mieux les équiper pour leur passage à la vie adulte et à maximiser le potentiel de réussite de leur insertion sociale. (ACJQ, 2014)

Le PCA s'inspire de trois processus d'évaluation soit le *Ansell-Casey Life Skills Assessment* (ACLSA), le *Pathway Plan* ainsi que l'*Outil d'évaluation de l'autonomie de l'adolescent* (ACJQ, 2014). L'ACLSA, élaboré dans le cadre du *Casey Family Programs* aux États-Unis, est un outil d'évaluation des habiletés d'autonomie fonctionnelle des jeunes hébergés en milieu substitut. Le *Pathway Plan* du Royaume-Uni est un processus obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans et plus et prend la forme d'un plan d'intervention personnalisé en vue de l'autonomisation. Enfin, l'*Outil d'évaluation de l'autonomie de l'adolescent*, développé par le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches (CJCA) à partir des travaux du *Casey Family Programs*, offre une version mieux adaptée au contexte québécois pour élaborer le PCA. Le PCA vise à dresser un portrait du jeune, ses forces, ses ressources et ses besoins. Il couvre les trois mêmes axes que le PQJ (socioprofessionnel, résidentiel et relationnel). À partir d'une série de questions se rapportant à chacun des axes, le portrait du jeune permet d'orienter l'intervention. Celle-ci doit coller aux priorités établies par le jeune et ses perceptions de sa situation. Le PCA constitue donc un plan d'intervention détaillé et spécifique à la transition à la vie adulte, à partir duquel les intervenants peuvent orienter leur accompagnement (ACJQ, 2014; Goyette, Robert et Yergeau, 2013).

Le PCA fait donc partie des services habituels pour les jeunes du centre jeunesse. Il est utilisé en complémentarité aux autres services offerts. Il s'adresse à l'ensemble des jeunes de 16 ans et plus, quel que soit leur profil. Le PCA a plusieurs points communs avec PQJ, notamment les trois axes qui orientent l'intervention, ainsi que la spécificité du plan d'intervention qui correspond à l'individualisation de l'accompagnement du PQJ. Les différences entre les programmes sont surtout relatives au ratio (charge de cas de l'intervenant), à la durée (âge à la fin des services) et aux critères d'admission (profil des jeunes). Ces éléments seront repris un peu plus loin dans le présent rapport. La figure 1 présente l'ensemble de ces différentes pratiques cliniques dans le domaine de la transition à la vie adulte au Québec.

Figure 1. Pratiques cliniques auprès des jeunes hébergés en centre jeunesse au Québec qui vivent la transition vers la vie adulte.



VOLET SCIENTIFIQUE

3. QUESTION DÉCISIONNELLE ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Pour réaliser cette démarche d'Évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux (ETMISS), une question décisionnelle a été précisée à partir de la demande initiale formulée par les demandeurs, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat à la jeunesse (SAJ). À la suite des précisions apportées par les demandeurs (rencontre du comité de suivi), deux questions d'évaluation, qui découlent de la question décisionnelle, ont été élaborées.

3.1. Question décisionnelle

Les demandeurs s'interrogent à savoir si le PQJ, tel qu'il a été conçu au milieu des années 2000, répond encore adéquatement aux besoins des jeunes desservis ou s'il est possible de le rendre plus efficient. La demande est donc à l'effet de documenter et analyser la pertinence du programme et son fonctionnement dont, entre autres, la charge de cas par intervenant et la durée du programme. De plus, les demandeurs aimeraient que soient précisés les indicateurs à suivre dans le cadre d'une évaluation continue du programme, autrement dit les critères qui permettent de juger de l'efficacité et de l'efficience du PQJ.

3.2. Questions d'évaluation

Question 1 : Quelle est l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte pour améliorer la qualification des jeunes hébergés dans le cadre de la protection de la jeunesse et leur insertion socioprofessionnelle (ex. emploi, logement, réseau social)?

1.1 Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?

1.2 Après de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?

Question 2 : Quel est le rapport coûts-bénéfices en lien avec la mise en œuvre de programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte?

2.1 Quel est le fonctionnement du PQJ par rapport à ce qui est prévu dans le programme :

- le ratio intervenant/jeune de 1 : 10
- la fréquence hebdomadaire des rencontres entre le jeune et son intervenant
- la durée du programme

4. PICOTS

Les éléments de la question décisionnelle et des questions d'évaluation sont traduits sous la forme du PICOTS⁹ (Roy, 2012), un outil qui aide à circonscrire l'évaluation en fonction des besoins décisionnels des demandeurs. Il permet de formuler clairement la question d'évaluation dans le but notamment d'élaborer une stratégie de recherche de la littérature qui soit pertinente, explicite et réutilisable lors des mises à jour. Voici les éléments du PICOTS identifiés en lien avec ce mandat.

Tableau 1. PICOTS en lien avec la question décisionnelle et les questions d'évaluation

Population	Jeunes âgés de 16 à 25 ans, suivis ou ayant été suivis en protection de la jeunesse, tous genres et ethnicités confondus, qui vivent la transition vers la vie adulte.
Intervention	Programmes d'accompagnement des jeunes vers la transition à la vie adulte et la préparation à l'autonomie (ex. emploi, logement, réseau social).
Comparateur	Aucun service (ou liste d'attente), services courants, groupe de comparaison bénéficiant d'une autre forme de soutien dans la transition à la vie adulte. Il peut aussi s'agir d'études qui n'ont pas de comparateur (ex. devis descriptif).
Outcome (résultats d'intérêt)	Effets sur l'insertion du jeune dans la vie adulte (emploi, situation financière, logement, présence d'un réseau social, etc.). Efficacité, efficacité et rapport coûts-bénéfices des programmes de transition à la vie adulte et de préparation à l'autonomie.
Timing	Au moment de la transition à la vie adulte.
Setting	Études réalisées en centre jeunesse ou son équivalent dans les autres pays.

⁹ L'acronyme PICOTS signifie : Population / Intervention / Comparateur / Outcome (résultats d'intérêt) / Timing (années de publication) / Setting (types d'études et d'interventions ciblés).

5. MÉTHODES DE RECHERCHE

Pour répondre aux questions d'évaluation, une revue systématique de la littérature scientifique publiée et évaluée par les pairs, ainsi que de la littérature grise (littérature publiée sans évaluation par les pairs) a été effectuée. De façon complémentaire, pour permettre la mise en contexte des éléments trouvés, des informations ont été obtenues directement des parties prenantes¹⁰ et des experts¹¹, au moyen de groupes de discussion et d'entrevues individuelles. La consultation de ces acteurs permet d'accroître l'impact et la pertinence des recommandations, représente une source de connaissances contextuelles et expérientielles, et assure la validité des guides de pratiques (Dagenais, 2013). Finalement, afin de cerner les caractéristiques des populations desservies par les programmes de transition à la vie adulte, les articles pertinents n'ayant pas été retenus pour la revue systématique ainsi que des données clinico-administratives ont été analysés. L'ensemble des données, provenant de différentes sources, a été triangulé. Le tableau 2 présente les questions d'évaluation et les dimensions qui leur sont associées, ainsi que les méthodes privilégiées.

Tableau 2. Synthèse de la démarche : questions d'évaluation, dimensions abordées et méthodes

Questions d'évaluation	Dimensions	Méthodes
<p>1. Quelle est l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte pour améliorer la qualification des jeunes et leur insertion socioprofessionnelle (emploi, logement, réseau social)?</p> <p>1.1 Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?</p> <p>1.2 Au près de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?</p>	Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Revue systématique de la littérature portant sur des programmes similaires • Groupes de discussion et entrevues individuelles auprès d'acteurs du PQJ • Avis d'experts
<p>2. Quel est le rapport coûts-bénéfices en lien avec la mise en œuvre de programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte?</p> <p>2.1 Quel est le fonctionnement du PQJ par rapport à ce qui est prévu dans le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le ratio intervenant/jeune de 1 : 10 - la fréquence hebdomadaire des rencontres entre le jeune et son intervenant - la durée du programme 	Économique (efficience)	<ul style="list-style-type: none"> • Revue systématique de la littérature portant sur des programmes similaires (Q. 2) • Analyse de données clinico-administratives concernant le fonctionnement et l'efficience du PQJ (Q. 2.1)

¹⁰ Doivent être considérés comme parties prenantes tous les acteurs qui possèdent un intérêt en lien avec la question d'évaluation, qui peuvent être affectés par celle-ci, ou qui en raison de leur statut peuvent exercer une influence active ou passive sur la prise de décision et l'implantation des mesures (Brugha et Varvasovsky, 2000 : cité dans Dagenais, 2013).

¹¹ L'expert est considéré comme une partie prenante qui se distingue par son champ d'expertise et une connaissance spécifiques du sujet abordé.

Il est nécessaire de préciser que parallèlement à cette démarche, un portrait descriptif des jeunes ayant bénéficié du PQJ en centres jeunesse a été dressé à partir des données clinico-administratives disponibles. Ce portrait permet de contextualiser les informations obtenues par la revue systématique et de juger de leur pertinence pour le contexte québécois; cette démarche a été ajoutée afin de répondre à une préoccupation des demandeurs. Il est à noter que ce portrait ne vise pas à tirer des conclusions quant aux effets du programme PQJ, mais plutôt à éclairer les demandeurs sur le fonctionnement du programme et les caractéristiques des jeunes qui en bénéficient.

5.1. Revue de la littérature scientifique

5.1.1. Stratégie de recherche de la littérature scientifique

La revue de la littérature scientifique a été effectuée par une bibliothécaire selon des critères de sélection établis par l'équipe de travail. La recherche documentaire est réalisée dans plusieurs bases de données bibliographiques : ERIC, FRANCIS, PsycInfo, Embase, Social Work Abstracts et Google Scholar. La stratégie de recherche utilisée pour interroger chacune de ces banques est la suivante : (autonomy OR respons* OR empowerment OR independen* OR « self-sufficien* » OR « aging out ») AND (program* OR « social support » OR « community support » OR « government support » OR intervention*) AND (adolescen* OR teen* OR youth OR « young adult » OR « young people ») AND (« foster care » OR « foster home » OR « foster placement » OR « family placement » OR fosterage OR « child welfare » OR neglected). De plus, les listes de références propres aux publications identifiées sont systématiquement fouillées par les membres de l'équipe de travail, dans le but de répertorier d'autres études pertinentes.

Les critères d'inclusion des études, inspirés du PICOTS (voir Tableau 1), sont les suivants : les études doivent avoir été publiées depuis le début des bases de données (≈1970) à décembre 2014, être rédigées en anglais ou en français, et avoir été menées en Amérique du Nord, en Europe (Union européenne), en Australie ou en Nouvelle-Zélande¹². Les études doivent porter sur un ou des programmes de soutien à la transition à la vie adulte et la préparation à l'autonomie, dispensés à des jeunes de 16 à 25 ans.

La sélection des études identifiées par la recherche documentaire a été effectuée par la chercheuse responsable du mandat, selon les critères du PICOTS présentés précédemment. Différents types d'études ont été ciblés : revues systématiques, méta-analyses, études contrôlées randomisées, études contrôlées non randomisées et études de cohortes. Une première sélection a été faite sur la base du titre, une deuxième selon le résumé et une troisième, à l'aide d'une lecture approfondie des études. Une deuxième personne a été consultée pour covalider les articles pour lesquels l'admissibilité était plus difficile à établir. Ensuite, la qualité méthodologique des études sélectionnées a été évaluée à l'aide des grilles *Scottish Intercollegiate Guidelines Network* (SIGN) (Scottish Intercollegiate Guidelines Network, 2014). Le risque de biais a également été évalué en utilisant la grille développée par la Collaboration Cochrane. Les données pertinentes rapportées dans les études retenues suite à l'évaluation de la qualité ont été extraites de façon systématique, en utilisant une grille d'extraction préétablie (voir annexe D). Cette grille rassemble les différentes données

¹² Le choix d'exclure certains contextes nationaux s'explique par le fait qu'il est souhaité de retrouver des études menées dans un contexte similaire à celui du Canada.

pertinentes à consigner et à considérer : le titre, le ou les auteurs, l'année de publication, le pays dans lequel l'étude a été menée, l'échantillon (n), le sexe et l'âge des participants, le type de devis, le ou les instrument(s) de mesure utilisé(s), les indicateurs évalués, les principaux résultats obtenus et l'évaluation de la qualité de l'étude.

5.2. Revue de la littérature grise

5.2.1. Stratégie de recherche de la littérature grise

La recherche de la littérature grise a été effectuée selon des critères de sélection semblables à ceux de la littérature scientifique. Principalement, les documents ciblés sont des rapports d'Évaluation des technologies et des modes d'intervention (ETMI), des guides de pratique, des études rapportées dans des rapports de recherche qui n'auraient pas fait l'objet d'une publication scientifique avec un comité de pairs. Les mémoires et les thèses, pour leur part, ont été retenus dans le but de consulter leurs références. Ces documents devaient avoir été rédigés en anglais ou en français.

Les études retracées lors de la recherche de la littérature grise, les études non publiées et autres documents qui rencontrent l'ensemble des critères d'inclusion et qui contiennent suffisamment d'informations pour en évaluer la qualité ont été retenus. La qualité de ces documents a été déterminée au moyen d'un outil visant à évaluer la crédibilité des documents en ligne (Couture, 2011)¹³. L'extraction des données et la procédure de vérification de celles-ci ont été réalisées à l'aide de la grille d'extraction préétablie (voir annexe E). Les résultats d'intérêt sont rapportés sous la forme d'une synthèse narrative à la section 9 de ce rapport.

5.3. Consultation de données clinico-administratives

5.3.1. Stratégie de recherche de données clinico-administratives

Dans le but d'obtenir des informations concernant l'application du PQJ, ainsi que le profil des jeunes ayant reçu ce service, des données socio-administratives ont été recensées et analysées. Ces données proviennent de différentes sources, soit les banques de données informatisées du Projet intégration jeunesse (PIJ) du Centre Jeunesse de Québec-Institut universitaire (CJQ-IU) et les données administratives colligées par l'Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ) concernant le PQJ¹⁴. L'objectif de cette étape était notamment de recueillir des données sur l'intensité de l'intervention déployée, sa durée, la charge de cas des intervenants et les caractéristiques des jeunes qui participent au programme.

Au niveau provincial, il a ainsi été possible de recenser des données sur la charge de cas des intervenants de même que sur l'intensité et la diversité des services reçus au PQJ. Au niveau régional, c'est-à-dire pour le CJQ-IU, il a été possible de dresser un profil détaillé des jeunes participants au PQJ, de même que sur la durée et le contexte des services reçus au PQJ.

¹³ <https://benhur.teluq.uqam.ca/ST/sciences/sci1021/evalweb.htm>

¹⁴ Il est à noter que les données pour un centre jeunesse d'une région avaient des problèmes de validité et n'ont pas été considérées. De plus, les données de deux centres jeunesse d'une même région ont été fusionnées sous une même appellation. Ainsi, un total de 15 centres jeunesse ont participé à la collecte et ont été regroupés en 14 catégories sous une appellation anonyme (A à P).

Les données concernant le CJQ-IU trouvent leurs sources dans l'interface informatique PIJ qui comprend plusieurs modules liés à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) de même que la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Depuis l'implantation de PIJ dans les 16 centres jeunesse de la province, les intervenants saisissent au quotidien toutes les données relatives aux usagers, aux demandes de services, aux décisions et aux interventions cliniques réalisés aux différentes étapes de la trajectoire des services. Ce faisant, les données sont enregistrées dans la Base de données opérationnelles (BDO), qui compile en temps réel toutes les opérations saisies dans le système informatique. Certaines données contenues dans cette BDO (quantitatives ou non textuelles) sont ensuite dirigées vers la Base de données informationnelles (BDI), qui sauvegarde les informations dénominalisées sur les usagers et les services offerts en centre jeunesse. Cette base de données (BDI) est cumulative et permet de suivre le parcours des jeunes dans notre établissement de manière longitudinale.

Après avoir obtenu l'autorisation d'extraction de la directrice de la DSPAU (Direction des services professionnels et des affaires universitaires), une première série de requêtes en Structured Query Language (SQL) a été appliquée sur la BDI afin de créer des fichiers de recherche en format Statistical Package for the Social Sciences (SPSS). Des examens de contenu ont par la suite été effectués sur ces fichiers pour s'assurer de la cohérence des données et la recherche de doublons. Finalement, les requêtes SQL ont été raffinées et appliquées à la BDI une nouvelle fois afin de corriger les erreurs observées et créer les fichiers de recherches finaux. Les données ainsi recueillies portent sur les jeunes qui ont bénéficié du PQJ depuis le 17 février 2007 au 20 janvier 2015. Au total, des données ont été colligées dans les dossiers de 193 jeunes, dont 37 étaient actifs sous la LPJ et 21 actifs sous la LSSSS, au 15 janvier 2015. Il importe de souligner que l'analyse des données dépend de la qualité de saisi des informations colligées dans PIJ par les intervenants.

5.4. Consultation des parties prenantes

5.4.1. Méthodes d'obtention de l'information

Dans le but d'obtenir des informations générales sur l'objet de l'évaluation et de contextualiser les résultats issus de la littérature, des groupes de discussion et des entrevues individuelles ont été organisés auprès d'acteurs jugés pertinents en lien avec la démarche. Ces entretiens visaient à recueillir leurs commentaires et leurs suggestions à propos de la question décisionnelle, des questions d'évaluation et des résultats de la revue systématique de la littérature. Les participants ont été sélectionnés sur la base de leurs travaux, leurs connaissances, leur fonction et leur expérience professionnelle ou personnelle en lien avec des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte. À cet effet, quatre groupes de personnes ont été ciblés, soit des chercheurs spécialisés dans le domaine de la transition à la vie adulte (experts), des gestionnaires et des intervenants associés au PQJ, ainsi que des jeunes majeurs qui sont dans la dernière année du PQJ ou qui ont terminé le programme depuis moins de deux ans.

Les experts, les gestionnaires et les intervenants ont été contactés directement afin de leur présenter l'étude et solliciter leur participation. Les jeunes ont été recrutés par l'intermédiaire des gestionnaires et des intervenants qui participaient à l'étude afin de préserver la confidentialité. Des groupes de discussion ont ensuite été organisés par les équipes des CJ concernés. Lorsque les jeunes préféraient être interviewés par téléphone, dû à des contraintes d'horaire, leurs coordonnées étaient transmises aux membres de l'équipe de travail qui ont

conduit les entrevues téléphoniques individuelles avec les jeunes. Par ailleurs, bien qu'ils fussent majeurs au moment de l'entrevue, tous les jeunes ont donné leur consentement, verbal ou écrit, afin de répondre à des considérations éthiques.

La méthode d'entretien, soit le groupe de discussion ou l'entrevue individuelle, a été déterminée selon la fonction des participants, mais également en fonction des contraintes temporelles et géographiques. Les experts ont été rencontrés individuellement en personne puisque c'est leur point de vue sur la question qui était recherché. Les questionnaires, à l'exception de deux d'entre eux d'un même CJ, ont aussi été rencontrés individuellement, mais davantage pour des contraintes géographiques. Comme plusieurs intervenants du PQJ pour chacun des CJ devaient être rencontrés, des groupes de discussion ont été organisés dans chacune ou à proximité de leurs régions respectives. L'avantage du groupe de discussion est de permettre un échange plus riche alors que les participants confrontent leurs points de vue. Cependant, certains participants peuvent être inhibés par des prises de positions très fortes de la part d'autres participants, ce qui constitue une limite de ce mode d'entretien. Enfin, pour ce qui est des jeunes, des conflits d'horaire ont limité la tenue de groupes de discussion et ont nécessité la tenue d'entretiens téléphoniques individuels.

Les entretiens ont été réalisés par une agente de planification, de programmation et de recherche (APPR) et des auxiliaires de recherche de l'équipe de travail. Les canevas d'entrevue utilisés pour chacun des groupes interviewés sont présentés en annexes (voir annexes A à C). Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un magnétophone numérique et retranscrits sous la forme de verbatim. Une analyse de contenu a été effectuée en regard des questions d'évaluation et selon une méthode d'analyse horizontale (synthèse de toutes les réponses à une même question pour en tirer les convergences et divergences). Celle-ci consiste à noter les réponses des participants en regard des sujets abordés, la fonction du participant qui tient les propos, ainsi que les points divergents et convergents dans les propos tenus. La synthèse des propos tenus a été soumise à chacun des experts rencontrés à des fins de validation, et ce, avant le dépôt final du rapport. Les propos des jeunes, des intervenants et des questionnaires ont été rapportés de façon à ce que personne ne puisse être identifié. Ainsi, un numéro aléatoire a été attribué à chaque participant afin de distinguer les citations. Seuls les membres de l'équipe de travail, tenus à la confidentialité, ont eu accès aux noms et aux propos de l'ensemble des participants.

6. TRIANGULATION DES DONNÉES

L'ensemble des données obtenues de différentes sources sera triangulé. Cette stratégie vise à « obtenir des données différentes au sujet d'un même phénomène », ce qui permet d'enrichir et de valider l'interprétation, d'objectiver les pistes d'interprétation, de vérifier et de corroborer les observations (Turcotte, 2009). La triangulation des données permet d'augmenter le potentiel d'objectivité et de justesse des données en plus d'apprécier les différents points de vue et permet de confirmer un résultat du fait que ses mesures indépendantes vont dans le même sens, ou à tout le moins ne le contredisent pas (Miles et Huberman, 2003).

Pour ce projet, la corroboration des résultats s'appuie sur la diversification des sources de données provenant :

- a) des études (sur les programmes de transition à la vie adulte et de préparation à l'autonomie) issues de la revue systématique de la littérature (scientifique et grise);
- b) des groupes de discussion et des entrevues individuelles de parties prenantes en lien avec les programmes de transition à la vie adulte et de préparation à l'autonomie;

- c) d'avis d'experts sur le sujet des meilleures pratiques d'intervention auprès des jeunes vivant une transition des services vers la vie adulte et l'autonomie;
- d) des données clinico-administratives concernant l'application du PQJ et les caractéristiques des jeunes qui en ont bénéficié.

7. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Dans le cadre de ce mandat, plusieurs démarches ont été réalisées dans le but de respecter les règles éthiques en recherche. Premièrement, ce mandat a fait l'objet de l'autorisation de la directrice de la DSPAU du CJQ-IU, Mme Isabelle Simard. De plus, une autorisation a été obtenue de la part des directeurs de services professionnels de tous les centres jeunesse qui ont accepté de participer à ce projet. Deuxièmement, ce mandat a fait l'objet d'une consultation d'un comité scientifique. Troisièmement, un comité de suivi formé de représentants des demandeurs, soit le MSSS et le SAJ, a été consulté tout au long du processus. Finalement, cette démarche d'ETMISS a été réalisée selon des méthodes rigoureuses et s'appuie sur le *Guide méthodologique sur les normes de production de revues systématiques de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS, 2013)*. Les membres de l'équipe de travail, du comité de suivi et du comité scientifique sont également tenus aux normes de respect de la confidentialité.

8. QUALITÉ SCIENTIFIQUE

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour assurer la qualité scientifique de cette démarche d'ETMISS :

- Le plan de réalisation a été validé par un comité scientifique;
- Le projet a été encadré par la responsable scientifique de l'UETMISS;
- La revue de la littérature a été effectuée en conformité avec le guide méthodologique sur les normes de production des revues systématiques (INESSS, 2013);
- Deux mesures ont été prises afin de s'assurer de la qualité des études recensées, soit : l'évaluation de la qualité des études (SIGN) et l'évaluation du risque de biais (grille de la Collaboration Cochrane);
- Les avis des parties prenantes et des experts sur le thème des programmes de transition à la vie adulte et de préparation à l'autonomie en assurent également sa qualité scientifique, et permettent de contextualiser les résultats issus de la littérature scientifique;
- Les données de diverses sources (littérature grise et scientifique, consultation des parties prenantes et données clinico-administratives) ont été triangulées.

8.1. Comité de suivi

Le comité de suivi est composé de huit personnes représentant les demandeurs. Ce comité a été appelé à se prononcer sur l'orientation de la question décisionnelle et des questions d'évaluation et veille au bon déroulement de la démarche. Ses membres ont été en mesure de spécifier à l'équipe de travail les éléments incontournables du mandat, particulièrement concernant son contexte. L'identité des membres de ce comité et leur fonction sont présentées de façon détaillée au début du présent document. Dans le mandat actuel, la composition et la gestion du comité de suivi ont été sous la responsabilité du MSSS et du SAJ.

8.2. Comité scientifique

Le comité scientifique veille à la rigueur scientifique et à la réponse des travaux aux caractéristiques propres à l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux (ETMISS) (Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux [UETMISSS] de l'Institut de réadaptation physique de Québec [IRDPQ], 2011). De plus, il valide la démarche et le rapport d'évaluation et fait des recommandations aux membres de l'UETMISS (Bussièrès et Beaumier, 2013). Dans le cadre de ce mandat, le comité scientifique a été consulté à l'étape du plan de réalisation et avant le dépôt du rapport final et est composé :

- d'une experte en ETMI;
- d'une chercheuse reconnue pour son expertise en lien avec la thématique de la transition à la vie adulte et la préparation à la vie autonome;
- d'un membre du comité d'éthique de la recherche du CJC-IU.

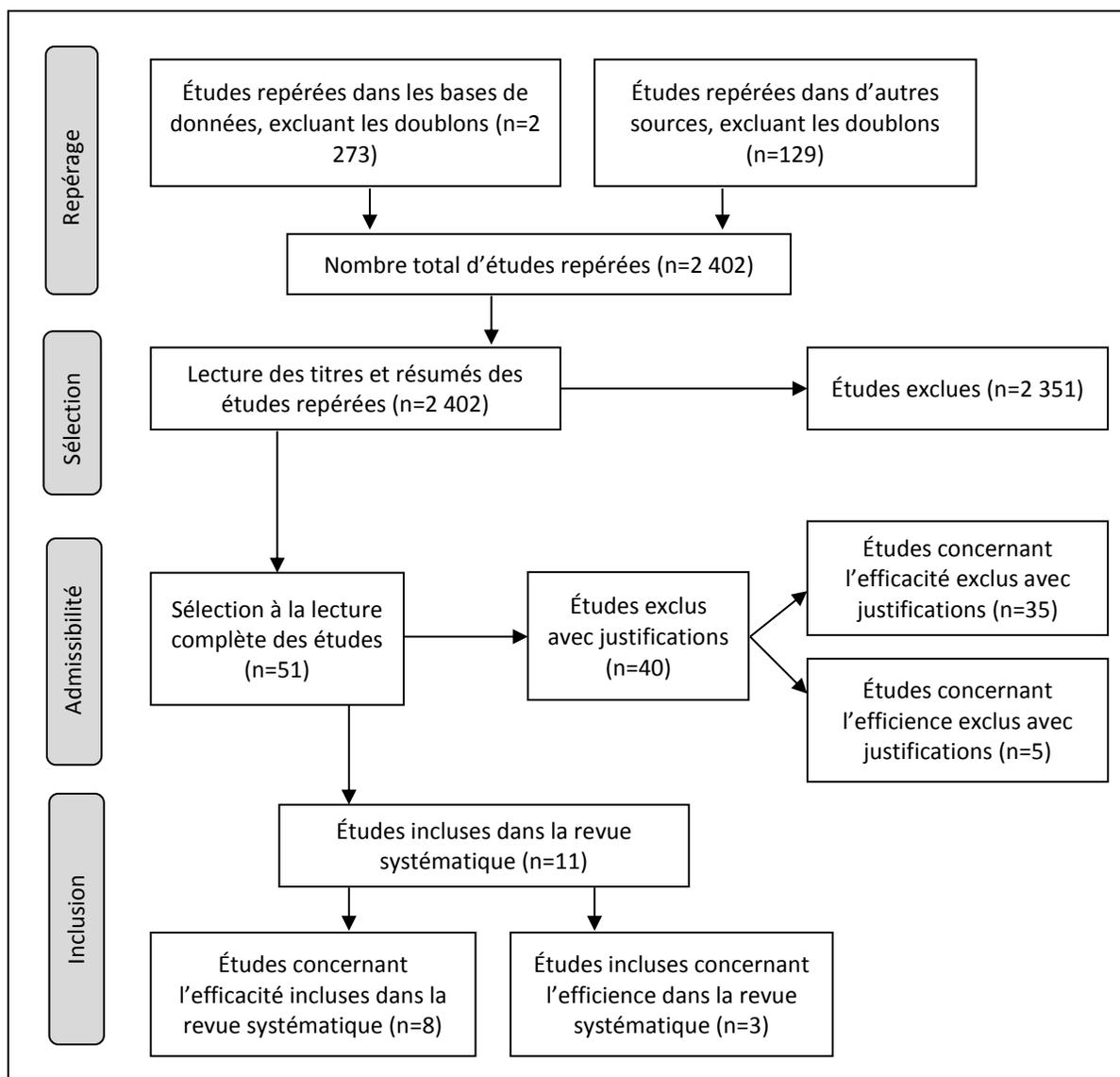
9. RÉSULTATS DE LA REVUE SYSTÉMATIQUE

Cette section expose d'abord la démarche de sélection des études sur les dimensions concernées par les questions d'évaluation, soit l'efficacité et l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte. Puis, les résultats ainsi que les limites et les constats établis en fonction des études retenues seront présentés séparément pour chacune de ces dimensions.

9.1. Revue systématique de la littérature

La recherche documentaire a mené à l'identification de 2 402 études, parmi lesquelles 11 ont été retenues concernant l'efficacité et l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte. Le diagramme de sélection des études présenté à la figure 2 décrit la démarche ayant mené à cette sélection.

Figure 2. Diagramme de sélection des études



9.2. Composante de l'efficacité

9.2.1. Sélection des études portant sur l'efficacité

Trente-cinq études ont été exclues de la sélection pour les études concernant l'efficacité. Les différents motifs d'exclusion pour chacune d'elles sont présentés à l'annexe E. Ainsi, huit études portant sur l'efficacité des programmes de soutien à la transition à la vie adulte ont été retenues et sont décrites de façon détaillée au tableau 4. Au préalable, le tableau 3 illustre le jugement porté quant au risque de biais pour chacune d'elles. L'évaluation du risque de biais a été faite à partir de la grille Cochrane. Les résultats de ces évaluations doivent être pris en considération dans l'interprétation des résultats.

Tableau 3. Présentation des différents types de biais pour les études retenues traitant de l'efficacité

Études retenues portant sur l'efficacité	Biais de sélection	Biais de performance	Biais lié à l'attrition	Biais de détection	Biais dans la façon de rapporter	Autres sources (conflit d'intérêts...)
Zinn et Courtney (2014)	-	+	-	-	-	-
Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011a)	-	+	-	-	-	-
Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011b)	-	+	-	+	-	-
Courtney et al. (2008)	-	+	-	+	-	-
Nesmith et Christophersen (2014)	-	+	-	+	-	-
Lemon, Hines et Merdinger (2005)	+	+	-	+	-	-
Lindsey et Ahmed (1999)	+	+	-	+	-	-
Georgiades (2005)	+	+	-	-	-	-

Légende : (-) = faible risque de biais (+) = haut risque de biais
(?) = manque de clarté ou d'information, impossible de porter un jugement

Les neuf études retenues ont également fait l'objet d'une évaluation critique de leur qualité méthodologique à l'aide de la grille SIGN. Un jugement général a été posé en regard des points forts et des limites de chaque étude (bonne, moyenne, faible) et est intégré au tableau 4.

Tableau 4. Description des études retenues traitant de l'efficacité

Caractéristiques des études (efficacité)	Zinn et Courtney	Courtney, Zinn, Johnson et Malm	Courtney, Zinn, Koralek et Bess	Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm	Nesmith et Christophersen	Lemon, Hines et Merdinger	Lindsey et Ahmed	Georgiades
Année	2014	2011a	2011b	2008	2014	2005	1999	2005
N (jeunes)	402	179	411	229	88	194	76	67
Pays	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis
Devis	ECR	ECR	ECR	ECR	Quasi expérimentale	Cohorte	Cohorte	Cohorte
Contrôle	190	91	215	107	30	113	32	18
Intervention	212	88	196	122	58	81	44	49
Source	Article scientifique	Littérature grise (rapport éval. de programme)	Littérature grise (rapport éval. de programme)	Littérature grise (rapport éval. de programme)	Article scientifique	Article scientifique	Article scientifique	Article scientifique
Objectif du programme	Améliorer les capacités en lecture et en math. Encourager l'utilisation d'autres services et ressources éducatives	Aide à la préparation à la vie autonome (ex. : emploi, éducation, réseau, permis de conduire)	Aide en employabilité et dével. les aptitudes d'autonomie liées à l'emploi	Améliorer les compétences d'autonomie (éducation, employabilité, aptitudes à la vie quotidienne, habiletés sociales, etc.)	Répondre aux besoins socioémotionnels (dével. réseau social, <i>empowerment</i> , gestion des traumas)	Préparer les jeunes à la fin du placement (gestion financière, emploi, habiletés domestiques, nutrition, etc.)	Préparer les jeunes à vivre de façon indépendante	Développer les habiletés d'autonomie (emploi, gestion financière, ressources, communication et résol. de prob.)
Programme	<i>Early Start to Emancipation Preparation (ESTEP) Tutoring Program</i>	<i>Massachusetts Adolescent Outreach Program for Youths in Intensive Foster Care (Outreach)</i>	<i>Independent Living – Employment Services Program (IL-ES)</i>	<i>Life Skills Training Program (LST)</i>	<i>Creating Ongoing Relationship Effectively (CORE)</i>	<i>Independent Living Program (IPL)</i>	<i>Independent Living Program (IPL)</i>	<i>Independent Living Program (ILP) Subsidized Independent Living (SIL) Aftercare Program</i>
Modalités du programme	Individuel, à la maison 50 h tutorat	Suivi individualisé (durée moyenne de participation 2 ans)	Suivi individualisé en recherche d'emploi, 2 à 4 ateliers/an pour dével. aptitudes d'autonomie liées à l'emploi	En classe 10 ateliers de 3 h, 2X par semaine pendant 5 semaines Suivi court terme avec intervenant externe	Rencontres sur régulation émotionnelle et trauma avec famille d'accueil et jeunes sur 12 semaines, Groupes de soutien	Suivi individualisé et ateliers Variable selon agence (9 comtés inclus)	Suivi individualisé et/ou groupes de rencontre Variable selon agences	ILP : Ateliers d'habiletés d'autonomie SIL : Allocation financ. et soutien au logement Aftercare : Références et assistance

Critères d'admission au programme	14 et 15 ans 1-3 ans retard académique en placement ressource type familial	16 à 21 ans en placement	16 à 21 ans en placement	16 à 21 ans en placement	14-19 ans en placement	Pre-IPL : 13 à 16 ans IPL : 18 à 21 ans (variable selon agence) en placement	15 à 21 ans (maximum prévu) en placement	ILP : 15 ans et + SIL : 16 ans et + Aftercare : 18 à 21 ans en placement
Qualité (SIGN)	Bonne (mais contamination)	Bonne	Bonne (mais contamination)	Bonne (mais contamination)	Moyenne (devis)	Moyenne (devis)	Moyenne (devis)	Moyenne (devis)
Méthode de collecte	Entrevue (en partie en face à face et en partie autorapporté)	Entrevue (en partie en face à face et en partie autorapporté)	Entrevue (en partie en face à face et en partie autorapporté)	Entrevue (en partie en face à face et en partie autorapporté)	Entrevue (en partie en face à face et autorapportée)	Par la poste (autorapporté)	Par la poste (autorapporté)	Par la poste (autorapporté)
Instruments de mesure	Questionnaires - Tests académiques (Woodcock-Johnson Tests of Achievement) - Résultats matières académ. générales - Niv. scol., diplôme ou équivalence	- Questionnaire maison (sentiment d'être préparé à vivre de façon autonome, éducation et emploi, bien-être économique) - Données d'adm. postsec.	Questionnaire basé sur questionnaires utilisés dans d'autres études (sentiment d'être préparé à vivre de façon autonome, éducation et emploi, bien-être économique)	Questionnaire basé sur questionnaires utilisés dans d'autres études (Midwest study, NSCAW, NLSY97, AddHealth)	Questionnaires : - Relationship Competency Assesment (motiv. à dével. relations avec adultes, hab. sociales, soutien) - Quality Youth Relationship Assessment	Questionnaire maison (éducation, emploi, finance, santé, soutien social, itinérance, consom. de subst., activités criminelles, historique de placement, satisf. p/r à sa vie, etc.)	Questionnaire maison (vie domestique, éducation, emploi, finances)	- DMILA Assessment for Life Skills - Questionnaire maison - Accès aux dossiers des usagers
Effets	Hab. cognitives (ns) Hab. math. (ns) Hab. compréhension - lecture (ns) Moy. scol. (ns) Niveau scol. (ns)	Stabilité logement/ itinérance (ns) Sentiment préparé (ns) Emploi (ns) Prév. grossesse (ns) Délinquance (ns) Bien-être \$ (ns) Niveau scol. (ns) Possession doc. personnels (ns) Stabilité logement/ itinérance (ns) Niveau scol. (+) Possession doc. personnels (+)	Sentiment préparé (ns) Emploi (ns) Prév. grossesse (ns) Délinquance (ns) Bien-être \$ (ns) Niveau scol. (ns) Possession doc. personnels (ns) Stabilité logement/ itinérance (ns)	Sentiment préparé (ns) Emploi (ns) Prév. grossesse (ns) Délinqu. (ns) Bien-être \$ (ns) Niveau scol. (ns) Possession doc. personnels (ns) Stabilité logement/ itinérance (ns)	Hab. sociales (ns) Motiv. à dével. rel. avec adultes (3 items) (ns) Qualité de la rel. avec adult. sign. (19 items) (ns) Soutien (2 items) (+) Motiv. à dével. rel. avec adultes (1 item) (+) Qualité de la rel. avec adult. sign. (2 items) (+)	Bonheur (ns) Itinérance (ns) Prob. justice (ns) Soins santé (ns) Stab. logem. (ns) Emploi à la fin du placement (-) Âge début études post-sec. (+) Situation \$ perçue (+) Espoir futur (+) Maintien contact avec interv. (+)	Emploi (ns) Autonomie \$ (ns) Logement (+) Études post. sec. (+)	Soutien (ns) Sexual. à risque (ns) Santé ment. (ns) Santé phys. (ns) Consom. subst. (ns) Éducation (+) Emploi (+) Revenu (+) Logement (+) Perm. de cond. (+) Prév. grossesse précoce (+) Gestion colère (+) Prév. crimin. (+) Réussite gén. (+)

Légende : (+) = résultat positif et significatif (favorisant le groupe d'intervention)
(-) = résultat négatif et significatif (favorisant le groupe de comparaison)
(ns) = résultat non significatif

9.2.2. L'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Parmi les huit études retenues, quatre évaluent des programmes multidimensionnels, c'est-à-dire qui visent le développement d'habiletés d'autonomie multiples en prévision de la transition à la vie adulte (Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011a; Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm, 2008; Lemon, Hines et Merdinger, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999). Les quatre autres études évaluent plutôt des programmes qui visent le développement d'habiletés spécifiques ou offrent un service spécifique : habiletés académiques (Zinn et Courtney, 2014), habiletés en employabilité (Courtney, Zinn, Koralek et Bess, 2011b), habiletés socioémotionnelles (Nesmith et Christophersen, 2014) et allocation financière et soutien au logement (Georgiades, 2005). Les critères d'inclusion des programmes reflètent généralement une stratégie de recrutement très large, c'est-à-dire les adolescents en placement en foyer d'accueil désirant y participer. Néanmoins, deux programmes ont des critères plus restreints qui sont liés à l'objectif même du programme (Georgiades, 2005; Zinn et Courtney, 2014). Puisque la nature des programmes varie grandement et qu'ils sont donc difficilement comparables entre eux, les résultats des études seront présentés de façon à les regrouper selon que le programme évalué est multidimensionnel ou spécifique.

Programmes multidimensionnels

Trois programmes multidimensionnels ont été évalués dans quatre études distinctes, soit le *Massachusetts Adolescent Outreach Program for Youths in Intensive Foster Care (Outreach)* (Courtney et al., 2011a), le *Life Skills Training Program (LST)* (Courtney et al., 2008), le *Independent Living Program (ILP)* (Lemon, Hines et Merdinger, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999). Il importe de spécifier que la nature des services dans le *ILP* peut grandement varier selon la région et le comté où il est offert. Ainsi, à l'intérieur même des deux études évaluant le *ILP*, la nature des services varie selon les comtés à l'étude. Afin de mieux comprendre le contexte d'implantation du *ILP*, Lindsey et Ahmed (1999) expliquent que la loi fédérale et la politique de l'État exigent que tous les jeunes admissibles à des services de transition à la vie adulte soient évalués, afin de déterminer leurs besoins et un plan de services incluant des composantes du *ILP*. Au-delà de cette exigence, chaque agence du comté décide de la nature de son *ILP* et comment les fonds alloués seront dépensés. Certains comtés offrent un programme structuré qui comprend des rencontres de groupe mensuelles et d'autres activités au cours desquelles les jeunes ont l'occasion d'apprendre et de pratiquer les habiletés de vie quotidienne. D'autres comtés vont fournir des services sur une base individuelle uniquement sans offrir de programme structuré. Dans ces trois programmes multidimensionnels, des suivis individualisés de durée variable sont à la base des services offerts aux jeunes, parfois en étant couplés à des ateliers sur les habiletés de vie quotidienne. Seul le programme *LST* offre principalement des ateliers en classe pour une durée de cinq semaines, associé à un accompagnement à court terme par un intervenant externe.

Les programmes *Outreach* et *LST* ont tous deux été évalués dans le cadre d'ECR (Courtney et al., 2011a; Courtney et al., 2008). Premièrement, l'étude de Courtney et al. (2011a) évaluant le programme *Outreach* semble de bonne qualité sur le plan méthodologique. Les auteurs ne rapportent pratiquement aucune différence significative entre le groupe ayant reçu l'intervention et le groupe de comparaison; cela signifie que le programme n'a pas d'impact sur la plupart des mesures qui ont été effectuées. Seuls deux résultats révèlent une différence significative entre les groupes, favorisant les jeunes ayant participé au programme *Outreach*. Ceux-ci atteignent un niveau scolaire plus élevé et sont plus nombreux à avoir en leur possession leurs documents personnels (permis de conduire, certificat de naissance). Deuxièmement,

l'étude de Courtney et al. (2008) évaluant le programme *LST* ne révèle pas de différence significative entre les jeunes du groupe contrôle et ceux du groupe expérimental, et donc l'intervention ne semble pas avoir eu d'impact sur les mesures évaluées auprès des jeunes ayant participé au programme.

Les deux études évaluant les services associés au programme *ILP* présentent un devis de cohorte similaire (Lemon et al., 2005; Lindsey et Ahmed, 1999). Pour ces deux études, la cueillette de données a été effectuée auprès d'une clientèle adulte ayant été en placement dans des services de protection de la jeunesse jusqu'à l'âge de la majorité, ayant ou n'ayant pas bénéficié de services pour les soutenir dans cette transition. Le devis de ces études est prospectif : même si l'évaluation a été réalisée après que les jeunes aient terminé le programme, les jeunes se prononçaient sur leur situation actuelle lors de la collecte de données et non sur leur situation passée. Certains résultats d'efficacité mesurés dans ces études sont non significatifs, ce qui signifie qu'il n'y a pas de différence entre les groupes contrôle et expérimental. L'étude de Lemon et al. (2005) rapporte certains résultats significatifs et positifs. Les jeunes ayant suivi le programme ont débuté des études postsecondaires plus tôt que ceux du groupe contrôle, ils perçoivent leur situation financière plus positivement, ont davantage d'espoir par rapport à leur avenir et ont maintenu davantage le contact avec leur intervenant psychosocial. Par contre, les auteurs rapportent aussi un résultat défavorable pour le statut d'emploi à la sortie du placement du groupe ayant bénéficié d'une intervention. Dans le cas de l'étude de Lindsey et Ahmed (1999), les jeunes ayant suivi le programme ont rapporté vivre davantage de façon indépendante et ceux partageant un logement avec d'autres personnes étaient significativement plus susceptibles de payer leur part entière de dépenses, ils rapportent également un niveau scolaire complété ou en cours plus élevé et se satisferaient moins d'un niveau d'études secondaires.

Programmes spécifiques

Parmi les études retenues, quatre présentent des programmes ayant une cible d'intervention spécifique. Premièrement, le programme *Creating Ongoing Relationship Effectively (CORE)* a été évalué de façon quasi expérimentale par Nesmith et Christophersen (2014). Ce programme se distingue des autres puisqu'il s'agit d'un programme de transition à la vie adulte qui a une approche centrée sur les habiletés relationnelles et le soutien social pour les jeunes de 14 à 19 ans qui sont en placement en foyer d'accueil. Les résultats mesurés sont aussi exclusivement en lien avec ce domaine, ce qui est pertinent avec l'objectif du programme, mais ne permet pas de déterminer si ce programme est efficace pour d'autres domaines d'autonomie des jeunes (logement, études ou emploi). Les scores totaux et aux sous-échelles des questionnaires quantitatifs utilisés ne démontrent pas de différence significative entre les deux groupes. Cependant, les auteurs rapportent que le programme améliore significativement le soutien social (sur 2 items), la motivation à développer des relations avec les adultes soutenant (sur 1 item) et la qualité de la relation avec l'adulte significatif (sur 2 items) chez les jeunes ayant bénéficié du programme, alors qu'aucun impact significatif n'est observé sur le plan des habiletés sociales. Ces résultats soulèvent la possibilité que de mettre l'accent sur le domaine relationnel engendre une amélioration sur le soutien social et les relations avec les adultes significatifs. Il est à noter que cette étude est la seule à rapporter un résultat positif significatif pour ces aspects relationnels.

Deuxièmement, le programme *Early Start to Emancipation Preparation (ESTEP) Tutoring Program* offre du tutorat individuel à la maison (jusqu'à 50 heures, deux rencontres/semaine) afin de développer les capacités académiques en français et en mathématique des jeunes de 14

et 15 ans ayant cumulé un retard académique de un à trois ans. Le tuteur qui rencontre le jeune l'encourage également à utiliser d'autres services et ressources éducatives qui sont à sa disposition. Toutefois, les résultats de l'étude expérimentale (ECR) évaluant ce programme (Zinn et Courtney, 2014) ne révèlent pas de différence significative entre les jeunes du groupe contrôle et ceux du groupe expérimental sur les mesures utilisées.

Troisièmement, le programme *Independent Living – Employment Services Program (IL-ES)* offre un suivi individualisé en recherche d'emploi et des ateliers visant le développement d'habiletés d'autonomie pour favoriser l'employabilité des jeunes de 16 à 21 ans en placement. Toutefois, les résultats de l'étude expérimentale (ECR) évaluant ce programme (Courtney et al., 2011b) ne révèlent pas de différence significative entre les jeunes du groupe contrôle et ceux du groupe expérimental sur les mesures utilisées.

Enfin dans l'étude de Georgiades (2005), l'intention était d'évaluer la combinaison de trois programmes. Premièrement, le *Independent Living Program (ILP)* qui consiste en des ateliers sur le développement d'habiletés d'autonomie pour les jeunes de 15 ans et plus en placement. Deuxièmement, le *Subsized Independent Living (SIL)* qui est un programme d'allocation financière et de soutien au logement pour les jeunes de 16 ans et plus qui vont à l'école et qui travaillent à temps partiel. Dans ce programme, le soutien au logement correspond à la supervision d'un intervenant qui aide le jeune à trouver un endroit où vivre qui est approprié en fonction du type d'habitation souhaité par le jeune et qui l'aide à se maintenir dans le milieu de vie. Un jeune peut choisir de vivre seul, avec un colocataire, en résidence, en chambre, mais ce milieu doit être approuvé par l'intervenant. Troisièmement, l'*Aftercare program* qui consiste en un suivi réalisé par un intervenant attribué aux jeunes de 18 à 21 ans qui offre des références et de l'assistance dans sa transition à la vie d'adulte. Cependant, les résultats permettent de constater que le groupe de traitement (n=49) avait majoritairement reçu uniquement le programme d'allocation financière et de soutien au logement *SIL* (n=40) alors que les autres ont reçu l'un ou l'autre programme seul ou en combinaison. Les résultats concernent donc davantage le programme d'allocation et de soutien au logement. Comme l'étude de Lemon et al., (2005) et Lindsey et Ahmed (1999), il s'agit d'une étude de cohorte prospective auprès d'une clientèle adulte ayant été en placement en foyer d'accueil, ayant ou n'ayant pas bénéficié de services pour les soutenir dans cette transition. Certains résultats d'efficacité mesurés dans l'étude de Georgiades (2005) sont non significatifs, ce qui signifie qu'il n'y a pas de différence entre le groupe de traitement et contrôle. Il y a cependant un nombre de résultats qui sont significatifs et positifs : les jeunes ayant rapporté recevoir des services semblent donc présenter un meilleur pronostic en lien avec l'emploi, le nombre d'années d'étude, leur revenu, l'habitation indépendante, la possession du permis de conduire, la prévention des grossesses, la gestion de la colère et la prévention des activités criminelles et le sentiment de réussite.

9.2.3. Limites des études et constats sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Tel que présenté dans le tableau 4, parmi les huit études retenues, cinq sont des études publiées dans des revues scientifiques avec comité de pairs et trois sont des études provenant de la littérature grise et consistant en des évaluations de programmes. Les échantillons des études varient entre 67 et 411 participants. Cinq études ont un devis quasi expérimental (Nesmith et Christophersen, 2014) ou expérimental (essai clinique randomisé (ECR)) (Courtney et al., 2011a; Courtney et al., 2011b; Courtney et al., 2008; Zinn et Courtney, 2014) et les trois autres sont des études de cohorte prospectives (Georgiades, 2005; Lemon et al., 2005; Lindsey et Ahmed, 1999). L'évaluation de la qualité de ces études a permis d'établir que les quatre ECR sont de bonne

qualité, alors que les études quasi expérimentales et de cohorte présentent une qualité moyenne. Le jugement de la qualité des études reflète, d'une part, les limites inhérentes aux devis quasi expérimentaux et de cohorte (comme l'absence de contrôle sur le plan de la composition des groupes et de l'intervention reçue et les possibles facteurs confondants non contrôlés), et d'autre part, le problème de contamination des groupes contrôle pour trois des études ayant un devis expérimental (ECR).

La contamination fait référence au fait qu'une proportion similaire de jeunes dans le groupe contrôle et le groupe d'intervention a reçu des services équivalents provenant de d'autres sources. Ainsi, la comparaison ne se fait plus entre le programme évalué et l'absence de services ou les services de base, mais plutôt entre le programme et d'autres formes de services similaires au programme de transition à la vie adulte. Il s'agit d'une limite difficile à contourner, car il n'est pas éthique d'exiger que les participants n'utilisent pas les autres services disponibles dans la communauté. Ces limites viennent cependant nuancer les résultats d'efficacité des études en diminuant les chances de détecter une différence entre les groupes contrôle et expérimental. Ainsi, parmi les quatre ECR, trois présentent un niveau important de contamination de leurs échantillons contrôles. Les résultats ne révèlent pas de différence significative entre les jeunes du groupe contrôle et ceux du groupe expérimental sur les mesures utilisées (Courtney et al., 2011b; Courtney et al., 2008; Zinn et Courtney, 2014). De plus, Courtney et al., 2008, soulignent le fait qu'une intervention aussi brève que celle étudiée, c'est-à-dire les ateliers LST sur cinq semaines, peut difficilement provoquer des changements significatifs. En tenant compte que la contamination des échantillons empêche une réelle comparaison des groupes, on peut conclure qu'il est impossible de se prononcer sur l'efficacité de ces programmes à partir de ces études. La quatrième étude semble de bonne qualité sur le plan méthodologique (Courtney, et al., 2011a). Néanmoins, tel que mentionné précédemment, la plupart des résultats sont non significatifs et n'ont pas eu d'impact sur les aspects mesurés, alors que deux résultats indiquent que les jeunes ayant participé au programme atteignent un niveau scolaire plus élevé et sont plus nombreux à avoir en leur possession leurs documents personnels (permis de conduire, certificat de naissance). Par contre, les auteurs formulent une mise en garde par rapport à ces résultats qui pourraient très bien être liés au fait que ces jeunes sont plus susceptibles de demeurer en foyer d'accueil que le groupe contrôle et ont donc moins besoin de travailler pour payer un loyer.

L'étude quasi expérimentale de Nesmith et Christophersen (2014) présente également certaines limites. Ce type de devis ne permet pas d'assigner les jeunes au groupe expérimental ou contrôle de façon aléatoire induisant un possible biais de sélection. Bien que les auteurs rapportent que le programme améliore significativement le soutien social, la motivation à développer des relations avec les adultes soutenant et la qualité de la relation avec l'adulte significatif chez les jeunes ayant bénéficié du programme, cela n'est perçu que sur quelques items des questionnaires utilisés. Bien que ces instruments rapportent une bonne consistance interne, aucune référence n'est fournie par les auteurs sur la validation de ces outils. Ce programme se distingue des autres puisqu'il s'agit d'un programme de transition à la vie adulte qui a une approche centrée sur les habiletés relationnelles et le soutien social. Les résultats mesurés sont aussi exclusivement en lien avec ce domaine, ce qui est pertinent avec l'objectif du programme, mais ne permet pas de déterminer si ce programme est efficace pour d'autres domaines d'autonomie des jeunes (logement, études, emploi). Les auteurs rapportent que le programme améliore significativement le soutien social et la qualité de la relation avec l'adulte significatif chez les jeunes ayant bénéficié du programme, alors qu'aucun impact significatif n'est observé pour les aspects liés à la motivation à développer des relations avec les adultes et aux

habiletés sociales. Ces résultats soulèvent la possibilité que de mettre l'accent sur le domaine relationnel engendre une amélioration du soutien social. Il est à noter que cette étude est la seule à rapporter un résultat positif significatif pour ces aspects relationnels, mais comme ils sont issus d'items individuels provenant de sous-échelles de questionnaires non validés, il faut demeurer prudent.

Les études de cohorte (Georgiades, 2005; Lemon et al., 2005; Lindsey et Ahmed, 1999) présentent également certaines limites, entre autres, le fait de ne pas avoir utilisé un devis randomisé et le risque de biais de sélection. Notamment, les difficultés associées au recrutement peuvent induire un biais de sélection. Par exemple, dans l'étude de Georgiades (2005), les jeunes ont été recrutés via les professionnels qui leur offrent un suivi et leurs familles d'accueil, ainsi, ceux n'ayant plus de contacts avec ces personnes n'ont pas pu être recrutés. Dans ce cas, il est possible que les jeunes non rejoints par le recrutement présentent davantage de difficultés que ceux recrutés ayant le soutien de leur famille d'accueil ou d'un professionnel.

De plus, bien que deux des études démontrent que les groupes de traitement et contrôle ne présentent pas de différences significatives sur les aspects sociodémographiques mesurés au prétest (Georgiades, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999), il est possible que les résultats aient été influencés par d'autres facteurs non mesurés et contrôlés. Par exemple, l'étude de Lemon et al. (2005) présente des groupes de traitement et contrôle significativement différents sur plusieurs aspects (origine ethnique, instabilité du placement, placement dans des milieux avec qui le jeune n'a pas de lien familial), ce qui peut avoir contribué aux résultats observés. Il est difficile d'attribuer les résultats positifs et significatifs au programme lui-même si le groupe intervention n'était pas équivalent au groupe contrôle dès le départ. De plus, bien qu'il y ait un certain nombre de résultats significatifs et positifs pour les jeunes ayant rapporté recevoir des services (notamment un meilleur pronostic en lien avec l'emploi, les études, le logement, la perception de leur situation, leur revenu, la prévention des grossesses et la prévention des activités criminelles), certaines variables mesurées ne sont pas significativement différentes entre les deux groupes. De plus, Lemon et al. (2005) rapportent un résultat défavorable pour le statut d'emploi à la sortie du placement pour les jeunes ayant bénéficié d'une intervention alors que l'étude de Georgiades (2005) montre un résultat positif et que l'étude de Lindsey et Ahmed (1999) ne rapporte aucune différence entre les deux groupes sur cet aspect. Le résultat défavorable pour le statut d'emploi à la sortie du placement du groupe ayant bénéficié d'une intervention rapporté dans l'étude de Lemon et al. (2005) doit être interprété avec prudence, car il ne tient pas compte de l'évolution du profil des jeunes au-delà du moment même où ils quittent les services, ce qui représente un portrait assez restreint. De plus, les auteurs de cette étude rapportent que ceux qui ont participé à un programme d'intervention entament significativement plus tôt leurs études postsecondaires, comparativement à leurs pairs. Cette mesure pourrait expliquer que ces jeunes sont moins nombreux à être sur le marché du travail à la sortie de leur placement. De façon générale, ces trois études rapportent un certain nombre de résultats positifs significatifs favorisant les jeunes ayant reçu des services. Ces effets doivent par contre être interprétés avec prudence de par les limites inhérentes à ce type de devis et du fait qu'il est possible que d'autres facteurs aient influencé les résultats, par exemple, certaines caractéristiques individuelles des jeunes au moment où ils ont bénéficié du programme.

Parmi les autres limites des études retenues, plusieurs ont utilisé des questionnaires maison ou non standardisés (Courtney et al., 2011a; Courtney et al., 2011b; Courtney et al., 2008; ; Lemon et al., 2005; Lindsey et Ahmed, 1999; Nesmith et Christophersen, 2014) et toutes les études ont utilisé une méthode de collecte autorapportée en tout ou en partie, avec une seule source d'information, soit le jeune participant. Certaines études présentent également de

petites tailles d'échantillon rendant difficiles l'observation de différence significative (faible puissance statistique) et la possibilité de contrôler les variables confondantes et limitant la généralisation des résultats (Georgiades, 2005; Lindsey et Ahmed, 1999; Nesmith et Christophersen, 2014).

En conclusion, étant donné que les programmes sont très différents entre eux (certains multidimensionnels et d'autres plus spécifiques), et que les jeunes n'ont pas reçu exactement les mêmes services, il est difficile d'évaluer l'efficacité globale de ces programmes de transition à la vie adulte. De plus, considérant les limites associées à la qualité méthodologique de certaines études ainsi que les biais identifiés, il est difficile d'émettre des constats sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte à partir de cette revue systématique. En effet, cinq études présentent des résultats positifs significatifs en faveur du groupe ayant reçu des services, mais une seule présente un devis de qualité sans que le groupe contrôle ne soit contaminé, et ses résultats concernent seulement deux aspects évalués, comme le niveau scolaire (pouvant être influencé par le placement) et la possession de documents personnels (ex. : permis de conduire). Dans les trois autres études, les résultats ne révèlent pas de différence significative entre les jeunes du groupe contrôle et ceux du groupe expérimental sur les mesures utilisées. Ces résultats ne permettent pas de conclure sur l'efficacité de ces programmes. Cependant, il s'agit des études présentant un problème de contamination diminuant ainsi les chances de détecter une différence entre les deux groupes. Enfin, aucun programme n'a démontré d'effet négatif sur les participants, à l'exception de l'étude de Lemon et al. (2005) tel que discuté précédemment. Ces constats, bien que peu concluant sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte, permettent d'émettre certaines recommandations pour de futures études et l'élaboration de programmes, notamment concernant l'utilisation de devis solide (ECR) et de groupe contrôle en liste d'attente ne recevant pas de services similaires, l'évaluation longitudinale permettant de voir les effets à plus long terme des programmes, de même que l'utilisation de mesures d'outcomes plus sensibles et spécifiques.

9.3. Composante de l'efficience

9.3.1. Sélection des études portant sur l'efficience

Cinq études concernant l'efficience, c'est-à-dire sur le rapport coût-bénéfice, ont été exclues pour différents motifs qui sont présentés à l'annexe E. Ainsi, trois études portant sur l'efficience des programmes de transition à la vie adulte ont été retenues, dont une étude publiée dans une revue scientifique avec comité de pairs (Packard, Delgado, Fellmeth et McCready, 2008), alors que les autres sont issues de la littérature grise, soit de rapports d'évaluation d'instances gouvernementales (Burley et Lee, 2010; Provincial Advocate for Children and Youth [PACY], 2012). L'analyse du rapport coût-bénéfice tient compte, d'une part, des coûts de fonctionnement d'un programme ou d'un ensemble de services et, d'autre part, de l'économie que les effets du programme entraînent pour la société. Toutes les analyses rapportent une diminution des taux d'incarcération et de prestation d'aide sociale, ainsi qu'une augmentation de l'impôt perçu en raison du niveau d'éducation et des salaires plus élevés pour les individus qui ont suivi un programme de transition. Les coûts sociaux de ces indicateurs et leur diminution ont été estimés à partir de statistiques représentatives des jeunes ayant reçu le programme et ceux de la population comparée. Pour toutes les analyses, le résultat retenu est celui qui considère la valeur actuelle du dollar ajustée afin de tenir compte de l'inflation prévue. Ce genre d'estimation est privilégiée puisqu'elle est jugée plus conservatrice. Le tableau 5

présente les caractéristiques de chacune des études retenues traitant de l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte.

Tableau 5. Caractéristiques des études retenues portant sur l'efficacité

Caractéristiques des études portant sur l'efficacité	Packard et al.	PACY	Burley et Lee
Année	2008	2012	2010
Pays	États-Unis	Canada	États-Unis
Source	Scientifique	Littérature grise	Littérature grise
Nom du programme	Transition Guardian Plan	Extended Care and Maintenance (ECM) to age 25	Foster Care to 21
Durée du programme	5 ans	4 ans	3 ans
Coût moyen par année par jeune	9 423 \$	8 625 \$	7 397 \$
Indicateurs de bénéfices utilisés			
<i>Taux d'incarcération</i>	X	X	X
<i>Taux de prestation d'aide sociale</i>	X	X	X
<i>Augmentation des impôts</i>	X	X	X
Retour pour chaque dollar investi	1,52 \$	1,36 \$	1,35 \$

9.3.2. L'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Dans la littérature scientifique, une analyse du rapport coût-bénéfice porte sur le programme *Transition Guardian Plan* (Packard et al., 2008), un programme offrant des services de transition à la vie adulte prenant la forme d'un suivi individuel et d'une aide financière mensuelle pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans après l'atteinte de la majorité. Le *Transition Guardian Plan* prévoit donc un soutien continu des jeunes jusqu'à l'âge de 23 ans. L'allocation est envoyée à un tuteur adulte désigné par le tribunal, qui se réunit avec les jeunes sur une base mensuelle pour distribuer le montant d'argent, planifier son utilisation, et vérifier les progrès du jeune vers l'autonomie financière. À titre indicatif, le coût moyen de ce programme par jeune par année est estimé à 9 423 \$. Le calcul présenté dans cette étude scientifique révèle que les bénéfices, c'est-à-dire la diminution de dépenses sociales, surpassent le coût d'un tel programme comparativement aux mêmes mesures analysées pour la population générale. Ainsi, pour chaque dollar investi dans ces services, la société économiserait 1,52 \$. Les auteurs rapportent que même avec un taux d'efficacité de 75%, le programme demeure efficace avec un ratio de 1,20 \$ économisé pour chaque dollar investi.

Similaire à l'étude scientifique précédente, une évaluation d'un organisme ontarien utilisant un calcul similaire propose une analyse coût-bénéfice du programme *Extended Care and Maintenance (ECM) to age 25* en Ontario qui prévoit le prolongement des services et offre un soutien à la préparation à la vie adulte aux jeunes en placement (PACY, 2012). Ce prolongement retarde la fin des services de quatre années, passant de 21 à 25 ans. À titre indicatif, le coût moyen de ce programme par jeune par année est estimé à 8 625 \$. Le calcul de cette étude révèle aussi que les bénéfices surpassent le coût d'un tel programme comparativement aux

jeunes ayant reçu les services usuels jusqu'à 21 ans. En effet, pour chaque dollar investi dans ces services, 1,36 \$ serait économisé par la société.

Dans le même sens, le Washington State Institute for Public Policy (Burley et Lee, 2010) a analysé l'efficacité du programme *Foster Care to 21*. Il s'agit d'un prolongement formel de la responsabilité de l'État envers les jeunes hébergés jusqu'à 21 ans, assurant par le fait même la continuité de tous les services auxquels les jeunes ont droit avant 18 ans. Le jeune a également accès à certains programmes gouvernementaux d'aide financière (dont certains ont des critères de réussite scolaire). À titre indicatif, le coût moyen de ce programme par jeune par année est estimé à 7 397 \$. Cette étude révèle également que les bénéfices liés à la réduction des dépenses sociales surpassent le coût d'un tel programme comparativement aux jeunes en placement jusqu'à 18 ans n'ayant pas reçu de prolongation de services. En effet, pour chaque dollar investi dans ces services, 1,35 \$ serait économisé au plan sociétal. Les auteurs rapportent également que l'étude sur l'efficacité de ce programme¹⁵ a démontré un impact positif : les jeunes dans le programme *Foster Care to 21* étaient moins susceptibles de s'être déjà enfuis de leur milieu d'accueil ou d'avoir été en détention ou en réhabilitation pour mineurs. Cependant, les auteurs soulignent une différence entre le groupe expérimental (n=85) et contrôle (n=524), le premier étant composé de plus de femmes (60% vs 46%, $p < 0.02$).

9.3.3. Limites des études et constats sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Bien qu'une seule ait fait l'objet d'une publication scientifique, les trois études retenues semblent similaires puisqu'elles ont été réalisées selon la même méthode et ont utilisé les mêmes indicateurs. Elles sont toutefois différentes par rapport à l'échantillon comparatif utilisé. L'étude du PACY (2012) compare respectivement les jeunes ayant reçu la prolongation de services à des jeunes ayant reçu des services jusqu'à 21 ans, celle de Burley et Lee (2010), à des jeunes n'ayant pas reçu de prolongation de services au-delà de 18 ans, alors que celle de Packard et al. (2008) est plus susceptible de surestimer le rapport coûts-bénéfices en ayant comparé les chiffres à ceux de la population générale. Néanmoins, les auteurs ont relativisé l'efficacité en réduisant la prédiction d'efficacité du programme à 75%. Même avec ce taux d'efficacité de 75%, le programme demeure efficace avec un ratio de 1,20 \$ économisé pour chaque dollar investi. Toutefois, les auteurs n'ont pas démontré que ce programme pouvait être efficace même à 75%, il est donc difficile d'établir que les bénéfices sont associés au programme et donc que celui-ci est efficace. De même, l'étude de PACY (2012) évalue l'efficacité du programme sans considérer s'il est efficace ou non. Le résultat de cette étude est donc à nuancer. Enfin, l'étude de Burley et Lee (2010) considère l'efficacité du programme dans l'évaluation de son efficacité, ce qui permet de considérer la validité du résultat du rapport coûts-bénéfices. Toutefois, le rapport d'évaluation cité par les auteurs n'a pas été recensé dans la présente revue systématique et qu'il est donc difficile d'établir la validité de ces résultats.

En conclusion, la recension de la littérature scientifique et de la littérature grise révèle que de façon générale, les programmes de soutien à la transition à la vie adulte et à l'autonomie pour les jeunes en placement semblent efficaces, mais qu'il est difficile d'associer ces résultats à l'efficacité des programmes. D'une part, il importe de nuancer ce constat considérant que les programmes varient entre eux, deux offrant des allocations financières et un soutien à la

¹⁵ Schragger, L. (2008). *Foster Care to 21: Enrollment trends after two years*. Olympia: Washington State Institute for Public Policy.

transition à la vie adulte (Packard et al., 2008; PACY, 2012), et un offrant une prolongation des services usuels de 18 à 21 ans (Burley et Lee, 2010). D'autre part, comme la démonstration de l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte n'a pas pu être établie de façon convaincante, leur efficacité s'en trouve conséquemment remise en cause. Des données soutenant l'efficacité d'un programme ne peuvent prendre de sens que si on leur associe une démonstration d'efficacité. Puisque les calculs de coûts-bénéfices sont basés sur une économie de coûts engendrée par les effets positifs du programme, ces effets doivent nécessairement être démontrés pour que les données sur l'efficacité prennent leur sens. Autrement, il est impossible d'affirmer que la réduction de coûts observée est attribuable au programme et non pas à d'autres variables non mesurées. De plus, il faut souligner que les mesures utilisées pour quantifier les coûts sociaux dans ces études ne réfèrent pas directement à des variables sur lesquelles les programmes prétendent agir directement, par exemple le taux d'incarcération. En résumé, dans un tel contexte empirique, il devient très difficile de tirer des conclusions fiables quant à l'efficacité de ces programmes.

10. CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS ET FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES DE TRANSITION À LA VIE ADULTE

Tel que mentionné dans la section méthodologique, dans le but de corroborer et mettre en contexte les données et les observations tirées de la littérature et des entretiens, des données clinico-administratives concernant l'application du PQJ, ainsi que le profil des jeunes ayant reçu ce service ont été recensées et analysées. En fonction des autorisations qui ont été obtenues, ces données proviennent de différentes sources, soit les banques de données informatisées du PIJ pour le CJC-IU, ainsi que les données administratives colligées par l'ACJQ concernant le PQJ pour 15 centres jeunesse de la province. Seuls la charge de cas des intervenants ainsi que le nombre et le type de services dispensés ont pu être obtenus pour l'ensemble des centres jeunesse de la province. Des données plus précises telles que les caractéristiques des jeunes qui participent au PQJ, la durée de l'intervention, ainsi que le contexte des services ont pu être obtenues dans les banques informatisées du CJC-IU pour les 193 jeunes qui ont bénéficié du PQJ du 1^{er} février 2007 au 20 janvier 2015. Certains de ces éléments seront mis en parallèle avec les données provenant des études retenues dans la revue systématique sur l'efficacité et l'efficacité afin de documenter en quoi ces programmes et leurs participants sont similaires ou non au programme québécois PQJ.

De plus, afin de répondre aux préoccupations des demandeurs et de compléter la description des caractéristiques des programmes et de la clientèle, des études scientifiques et des documents tirés de la littérature grise ne correspondant pas aux critères d'inclusion de la revue systématique ont été consultées. Ces données sont présentées à l'annexe F. Puisque ces sources de données ne sont pas tirées de la revue systématique de littérature effectuée dans le cadre de cette ETMISS, il faut demeurer prudent dans l'interprétation des résultats présentés dans cette annexe. En effet, ces études présentent pour la plupart un devis descriptif, donc pas de groupe de comparaison, ce qui rend impossible le regard sur l'efficacité du programme. En plus du risque élevé de biais inhérents à ce type de devis, il est impossible d'établir un lien causal direct entre les variables à l'étude; on peut seulement parler d'association entre les variables.

10.1. Caractéristiques des jeunes

10.1.1. Caractéristiques des participants au PQJ

Profil des participants

Les critères d'éligibilité au PQJ sont plutôt restrictifs. Ainsi, il appert que la clientèle rejointe par le PQJ est hautement vulnérable. En effet, cette dernière est composée de jeunes appartenant au 10 % des plus vulnérables selon les promoteurs du projet. Le profil des usagers présenté dans cette section a été dressé à partir des variables suivantes tirées de la BDI pour le CJQ-IU :

- Sexe du jeune;
- Âge moyen de l'utilisateur lors du 1^{er} signalement;
- Âge moyen de l'utilisateur au début de PQJ;
- Détenteur de la garde de l'utilisateur;
- Langue d'usage et de communication;
- Territoire de CLSC;
- Autochtone;
- Problématique principale ayant mené à la dernière prise en charge avant PQJ;
- Problématique principale lors de la première situation de compromission;
- Nombre d'enfants des jeunes PQJ pris en charge par le DPJ;
- Présence d'un dossier LSJPA;
- Avis alerte dans PIJ.

Ces données n'ont pu être obtenues pour l'ensemble des centres jeunesse. Ainsi, il importe de souligner que celles-ci ne peuvent être généralisées à l'ensemble des jeunes de la province. De plus, ces données ne sont que descriptives, puisqu'elles ne sont pas comparées à celles des autres jeunes hébergés en centre jeunesse qui ne participent pas au PQJ.

Parmi les 193 jeunes ayant bénéficié du PQJ au CJQ-IU, on retrouve 102 garçons (52,8 %) et 91 filles (47,2 %). L'âge moyen des jeunes au début de PQJ est 16,4 ans (ET=0,5 an). La langue de communication est le français dans 99,5 % des cas, alors qu'elle est la langue d'usage dans 99,0 % des cas, et il y a trois jeunes autochtones hors réserve qui ont bénéficié du PQJ. Généralement, les parents des jeunes sont séparés. Le principal détenteur de la garde est la mère et ce taux est plus élevé chez les garçons (G=71,6% vs F=62,6%). Concernant la garde par le père, le taux est proportionnellement deux fois plus élevé chez les filles (20,9%) que chez les garçons (11,8%). L'âge moyen de l'utilisateur au premier signalement retenu est de 6,3 ans (ET=5,1 ans), avec 47,8% des jeunes signalés avant l'âge de 6 ans. De plus, la proportion de jeunes signalée avant 12 ans est encore plus élevée soit 78,3%. Il s'agit donc de jeunes dont la problématique a débuté à la petite enfance ou à l'enfance.

Les motifs de la première évaluation avec compromission sont principalement la négligence (66,3%), les troubles de comportement (17,2%) et l'abus physique (8,3%). L'abandon ne constitue un motif que dans 1,2% des situations. Or, les principaux motifs de compromission pour la dernière prise en charge (application des mesures) sont, par ordre d'importance, l'abandon (37,5%), les troubles du comportement (32,1%), le risque sérieux de négligence (9,8%), la négligence (8,2 %), les mauvais traitements psychologiques (7,6 %), l'abus sexuel (2,2%), l'abus physique (1,6 %) et le risque sérieux d'abus sexuel (1,1 %). Le taux de motif d'abandon plus élevé à la dernière prise en charge laisse entrevoir un délaissement graduel de la part des parents. À titre comparatif, le bilan des DPJ pour l'année 2013-2014 rapporte que le

taux d'abandon comme motif principal pour la prise en charge par le DPJ des jeunes de 16-17 ans pris est de 6,6 % (ACJQ, 2014). Ainsi, les jeunes au PQJ présentent un taux d'abandon environ six fois plus élevé que celui de la province pour les jeunes du même âge, alors que les taux des autres motifs de prise en charge sont semblables entre les deux groupes (ACJQ, 2014).

De plus, il appert que sur les 91 adolescentes du programme PQJ, 22% ont au moins un enfant suivi en protection de la jeunesse. Du côté des garçons, pour les 102 adolescents concernés, ce taux est de 8,8 %. Si l'on compare ces taux avec la population générale, on constate un écart important puisque les adolescentes de 15 à 19 ans présentent un taux de grossesse de moins de 8 pour 1 000 (Institut de la statistique du Québec, 2013). Toutefois, il est nécessaire de souligner que ces deux populations diffèrent largement, et sont donc difficilement comparables.

Lors de la prise en charge d'un jeune, plusieurs événements spéciaux peuvent nécessiter la mise en place d'un avis alerte dans le système PIJ. Ces avis alerte permettent à un intervenant qui ne connaît pas le dossier (urgence sociale ou intervenant de garde) de retrouver rapidement de l'information cruciale sur le jeune. La consultation de ces données a permis de constater que 171 jeunes sur les 193 participants au PQJ (88,6 %) ont eu au moins un avis alerte au cours des services en PJ. Le nombre moyen d'avis alerte par jeune est de 11,4 (ET=11,7), le minimum étant de 1 et le maximum de 69. Les données indiquent que 50 % des jeunes ont eu 7 avis alerte et moins, tandis que 30% ont eu entre 8 et 18 avis alerte et 20% en ont eu entre 20 et 69.

Le tableau 6 indique la répartition des avis alerte selon le type. Trois événements ressortent de ce tableau, soit les fugues, les situations à risque et les consignes LPJ. Les fugues représentent près du trois quart des avis alerte et 129 jeunes ont commis au minimum une fugue. La moyenne est de 11,1 fugues (ET=11,4) par jeune, le minimum étant de 1 et le maximum de 65. Les situations à risque représentent le deuxième plus important motif d'avis alerte et touchent 116 jeunes avec en moyenne 2 (ET=1,4) événements par jeune. Ce type d'avis concerne un usager pour lequel une situation à risque est appréhendée. L'ensemble des définitions des avis alerte est présenté dans le glossaire en début de rapport. Le troisième motif en importance, c'est-à-dire les consignes LPJ, signifie que des informations considérées comme essentielles par l'intervenant doivent être laissées en consigne au cas où un autre intervenant devrait agir dans le dossier. C'est le cas pour 105 jeunes avec en moyenne 2 consignes (ET=1,4) par jeune durant la prise en charge par le CJQ-IU.

Tableau 6. Répartition des avis alerte pour les jeunes au PQJ

Type d'avis alerte	Fréquence (n)	Pourcentage (%)
Fugue	1 432	73,7
Situation à risque	227	11,7
Consignes LPJ	215	11,1
Consignes LSJPA	27	1,4
Liberté illégale	9	0,5
Urgence suicidaire	7	0,4
Alerte inter centre jeunesse dans le cadre de la LPJ	6	0,3
Restriction au niveau de la communication avec des tiers (Art. 9 LPJ)	4	0,2
Alerte inter-C.J.	3	0,2
Détresse psychologique	2	0,1
Risque suicidaire	2	0,1
Évasion	2	0,1
Mandat d'arrestation	2	0,1
Mandat d'amener	1	0,1
Alerte interprovinciale	1	0,1
Alerte inter centre jeunesse dans le cadre de la LSJPA	1	0,1
Total	1 941	100

Finalement, les données tirées de la BDI indiquent que 50,8% des jeunes du PQJ ont eu un dossier actif en LSJPA, dont 68,3 % concernent des garçons. L'ensemble de ces données confirme l'ampleur des difficultés que présentent les jeunes au PQJ, bien que celles-ci n'aient pas fait l'objet d'une comparaison permettant de déterminer si ce profil se distingue du reste de la population adolescente en centre jeunesse.

10.1.2. Caractéristiques des participants dans les études retenues de la revue systématique

Critères de sélection

Parmi les études retenues lors de recension de la littérature, il est possible de constater que les stratégies de recrutement et d'inclusion sont différentes de celles du PQJ. En effet, ces programmes ont presque tous une portée universelle, s'adressant à tous les jeunes qui sont volontaires plutôt que d'exclure ceux qui ne correspondent pas à un certain profil basé sur les caractéristiques personnelles. Il faut dire que si aucun programme n'identifie ses participants selon la gravité de leur profil, c'est aussi parce que les politiques en place permettent d'offrir des services à tous les jeunes. Aux États-Unis, par exemple, les normes émises prônent que les services de soutien à la transition et à l'autonomie incluent tous les adolescents en placement,

peu importe le type de placement et les avenues envisagées sur le long terme (Child Welfare League of America [CWLA], 2005).

Profil des participants

Quatre études parmi les neuf retenues concernant l'efficacité des programmes font une description détaillée de la population d'où est tiré leur échantillon. Les autres études incluses rapportent très peu de données quant au profil d'admission des jeunes dans leur programme respectif dû au fait que les échantillons de ces études ont été formés après la fin des services. Les caractéristiques disponibles pour les quatre études sont présentées dans le tableau 7. Ce portrait des jeunes participant au programme évalué permet de constater que ces jeunes présentent aussi un niveau de difficulté important notamment sur le plan de la santé mentale (score limite ou clinique au Achenbach), sur le plan de la délinquance, des problèmes d'apprentissage, de la fugue et de la trajectoire de placement.

Tableau 7. Profil des participants aux programmes de transition à la vie adulte décrits dans la littérature

Caractéristiques	Zinn et Courtney (2014)	Courtney, Zinn, Zielewski, Bess, Malm (2008)	Courtney, Zinn, Johnson, Malm (2011a)	Courtney, Zinn, Koralek, Bess (2011b)
Sexe (masculin)	46 %	42 %	33 %	43 %
Âge moyen	14,5 ans	17,0 ans	16,9 ans	16,0 ans
Origine ethnique				
<i>Afro-américains</i>	60 %	50 %	25 %	22 %
<i>Occidentaux</i>	31 %	37 %	73 %	75 %
<i>Hispaniques</i>	35 %	44 %	27 %	46 %
<i>Autres</i>	15 %	17 %	12 %	8 %
Santé mentale (zone limite ou clinique Achenbach)				
<i>Intériorisés</i>	30 %	30 %	40 %	50 %
<i>Extériorisés</i>	26 %	27 %	45 %	45 %
<i>Au moins une sous-échelle</i>	47 %	47 %	72 %	52 %
<i>Score total</i>	30 %	28 %	46 %	42 %
Symptômes SSPT	7 %	6 %	--	--
Délinquance				
<i>Oui (dernière année)</i>	--	--	50 %	40 %
<i># moyen d'activités</i>	0,99	1,32	1,1	0,99
Problèmes d'apprentissage				
<i>Adaptation scolaire</i>	35 %	36 %	49 %	37 %
<i>Retard académique moyen</i>	2,3 à 4,7 ans	--	--	--
<i>Trouble d'apprentissage</i>	27 %	25 %	37 %	26 %
Parentalité (filles)	1 %	10 %	8 %	8 %
Expérience emploi (oui)	--	--	70 %	16 %
Historique placement				
<i>Durée totale</i>	9,7 ans	8,4 ans	--	--
<i>Âge premier placement</i>	7 ans	9,5 ans	11,1 ans*	--
<i>Nombre placements</i>	6	5,7	12,3*	--
<i>Nombre fois retrait famille</i>	1,3	1,3	--	--
<i>Histoire fugue</i>	17 %	32 %	44 %	30 %
<i>Placement institutionnel</i>	20 %	39 %	64 %	76 %
<i>Retour aux services</i>	20 %	26 %	35 %	29 %
Soutien social (# personnes)	5,7	6,5	6,3	7,9

*Données provenant de la population (tous les jeunes du programme en placement intensif) et non pas de l'échantillon (jeunes qui ont participé à l'étude)

10.2. Durée des services

10.2.1. Durée des services au PQJ

Concernant la durée de participation au PQJ, pour les 156 jeunes dont le dossier était fermé au CJQ-IU, 95 ont continué le programme sous la LSSS après 18 ans, ce qui représente 60,9 % des situations. Pour ces jeunes dont le dossier est fermé, la durée moyenne du programme a été de 717 jours, donc près de deux ans, avec un écart-type de 599 jours, le minimum étant de 52 jours et le maximum de 1 200 jours. La durée maximale de 1 200 peut s'expliquer par le fait que 17 jeunes ont débuté le PQJ avant 16 ans, l'âge minimum d'entrée dans PQJ étant de 15,63 ans. Encore une fois, ces données ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la province puisqu'elles ne concernent que la région de Québec.

10.2.2. Durée des services dans les études retenues de la revue systématique

L'analyse des études retenues concernant l'efficacité et l'efficience a permis de constater que les programmes évalués sont très variables dans leur objectif et dans leurs modalités d'intervention. Certains programmes sont multidimensionnels (visent plusieurs domaines de l'autonomie et de la transition à la vie adulte), alors que d'autres ont une cible spécifique (ex. : les habiletés relationnelles ou les capacités académiques). Ainsi, on observe que la durée des services est adaptée à l'objectif général ou spécifique du programme. En effet, le tableau 8 permet d'observer que les programmes spécifiques sont offerts à court terme, alors que les programmes multidimensionnels sont offerts à plus long terme, généralement jusqu'à 21 ans, et parfois jusqu'à 23 ou 25 ans.

Tableau 8. Durée des services des programmes considérés dans la revue systématique

Programmes	Durée des services
IL-ES * (Courtney et al., 2011b)	Durée moyenne de participation = 2 ans
ESTEP * (Zinn et Courtney, 2014)	Jusqu'à 50 heures de tutorat
CORE * (Nesmith et Christophersen, 2014)	Ateliers : 12-15 semaines
ILP + SIL * + Aftercare (Georgiades, 2005)	Inconnue
LST (Courtney, 2008)	5 semaines
Outreach (Courtney et al., 2011a)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 21 ans (éligibilité entre 16 et 21 ans)
ILP (Lemon et al., 2005)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 21 ans (éligibilité entre 16 et 21 ans)
ILP (Lindsey et Ahmed, 1999)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 21 ans (éligibilité entre 15 et 21 ans)
Transition Guardian Plan (Pacakrd et al., 2008)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 23 ans (à partir de 18 ans)
ECM to age 25 (PACY, 2012)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 25 ans (à partir de 18 ans)
Foster Care to 21 (Burley et Lee, 2010)	Jusqu'à ce que les jeunes aient 21 ans (à partir de 18 ans)

* Programmes ayant un objectif d'intervention spécifique

Néanmoins, les normes de pratique du CWLA (2005) émettent, entre autres, la recommandation d’offrir des services en fonction du niveau développemental et des besoins des jeunes, plutôt que de se baser sur l’âge chronologique ou les caractéristiques du placement en milieu substitut.

10.3. Charge de cas

10.3.1. Charge de cas au PQJ

Au PQJ, la charge de cas des intervenants est établie à un intervenant pour dix jeunes. Les données au niveau provincial, colligées par l’ACJQ, confirment cette information, puisque le ratio moyen intervenant-jeunes est de 1 : 8,2. Le tableau 9 expose ce ratio pour chaque centre jeunesse participant.

Tableau 9. Charge de cas des intervenants

Centres jeunesse	Nombre de jeunes par intervenants
A	7,4
B	6,7
D	10,1
E	9,0
F	8,7
G	8,2
H	7,7
J	6,5
K	6,7
L	8,0
M	9,9
N	8,3
O	8,8
P	8,3

10.3.1. Charge de cas dans les études retenues de la revue systématique

Les données sur la charge de cas des intervenants sont très peu décrites dans les études retenues. Tel que présenté au tableau 10, seules trois études ont fourni ces informations ou réfèrent au document publié sur le programme décrivant davantage ces caractéristiques. Il est possible d’observer que la charge de cas pour ces programmes est associée à leur objectif et à leurs modalités d’intervention. Par exemple, dans le programme LST, puisqu’il s’agit d’ateliers offerts par un instructeur en classe dans un objectif d’enseignement et non d’intervention personnalisée, l’instructeur peut accueillir 15 à 25 jeunes. Selon les normes du CWLA (2005), un ratio de quatre à dix jeunes pour chaque intervenant est recommandé en contexte de services directs de soutien à la transition à la vie adulte au sein d’une équipe de travail. Un nombre moins élevé peut s’avérer nécessaire pour ceux qui travaillent auprès de jeunes avec des besoins particuliers ou ceux qui travaillent individuellement, sans le soutien d’une équipe.

Tableau 10. Charge de cas des programmes considérés dans la revue systématique

Programmes	Charge de cas (ratio intervenant-jeune)
IL-ES * (Courtney et al., 2011b)	Inconnue
ESTEP * (Zinn et Courtney, 2014)	1 à 5 jeunes/tuteur
CORE * (Nesmith et Christophersen, 2014)	Inconnue
ILP + SIL * + Aftercare (Georgiades, 2005)	Inconnue
LST (Courtney, 2008)	Instructeur d'ateliers : 15 à 25 jeunes éligibles/ateliers La charge de cas pour l'intervenant de suivi externe est inconnue
Outreach (Courtney et al., 2011a)	15 jeunes/intervenant
ILP (Lemon et al., 2005)	Inconnue
ILP (Lindsey et Ahmed, 1999)	Inconnue
Transition Guardian Plan (Pacakrd et al., 2008)	N/A
ECM to age 25 (PACY, 2012)	N/A
Foster Care to 21 (Burley et Lee, 2010)	N/A

* Programmes ayant un objectif d'intervention spécifique

10.4. Intensité et diversité des services

10.4.1. Intensité et diversité des services reçus au PQJ

Les données provenant de l'ensemble des centres jeunesse de la province ont permis d'établir le portrait du nombre de services offerts aux jeunes. Ces données sont exposées dans le tableau 11 et indiquent que chaque jeune participant au PQJ a en moyenne 1,2 activité par semaine en lien avec le programme.

Tableau 11. Portrait du nombre de jeunes participants et des moyennes d'activités réalisées dans le cadre du PQJ

Centres jeunesse	Nombre de jeunes participants au PQJ	Moyenne d'activités par semaine/jeune
A	50	1,39
B	39	0,93
D	40	1,89
E	79	1,70
F	68	1,09
G	72	1,38
H	78	0,81
J	48	0,95
K	48	1,20
L	100	1,39
M	71	1,08
N	63	0,93
O	140	0,93
P	84	0,58
Total	980	1,20

Les types d'activités au PQJ sont divers et adaptés aux besoins des jeunes. Il est question d'entrevues avec le jeune par téléphone, au bureau, au domicile, dans la famille d'accueil ou dans d'autres milieux où le jeune est hébergé, ainsi que des accompagnements spécifiques. L'intervenant peut aussi être amené à réaliser des activités individuelles avec l'utilisateur ou des activités de groupe. Les activités incluent les rencontres d'élaboration du plan d'action du PQJ, la table de révision et les rencontres de révision. L'utilisation d'outils cliniques avec l'utilisateur est aussi comptabilisée dans les types d'activités. La durée d'une seule activité peut être très variable, c'est-à-dire de quelques minutes pour un appel téléphonique à une journée entière pour un accompagnement ou une aide plus importante.

10.4.2. Intensité et diversité des services dans les études retenues de la revue systématique

Les caractéristiques des programmes concernant l'intensité et la diversité des services sont plus ou moins bien décrites selon les études retenues dans la revue systématique. Le tableau 12 présente les données qui ont pu être extraites sur les types d'activités du programme, le nombre d'activités prévues et la fréquence de celles-ci. Encore une fois, il est possible de constater que ces valeurs varient grandement en fonction des cibles et des modalités du programme. Les programmes multidimensionnels ont des services similaires au PQJ, alors que les programmes ayant un objectif spécifique offrent des activités propres à cette visée. La modalité d'intervention varie également, certains offrant des suivis individualisés ou des ateliers en groupe ou une combinaison des deux. Certains programmes ont une particularité que d'autres n'ont pas soit celle d'offrir une allocation financière aux jeunes. Le nombre d'activités est également variable en fonction des objectifs des programmes, mais aussi en fonction des besoins des jeunes, notamment pour les programmes multidimensionnels. Concernant l'intensité des services, la plupart des programmes offrent des rencontres hebdomadaires, et parfois bihebdomadaires.

Tableau 12. Intensité et diversité des services des programmes considérés dans la revue systématique

Études	Intensité et diversité des services		
	Types d'activités	# d'activités	Fréquence des activités
IL-ES * (Courtney et al., 2011b)	Suivi individualisé en recherche d'emploi comprenant six types de services : 1) première visite et évaluation 2) préparation à la recherche d'emploi 3) pistes d'emploi et de ressources 4) aide à la recherche d'emploi 5) ateliers thématiques 6) suivis + 2 à 4 ateliers/an pour dével. aptitudes d'autonomie liées à l'emploi	Variable	Inconnue
ESTEP * (Zinn et Courtney, 2014)	Tutorat individuel à la maison en math et en français	12 rencontres env. (50 h)	2 rencontres de 2h/semaine
CORE * (Nesmith et Christophersen, 2014)	Rencontres ciblant 3 domaines : - développement d'un réseau social et de soutien - développement du pouvoir d'agir des jeunes - gestion des traumatismes Groupe de soutien	12-15 rencontres	1 rencontre/semaine
ILP + SIL * + Aftercare (Georgiades, 2005)	<i>Independent Living Program</i> : Les services incluent : 1) support financier 2) support éducatif 3) support social 4) acquisition d'habiletés de vie quotidienne, ce qui inclut : • emploi • gestion financière • ressources de la communauté • communication • prise de décision et résolution de problèmes <i>Subsidized Independent Living (SIL) program</i> : Allocation financière <i>Aftercare program</i> : soutien et références	Variable	<i>SIL</i> : 3 premiers mois : 2 rencontres/sem. Par la suite : minimalement 1x/mois, variable selon les besoins du jeune
LST (Courtney, 2008)	Ateliers visant l'acquisition de compétences : 1) Éducation 2) Emploi 3) Aptitudes à la vie quotidienne 4) Habiletés de survie 5) Choix et conséquences 6) Habiletés sociales 7) Habiletés informatiques	10 ateliers (en classe)	5 x 2 rencontres de 3 h/semaine
Outreach (Courtney et al., 2011a)	Suivi individualisé, accompagnement et références (sur une variété d'aspects et selon les besoins, ex. : obtenir son permis de conduire, s'inscrire au collège, obtenir un emploi, etc.)	Variable	Généralement 1 fois/semaine, selon les besoins du jeune

Intensité et diversité des services			
Études	Types d'activités	# d'activités	Fréquence des activités
ILP (Lemon et al., 2005)	Variable selon agences Services courants : 1) Services d'enseignement (généralement offerts par les organismes dans la communauté) qui sont orientés vers l'acquisition d'habiletés de vie quotidienne spécifiques : a. Gestion de l'argent b. Préparation à l'emploi et de maintien des compétences c. Logement d. Santé et nutrition, cuisine e. Entretien du logement f. Responsabilité sexuelle g. Gestion du stress h. Compétences interpersonnelles 2) Ateliers sur demandes d'aide financière et inscription au collège 3) Mesures incitatives monétaires pour la participation 4) Aide financière directe 5) Préparation à la fin du placement (informations sur les ressources disponibles) Autres services variant selon agence (ex. : cours d'informatique, visites des universités, etc.)	Variable	Variable
ILP (Lindsey et Ahmed, 1999)	Variable selon agences - Certains offrent un programme structuré (rencontres de groupe mensuelles et d'autres activités au cours desquelles les jeunes ont l'occasion d'apprendre et de pratiquer les habiletés de vie quotidienne) - D'autres vont fournir des services sur une base individuelle uniquement sans offrir de programme structuré	Variable	Variable
Transition Guardian Plan (Pacakrd et al., 2008)	Allocation financière mensuelle Services de soutien	Inconnu	Inconnue
ECM to age 25 (PACY, 2012)	Aide financière Soutien à la préparation à la vie adulte	Inconnu	Inconnue
Foster Care to 21 (Burley et Lee, 2010)	Prolongation de placement de 18 à 21 ans Programme d'aide financière (certains inclus des critères de réussite scolaire)	N/A	N/A

* Programmes ayant un objectif d'intervention spécifique

10.5. Contexte de services

10.5.1. Contexte des services au PQJ

La trajectoire des services dispensés aux jeunes du PQJ, c'est-à-dire du signalement à la DPJ jusqu'à la prise en charge du jeune par le CJQ-IU, a été réalisée à l'aide des variables suivantes :

- Type de service
 - Réception et traitement des signalements
 - Évaluation
 - Orientation
 - Application des mesures
 - Révision
 - Intervention en milieu de vie
 - Intervention de réadaptation avec hébergement
 - Évaluation psychologique
 - Suivi psychologique
- Décision
- Date de début du service
- Date de fin de service

L'interrogation des bases de données a permis de répertorier 6 928 services de la Protection de la Jeunesse pour les 193 jeunes ayant participé au PQJ entre 2007 et 2015. Ces données permettent de décrire quels types de services autres que le PQJ sont offerts aux jeunes participant au PQJ dans la trajectoire de services en protection de la jeunesse (voir Tableau 13). Il est à noter que la présence de ce type de service n'est pas un indicateur d'une situation particulièrement difficile, ou du moins, il faudrait pouvoir comparer avec un échantillon contrôle ayant des caractéristiques similaires afin de déterminer si les jeunes au PQJ reçoivent davantage certains types de services et si cela est un indice de problématiques particulières. Concernant les signalements, les chiffres élevés laissent entendre que la situation du jeune a nécessité de nouveaux signalements au cours de la trajectoire de services. L'évaluation, l'orientation, l'application des mesures et la révision font partie des services courants dans la trajectoire de services, lorsque le signalement est retenu et mène à une prise en charge par le DPJ. Il n'est donc pas étonnant de constater que la majorité des jeunes au PQJ ont reçu ces services dans leur parcours.

Le tableau 13 présente aussi des données concernant les interventions en milieu de vie (IMV). Ce type d'intervention en milieu naturel, en famille de proximité ou en famille d'accueil, est très varié et dépend de la situation et des besoins de chaque jeune et de sa famille. Par exemple, il peut s'agir de programmes de développement des habiletés parentales ou d'une intervention de l'équipe de santé mentale de deuxième ligne. L'ensemble des 193 jeunes de PQJ a eu au moins une IMV dans leur trajectoire de services, avec en moyenne 5,6 interventions (ET=2,5) pour les garçons comparativement à 4,8 pour les filles (ET=2,2). Enfin, un total de 137 jeunes (64 garçons et 73 filles) ont fait l'objet d'un suivi psychologique durant leur prise en charge, soit 71% de la clientèle PQJ du CJQ-IU.

Tableau 13. Type de services reçus par les jeunes au PQJ

Type de service (nombre de jeunes ayant reçu ce service)	Groupe				Total de jeunes
	Gars (n)	Gars (%)	Filles (n)	Filles (%)	
Réception et traitement des signalements	96	94,1	88	86,3	184
Évaluation	95	93,1	84	82,4	179
Orientation	89	87,3	80	78,4	169
Application des mesures	99	97,1	88	86,3	187
Révision	99	97,1	88	86,3	187
Intervention en milieu de vie	102	100,0	91	89,2	193
Intervention de réadaptation avec hébergement	84	82,4	69	67,6	153
Suivi psychologique	64	62,7	73	71,6	137
Évaluation psychologique	30	29,4	28	27,5	58
Total de jeunes au PQJ en fonction du sexe	102	100	91	100	193

Quant aux IRH, elles signifient que le jeune a vécu un placement en foyer de groupe ou en centre de réadaptation (CR) (Escale ou Gouvernail). Les données montrent que 153 jeunes (79,3% de la clientèle PQJ) ont bénéficié de ce type de service durant leur prise en charge avec en moyenne 8,2 IRH (ET=6,4) par jeune. Les garçons ont été plus souvent hébergés en CR que les filles, avec 9 IRH (ET=6,8) en moyenne pour les garçons et 7,3 IRH (ET=5,9) en moyenne pour les adolescentes. Des données supplémentaires en provenance du SIRTf (Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial) montrent qu'en incluant les familles d'accueil, le nombre de jeunes qui a eu au moins un placement augmente à 189, soit 97,9 % de la clientèle PQJ. Ainsi, seulement 2,1 % des jeunes n'ont pas vécu d'hébergement en famille d'accueil ou en réadaptation au cours des services reçus en PJ. Ces données ne sont pas étonnantes considérant qu'un lourd historique de placement est un critère d'admission au PQJ. De plus, les données indiquent que 39 jeunes sur les 193 (20,2 %) ont eu au moins un épisode d'hébergement en unité d'encadrement intensif, avec en moyenne 2,9 épisodes par jeune (ET=1,7). Les motifs ayant mené à l'encadrement intensif étaient la protection du jeune (67,6 %), la protection du jeune et autrui (31,5 %) et la protection d'autrui (0,9 %).

Le tableau 14 illustre les comportements problématiques ayant été observés et qui ont justifié un hébergement en unité d'encadrement intensif. Il est à noter qu'un jeune peut avoir plus d'un comportement problématique pour chaque hébergement. Il ressort que la fugue est un dénominateur commun pour 34 jeunes, soit presque la totalité des jeunes qui ont été hébergés en unité d'encadrement intensif (n=39). Les résultats indiquent que chaque jeune compte 2,5 fugues en moyenne. La consommation problématique de drogues, d'alcool ou de médicaments est également un motif très présent chez les jeunes du PQJ qui a justifié leur hébergement en encadrement intensif.

Tableau 14. Comportements problématiques qui ont justifié un hébergement en unité d'encadrement intensif pour 39 jeunes au PQJ

Type de comportement problématique	Nombre de jeunes	Fréquence du comportement (n)	Pourcentage (%)	Moyenne par jeune (ET)
Fugue	34	84	35,0	2,5 (1,6)
Consommation problématique	27	64	26,7	2,4 (1,6)
Violence	19	28	11,8	1,5 (0,8)
Idéation/Comportement suicidaire	11	26	10,8	2,4 (1,8)
Automutilation	9	21	8,8	2,3 (1,9)
Comportement sexuel problématique	9	17	7,1	1,9 (1,5)
Total	39	240	100	

10.5.2. Contexte des services dans les études retenues de la revue systématique

Les données issues de la revue systématique ont permis d'établir le profil des participants pour quatre des études recensées sur l'efficacité des programmes. Ce profil a été présenté précédemment au tableau 7. Des informations supplémentaires concernant le contexte d'hébergement de ces jeunes sont présentées au tableau 15, permettant ainsi de décrire le contexte des services de transition à vie adulte offerts à ces derniers.

Tableau 15. Caractéristiques des placements des participants aux programmes de transition à la vie adulte décrits dans la littérature

Caractéristiques des placements	Zinn et Courtney (2014)	Courtney, Zinn, Zielewski, Bess, Malm (2008)	Courtney, Zinn, Johnson, Malm (2011)	Courtney, Zinn, Koralek, Bess (2011)
Placement institutionnel	20 %	39 %	64 %	76 %
Placement actuel				
<i>Famille d'accueil</i>	50 %	33 %	97 %	38 %
<i>Foyer de groupe/institution</i>	3 %	23 %	0 %	22 %
<i>Famille élargie</i>	47 %	42 %	1 %	38 %

Il est ainsi noté que, selon les études, le placement institutionnel au cours de la trajectoire de services en protection de la jeunesse varie de 20 à 76%. Lorsqu'il est question du placement actuel, c'est-à-dire au moment de l'étude durant la participation du jeune au programme, il est constaté que les taux de placement en milieux institutionnels varient de 0 à 23 %. D'ailleurs, le CWLA (2005) recommande d'offrir un contexte de services flexible afin de transmettre graduellement des responsabilités aux jeunes. Pour favoriser leur transition, les jeunes doivent pouvoir se retrouver dans des environnements moins encadrants, comme des appartements ou des maisons qui ne comportent peu ou pas de règlements et de modalités limitatives.

11. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Tel que mentionné dans la méthodologie, afin de contextualiser les résultats issus de la littérature et des données clinico-administratives, des groupes de discussion et des entrevues individuelles ont été menés auprès de diverses parties prenantes. Ainsi, des experts du domaine de la transition à la vie adulte, des gestionnaires et des intervenants rattachés au PQJ, ainsi que des jeunes dans leur dernière année au PQJ ou ayant terminé depuis moins de deux ans ont été rencontrés. Une description de la composition de ces quatre groupes est présentée au tableau 16.

Tableau 16. Description des participants interviewés

Fonction des participants	Nombre	Provenance ou appartenance	Méthodes d'entrevue
Chercheurs experts	2	UQTR ENAP	- 2 entrevues individuelles
Gestionnaires	13	11 centres jeunesse	- 11 entrevues individuelles - 1 groupe de discussion - 1 entrevue écrite*
Intervenants	42	10 centres jeunesse	- 8 groupes de discussion
Jeunes	14	5 régions	- 5 entrevues individuelles - 3 groupes de discussion

* Un gestionnaire a complété l'entrevue par écrit due à des conflits d'horaire empêchant la tenue d'une rencontre en personne ou par téléphone.

Une analyse des corpus des entrevues individuelles et de groupe a été réalisée. Les résultats de cette analyse détaillée pour chaque groupe sont présentés en annexes (voir annexes G à J). Dans le but d'obtenir un portrait plus global du point de vue de l'ensemble des parties prenantes, un résumé des convergences et des propos spécifiques à chaque groupe de participants est présenté dans cette section, et ce, pour chaque thème et question traités. D'abord, le thème de la clientèle cible des programmes de transition à la vie adulte est abordé. Ensuite, le thème du fonctionnement du PQJ est présenté. Troisièmement, le thème des critères d'évaluation et finalement celui de la pertinence du PQJ sont abordés.

11.1. Thème 1 : Clientèle cible

11.1.1. Caractéristiques de la clientèle

Concernant les caractéristiques de la clientèle ciblée par le PQJ, les intervenants et les gestionnaires s'entendent pour dire que celles-ci correspondent aux critères de sélection déjà établis du programme. De ce fait, ils nomment qu'il s'agit des jeunes les plus vulnérables, qui cumulent des problématiques multiples, qui sont les plus à risques et pour qui le pronostic d'avenir est sombre. Les jeunes présentent souvent des troubles de l'attachement combinés avec une difficulté à faire confiance, des troubles de santé mentale, ainsi que des retards scolaires importants. Ils ajoutent à cette description, une précarité du réseau social, et donc un fort risque de se retrouver seul à 18 ans. De plus, les experts, les jeunes et les intervenants partagent l'idée que l'historique de placements imposant des jeunes au PQJ (placement en bas âge, à long cours avec de nombreux déplacements) fait en sorte qu'ils ont souvent grandi dans

un milieu institutionnalisé, donc très encadré et organisé, où ils n'ont pas eu l'occasion de développer naturellement leur autonomie.

Le phénomène d'allongement de la jeunesse est également une idée partagée, mais cette fois entre les experts, les gestionnaires et les intervenants. Selon eux, les jeunes d'aujourd'hui font leur transition plus tardivement que les générations précédentes. Les experts précisent que la transition à la vie adulte est un défi commun à tous les jeunes qu'ils soient en CJ ou non, mais ils soulignent qu'il s'agit d'un défi supplémentaire pour les jeunes des CJ. En effet, la transition serait plus abrupte pour les jeunes en CJ qui doivent être autonomes et vivre de façon indépendante à 18 ou 19 ans, comparativement aux jeunes de la population générale pour qui cette transition est plus graduelle. Les trois groupes interviewés partagent, néanmoins, l'idée que certains jeunes sont parfois plus résilients que d'autres et s'en sortiront plus facilement.

Du côté des intervenants, comme ils sont plus proches de la clientèle du PQJ, ils la décrivent avec davantage de détails. Dès lors, ils ajoutent que ce sont des jeunes avec un vécu teinté de plusieurs types de violence, qui ont un mal de vivre, pour qui la gestion des émotions est difficile et qui ont une faible estime d'eux-mêmes. Ils ajoutent à cela des problèmes de comportement, une difficulté à se mobiliser, de l'instabilité d'emploi, une difficulté à tolérer les délais ainsi qu'une vision floue de leur avenir.

11.1.2. Critères de sélection

Bien que les critères de sélection du PQJ discriminent bien les jeunes les plus vulnérables, tous les participants interviewés sont d'avis que ces critères devraient être assouplis afin d'inclure davantage de jeunes qui ont des besoins semblables, sans pour autant être les plus vulnérables. Pour illustrer ce propos, les experts soulignent que tous les jeunes hébergés en CJ ont des besoins sur le plan de l'accompagnement à la transition à la vie adulte, entre autres, dû à des déficits sur le plan de la qualification, de leurs problématiques dans différentes sphères de vie (personnel, familial, social et légal), ainsi que de leur situation financière souvent précaire. Les jeunes, les intervenants, les gestionnaires et les experts vont même jusqu'à proposer d'offrir ce type de services à tous les jeunes hébergés en CJ, tout en modulant l'intensité des services selon les besoins. D'ailleurs, les participants de ces trois groupes remettent en question le critère lié au placement de longue durée, puisque, selon eux, les jeunes peuvent être tout aussi vulnérables compte tenu de leur milieu familial sans avoir connu de longues périodes d'hébergement. Les intervenants et gestionnaires ajoutent que l'isolement et l'absence d'un réseau soutenant sont un critère bien plus déterminant.

L'assouplissement des critères concerne également celui de l'âge. En effet, plusieurs participants des quatre groupes sont d'avis que ce critère devrait être défini en fonction du niveau de développement et des besoins des jeunes, plutôt qu'en termes d'âge chronologique. Les intervenants et les gestionnaires partagent également l'idée que l'âge de début ciblé est généralement adéquat puisque c'est à ce moment du développement que le jeune présente la maturité nécessaire pour débiter la réflexion sur sa vie d'adulte. Ces derniers précisent, néanmoins, qu'un critère d'âge plus souple permettrait d'éviter d'« échapper » certains jeunes qui ont besoin d'accompagnement, mais qui ne correspondent pas au critère d'être âgé de 16 ans plus ou moins trois mois.

11.1.3. Cheminement début-fin

Les intervenants et les gestionnaires s'entendent pour dire que chaque jeune évolue différemment dans le programme et que ce cheminement dépend grandement des caractéristiques personnelles. Les deux groupes soulignent que plusieurs jeunes ont des appréhensions par rapport à leur avenir, mais que l'accompagnement et la relation de confiance qui s'établit avec l'intervenant du PQJ facilitent ce cheminement. Ils s'entendent pour dire que le jeune, tout au long de ce processus, développe sa maturité, prend du pouvoir sur sa vie et acquière une meilleure connaissance de soi. Les jeunes ont également confirmé qu'ils appréhendaient la vie d'adulte et vivaient des incertitudes. Malgré cela, certains précisent qu'ils pouvaient se montrer réticents à laisser un nouvel intervenant entrer dans leur vie, mais que, comme les intervenants et les gestionnaires le soulignent, ils se rendaient compte au fil du temps que l'accompagnement offert leur était bénéfique.

11.1.4. Facteurs d'investissement

Les intervenants et les gestionnaires considèrent qu'un des facteurs d'influence principal de l'investissement des jeunes dans le PQJ est le lien significatif qui est créé entre l'intervenant et le jeune. Ainsi, ils s'entendent pour dire qu'un bon lien de confiance est déterminant. Les jeunes soulignent d'ailleurs être très satisfaits de la relation établie avec leur intervenant : ils se sentent très bien soutenus. Plus précisément, l'approche de l'intervenant peut faire la différence sur l'investissement du jeune. En effet, les gestionnaires, les intervenants et les jeunes s'entendent pour dire que le savoir-être et le savoir-faire influencent grandement l'investissement dans le PQJ. Les intervenants et les jeunes précisent l'importance des caractéristiques suivantes : la capacité à s'ajuster aux jeunes, l'égalité dans la relation, le respect du rythme du jeune, la créativité, le renforcement de l'auto-détermination, l'acceptation inconditionnelle du jeune, l'ouverture d'esprit, l'écoute et la transparence. De plus, les jeunes précisent que l'utilisation appropriée de la confrontation et de la sensibilisation est appréciée, alors qu'une attitude autoritaire est défavorable.

Les experts, les gestionnaires, les intervenants et les jeunes indiquent tous que l'accessibilité, la flexibilité et la disponibilité de l'intervenant peuvent faire la différence dans l'investissement des jeunes dans le programme. En effet, l'ajustement de l'intervenant en fonction des besoins des jeunes est grandement apprécié par ces derniers et favorise leur participation selon les différents répondants. Néanmoins, selon les régions, quelques jeunes et intervenants rapportent certaines limites à cette disponibilité et flexibilité, dû à des conflits d'horaire ou des décisions de gestion. Par exemple, les intervenants ne peuvent pas toujours travailler les soirs et les fins de semaine ou les jeunes ne sont pas disponibles de jour ni de soir à cause de leur école et de leur emploi. Ainsi, quelques jeunes nomment qu'ils apprécieraient que les intervenants soient davantage disponibles les soirs de semaine et la fin de semaine, alors que certains intervenants expliquent avoir besoin des autorisations de leur chef pour travailler les fins de semaine. Par ailleurs, certains intervenants trouveraient pertinent d'élargir leurs moyens de communication avec les jeunes, que ce soit par l'utilisation de cellulaires¹⁶ ou de *Facebook*, afin d'améliorer leur accessibilité.

¹⁶ L'utilisation du cellulaire comme mode de communication avec les jeunes du PQJ n'est pas une pratique uniforme entre les CJ. Certains y ont adhéré, d'autres aimeraient avoir la possibilité d'utiliser cet outil.

Concernant les obstacles à l'investissement, les intervenants et les gestionnaires partagent une vision similaire en nommant, entre autres, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et les difficultés d'attachement. Ils expliquent aussi que l'espoir de retourner vivre chez ses parents à la fin du placement peut amener le jeune à se mettre en échec et à se désinvestir du programme. Les gestionnaires et les intervenants ajoutent que le désinvestissement temporaire dû à un besoin de liberté ainsi que l'éloignement géographique des jeunes du CJ à 18 ans nuisent à la participation au PQJ dans la dernière année du PQJ. Les jeunes précisent qu'une simple diminution des besoins durant une certaine période explique une moins grande participation à certains moments de leur parcours.

Les intervenants eux, sont les seuls à aborder l'idée de la nécessité d'un bon pairage intervenant-jeune pour favoriser l'investissement, alors qu'actuellement, l'attribution des suivis se fait en fonction de la charge de cas. Ils notent également l'importance de l'explication de leur rôle aux jeunes comme facteur d'investissement. Connaissant bien leur clientèle, ils sont aussi les seuls à nommer certaines caractéristiques des jeunes qui peuvent influencer leur participation, telles que des situations personnelles prenantes ou le besoin d'expérimenter et toucher le « fond du baril » pour ensuite revenir au PQJ. Ils nomment aussi certaines caractéristiques personnelles comme l'estime de soi, la capacité à suivre une routine ou la présence d'un réseau social positif comme facteurs facilitant l'investissement. Enfin, ils soulignent que l'instabilité des jeunes nuit à la participation au PQJ, entre autres, en ce qui a trait aux fugues et aux déplacements répétés.

11.2. Thème 2 : Fonctionnement du PQJ

11.2.1. Charge de cas

Concernant le ratio intervenant-jeunes, tant les gestionnaires que les intervenants s'entendent pour dire qu'il importe qu'il ne soit pas plus élevé, compte tenu du niveau d'intensité et la nature des interventions au PQJ. En effet, les intervenants sont appelés à répondre à une clientèle très vulnérable, ayant de nombreux besoins. En ce sens, les gestionnaires et les intervenants précisent qu'ils ont à gérer différents types d'interventions nécessitant souvent beaucoup de temps et de disponibilité (rencontres individuelles et d'équipe, réseautage, partenariat, déplacements dans les milieux, urgences, tâches administratives, etc.). Ils ajoutent qu'une flexibilité dans le ratio est nécessaire, car l'intensité de l'intervention varie en fonction du cheminement des jeunes à travers les trois années du PQJ. Ainsi, certains jeunes sollicitent plus ou moins l'intervenant selon où il est rendu dans le processus, ce qui fait en sorte que le ratio est parfois adéquat et d'autres fois trop chargé pour les intervenants.

Enfin, les jeunes se sont aussi exprimés indirectement sur la charge de cas des intervenants en parlant de leur disponibilité. De ce fait, les jeunes disent grandement apprécier la disponibilité de leur intervenant. Ce dernier prend le temps qu'il faut pour répondre aux besoins des jeunes, comparativement à ce qu'ils ont vécu dans les services réguliers en CJ. Il est donc possible d'en conclure que le ratio actuel permet de répondre aux besoins des jeunes.

Du côté des experts, M. Martin Goyette demeure prudent sur la question du ratio, mais il souligne qu'il importe de s'attarder à la question de la charge de cas, compte tenu de la vulnérabilité et des besoins des jeunes au PQJ. En ce sens, Mme Julie Marcotte, croit que le ratio devrait être réduit de moitié, afin de favoriser l'établissement des liens de confiance et de se pencher davantage sur l'aspect du développement identitaire en plus de l'aspect fonctionnel de l'autonomie.

11.2.2. Nombre de places

Tel que noté précédemment, les jeunes, les intervenants et les gestionnaires proposent que les critères de sélection soient assouplis afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes dans le besoin d'accéder au programme. Dans ce cas, ces derniers soulignent qu'il faudrait envisager d'augmenter le nombre de places afin de conserver le niveau d'intensité d'intervention existant.

Contrairement à la majorité des gestionnaires, certains intervenants soulignent qu'ils font face à un manque de places au PQJ. En effet, les intervenants soulignent être parfois contraints de choisir parmi « les pires cas » vu le nombre de places limité. De plus, il y a une région urbaine où un gestionnaire exprime avoir des périodes où les places sont restreintes et cela empêche certains jeunes d'avoir accès au PQJ.

11.2.3. Durée

Concernant la durée des services, bien que des nuances soient à apporter, la plupart des répondants, parmi les jeunes, les intervenants et les gestionnaires, trouvent la durée du PQJ appropriée, suivant la logique du cheminement du jeune de 16 à 19 ans. Toutefois, les experts, de même que plusieurs jeunes, intervenants et gestionnaires, croient que la durée des services devrait être déterminée en fonction du niveau de développement ainsi que des besoins et du degré de maturité des jeunes, plutôt qu'en fonction de l'âge chronologique. Plusieurs de ces participants soulignent même la nécessité de prolonger les services au-delà de l'âge de 19 ans. Le phénomène d'allongement de la jeunesse explicité plus tôt est notamment évoqué pour justifier la nécessité de ce prolongement. Cette idée est partagée autant par les intervenants, les gestionnaires que les experts. Certains jeunes précisent que de 18 à 19 ans, ils sont à l'étape de mettre en pratique la théorie et qu'ils ont donc encore besoin du soutien des intervenants. Après 19 ans, ils seraient à l'étape de la consolidation des apprentissages et des expérimentations où la présence des intervenants, bien que moins intensive, serait toujours nécessaire. Finalement, les experts, intervenants et gestionnaires précisent également qu'un seul critère pourrait marquer la fin des services, soit la mise en place d'un réseau social et de soutien adéquat.

Toujours dans l'idée du prolongement des services, de nombreux intervenants admettent qu'ils maintiennent des contacts avec des jeunes qui en ont besoin, au-delà de l'âge de 19 ans, et ce de façon ponctuelle. Bien qu'ils insistent pour référer les jeunes aux services pour adultes, le lien de confiance a été établi avec l'intervenant du PQJ et il est difficile de faire autrement. Malgré que certains gestionnaires soient en accord avec ce prolongement des services, il appert que certains autres ont plutôt une opinion divergente. Ces derniers soulèvent que ce prolongement pourrait nuire à la passation du relais aux services adultes et créer une dépendance aux services du PQJ.

De leur côté, les jeunes précisent que la fin du lien avec l'intervenant doit se faire graduellement, compte tenu de la signification de cette relation et de leur vécu relationnel teinté par l'abandon.

11.2.4. Structure du PQJ

La structure flexible du PQJ est un élément très apprécié, et qui est essentiel à sa réussite, pour la majorité des répondants. Celle-ci permet de répondre aux besoins particuliers de chaque jeune et de s'adapter à leur réalité, ce qui favorise la création du lien, leur implication et leur motivation dans le programme. Les intervenants et les gestionnaires nomment que cette

flexibilité permet une meilleure disponibilité des intervenants sur le plan temporel (*i.e.* : horaire souple) et physique (*i.e.* : déplacement dans l'environnement du jeune), l'ajustement des modes de communication (ex. : cellulaire et textos) et l'ajustement de l'intensité de l'accompagnement en fonction des besoins des jeunes. Les gestionnaires ajoutent que cela facilite aussi la gestion des urgences. La structure flexible du PQJ permet également aux jeunes de faire leur expérimentation de l'autonomie dans un contexte qui s'apparente à un milieu de vie naturel, selon les intervenants et les experts. Néanmoins, les entrevues ont permis de constater que cette flexibilité n'est pas la même dans toutes les régions; quelques intervenants rapportent, en effet, avoir perdu de cette souplesse depuis l'implantation du programme.

Ce type de structure peut cependant avoir ses côtés néfastes, tel que l'expliquent les gestionnaires et les intervenants. Ils notent, entre autres, qu'il s'agit d'une pratique qui peut envahir la vie privée de l'intervenant et donc qui risque plus de susciter l'épuisement. Ensuite, ils ajoutent le risque de créer une dépendance chez le jeune, d'où l'importance d'établir des limites claires. Néanmoins, l'établissement de ces limites peut aussi être favorable aux apprentissages du jeune, selon les gestionnaires.

En somme, les intervenants et les gestionnaires partagent des idées communes concernant les éléments essentiels du PQJ, soit la stabilité du lien de confiance avec le jeune, de même que la rigueur et l'uniformité du PQJ à travers la province. L'adaptation des interventions aux besoins des jeunes est aussi un aspect essentiel selon tous les répondants. Les jeunes et les gestionnaires ajoutent à cela l'importance de la notion du volontariat, c'est-à-dire que la participation au PQJ dépend de la volonté du jeune.

Selon les experts, bien que la flexibilité soit essentielle afin de répondre aux besoins de chaque jeune, ils soulèvent que cela comporte des défis. Le premier est de l'ordre de la répartition équitable de l'intensité d'intervention entre les jeunes. Le deuxième, découlant du premier, est le fait que la variabilité des suivis peut rendre difficile l'évaluation des impacts. En effet, la question qui se pose est : est-ce que le fait qu'un jeune démontre une meilleure réussite est attribuable à l'intensité des services reçus?

11.2.5. Outils, moyens et activités

Tout comme le note les experts, les jeunes soulignent, qu'en plus de l'aide apportée sur le plan de l'autonomie fonctionnelle, le PQJ est très aidant sur le plan relationnel et identitaire. En effet, les jeunes disent avoir développé leur confiance en soi et envers les autres, ainsi que leur connaissance de soi, de leurs valeurs et de leurs intérêts. Par ailleurs, les jeunes confirment les propos des intervenants concernant le rôle de ces derniers, soit celui d'accompagnement et de soutien. Ils leur donnent espoir en adhérant à leur projet et leur donnent confiance en leurs capacités.

Bien que tous s'entendent sur l'utilité des outils pour répondre aux besoins des jeunes et structurer les interventions, plusieurs participants de tous les groupes nomment que, dans l'ensemble, ces outils peuvent devenir lourds pour les jeunes. Ils précisent que les outils nécessitent parfois d'être adaptés en fonction des capacités des jeunes. Effectivement, les jeunes disent avoir besoin d'être davantage dans l'action. La théorie et la « paperasse », comme ils les nomment, peuvent être rebutantes. Ainsi, tous proposent que les outils soient mieux adaptés à leur réalité. Les jeunes donnent comme exemple le cartable PQJ qui pourrait être présenté de manière plus résumée et dans un format adapté. Les intervenants et les gestionnaires suggèrent l'utilisation de la technologie pour rendre les outils plus interactifs, ainsi que d'alléger la fréquence de passation de certains outils. Pour sortir de la théorie, les jeunes et

les intervenants suggèrent la mise en place d'activités favorisant l'expérimentation. Plus spécifiquement, les jeunes proposent des ateliers de création, des activités sportives ou des rencontres de groupe. De leur côté, les intervenants proposent la création de ressources externes favorisant l'expérimentation de l'autonomie et la qualification, et ce avant l'âge de 18^{ans}. Les jeunes soulignent, pour leur part, que leurs intervenants sont une source inépuisable d'informations et que s'ils n'ont pas la réponse à leurs besoins, ils savent, du moins, où les référer.

11.2.6. Approche-milieu

Lorsqu'ils abordent la question du partenariat, les experts, les gestionnaires et les intervenants sont unanimes sur son importance pour faciliter la transition à la vie adulte des jeunes. Ils soulignent tous que la continuité des services dépend de cette approche-milieu. Le « passage du relais » entre le PQJ et les services aux adultes est alors assuré.

Concernant le partenariat entre le PQJ et la réadaptation en CJ, les intervenants et les gestionnaires expliquent que la nature de l'approche au PQJ suscite parfois des conflits avec celle de la réadaptation. Selon eux, cela demande une adaptation des éducateurs de part et d'autre, ainsi qu'un bon arrimage des interventions. D'ailleurs, ils ajoutent qu'un rapprochement entre les deux philosophies serait favorable et pourrait être fait, entre autres, par un échange sur les rôles et les cibles communes. Ensuite, ils précisent que le partenariat représente un défi important pour les intervenants. La création des liens avec les différents services représente une charge de travail importante de par la connaissance du réseau, l'établissement de contacts personnalisés et donc les déplacements et les rencontres que cela demande.

Les intervenants, eux, soulignent la présence de défis différents, par exemple les déménagements fréquents des jeunes, la méconnaissance du personnel de certaines ressources sur les ententes existantes pour les jeunes des CJ, le roulement de personnel dans les ressources, les problématiques des jeunes qui rendent difficile leur intégration à certains programmes, la perception des partenaires par rapport au CJ et aux jeunes.

11.2.7. Services offerts aux jeunes en placement à majorité en CJ

Concernant les services offerts aux jeunes ayant connu de longues périodes d'hébergement en CJ, tous sont d'avis qu'un accompagnement à la transition à la vie adulte devrait leur être offert. Les participants précisent qu'il est essentiel que les jeunes aient des occasions d'expérimenter l'autonomie, car le placement en milieu institutionnel, et même en famille d'accueil, ne leur offre pas toujours cette opportunité. Ils proposent, notamment, des ateliers, des plateaux d'apprentissage, des stages et même des activités informelles dans des lieux publics afin d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires à la vie d'adulte. Ils ajoutent à cela, la nécessité d'offrir plus d'appartements supervisés qui permettent d'expérimenter et d'acquérir graduellement de l'autonomie. De plus, les intervenants et les experts sont d'avis que les interventions doivent être adaptées aux besoins des jeunes. Les experts précisent la nécessité que les préoccupations des jeunes soient au cœur du développement des services et que cela implique un changement de paradigme, où l'approche « bottom-up » est privilégiée.

Bien que plusieurs répondants aient soulevé la nécessité de mieux adapter les outils à la réalité des jeunes, certains gestionnaires et intervenants pensent que l'outil PCA devrait être utilisé auprès de tous les jeunes en période de transition à la vie adulte. De l'avis des gestionnaires, les résultats devraient être partagés avec les partenaires du réseau afin de faciliter

la continuité des services. Les intervenants suggèrent également de modifier la gestion des risques de fugues, surtout à cette période, avant l'approche de la fin du placement. Ils pensent que les fugues peuvent être vues comme des occasions d'apprentissages de l'autonomie.

Enfin, les experts sont d'avis que le PQJ n'est pas l'unique réponse ni la recette miracle pour préparer les jeunes à l'autonomie, d'autant plus qu'il n'est offert qu'aux plus vulnérables. Il est nécessaire d'établir de meilleures conditions de vie pour les jeunes qui sortent des CJ. Les experts ajoutent que pour soutenir les services aux jeunes hébergés en CJ, le support organisationnel est primordial, de même que des liens partenariaux forts, ainsi que la création de plus de ressources et de politiques sociales soutenantes. M. Goyette nomme, entre autres, la nécessité de développer les capacités des collectivités d'accueillir les jeunes qui quittent les CJ.

11.3. Thème 3 : Critères d'évaluation

Lors des entrevues, les parties prenantes ont été interrogées sur les trois objectifs du PQJ : la préparation à la vie autonome, la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien. Pour chacun de ces volets, leurs réponses sont présentées concernant l'atteinte et le réalisme des objectifs, les obstacles et les facteurs facilitant leur atteinte, ainsi que les indicateurs permettant de les évaluer.

11.3.1. Préparation à la vie autonome

11.3.1.1. Proportion d'atteinte et réalisme de l'objectif

Concernant le développement de l'autonomie, tous les répondants considèrent que les jeunes ne cheminent pas tous au même rythme. Le réalisme de l'objectif dépend donc du moment où la mesure est prise, selon les experts, les gestionnaires et les intervenants. De plus, les intervenants et les gestionnaires trouvent que les critères d'atteinte de cet objectif manquent de clarté. L'autonomie est un concept bien subjectif pour plusieurs. Les intervenants ajoutent qu'il ne s'agit pas de viser l'autosuffisance totale, mais d'assurer une continuité des services.

Néanmoins, la majorité des gestionnaires et des intervenants considèrent que, même si les jeunes n'atteignent pas totalement l'objectif fixé, tous effectuent des apprentissages et se développent à travers l'expérience du PQJ. D'ailleurs, c'est que les jeunes interviewés semblent rapporter. En effet, la majorité des jeunes se trouvent en logement, généralement seuls ou avec leur conjoint ou des colocataires, ou à l'occasion avec un membre de la famille. Bien que quelques jeunes rapportent certaines insatisfactions quant à leur indépendance dues à des difficultés personnelles ou financières transitoires, la plupart se disent satisfaits. Ils rapportent tous que le PQJ leur a permis d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement du logement, la gestion du budget, les tâches de la vie quotidienne et le fonctionnement en société.

Les intervenants et les gestionnaires précisent que, pour certains jeunes, l'atteinte d'un niveau de savoir théorique n'est pas problématique; c'est plutôt la mise en pratique des éléments appris qui est défailante. Les gestionnaires complètent d'ailleurs cette idée en soulignant que les attentes doivent être ajustées au profil et aux capacités des jeunes, puisqu'elles sont élevées envers les jeunes du PQJ, alors que les jeunes de la population générale atteignent rarement la pleine autonomie à l'âge de 19 ans. Les experts ont notamment soulevé ce point par le phénomène d'allongement de la jeunesse.

11.3.1.2. Obstacles et facteurs facilitants

Concernant les obstacles et les facteurs facilitants, seuls les gestionnaires et les intervenants ont été questionnés à ce sujet vu leur implication directe au PQJ. Ainsi, des points communs ressortent de leur propos. Selon eux, la valorisation du jeune et le soutien inconditionnel sont des facilitateurs à l'autonomie, alors que les problèmes de santé mentale, le manque de pratique à l'autonomie et l'influence négative du réseau familial sont des obstacles.

Les gestionnaires précisent davantage d'obstacles à l'acquisition de l'autonomie dont : un budget précaire, des activités criminelles, une brisure du lien avec l'intervenant, un réseau social inadéquat, un manque de ressources personnelles, des problèmes de toxicomanie. Concernant les facteurs facilitants, ils nomment aussi : la collaboration entre les intervenants du PQJ et de la réadaptation, la disponibilité du jeune et le fait de vivre des réussites.

11.3.1.3. Indicateurs

Compte tenu de la diversité des cheminements et de la vulnérabilité des jeunes au PQJ, les experts, les gestionnaires et les participants évoquent d'abord la nécessité d'évaluer l'autonomie des jeunes avec une méthode longitudinale. À leur avis, les indicateurs d'autonomie objectifs sont facilement identifiables et mesurables : réponse aux besoins de base, se loger, se vêtir, se nourrir. Toutefois, il importe, selon eux, de considérer des indicateurs subjectifs tels que le bien-être psychologique, le fait d'avoir des rêves et des buts, l'optimisme, le goût de vivre et la satisfaction de sa vie.

Les gestionnaires et les intervenants insistent également sur la nécessité de mesurer l'atteinte de l'objectif en fonction du cheminement du jeune, c'est-à-dire de tenir compte de leur point de départ et de leur profil. Ces derniers, de même que les experts, ajoutent à cela l'importance de considérer la perception du jeune sur l'atteinte de l'autonomie, et ce, en fonction de ses besoins.

Tel que mentionné précédemment, pour les experts, les intervenants et les gestionnaires, la fin des services pourrait être déterminée uniquement par la mise en place d'un réseau social et de soutien. Les experts et les intervenants définissent d'ailleurs l'autonomie par le fait d'être interdépendant, et donc d'être bien entouré. De plus, les intervenants et les gestionnaires considèrent que l'utilisation concrète des acquis, c'est-à-dire la capacité à répondre à ses besoins de base, est un signe que l'objectif est atteint.

11.3.2. Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

11.3.2.1. Proportion d'atteinte et réalisme de l'objectif

La plupart des intervenants et des gestionnaires sont très nuancés quand vient le temps de parler de l'atteinte de l'objectif de qualification. En effet, ceux-ci soulignent que la conception de la qualification peut grandement varier d'une personne à l'autre, par exemple, le fait d'avoir entamé une démarche de réinsertion est différent du fait d'être en emploi ou d'avoir une stabilité d'emploi. Les réponses des jeunes permettent notamment de constater la diversité sur le plan de la qualification. En effet, plusieurs participants étaient dans une démarche qualifiante au moment de l'entrevue. Néanmoins, certains étaient dans des situations précaires. Malgré cela, ils précisent avoir les outils et le soutien nécessaire pour améliorer leur condition. Cela rejoint d'ailleurs les propos des gestionnaires qui, même s'ils sont mitigés sur l'atteinte de l'objectif de qualification, croient que tous les jeunes font des apprentissages sur ce plan.

De plus, bien que cette opinion ne soit pas unanime chez les gestionnaires et les experts, plusieurs répondants, parmi tous les groupes interviewés, sont d'avis que l'objectif du placement de 75 % des jeunes dans une démarche qualifiante est irréaliste. Ils s'appuient sur l'ampleur des difficultés que présentent les jeunes pour affirmer cela. Tout comme pour l'autonomie, le réalisme de l'objectif dépend du moment de mesure, puisque le parcours des jeunes est souvent instable sur ce plan, selon les gestionnaires et les intervenants.

11.3.2.2. Obstacles et facteurs facilitants

Les vulnérabilités des jeunes, c'est-à-dire la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, la délinquance, les contraintes sévères à l'emploi menant à l'aide sociale et les difficultés d'apprentissage, sont nommées comme des obstacles à l'atteinte de l'objectif, tant par les gestionnaires que par les intervenants. Ces derniers ajoutent que des contraintes organisationnelles concernant l'accès aux ressources limitent l'atteinte de la qualification. En l'occurrence, ils soulignent l'instabilité financière qui affecte certains organismes ou programmes de réinsertion, de même que le fait que certains programmes ou mesures ne soient pas adaptés à la réalité et aux besoins des jeunes ou sont parfois même inexistantes.

Par ailleurs, les jeunes, de même que les intervenants, expliquent qu'une précarité financière limite les possibilités d'avancement dans une démarche de qualification qui leur donnerait accès à un meilleur statut d'emploi. En effet, les jeunes sont contraints de travailler à temps plein avec un salaire minimum afin de payer leur logement et n'ont alors pas la possibilité de poursuivre leur cheminement scolaire.

Concernant les facilitateurs, les intervenants et les gestionnaires considèrent que la collaboration avec les entreprises et les organismes peut faciliter l'insertion en emploi des jeunes et l'accès à une démarche qualifiante.

D'autres facteurs facilitants la qualification sont nommés indépendamment par les divers groupes. D'abord, les intervenants soulignent l'utilité de permettre aux jeunes d'expérimenter. En effet, selon ces derniers, le fait d'offrir des opportunités de petites expériences qualifiantes (stages ou bénévolat) peut ensuite amener les jeunes vers des trajectoires qualifiantes plus solides (emploi ou formation). De leur côté, les gestionnaires proposent comme facteurs facilitants le fait d'avoir des attentes réalistes envers les jeunes et d'offrir une stabilité dans l'accompagnement.

11.3.2.3. Indicateurs

Les gestionnaires et les experts ont souligné que des mesures objectives et subjectives sont essentielles à l'évaluation de l'objectif de qualification. Les gestionnaires proposent notamment d'évaluer le nombre de jeunes en emploi, aux études ou en stage, ceux dont les démarches sont en cours ou achevées, le temps de maintien en emploi, le nombre d'expériences de travail et la durée de celles-ci. Ils précisent que l'outil de la *Trajectoire de qualification* pourrait être utilisé à cet effet, tout en permettant une appréciation qualitative du cheminement du jeune au regard de l'intervenant. Parmi les mesures subjectives, les gestionnaires et les intervenants notent l'importance de considérer le profil du jeune et ses capacités dans l'évaluation de cet objectif. Les intervenants précisent qu'il est essentiel de comprendre le contexte du jeune, ce qui explique qu'il soit ou qu'il ne soit pas dans une démarche qualifiante, et les outils qu'il a acquis pour l'aider à cheminer sur ce plan. L'importance de considérer les expériences de bénévolat et les implications sociales dans les démarches de qualification, au

même titre que les études ou l'emploi, est également soulevée par les intervenants, les jeunes et les gestionnaires.

De leur côté, les experts croient qu'il est important de considérer la perception et la satisfaction des jeunes concernant leur situation dans le cadre de l'évaluation de l'atteinte de cet objectif. La capacité à se projeter dans l'avenir et à le planifier est aussi un élément important à considérer selon eux comme indicateur pour évaluer la qualification.

Enfin, tel que mentionné auparavant, l'instabilité des jeunes sur le plan de la qualification nécessite une évaluation longitudinale pour apprécier l'atteinte de l'objectif, selon les gestionnaires.

11.3.3. Développement d'un réseau social et de soutien

11.3.3.1. Proportion d'atteinte et réalisme de l'objectif

Selon les gestionnaires et les intervenants, il semble que le développement du réseau social et de soutien est l'un des objectifs le plus facile à atteindre. La majorité des jeunes connaît les ressources, est capable d'aller chercher de l'aide et de répondre, directement ou indirectement, à ses besoins. Or, les gestionnaires soulignent que l'utilisation des ressources est parfois ce qui fait défaut. Les deux groupes ajoutent que le développement du réseau social informel (amis, famille et connaissances) est beaucoup plus ardu que d'acquérir des connaissances au sujet du réseau formel (les ressources des milieux).

11.3.3.2. Obstacles et facteurs facilitants

Selon les intervenants et les gestionnaires, une bonne connaissance du réseau formel par l'intervenant est un facteur facilitant le développement du réseau du jeune. De plus, le fait d'accompagner les jeunes dans ces ressources et de faire le pont (contact plus personnel) serait aussi facilitant. Les gestionnaires précisent qu'encore faut-il que le contact se fasse au moment propice où les jeunes en ont besoin. Certains intervenants et gestionnaires soulignent qu'un réseau social informel limité inciterait davantage les jeunes à utiliser les ressources de la communauté et serait ainsi un facteur facilitateur au développement d'un réseau plus formel de soutien. Cependant, les gestionnaires soulignent qu'un surinvestissement dans le réseau formel risque de nuire à l'établissement d'un réseau informel.

Pour les intervenants, un des obstacles au développement du réseau est la difficulté de certains jeunes à demander de l'aide et le fait qu'ils attendent parfois « d'être dans le trouble » avant de le faire. Les gestionnaires confirment que certains jeunes sont dans le déni et la pensée magique par rapport à leurs besoins, ce qui nuit à la recherche d'aide auprès du réseau.

Autrement, les jeunes révèlent que l'établissement de la relation avec l'intervenant est un facteur favorisant le développement de leur réseau social. En effet, certains rapportent que leur intervenant PQJ les a aidés à guérir certaines blessures relationnelles et à apprendre à faire confiance à nouveau aux autres. Le PQJ a également permis aux jeunes de sortir davantage dans des milieux publics afin de développer leurs habiletés sociales, de même que de connaître les ressources du milieu pouvant les soutenir dans leur transition à la vie adulte.

Les gestionnaires notent, de leur côté, plusieurs obstacles à l'établissement du réseau du jeune : les troubles de santé mentale, le profil d'attachement, les orientations criminelles ainsi que les traits antisociaux, les comportements difficiles qui nuisent aux liens avec les différents organismes, l'éloignement physique des ressources, le fait d'entretenir des relations virtuelles,

l'aspect financier limitant les activités, ainsi que le fait de s'accrocher à un réseau familial problématique. Ils ajoutent à cela la difficulté d'arrimage entre les différents services utilisés par les jeunes qui peut décourager le jeune d'aller vers son réseau de soutien.

11.3.3.3. Indicateurs

Les experts, les gestionnaires et les intervenants réitèrent une fois de plus la nécessité d'utiliser des mesures objectives et subjectives. L'utilisation des ressources peut effectivement être quantifiée, mais il importe aussi de connaître la satisfaction du jeune par rapport à son réseau et de préciser l'apport de ce dernier dans leur vie. Tel que mentionné précédemment, l'arrêt de la sollicitation de l'intervenant, et parallèlement l'utilisation de son réseau pour répondre à ses besoins, est un indicateur d'atteinte de l'objectif selon tous les répondants.

Les gestionnaires précisent que pour apprécier l'évolution du réseau du jeune il importe de considérer son cheminement entre le début et la fin du PQJ. Ils notent à nouveau l'importance de laisser le jeune se stabiliser sur ce plan, et donc de prendre une mesure plus tardive.

11.3.3.4. Déterminants globaux de l'autonomie

Selon les intervenants, les gestionnaires et les experts, les trois volets du PQJ sont essentiels et complémentaires pour le développement de l'autonomie globale des jeunes. De plus, les experts soulignent que l'évaluation de l'autonomie n'est pas chose simple, et les autres répondants se joignent à ces derniers pour dire qu'il importe de considérer des indicateurs observables et quantifiables, mais aussi des indicateurs subjectifs, tels que la perception qu'a le jeune sur son sentiment d'autonomie.

Un expert, M. Goyette, ainsi que plusieurs gestionnaires ajoutent qu'un élément central pour rendre compte de l'efficacité du programme est la stabilité du jeune et le maintien des acquis. Cet expert, de même que Mme Marcotte, ajoute qu'il faut considérer à quel point le PQJ permet au jeune de faire des apprentissages et des expériences. Ainsi, il est primordial de demander l'avis des jeunes à ce sujet, selon les diverses parties prenantes. M. Goyette souligne aussi la nécessité de considérer l'interdépendance des diverses dimensions de l'autonomie dans l'évaluation de l'autonomie. La considération des trajectoires est également soulevée par cet expert pour apprécier l'efficacité du PQJ. Ce dernier souligne également l'importance d'évaluer l'implantation du PQJ et de s'assurer que l'on s'adresse à la bonne clientèle, de la bonne façon avant d'y apporter tout changement.

11.4. Thème 4 : Pertinence

11.4.1. Besoins des jeunes

Selon les gestionnaires et les intervenants, le PQJ permettrait de répondre aux besoins des jeunes. Tous les jeunes rapportent d'ailleurs une amélioration de leur sentiment d'être prêt à vivre de façon autonome à la fin du programme. Le PQJ a été pour eux d'une grande aide et ils soulignent qu'ils ne seraient assurément pas rendus où ils en sont aujourd'hui sans leur participation au programme. Ils insistent d'ailleurs tous sur le fait qu'ils recommanderaient la participation au PQJ à d'autres jeunes.

Néanmoins, les gestionnaires et intervenants précisent que le PQJ serait trop exigeant dans ses objectifs envers une clientèle très vulnérable. Ils proposent d'ailleurs, à ce sujet, d'ajuster les objectifs en fonction des capacités et des besoins de chaque jeune.

Enfin, les experts suggèrent l'ajustement des modèles de scolarisation en fonction des besoins et des capacités des jeunes afin de faciliter l'accès à une formation qualifiante.

11.4.2. Forces et limites du PQJ

Les forces du PQJ

L'ensemble des composantes du PQJ est généralement apprécié des personnes rencontrées. Un élément essentiel ressort toutefois des propos des participants, soit la relation établie avec l'intervenant, et plus particulièrement l'investissement, le soutien et la stabilité qui y sont associés. Bien qu'une plus grande flexibilité en fonction des besoins des jeunes serait appréciée, la durée du PQJ est une force qui est soulignée, tant par les intervenants que les gestionnaires. De plus, ces deux groupes de répondants considèrent le partenariat comme un élément important du PQJ. De leur côté, les intervenants soulignent d'autres forces du PQJ, soit la souplesse de la structure, la flexibilité de l'approche, le respect du rythme du jeune, ainsi que les mesures financières pour le soutien offert aux jeunes.

Les limites du PQJ

Enfin, les jeunes, de même que les intervenants, précisent qu'un des obstacles du PQJ est le caractère restrictif des critères de sélection. Ils sont d'avis qu'ils devraient être élargis pour offrir des services semblables à davantage de jeunes qui en ont besoin, mais aussi afin d'adapter la durée du programme à leurs besoins. Les intervenants et les gestionnaires ajoutent comme lacune, l'abolition de la coordination provinciale, et espèrent que, malgré cela, l'uniformité du PQJ au niveau provincial sera conservée. La présence d'outils non adaptés à la réalité des jeunes est aussi soulevée comme une limite par les jeunes et les intervenants. Ces derniers souhaiteraient voir davantage d'outils actuels qui faciliteraient le travail (applications mobiles, iPad, etc.), alors que les jeunes proposent de réduire l'ampleur des outils papier et d'offrir des activités plus interactives et concrètes. Ils déplorent également le manque de ressources adaptées aux besoins des jeunes et les occasions limitées d'expérimenter pour les jeunes hébergés. Enfin, les intervenants soulignent que l'évaluation des interventions en fonction des statistiques exigées et de la manière dont est faite la reddition de compte est une limite au PQJ, puisque cela ne permet pas de constater l'ampleur du travail réalisé.

12. CONSTATS À LA LUMIÈRE DES DONNÉES OBTENUES

Force est de constater que la collecte de données dans cette ETMISS, bien qu'exhaustive, soulève davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses. Certains constats peuvent tout de même être émis en triangulant les différentes sources d'informations, soit la revue systématique de la littérature, l'analyse des données clinico-administratives et la consultation des diverses parties prenantes.

12.1. Constats concernant l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Dans un premier temps, les constats concernant l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte sont difficiles à émettre pour plusieurs raisons, notamment le fait que les études évaluent des programmes qui sont très différents et donc difficilement comparables et la faible qualité des études. Cinq études présentent des résultats positifs significatifs en faveur du groupe ayant reçu des services, mais une seule présente un devis de qualité sans être contaminé, et ses résultats concernent seulement deux aspects évalués, tel que le niveau scolaire (pouvant être influencé par le placement) et la possession de documents personnels (ex. : permis de conduire) (Courtney et al., 2011a). Dans les trois autres études, les résultats non significatifs ne permettent pas de conclure sur l'efficacité des programmes concernés. Cependant, il s'agit des études présentant un problème de contamination diminuant ainsi les chances de détecter une différence entre les deux groupes. Enfin, aucun programme n'a démontré d'effet négatif sur les participants, à l'exception de l'étude de Lemon et al. (2005) qui, tel que discuté précédemment, présente un résultat négatif sur le statut d'emploi, mais qui pourrait s'expliquer par leur statut académique.

Concernant la consultation des parties prenantes, un constat d'efficacité se dégage des propos des personnes interrogées concernant le PQJ. Ce constat est également partagé par les experts consultés. L'avancement des connaissances actuelles passe donc inévitablement par la réalisation de nouvelles études de qualité évaluant ce genre de programmes. Comme l'ont rapporté d'autres auteurs, il y a un manque évident d'études expérimentales sur le sujet (Montgomery, Donkoh et Underhill, 2006). Les experts consultés insistent également sur la nécessité de réaliser des études longitudinales permettant d'évaluer pleinement les acquis des programmes et d'apprécier la stabilité et le maintien de ces derniers. Cet avis est d'ailleurs partagé par les gestionnaires et les intervenants qui soulignent que les apprentissages se consolident généralement après la fin du PQJ, soit après que les jeunes aient atteint l'âge de 19^e ans. Ces constats, bien que peu concluant sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte, permettent d'émettre certaines recommandations pour de futures études et l'élaboration de programmes, notamment concernant l'utilisation de devis solide (ECR) et de groupe contrôle en liste d'attente ne recevant pas de services similaires, l'évaluation longitudinale permettant de voir les effets à plus long terme des programmes, l'utilisation de mesures plus sensibles et spécifiques.

12.2. Constats concernant l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte

Deuxièmement, les données disponibles en ce qui a trait à l'efficacité de ces programmes suggèrent que, de façon générale, les programmes de soutien à la transition à la vie adulte et au développement de l'autonomie pour les jeunes en placement sont efficaces, c'est-à-dire que leurs bénéfices surpassent leurs coûts. En effet, selon les résultats présentés dans les trois études recensées, pour chaque dollar investi dans ces services, entre 1,35 \$ et 1,52 \$ serait économisé par la société. Toutefois, il est difficile d'associer ces résultats à l'efficacité des programmes. Comme la démonstration de l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte n'a pas pu être établie de façon convaincante, leur efficacité s'en trouve conséquemment remise en cause.

De plus, ces évaluations sont difficilement comparables entre elles, puisque deux d'entre elles portent sur des programmes d'allocation financière et de soutien à la transition à la vie adulte (Packard et al., 2008; PACY, 2012), et l'autre sur une prolongation des services usuels de 18 à 21 ans (Burley et Lee, 2010). Les mesures utilisées pour quantifier les coûts sociaux dans ces études ne réfèrent pas directement à des variables sur lesquelles les programmes prétendent agir directement, par exemple le taux d'incarcération. Considérant ces limites, il est difficile de tirer des conclusions fiables quant à l'efficacité de ces programmes. La consultation des experts soulève certaines nuances concernant les études coûts-bénéfices, notamment dans le domaine psychosocial. À cet effet, M. Goyette explique que les problématiques des sujets ciblés sont complexes et difficiles à opérationnaliser. Malgré cela, l'expert est conscient que, d'un point de vue purement économique, ce type d'étude est recherché.

12.3. Constats concernant les caractéristiques des participants et le fonctionnement des programmes de transition à la vie adulte

Troisièmement, les données clinico-administratives régionales et provinciales du PQJ peuvent être analysées en regard des caractéristiques des programmes recensés dans la littérature et de leurs participants. Les résultats issus de la consultation des parties prenantes permettent également de contextualiser ces données.

12.3.1. Caractéristiques des jeunes ciblés

D'abord, les programmes recensés dans la littérature ont des critères d'admission moins restrictifs qui se limitent habituellement au volontariat et au fait d'être en placement, comparativement au PQJ qui cible les jeunes les plus vulnérables. D'ailleurs, l'analyse de données clinico-administratives du CJQ-IU ainsi que la consultation des parties prenantes confirment que les jeunes du PQJ cumulent de nombreux facteurs de risque et représentent une population hautement vulnérable, bien que celle-ci n'ait pas été comparée au profil du reste de la population adolescente en CJ. Cette différence dans la clientèle visée par les programmes doit être prise en compte au moment de juger de leur efficacité. Le fait d'inclure des populations hautement vulnérables dans un programme est susceptible d'influencer l'atteinte des résultats visés par celui-ci, tel que l'a démontré la littérature ainsi que la consultation des parties prenantes. Par ailleurs, les parties consultées suggèrent généralement un assouplissement des critères de sélection afin de permettre à plus de jeunes, ayant les mêmes besoins de préparation à la vie autonome, de participer au programme ou encore de leur offrir des services semblables à ceux du PQJ.

Les normes émises par le CWLA (2005) prônent d'ailleurs que les services de soutien à la transition et à l'autonomie incluent tous les adolescents en placement, peu importe le type de placement et les avenues envisagées à long terme.

12.3.2. Durée des services

Pour ce qui est de la durée des services offerts des programmes recensés dans la littérature, on observe que la plupart d'entre eux se poursuivent au-delà de la majorité, la plupart allant jusqu'à ce que les jeunes aient atteint l'âge de 21 ans, parfois jusqu'à 25 ans. Dans le cas du PQJ, la durée prescrite est de trois ans, soit de 16 à 19 ans. Les données clinico-administratives du CJQ-IU permettent de constater que la durée de participation au PQJ est variable, avec une durée moyenne de près de deux ans et un écart-type d'environ un an et demi

(M=717 jours, ET=599). La consultation des parties prenantes permet de mieux comprendre le parcours diversifié des jeunes. En effet, les gestionnaires et les intervenants expliquent que le désinvestissement temporaire dû à un besoin de liberté ainsi que l'éloignement géographique des jeunes du CJ à 18 ans nuisent à leur participation dans la dernière année prévue au PQJ. Les entretiens auprès des parties prenantes font également ressortir que, bien que la plupart des répondants trouvent la durée du PQJ appropriée, suivant la logique du cheminement du jeune de 16 à 19 ans, les experts, de même que plusieurs jeunes, les intervenants et les gestionnaires croient que la durée des services devrait être déterminée en fonction des besoins des jeunes et de leur niveau de développement. Il s'agirait de critères plus adaptés que l'âge chronologique. Plusieurs de ces participants soulignent d'ailleurs la nécessité de prolonger les services au-delà de l'âge de 19 ans. Les experts, les gestionnaires et les intervenants font également tous état du phénomène de l'allongement de la jeunesse. Ainsi, on exigerait de la clientèle du PQJ d'être autonome et de vivre de façon indépendante vers 18-19 ans, alors que les jeunes de la population générale vivent une transition plus graduelle, avec un accès aux études postsecondaires et un milieu familial qui les garde plus longtemps à la maison. De plus, les normes de pratique du CWLA (2005) émettent la recommandation d'offrir des services en fonction du niveau développemental et des besoins des jeunes, plutôt que de se baser sur l'âge chronologique ou les balises de placement en milieu substitut.

12.3.3. Charges de cas

Les programmes recensés dans la revue de la littérature n'offrent pas suffisamment d'informations sur le ratio intervenant-jeunes permettant de comparer à la charge de cas au PQJ. Les données clinico-administratives provinciales permettent néanmoins de confirmer le respect du ratio exigé au PQJ à travers les CJ de la province, en établissant un ratio moyen de 1 : 8,2. Ces pratiques sont d'ailleurs conformes, bien qu'à la limite des recommandations du ratio de quatre à dix jeunes par intervenant du CWLA (2005). Bien qu'un expert propose une réduction du ratio, la consultation des différentes parties met en lumière que les gestionnaires et les intervenants s'entendent pour dire qu'il importe de ne pas l'augmenter davantage compte tenu de l'intensité d'accompagnement liée à la vulnérabilité de la clientèle, ainsi que de la nature des interventions réalisées dans le cadre de PQJ.

12.3.4. Intensité et diversité des services

En ce qui concerne l'intensité des services, la plupart des programmes multidimensionnels recensés dans la littérature proposent une diversité de services et une intensité semblable à celle du PQJ. Les données clinico-administratives provinciales témoignent d'une moyenne de rencontres au PQJ de 1,2 activité par semaine par jeune. Toutefois, aucun constat ne peut être émis à partir de ces données, puisque la consultation de la littérature n'a pas permis d'établir de recommandations concrètes concernant l'intensité des services. De plus, les entretiens ont permis de souligner une limite soulevée par les intervenants concernant les statistiques pour la reddition de compte. Selon eux, la mesure des interventions en fonction de statistiques ne permettrait pas de refléter l'ampleur du travail réalisé, soit les interventions indirectes (ex. : établissement du partenariat) et toute autre tâche connexe.

En lien avec la charge de cas, les gestionnaires et les intervenants ajoutent qu'une flexibilité est nécessaire, car l'intensité de l'intervention varie en fonction du cheminement et des besoins des jeunes à travers les trois années du PQJ. Enfin, les jeunes se sont aussi exprimés, d'une certaine façon, sur la charge de cas des intervenants et l'intensité des services. Bien que certains trouvent que l'intensité de l'intervention est parfois difficile à combiner avec leur

horaire rempli par l'école et le travail, la plupart souligne que la grande disponibilité des intervenants permet de répondre pleinement à leurs besoins.

12.3.5. Contexte des services

Enfin, les caractéristiques des programmes identifiés dans les études retenues de la revue de littérature permettent de dresser le portrait du contexte des services offerts aux jeunes participants. Ces études rapportent des proportions variant de 0 à 23% de jeunes qui étaient en hébergement en milieu institutionnel au moment de leur participation aux programmes de transition à la vie adulte. Sur ce point, le CWLA (2005) recommande d'offrir un contexte de services flexible afin de transmettre graduellement des responsabilités aux jeunes. Pour favoriser leur transition, les jeunes doivent pouvoir se retrouver dans des environnements moins encadrants, comme des appartements ou des maisons qui ne comportent peu ou pas de règlements et de modalités limitatives.

Parallèlement, les données clinico-administratives du CJK-IU permettent de constater un contexte de services fortement institutionnel chez les jeunes du PQJ. En effet, ces derniers sont nombreux à avoir vécu un hébergement en milieu institutionnel (en réadaptation interne), soit près de 80 % durant leur parcours au PQJ. De plus, 20 % des jeunes ont connu au moins un épisode en encadrement intensif.

La consultation des parties prenantes permet également de souligner l'enjeu lié au milieu institutionnel. En effet, les experts, de même que les gestionnaires et les intervenants, précisent qu'il est essentiel que les jeunes aient des occasions d'expérimenter l'autonomie, car le placement en milieu institutionnel, et même en famille d'accueil, ne leur offre pas toujours ces opportunités. L'utilisation d'ateliers, de plateaux d'apprentissage, de stages, d'appartements supervisés et d'activités informelles dans des lieux publics est notamment proposée afin de permettre l'acquisition de compétences et d'aptitudes nécessaires à la vie d'adulte chez les jeunes.

12.4. Forces et limites de ce rapport

Ce rapport d'ETMISS présente des forces et des limites. Il constitue un tour d'horizon exhaustif sur la question des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte. En effet, il s'appuie sur une revue systématique de la littérature qui couvre une période de temps substantielle (1970 à 2014). Des données clinico-administratives et des données expérientielles ont également été analysées. Cependant, le peu de littérature fiable sur laquelle s'appuyer ne permet pas de conclure à l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte et à l'autonomie.

Concernant la consultation des parties prenantes, celle-ci offre une grande représentativité du personnel des CJ à travers la province, c'est-à-dire de dix à onze régions selon les groupes de gestionnaires ou d'intervenants rencontrés. Le point de vue des parties prenantes a permis de contextualiser les éléments issus de la littérature et de trianguler nos différentes sources d'information. Néanmoins, il est possible de noter la représentativité partielle de l'échantillon face à l'ensemble des experts dans le domaine qui pourrait diminuer la portée des propos exprimés. De plus, la possibilité de biais de sélection pour le groupe de jeunes rencontrés ne peut être écartée. Premièrement, par souci de confidentialité, les jeunes interviewés ont été recrutés par les gestionnaires et les intervenants du PQJ et non par l'équipe de recherche. Deuxièmement, puisqu'il s'agissait d'une participation volontaire, il se peut que l'opinion des

jeunes soit différente de celle des jeunes qui ont refusé de participer. De surcroît, l'analyse des entretiens a été effectuée par trois membres de l'équipe de travail ce qui pourrait diminuer la fidélité inter-juges. Néanmoins, pour contrer cette limite, les membres ont échangé régulièrement entre eux afin d'assurer une certaine uniformité dans la méthode et la compréhension des propos. De plus, les membres de l'équipe de travail ont été consultés afin d'assurer une validation à l'étape de la triangulation des sources de données.

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble des données clinico-administratives n'a pu être obtenu pour tous les CJ de la province, ce qui limite la généralisation de certains résultats. En effet, les données portant sur les caractéristiques des jeunes au PQJ ainsi que sur la durée et le contexte des services concernent uniquement le CJQ-IU. Ainsi, seules les données portant sur la charge de cas, de même que sur l'intensité et la diversité des services concernent l'ensemble des CJ de la province. De plus, ces résultats sont limités par la qualité de saisie des informations colligées dans PIJ qui peut être variable d'un intervenant à l'autre et ainsi sous-représenter ce qui est fait sur le terrain. Parallèlement, l'analyse de données clinico-administratives du CJQ-IU, de même que la consultation des parties prenantes, confirme que les jeunes du PQJ cumulent de nombreux facteurs de risque et représentent une population hautement vulnérable. Cette différence dans la clientèle visée par les programmes doit être prise en compte au moment de comparer les données issues de la littérature à celles associées au PQJ. Enfin, certaines données clinico-administratives doivent être interprétées avec prudence, car elles présentent une variance importante. Cet écart pourrait être associé au fait que les jeunes du PQJ présentent une grande variété de caractéristiques, ce qui renforce la nécessité d'individualiser l'intervention et les mesures utilisées pour évaluer l'évolution des jeunes à travers le PQJ.

13. CONCLUSION

Dans la présente ETMISS, la question décisionnelle déterminée par les demandeurs est la suivante : Le PQJ, tel qu'il a été conçu au milieu des années 2000, répond-il encore adéquatement aux besoins des jeunes desservis ou est-il possible de le rendre plus efficace? De plus, les demandeurs aimeraient que soient précisés les indicateurs à suivre dans le cadre d'une évaluation continue du programme. Autrement dit, quels sont les critères qui nous permettraient de juger de l'efficacité et de l'efficience du PQJ? Des questions d'évaluation ont également été précisées et concernent :

1. L'efficacité des programmes de transition à la vie adulte, afin d'améliorer la qualification des jeunes hébergés dans le cadre de la protection de la jeunesse et leur insertion socioprofessionnelle (ex. : emploi, logement, réseau social)
 - 1.1. Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?
 - 1.2. Auprès de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?
2. Le rapport coûts-bénéfices en lien avec la mise en œuvre de programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte
 - 2.1. Le fonctionnement du PQJ correspond-il à ce qui est prévu dans le programme, sur les plans suivants?
 - le ratio intervenant-jeunes de 1 : 10;
 - la fréquence hebdomadaire des rencontres entre le jeune et son intervenant;
 - la durée du programme.

13.1. Synthèse des constats

En résumé, voici les constats qui émergent des données recueillies à partir des différentes sources et de leur triangulation.

- Constat # 1 : *Le manque de données probantes de bonne qualité dans la littérature ne permet pas de statuer sur l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte. En ce sens, les experts et les parties prenantes consultés soulignent la nécessité d'évaluer l'implantation du PQJ et l'efficacité des programmes de transition à la vie adulte par des devis robustes et longitudinaux.*
- Constat #2 : *La rentabilité de l'investissement dans les programmes de transition à la vie adulte a été démontrée par les études; pour chaque dollar investi dans ces services, entre 1,35 \$ et 1,52 \$ serait économisé par la société. Toutefois, comme l'efficacité des programmes n'a pas pu être établie de façon convaincante, leur efficience s'en trouve conséquemment remise en cause. Un expert souligne d'ailleurs les limites de ce type d'étude dans le domaine social.*
- Constat #3 : *Les différentes sources de données soulignent l'importance de la vulnérabilité des jeunes ciblés par les programmes de transition à la vie adulte, et par le fait même, l'ampleur des besoins. Bien que ces besoins semblent être répondus auprès de la clientèle du PQJ, la littérature et les consultations effectuées révèlent que d'autres jeunes hébergés en CJ pourraient bénéficier de ce type d'accompagnement.*
- Constat #4 : *L'individualisation de l'intervention, notamment sur le plan de la durée et de l'intensité de l'intervention, de même que l'individualisation des mesures d'atteinte des objectifs du PQJ sont suggérées par les experts et les parties prenantes, compte tenu des besoins et des niveaux de développement particuliers à chaque jeune.*
- Constat #5 : *Les diverses sources de données permettent d'établir que la charge de cas et l'intensité de l'intervention prescrites par le PQJ semblent respectées et sont des éléments considérés comme essentiels à la réussite du programme compte tenu de la vulnérabilité de la clientèle et de la nature des interventions dans le cadre du PQJ. La consultation des parties prenantes a permis de soulever la limite des statistiques pour la reddition de comptes qui ne permettraient pas de refléter l'ampleur du travail réalisé, notamment concernant les interventions indirectes (le développement du partenariat avec les ressources dans la communauté, le soutien aux intervenants d'autres ressources ou le maintien de contact avec des jeunes qui ont terminé le PQJ) ainsi que les déplacements que les différentes rencontres impliquent.*
- Constat #6 : *Concernant les critères d'évaluation du PQJ, la consultation des parties prenantes souligne l'importance de bien définir les objectifs du programme et les attentes qui y sont associées. Les experts et les différentes parties prenantes suggèrent que ces objectifs soient mesurés, de façon longitudinale, par un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs, incluant la perception qu'a le jeune de son propre cheminement. L'importance de tenir compte du cheminement du jeune (d'où il part et où il s'est rendu), de*

son profil et de ses capacités dans l'évaluation a aussi été nommée. Dans l'éventualité d'une évaluation du PQJ, les données issues de la littérature et de la consultation des parties prenantes suggèrent que les résultats obtenus devront tenir compte de la vulnérabilité de la clientèle du PQJ, et pourraient être difficilement comparables à ceux des autres programmes existants dont les critères de sélection ne sont pas aussi restrictifs et qui se limitent habituellement à une participation des jeunes sur une base volontaire. Voici des exemples d'indicateurs objectifs et subjectifs qui ont été soulevés par les parties prenantes pour chacun des objectifs du PQJ :

Indicateurs d'autonomie

Objectifs : réponse aux besoins de base (se loger, se vêtir et se nourrir), gestion du budget, soins personnels.

Subjectifs : bien-être psychologique, le fait d'avoir des rêves et des buts, l'optimisme, le goût de vivre et la satisfaction de sa vie.

Indicateurs de qualification

Objectifs : nombre de jeunes en emploi, aux études ou en stage, formation scolaire complétée ou en cours, nombre d'expériences de travail et la durée de celles-ci.

Subjectifs : Expériences de bénévolat et implications sociales, perception et satisfaction par rapport à sa situation, capacité à se projeter dans l'avenir et à le planifier.

Indicateurs de développement d'un réseau social et de soutien

Objectifs : utilisation des ressources et de son réseau et arrêt de la sollicitation de l'intervenant PQJ.

Subjectifs : satisfaction du jeune de son réseau et apport du réseau dans sa vie.

RÉFÉRENCES

- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2006). *Guide d'application du programme Qualification des jeunes*. Québec : Auteur.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2006). *Programme Qualification des jeunes (PQJ)*. Récupéré du site : <http://acjq.dev.kaluxo.com/?3EC45ADF-FDAC-4091-B1E8-668194B820FA>
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2014). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2014*. Récupéré du site : www.acjq.qc.ca.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2014). *Plan de cheminement vers l'autonomie*. Récupéré sur www.acjq.qc.ca.
- Association des centres jeunesse du Québec (2014). *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan de cheminement vers l'autonomie*. Récupéré du site : <http://www.toilejeunesse.centre-du-quebec.qc.ca/>.
- Avery, R. et Freundlich, M. (2009). You're all grown up now : Termination of foster care support at age 18. *Journal of Adolescence*, 32(2), 247-257.
- Brugha, R. et Varvasovsky, Z. (2000). Stakeholder analysis : A review. *Health Policy and Planning*, 15(3), 239-246.
- Burley, M. et Lee, S. (2010). *Extending foster care to age 21: Measuring costs and benefits in Washington State*. Olympia: Washington State Institute for Public Policy.
- Bussières, E.-L. et Beaumier, I. (2013). *L'implantation d'une UETMISS au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire*. Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Présentation au Comité d'UETMI en services sociaux, Montréal, 18 octobre 2013.
- Child and Family Services Act (Saskatchewan), SS (1989-1990, c. C-7.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/52bc4>
- Child Protection Act (Île-du-Prince-Édouard), RSPEI (1988, c. C-5.1). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/524wz>
- Child Welfare League of America (2005). *Standards of Excellence: CWLA Standards of Excellence for transition, independent living, and self-sufficiency services*. Washington DC: CWLA.
- Child, Family and Community Service Regulation (Colombie-Britannique), BC Reg 527/95. Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/5297x>
- Child, Youth and Family Enhancement Act (Alberta), RSA (2000, c. C-12). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/52d7c>
- Children and Family Services Act (Nouvelle-Écosse), SNS (1990, c. 5). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/jqcv>
- Children and Youth Care and Protection Act (Terre-Neuve et Labrador), SNL (2010, c. C-12.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/528xt>

- Cook, R. J. (1994). Are we helping foster care youth prepare for their future? *Children and Youth Services Review*, 16(3-4), 213-229.
- Courtney, M. E. et Dworsky, A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work*, 11(3), 209-219.
- Courtney, M. E., Dworsky, A. et Peters, C. M. (2009). *California's Fostering Connections to Success Act and the Costs and Benefits of Extending Foster Care to 21*. Seattle : Partners for Our Children.
- Courtney, M. E., Dworsky, A. et Pollack, H. (2007). *When should the State cease parenting? Evidence from the Midwest study*. Chicago: Chapin Hall Center for Children.
- Courtney, M. E., Dworsky, A., Ruth, G., Keller, T., Havlicek, J. et Bost, N. (2005). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 19*. Chicago: Chapin Hall Center for Children.
- Courtney, M. E., Lee, J. et Perez, A. (2011). Receipt of help acquiring life skills and predictors of help receipt among current and former foster youth. *Children and Youth Services Review*, 33(12), 2442-2451.
- Courtney, M. E., Zinn, A., Johnson, H. et Malm, K. E. (2011a). *Evaluation of the Massachusetts Adolescent Outreach program for youths in intensive foster care: Final report*. Washington, DC: Office of Planning, Research and Evaluation, Administration for Children and Families, U.S. Department of Health and Human Services.
- Courtney, M. E., Zinn, A., Koralek, R. et Bess, R. J. (2011b). *Evaluation of the Independent Living – Employment Services program, Kern County, California: Final report*. Washington, DC: Office of Planning, Research and Evaluation, Administration for Children and Families, U.S. Department of Health and Human Services.
- Courtney, M. E., Zinn, A., Zielewski, E. H., Bess, R. J. et Malm, K. E. (2008). *Evaluation of the Life Skills Training program Los Angeles County, California: Final report*. Washington, DC: Office of Planning, Research and Evaluation, Administration for Children and Families, U.S. Department of Health and Human Services.
- Couture, M. (2011). L'évaluation de la crédibilité des documents en ligne. Québec : TÉLUQ. Récupéré du site : <http://benhur.teluq.uqam.ca/ST/sciences/sci1021/evalweb.htm>.
- Dagenais, P. (2013). *Consultation des parties prenantes en ETMI en santé et en services sociaux. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux*. Présentation au Comité d'UETMI en services sociaux, Montréal, 15 mars 2013.
- Dumaret, A.-C. (2008). France. Dans M. Stein et E. R. Munro (éds.), *Young People's Transitions from Care to Adulthood : International Research and Practice*. Londres : Jessica Kingsley Publishers.
- Dworsky, A. et Courtney, M. E. (2010). The risk of teenage pregnancy among transitioning foster youth: Implications for extending state care beyond age 18. *Children and Youth Services Review*, 32, 1351-1356.

- Dworsky, A., Ahrens, K. et Courtney, M. E. (2013). Health insurance coverage and use of family planning services among current and former foster youth: Implications of the health care reform law. *Journal of Health Politics, Policy and Law*, 38(2), 421-439.
- Farruggia, S. P. (2006). *The transition from foster care to independence* (Thèse de doctorat). Récupérée sur Proquest. (3209294)
- Florida Department of Children and Families (2014). *Extended Foster Care : My Future, My Choice*. Floride : Department of Children and Families. Récupéré du site : <http://www.myflfamilies.com/service-programs/independent-living/extended-foster-care>.
- Flynn, R. J. et Vincent, D. (2008). Canada. Dans M. Stein et E. R. Munro (éds.), *Young People's Transitions from Care to Adulthood : International Research and Practice*. Londres : Jessica Kingsley Publishers.
- Georgiades, S. (2005). A multi-outcome evaluation of an independent living program. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 22(5-6), 417-439.
- Goyette, M., Robert, E. et Yergeau, É. (2013). *La continuité des services auprès des jeunes en difficulté : le cas du projet plan de cheminement vers l'autonomie*. Montréal : Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ), ENAP.
- Gouvernement du Québec (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec (2015). *Loi sur la protection de la jeunesse, Chapitre P.34.1, à jour au 1^{er} octobre 2015*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Greenberger, E., Josselson, R. et Knerr, B. (1975) The measurement and structure of psychosocial maturity. *Journal of Youth and Adolescence*, 4, 127-143.
- Hook, J. L. et Courtney, M. E. (2010). *Employment of former foster youth as young adults: Evidence from the Midwest study*. Chicago: Chapin Hall Center for Children.
- Kerman, B., Wildfire, J. et Barth, R. P. (2002). Outcomes for young adults who experienced foster care. *Children and Youth Services Review*, 24(5), 319-344.
- Kroner, M. J. et Mares, A. S. (2009). Lighthouse independent living program : Characteristics of youth served and their outcomes at discharge. *Children and Youth Services Review*, 31, 563-571.
- Iglehart, A. et Becerra, R. (2002). Hispanic and African American youth : Life after foster care emancipation. *Social Work with Multicultural Youth*, 11, 79-107.
- Institut de la statistique du Québec (2013). *Le bilan démographique du Québec*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2013). *Les normes de production des revues systématiques. Guide méthodologique*. Montréal : INESSS.
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP). (2011). *Guide méthodologique pour l'évaluation des technologies et modes d'intervention en santé et services sociaux à l'IRDQP*. Québec : Auteur.

- Larimore, K. M. (2009). *Preparing at-risk foster adolescents for independent living: Preparing to age out of the foster care system* (Thèse de doctorat). Récupéré sur Proquest. (3368753)
- Lee, J. S., Courtney, M. E. et Hook, J. L. (2012). Formal bonds during the transition to adulthood: Extended foster care support and criminal/legal involvement. *Journal of Public Child Welfare*, 6(3), 255-279.
- Lee, J. S., Courtney, M. E. et Tajima, E. (2014). Extended foster care support during the transition to adulthood : Effect on the risk of arrest. *Children and Youth Services Review*, 42, 34-42.
- Lemon, K., Hines, A. M. et Merdinger, J. (2005). From foster care to young adulthood : The role of independent living programs in supporting successful transitions. *Children and Youth Services Review*, 27, 251-270.
- Lindsey, E. W. et Ahmed, F. U. (1999). The North Carolina independent living program: A comparison of outcomes for participants and nonparticipants. *Children and Youth Services Review*, 21(5), 389-412.
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Ontario), LRO, (1990, c. C-11). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/q41q>
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Territoires de Nord-Ouest et Nunavut), LTNO (1997, c. 13). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/l2nk>
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Yukon), LY (2008, c. 1). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/pglw>
- Loi sur les services à l'enfant et la famille (Manitoba), (CPLM c. C-80). Récupéré du site : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c080ei.php>
- Loi sur les services à la famille (Nouveau-Brunswick), SNB (1980, c. F-2.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/5258q>
- Mares, A. S. et Kroner, M. J. (2011). Lighthouse Independent Living Program : Predictors of client outcomes at discharge. *Children and Youth Services Review*, 33, 1749-1758.
- Mech, E. V. et Fung, C. C. (1999). Placement restrictiveness and educational achievement among emancipated foster youth. *Research on social work practice*, 9(2), 213-228.
- Mech, E. V., Ludy-Dobson, C. et Hulseman, F. S. (1994). Life-skills knowledge: A survey of foster adolescents in three placement settings. *Children and Youth Services Review*, 16(3-4), 181-200.
- Miles, M.B. et Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2e éd.). Bruxelles : De Boeck.
- Milum, D. R. (2011). *Independent living programs for youth «aging out» of foster care: Factors related to successful outcomes* (Thèse de doctorat). Récupérée sur Proquest. (3479612)
- Montgomery, P., Donkoh, C., et Underhill, K. (2006). Independent living programs for young people leaving the care system: The state of the evidence. *Children and Youth Services Review*, 28(12), 1435-1448.

- Nesmith, A. et Christophersen, K. (2014). Smoothing the transition to adulthood: Creating ongoing supportive relationships among foster youth. *Children and Youth Services Review*, 37, 1-8.
- Nollan, K. A., Horn, M., Downs, A. C., Pecora, P. J. et Bressani, R. V. (2002). *Ansell-Casey Life Skills Assessment (ACLSA) and Lifeskills Guidebook Manual*. Seattle, Washington: Casey Family Programs.
- Office of Children's Administration Research (2004). *Foster youth transition to independence study: Final report*. Seattle: Auteur.
- Ontario Ministry of Children and Youth Services (2014). *Soutien offert aux jeunes quand ils ne sont plus pris en charge*. Récupéré du site : www.children.gov.on.ca.
- Packard, T., Delgado, M., Fellmeth, R. et McCreedy, K. (2008). A cost-benefit analysis of transitional services for emancipating foster youth. *Children and Youth Services Review*, 30, 1267-1278.
- Pecora, P. J., Williams, J., Kessler, R. C., Hiripi, E., O'Brien, K., Emerson, J., Herrick, M. A. et Torres, D. (2006). Assessing the educational achievements of adults who were formerly placed in family foster care. *Child and Family Social Work*, 11, 220-231.
- Provincial Advocate for Children & Youth (2012). *25 is the new 21: The costs and benefits of providing extended care & maintenance to Ontario youth in care until age 25*. Toronto: Auteur.
- Raman, S., Inder, B. A. et Forbes, C. S. (2005). *Investing for Success : The economics of supporting young people leaving care*. Melbourne : Centre for Excellence in Child and Family Welfare.
- Rhode Island Kids Count (2012). *Child welfare factsheet*. Rhode Island: Auteur.
- Roy, C. (2012). *L'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux. Aide-mémoire rédigé dans le cadre des rencontres du comité UETMISS*. Montréal : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.
- Scottish Intercollegiate Guidelines Network. (2014). *Critical appraisal: Notes and checklists*. [en ligne] <http://www.sign.ac.uk/methodology/checklists.html>, consulté le 27 mars 2014.
- Stein, M. et Dumaret, A.-C. (2011). The mental health of young people aging out of care and entering adulthood : Exploring the evidence from England and France. *Children and Youth Services Review*, 33, 2504-2511.
- Stein, M. et Munro, E. R. (2008). *Young People's Transitions from Care to Adulthood : International Research and Practice*. Londres : Jessica Kingsley Publishers.
- Stott, T. (2013). Transitioning youth : Policies and outcomes. *Children and Youth Services Review*, 35, 218-227.
- Turcotte, D. (2009). *Méthodes de recherche qualitative* [Notes de cours]. Québec : Université Laval.
- Turner, T. L. (1997). *Independent living arrangements: Characteristics identifying success in adolescent wards* (Thèse de doctorat). Récupérée sur Proquest. (9817270)
- United States General Accounting Office, Health, Education, and Human Services Division (1999). *Foster care: Effectiveness of independent living services unknown*. Washington, DC: USGAO.

- UETMISSS de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (2011). *Guide méthodologique pour l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux à l'IRD PQ*. Québec : IRDPQ.
- Vancouver Foundation (2013). *Fostering Change : Perceptions on the challenges facing British Columbia youth transitioning out of government care*. Vancouver : Vancouver Foundation.
- Waldinger, G. et Furman, W. M. (1994). Two models of preparing foster youths for emancipation. *Children and Youth Services Review*, 16(3-4), 201-212.
- Youth Villages (2012). *Youth Villages Transitional Living Program: 10-year report*. État-Unis: Auteur.
- Zinn, A. et Courtney, M. E. (2014). Context matters : Experimental evaluation of home-based tutoring for youth in foster care. *Children and Youth Services Review*, 47, 198-204.

ANNEXE A. CANEVAS D'ENTREVUE DES EXPERTS

INTRODUCTION :

Décrire ce qu'est l'ETMI

L'évaluation des technologies et des modes d'intervention est un type d'évaluation qui sert à répondre à une question décisionnelle en fonction de différentes dimensions. La méthode privilégiée est la revue systématique, à laquelle on ajoute des consultations de parties prenantes, afin de contextualiser les données. Autrement dit, l'ETMI utilise principalement des données secondaires, issues de la revue systématique, ensuite mises en contexte avec la réalité québécoise à l'aide de consultation d'experts et de parties prenantes (acteurs qui ont un intérêt en lien avec la question d'évaluation, qui peuvent être affectés par celle-ci, ou qui en raison de leur statut peuvent exercer une influence sur la prise de décision).

Question décisionnelle :

Une personne ou un décideur a besoin de prendre une décision dans une situation particulière, il se tourne donc vers une ETMI pour prendre cette décision appuyée sur des données probantes (ex. : meilleures pratiques pour... / meilleurs outils pour...). Ainsi l'ETMI est là pour éclairer les demandeurs sur un sujet d'intérêt (souvent pour répondre à un besoin de gestionnaire).

Dimensions dans cette ETMI en particulier :

Efficacité

- Qui contribue positivement au bien-être, à la sécurité ou à la réponse aux besoins de réadaptation des jeunes.

Efficiences

- Qui se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

Décrire le projet

Le projet vient d'une demande du MSSS et du Secrétariat à la jeunesse adressée au CJQ-IU.

Questions d'évaluation :

Quelle est l'efficacité et l'efficiences des programmes de transition à la vie adulte pour améliorer la qualification des jeunes hébergés en protection de la jeunesse et leur insertion socioprofessionnelle (ex. emploi, logement, réseau social)?

- Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?
- Après de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?

Sources d'informations :

- Revue de la littérature scientifique et grise
- Données clinico-administratives
- Groupe de discussion
 - o Gestionnaires
 - o Intervenants
 - o Chercheurs experts
 - o Jeunes majeurs participants ou ayant participé à PQJ

QUESTIONS POUR LES PARTICIPANTS :

Thème 1 : Clientèle cible

- 1.1 Qu'est-ce qui caractérise les jeunes d'aujourd'hui dans les pays occidentaux lorsqu'il est question de la transition à la vie adulte?
 - Quels sont les défis auxquels ils sont confrontés?
 - Quelles sont les demandes et les limites de la société qui affectent ce groupe d'âge?
- 1.2 Plus particulièrement, en quoi cette période de la vie est-elle critique pour les jeunes en placement en centres jeunesse?
 - Quelles sont les caractéristiques communes entre ces jeunes et ceux de la population générale?
 - Quelles sont les caractéristiques distinctes des jeunes en placement en centres jeunesse?
- 1.3 Que connaissez-vous des programmes de transition à la vie adulte offerts aux adolescents en placement jusqu'à la majorité?
 - Dans le monde
 - Au Canada et au Québec
- 1.4 À votre avis, à qui ce genre de programme devrait-il s'adresser?

Thème 2 : Fonctionnement du programme

- 2.1 Selon vos connaissances des meilleures pratiques, à quoi devraient ressembler les services offerts aux adolescents en placement en centre jeunesse jusqu'à leur majorité?
 - Le rôle ou la description de tâche des intervenants au sein de ces services?
 - La charge de cas idéale pour un intervenant dans ce genre de programme? Pourquoi?
 - La structure idéale pour encadrer les interventions dans ce genre de programme? Pourquoi?
 - La durée idéale pour ce genre de programme? Pourquoi?
 - Âge au début et à la fin
 - Autres critères à considérer
- 2.2 Selon vos connaissances des meilleures pratiques, en quoi est-ce qu'une structure flexible (flexibilité d'horaire, marge de manœuvre des intervenants) serait-elle ou ne serait-elle pas appropriée pour ce genre de programme?
 - Quels en sont les avantages?
 - Quels en sont les inconvénients?
- 2.3 Par rapport à la structure et au fonctionnement d'un programme de ce genre, qu'est-ce qui, selon vous, serait l'aspect le plus essentiel?

Thème 3 : Critères d'évaluation

3.1 Volet de la préparation à la vie autonome

3.1.1 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à l'autonomie fonctionnelle?

3.1.2 L'objectif général de PQJ en matière d'autonomie est de favoriser les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle en sachant notamment : chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer des habiletés sociales et voir à ses soins personnels.

- À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?
 - Par rapport au profil et besoins des jeunes
 - Par rapport aux limites de mesure

3.2 Volet de la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

3.2.1 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à la qualification socioprofessionnelle?

3.2.2 L'objectif général de PQJ en matière de qualification est d'intégrer au moins 75% des participants dans un parcours menant à un emploi ou à une formation permettant de se qualifier en vue d'une occupation professionnelle.

- À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?
 - Par rapport au profil et besoins des jeunes
 - Par rapport aux limites de mesure

3.3 Volet de développement d'un réseau social et de soutien

3.3.1 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à leur réseau social et de soutien?

3.3.2 L'objectif général de PQJ en matière de réseau social et de soutien est de développer des réseaux d'aide sur lesquels les participants pourront compter.

- À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?
 - Par rapport au profil et besoins des jeunes
 - Par rapport aux limites de mesure

3.4 Qu'est-ce qui, selon vous, permet de déterminer si un jeune est prêt ou non à vivre indépendamment?

Thème 4 : Pertinence

4.1 Quels seraient les critères/éléments à considérer pour rendre compte de l'efficacité du programme?

4.2 Avez-vous d'autres commentaires à ajouter concernant le PQJ?

ANNEXE B. CANEVAS D'ENTREVUE DES GESTIONNAIRES ET DES INTERVENANTS

INTRODUCTION :

Décrire ce qu'est l'ETMI

L'évaluation des technologies et des modes d'intervention est un type d'évaluation qui sert à répondre à une question décisionnelle en fonction de différentes dimensions. La méthode privilégiée est la revue systématique, à laquelle on ajoute des consultations de parties prenantes, afin de contextualiser les données. Autrement dit, l'ETMI utilise principalement des données secondaires, issues de la revue systématique, ensuite mises en contexte avec la réalité québécoise à l'aide de consultation d'experts et de parties prenantes (acteurs qui ont un intérêt en lien avec la question d'évaluation, qui peuvent être affectés par celle-ci, ou qui en raison de leur statut peuvent exercer une influence sur la prise de décision).

Question décisionnelle :

Une personne ou un décideur a besoin de prendre une décision dans une situation particulière, il se tourne donc vers une ETMI pour prendre cette décision appuyée sur des données probantes (ex. : meilleures pratiques pour... / meilleurs outils pour...). Ainsi l'ETMI est là pour éclairer les demandeurs sur un sujet d'intérêt (souvent pour répondre à un besoin de gestionnaire).

Dimensions dans cette ETMI en particulier :

Efficacité

- Qui contribue positivement au bien-être, à la sécurité ou à la réponse aux besoins de réadaptation des jeunes.

Efficiences

- Qui se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

Décrire le projet

Le projet vient d'une demande du MSSS et du Secrétariat à la jeunesse adressée au CJQ-IU.

Questions d'évaluation :

Quelles sont l'efficacité et l'efficiences des programmes de transition à la vie adulte pour améliorer la qualification des jeunes hébergés en protection de la jeunesse et leur insertion socioprofessionnelle (ex. emploi, logement, réseau social)?

- Dans quelles conditions ces programmes sont-ils efficaces?
- Après de quelle population ces programmes sont-ils efficaces?

Sources d'informations :

- Revue de la littérature scientifique et grise
- Données clinico-administratives
- Groupe de discussion
 - o Gestionnaires
 - o Intervenants
 - o Chercheurs experts
 - o Jeunes majeurs participants ou ayant participé à PQJ

QUESTIONS POUR LES PARTICIPANTS :

Thème 1 : Clientèle cible

- 1.1 Selon votre expérience, quel est le profil général des jeunes qui participent à PQJ? Qu'est-ce qui les caractérisent par rapport aux autres jeunes des CJ au niveau de :
- leur situation?
 - leurs besoins?
 - leurs limites et difficultés?
 - leurs ressources personnelles?
 - leurs perspectives d'avenir?
- 1.2 Selon vous, en quoi le processus de recrutement des participants au PQJ est-il ou n'est-il pas approprié?
- Critères d'admissibilité, dont l'âge requis
 - Priorisation selon la vulnérabilité
 - Nombre de places
- 1.3 Comment décririez-vous les différents profils de cheminement des participants entre le début et la fin de PQJ?
- 1.4 Selon votre expérience, quels facteurs différencient les participants qui abandonnent PQJ ou s'y investissent peu, des autres participants?
- 1.5 À votre avis, à qui PQJ devrait-il s'adresser?

Thème 2 : Fonctionnement du programme

- 2.1 Selon vous, en quoi est-ce que le ratio spécifique à PQJ (1:10) est-il ou n'est-il pas approprié par rapport à la charge de travail des intervenants?
- S'il y a lieu, quel serait le ratio idéal et pourquoi?
 - Quelle serait la limite d'un ratio acceptable et pourquoi?
- 2.2 Selon vous, en quoi est-ce que la structure flexible qui encadre les interventions (flexibilité d'horaire, marge de manœuvre des intervenants) est-elle ou n'est-elle pas appropriée pour un programme comme PQJ?
- Quels en sont les avantages?
 - Quels en sont les inconvénients?
- 2.3 Selon vous, est-ce que la durée de PQJ est adéquate?
- Si oui, pourquoi?
 - Si non, quel serait la durée idéale et pourquoi?
- 2.4 Selon vous, en quoi est-ce que les outils, activités, et moyens proposés par le programme correspondent à la réalité et aux besoins des participants et des intervenants PQJ?

- 2.5 Selon vous, en quoi l'approche-milieu et le fonctionnement par partenariats dans la communauté sont-ils ou ne sont-ils pas réalistes pour un programme comme PQJ?
- Quels en sont les avantages?
 - Quels en sont les inconvénients ou les limites?
- 2.6 Par rapport à la structure et au fonctionnement du programme, qu'est-ce qui, selon vous, est l'aspect le plus essentiel au fonctionnement de PQJ?
- 2.7 Dans un monde idéal, à quoi ressembleraient, selon vous, les services offerts aux adolescents en placement en centre jeunesse jusqu'à leur majorité?
- Quel serait le rôle ou la description de tâche des intervenants au sein de ces services?

Thème 3 : Critères d'évaluation

3.1 Volet de la préparation à la vie autonome

L'objectif de PQJ en matière d'autonomie est de favoriser les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle en sachant notamment : chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer des habiletés sociales et voir à ses soins personnels.

- 3.1.1 Selon votre expérience, quelle proportion des participants atteint totalement/partiellement cet objectif?
- 3.1.2 Selon votre expérience, quels sont les obstacles à l'atteinte de cet objectif pour les participants?
- 3.1.3 Selon votre expérience, quels sont les facteurs facilitant l'atteinte de cet objectif pour les participants?
- 3.1.4 À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?
- Par rapport au profil et besoins des jeunes
 - Par rapport aux limites de mesure
- 3.1.5 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à ce volet de PQJ?

3.2 Volet de la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

L'objectif de PQJ en matière de qualification est d'intégrer au moins 75% des participants dans un parcours menant à un emploi ou à une formation permettant de se qualifier en vue d'une occupation professionnelle.

- 3.2.1 Selon votre expérience, quelle proportion des participants atteint cet objectif?
- 3.2.2 Selon votre expérience, quels sont les obstacles à l'atteinte de cet objectif pour les participants?
- 3.2.3 Selon votre expérience, quels sont les facteurs facilitant l'atteinte de cet objectif pour les participants?

3.2.4 À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?

- Par rapport au profil et besoins des jeunes
- Par rapport aux limites de mesure

3.2.5 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à ce volet de PQJ?

3.3 Volet de développement d'un réseau social et de soutien

L'objectif de PQJ en matière de réseau social et de soutien est de développer des réseaux d'aide sur lesquels les participants pourront compter.

3.3.1 Selon votre expérience, quelle proportion des participants atteint cet objectif?

3.3.2 Selon votre expérience, quels sont les obstacles à l'atteinte de cet objectif pour les participants?

3.3.3 Selon votre expérience, quels sont les facteurs facilitant l'atteinte de cet objectif pour les participants?

3.3.4 À votre avis, en quoi cet objectif est-il ou n'est-il pas réaliste?

- Par rapport au profil et besoins des jeunes
- Par rapport aux limites de mesure

3.3.5 Selon vous, quels seraient les meilleurs indicateurs pour mesurer l'évolution et la réussite des participants par rapport à ce volet de PQJ?

3.4 De façon générale, que pensez-vous des trois volets de PQJ?

3.5 Qu'est-ce qui vous permet de déterminer si un jeune est prêt ou non à vivre indépendamment?

Thème 4 : Pertinence

4.1 À votre avis, le PQJ répond-t-il actuellement bien à tous les besoins des jeunes qu'il dessert?

- Si oui, pourquoi?
- Si non, quels besoins ne sont pas adressés?

4.2 Selon vous, quels sont les points forts de PQJ tel qu'il est implanté?

4.3 Selon vous, quels sont les limites ou les points à améliorer de PQJ tel qu'il est implanté?

- Avez-vous des suggestions pour changer ou améliorer PQJ?
- Quelle serait votre priorité pour l'amélioration de PQJ?

4.4 Avez-vous d'autres commentaires à ajouter concernant le PQJ?

ANNEXE C. CANEVAS D'ENTREVUE DES JEUNES

INTRODUCTION :

Décrire le projet

Ce groupe de discussion ou cette entrevue fait partie d'un projet qui vise à récolter des informations pour répondre à une question décisionnelle.

Question décisionnelle :

Le MSSS et le Secrétariat à la jeunesse veulent savoir quelle est l'efficacité et l'efficience de programmes comme PQJ pour améliorer la situation des jeunes en placement en centre jeunesse (ex. emploi, logement, réseau social). On ne veut pas seulement savoir si oui ou non c'est efficace, mais dans quelles conditions et auprès de qui ces programmes sont efficaces.

Le but est donc d'éclairer les demandeurs avec nos réponses pour les aider à prendre leur décision. Pour formuler notre réponse, on utilise plusieurs sources de données, dont les résultats d'autres recherches faites ailleurs dans le monde, et aussi l'opinion de chercheurs, d'intervenants, de gestionnaires et de jeunes qui ont participé à PQJ.

Dimensions dans cette ETMI en particulier :

Efficacité

- Qui contribue positivement au bien-être, à la sécurité ou à la réponse aux besoins de réadaptation des jeunes.

Efficience

- Qui se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

QUESTIONS POUR LES PARTICIPANTS :

Thème 1 : Clientèle cible

- 1.1 À qui penses-tu que PQJ devrait surtout s'adresser?
- 1.2 Avant de commencer PQJ, quelle idée te faisais-tu de ton départ du centre jeunesse, de comment cela se passerait pour toi après 18 ans?
- 1.3 Sur une échelle de 1 à 10, jusqu'à quel point te sentais-tu prêt à vivre de façon indépendante au début de PQJ et pourquoi?
- 1.4 Quelle était ta première impression lorsqu'on t'a parlé de PQJ?
 - Quelles étaient tes attentes? (positives et négatives)
 - Pourquoi as-tu choisi de participer?
- 1.5 Comment décrirais-tu ton implication dans PQJ?

Thème 2 : Fonctionnement du programme

- 2.1 Parle-moi de ton intervenant PQJ et de ta relation avec lui.
 - Sa disponibilité
 - Son style d'intervention
 - Temps passé ensemble
- 2.2 Selon toi, est-ce que la durée de PQJ est correcte?
 - Si oui, pourquoi?
 - Si non, quelle serait la durée idéale et pourquoi?
- 2.3 Certains jeunes abandonnent les services du PQJ à la fin du placement à 18 ans, donc avant la fin habituelle des services à 19 ans. Selon toi, qu'est-ce qui est ou pourrait être une limite pour les jeunes à la poursuite du PQJ à la fin du placement à 18 ans?
 - Qu'est-ce qui est ou pourrait être facilitant pour assurer les rencontres de suivis du PQJ à la fin du placement?
- 2.4 Selon toi, est-ce que les outils, activités, et moyens de PQJ correspondent à la réalité et aux besoins des participants?
 - Si non, quel genre d'outils ou activités auraient davantage répondu à tes besoins?
- 2.5 Par rapport au programme PQJ et aux actions de ton intervenant, qu'est-ce qui a été le plus aidant pour toi et pourquoi?
- 2.6 Par rapport au programme PQJ et aux actions de ton intervenant, qu'est-ce qui a été le moins aidant ou le moins utile pour toi et pourquoi?
- 2.7 Dans un monde idéal, à quoi ressembleraient, pour toi, les services offerts aux adolescents en placement en centre jeunesse jusqu'à leur majorité?
 - Quel serait le rôle de l'intervenant dans ces services?

Thème 3 : Critères d'évaluation

3.1 Quels ont été tes principaux buts ou objectifs dans le cadre de PQJ?

3.2 Scolaire

3.2.1 Es-tu présentement aux études?

- Si oui, demander les détails (quel niveau, programme)

3.2.2 Parle-moi de ton parcours scolaire.

3.2.3 Es-tu satisfait de ta situation en lien avec les études ou ton niveau de scolarité? Pourquoi?

3.2.4 Explique-moi en quoi PQJ t'a aidé ou ne t'as pas aidé par rapport à la poursuite de tes études et au choix d'une carrière.

3.3 Emploi

3.3.1 As-tu présentement un emploi?

- Si oui, demander les détails (emploi, nombre d'heures, salaire)

3.3.2 Parles-moi de tous les emplois que tu as occupés jusqu'à maintenant.

3.3.3 Es-tu satisfait de ta situation d'emploi actuelle? Pourquoi?

3.3.4 Explique-moi en quoi le PQJ t'a aidé ou ne t'a pas aidé par rapport au marché du travail.

3.4 Logement

3.4.1 Avec qui et dans quel genre de logement habites-tu présentement?

3.4.2 Parle-moi de tous les endroits où tu as habité depuis ta sortie du CJ.

3.4.3 As-tu déjà connu une période sans domicile fixe?

- Si oui, demander les détails (combien de temps, nombre de fois, raison)

3.4.4 Es-tu satisfait de ta situation de logement actuelle? Pourquoi?

3.4.5 Explique-moi en quoi le PQJ t'a aidé ou ne t'a pas aidé à te préparer par rapport à ton autonomie?

- Trouver un logement et l'entretenir
- Tâches de la vie quotidienne et domestique (lavage, épicerie, ménage, cuisine...)
- Gestion de l'argent

3.5 Réseau social et de soutien

3.5.1 Si tu as des enfants, explique-moi en quoi le PQJ t'a aidé ou ne t'as pas aidé à te préparer par rapport à ton rôle de parent.

3.5.2 Comment est ta relation avec ta famille d'origine présentement?

- 3.5.3 Qui sont les personnes ressources dans ton entourage, ceux sur qui tu peux compter quand tu en as besoin?
 - 3.5.4 Quel genre de soutien chacune de ces personnes t'apporte?
 - 3.5.5 En quoi le PQJ t'a aidé ou ne t'a pas aidé à entretenir ou développer ces relations-là?
 - 3.5.6 Es-tu satisfait de ton réseau social actuel? Pourquoi?
- 3.6 À part ce qui a été nommé, est-ce qu'il y a d'autres choses pour lesquelles PQJ a été aidant en prévision de ton indépendance?
- 3.7 À part ce qui a été nommé, est-ce qu'il y a d'autres choses pour lesquelles PQJ n'a pas été en mesure de t'aider en prévision de ton indépendance?
- 3.8 Sur une échelle de 1 à 10, jusqu'à quel point te sentais-tu prêt à vivre de façon indépendante à la fin de PQJ et pourquoi?

Thème 4 : Pertinence

- 4.1 À ton avis, est-ce que PQJ répond actuellement bien à tous les besoins des jeunes qui y participent?
- *Si non, quels besoins ne sont pas adressés?*
- 4.2 Selon ton expérience, quels sont les points forts de PQJ?
- 4.3 Selon ton expérience, quels sont les limites ou les points à améliorer de PQJ?
- *As-tu des suggestions pour améliorer ou changer PQJ?*
- 4.4 Avec du recul, penses-tu que PQJ a joué un rôle important par rapport à ta situation actuelle?
- *Si oui, qu'est-ce que tu penses, qui serait différent si tu n'avais pas participé à PQJ?*
 - *Si non, qu'est-ce qui a eu la plus grande influence sur ta situation actuelle?*
- 4.5 Recommanderais-tu à d'autres jeunes de participer à PQJ? Pourquoi?
- 4.6 As-tu d'autres commentaires à ajouter concernant le PQJ?

ANNEXE D. GRILLE D'EXTRACTION DES DONNÉES

Données extraites	Groupe intervention	Groupe contrôle
Titre de l'étude		
Auteur(s)		
Année de publication		
Pays où l'étude est réalisée		
Devis de l'étude		
Type d'intervention		
Durée de l'intervention Nb de rencontres		
Instruments de mesure		
N (échantillon)		
Sexe des participants (%)		
Répartition gars / fille (%)		
Moyenne d'âge		
Étendue de l'âge		
Résultats Situation des jeunes après le suivi par rapport à : - L'emploi - La scolarisation - Le réseau social		
Évaluation de la qualité et du risque de bias - Score - Éléments à souligner		

ANNEXE E. TABLEAU DES ÉTUDES EXCLUES

Études exclues (efficacité)	Raisons justifiant l'exclusion
Goyette, Royer, Noel et Chénier (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon avec des groupes non comparables en apparence (jeunes du PQJ ont plus de problèmes de santé mentale, groupe de référence ont des familles plus soutenantes). • Attrition de 42% du groupe de référence qui semble s'être faite parmi les jeunes aux profils les plus sombres. • Mise en garde de l'auteur concernant la comparaison des groupes (petit nombre, ne permet pas les tests statistiques pour comparer leurs caractéristiques). Selon lui, la comparaison sert à «mesurer la valeur ajoutée de PQJ en terme de processus plutôt qu'en terme de finalité». • Temps de mesures non équivalents (les mesures pour le groupe de comparaison se font seulement au moment de quitter le placement, donc pas accès au profil de départ)
Scannapieco, Schagrin et Scannapieco (1995)	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes ne sont pas équivalents sur la base de la composition familiale. • Collecte de données, procédures et instruments ne sont pas décrits. On ne sait pas d'avance ce qui va être mesuré, les variables ciblées. • On annonce que seulement les résultats significatifs sont rapportés dans le tableau, sans fournir les valeurs de signification. • Les analyses statistiques ne sont pas expliquées ni rapportées, seulement les pourcentages bruts. • Mise en garde des auteurs disant que les limites de l'étude empêchent de faire des liens entre les variables de l'intervention et les résultats des participants, puis ils concluent que le programme est clairement efficace. • Résultats basés sur l'analyse du contenu des dossiers des usagers seulement et prise de mesure à la sortie seulement. Aucun suivi au-delà du moment de fermeture de dossier.
Davis (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Important biais de détection: l'auteure tire des conclusions seulement à partir de corrélations entre des mesures administratives. • La seule source de données provient de données administratives (dossiers des usagers) et de statistiques gouvernementales par rapport au statut d'emploi et au salaire.
Pecora et al. (2006a)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Cook (1994)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'intervention
Senteio, Marshall, Ritzen et Grant (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Mallon (1998)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Kirk et Day (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Kroner et Mares (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Scannapieco et Painter (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Uzoobo, Kioko et Jones (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Powers et al. (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison faite entre deux groupes recevant une forme différente d'un programme similaire (donc absence d'un groupe de référence) • Échantillon de jeunes recevant des services d'éducation spécialisée (incluant déficience intellectuelle, déficience physique, trouble du spectre de l'autisme), profil trop différent des jeunes du PQJ

Geenen et al. (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon de jeunes recevant des services d'éducation spécialisée (incluant déficience intellectuelle, déficience physique, trouble du spectre de l'autisme), profil trop différent des jeunes du PQJ
Brown et Wilderson (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison faite entre deux groupes recevant le même programme, un au moment de quitter leur placement et l'autre après une période d'itinérance (donc absence d'un groupe de référence)
Rashid (2004)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon de jeunes itinérants, profil trop différent des jeunes du PQJ
Abrams, Shannon et Sangalang (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon exclusif de garçons en institution correctionnelle pour avoir commis des actes criminels • Intervention de type «maison de transition» durant 6 semaines, visant la réintégration dans la société
Schram et Giovengo (1991)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon exclusif de jeunes femmes sans abri • On suppose que la plupart d'entre elles auraient connu un placement en protection de la jeunesse, mais pas un critère
Vorhies et al. (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon exclusif de jeunes femmes enceintes ou mères présentant une maladie mentale sévère
Dumaret, Donati et Crost (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison • Absence de mesures (quantitatives ou qualitatives)
Goyette (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de mesures (quantitatives ou qualitatives)
Pecora et al. (2006 b)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'intervention
Ahrens, DuBois, Richardson, Fan et Lorenzo (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'intervention
White, O'Brien, Pecora, Kessler, Sampson et Hwang (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'intervention
Loman et Siegel (2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'intervention
Office of Children's Administration Research (2004)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Cook et al. (1991)	<ul style="list-style-type: none"> • Dédoublage de données (ce rapport a fait l'objet d'une publication scientifique) • Absence de programme d'intervention
Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Dédoublage de données (ce rapport a fait l'objet d'une publication par article scientifique, lequel est inclus dans la revue systématique)
Rutman, Hubberstey et Hume (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de données en lien avec l'efficacité (aucun résultat sur la situation des jeunes)
Minnesota Department of Human Services (1999)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
First Place for Youth (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Goyette, Turcotte, Mann-Feder, Grenier et Turcotte (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Minnesota Department of Human Services (1993)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison
Pecora, Williams, Kessler, Downs, O'Brien, Hiripi et Morello (2003)	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon d'adultes anciennement placés âgés entre 20 et 51 ans au moment de la prise de mesure
Institute for Educational Leadership (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe de comparaison

Rodriguez, Downs, Burns, Hill, Patz, Meyer, Eutsey et Sherman (2001)	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement les compétences significatives semblent être rapportées (7 variables sur 18) • Les résultats ne sont pas fournis (on indique plus petit ou plus grand, mais on ne décrit ni n'explique l'écart entre les groupes) • Les analyses statistiques ne sont pas expliquées ni rapportées • Résultats basés sur la perception de l'intervenant seulement et aucun suivi au-delà de la fin du programme
Bach, Downs, Friend, Patz et Topkins (2001)	<ul style="list-style-type: none"> • On annonce que seulement les variables significatives sont rapportées • Les résultats ne sont pas fournis (on indique plus petit ou plus grand, mais on ne décrit ni n'explique l'écart entre les groupes) • Les analyses statistiques ne sont pas expliquées ni rapportées

Études exclues (efficience)	Raisons justifiant l'exclusion
Peters, Dworsky, Courtney et Pollack (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport coût-bénéfice ne tient pas compte des économies pour la société (on calcule seulement les bénéfices personnels pour les jeunes participants sous forme d'augmentation de revenu)
Sherlock et Culbert (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Article d'un quotidien (Vancouver Sun) présentant les résultats d'une analyse réalisée à partir de la méthodologie de l'étude retenue de PACY (2012) en utilisant les données provinciales.
Courtney, Dworsky et Peters (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Dédoublage de données (ce rapport rapporte les mêmes résultats provenant de la même analyse que celui de Peters, Dworsky, Courtney et Pollack (2009))
Delgado, Fellmeth, Packard, Prosek et Weichel (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Dédoublage de données (ce rapport a fait l'objet d'une publication par article scientifique, lequel est inclus dans la revue systématique)
Youth Villages (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas une évaluation du rapport coût-bénéfices, seulement bénéfices économiques d'un programme versus l'absence de services.

ANNEXE F. CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS ET FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES DE TRANSITION À LA VIE ADULTE DANS LA LITTÉRATURE AUTRE

Rappel : Afin de répondre aux préoccupations des demandeurs et de compléter la description des caractéristiques des programmes et de la clientèle, des études scientifiques ainsi que des documents tirés de la littérature grise ne correspondant pas aux critères d'inclusion de la revue systématique ont été consultés. Ces données sont présentées à l'Annexe F. Puisque ces sources de données ne sont pas tirées de la revue systématique de littérature effectuée dans le cadre de cette ETMISS, il faut demeurer prudent dans l'interprétation des résultats présentés dans cette annexe. En effet, ces études présentent pour la plupart un devis descriptif, donc pas de groupe de comparaison, ce qui rend impossible le regard sur l'efficacité du programme. En plus du risque élevé de biais inhérents à ce type de devis, il est impossible d'établir un lien causal direct entre les variables à l'étude; on peut seulement parler d'association entre les variables.

Caractéristiques des participants dans la littérature autre

Les autres études recensées rapportent très peu de données quant au profil des jeunes dans leur programme respectif. Cela s'explique par le devis rétrospectif de recherche privilégié par toutes ces études, pour lesquelles l'échantillon a été formé après la fin des services. Néanmoins, deux études associent le profil d'admission des jeunes (leurs facteurs de risque) aux résultats obtenus à la fin d'un programme (Mares et Kroner, 2011; Kroner et Mares, 2009). Les échantillons de ces deux études se chevauchent, l'une comprenant 385 jeunes admis entre 2001 et 2005 (Mares et Kroner, 2011) et l'autre 455 jeunes admis entre 2001 et 2006 (Kroner et Mares, 2009). Malgré cette limite, les résultats de ces deux études où des facteurs de risque différents ont été mesurés sont rapportés dans les paragraphes suivants.

Kroner et Mares (2009) ont identifié six catégories de facteurs de risque individuels, soient 1) la santé mentale ou l'abus de substances, 2) la parentalité à l'adolescence, 3) la délinquance, 4) les difficultés d'apprentissage ou limites intellectuelles, 5) les difficultés sociales ou adaptatives, et 6) autres risques (problèmes médicaux, peu ou pas d'expérience de travail, difficulté liée au jugement, évitement des responsabilités). Les variables mesurées à la fin du programme sont : les études secondaires complétées, le statut d'emploi ou la formation complétée, et vivre de façon indépendante. Dans l'ensemble, les résultats suggèrent que les jeunes qui présentent des facteurs de risque dans une ou deux catégories ont de meilleurs résultats pour tous les objectifs que ceux présentant des facteurs de risque dans quatre catégories et plus. Plus spécifiquement, ceux qui ne présentent aucun facteur de risque à l'admission atteignent plus souvent l'objectif d'emploi que ceux présentant des facteurs de risque dans quatre catégories et plus (35% versus 19% respectivement). Les jeunes présentant des facteurs de risque dans une ou deux catégories ont de meilleurs résultats d'atteinte des objectifs que ceux qui ne présentent aucun facteur de risque pour le domaine de l'emploi (55 % versus 35 %) et de l'indépendance en logement (54 % versus 31 %). Selon les auteurs, ces résultats s'expliquent par le fait que ces jeunes ont suffisamment de difficultés pour qu'on leur porte une attention particulière et leur offre des ressources, mais ils ont en même temps assez de capacités pour pouvoir profiter de ces services de « dernière chance ». Dans le même sens, cette étude révèle que les jeunes qui présentent un facteur de risque et plus utilisent davantage de services en lien avec les besoins de base que ceux ne présentant aucun facteur de risque. Les participants comptant quatre catégories de facteurs de risque et plus à l'admission reçoivent

davantage de services de type suivi clinique que ceux comptant moins de facteurs de risque. Finalement, les jeunes sans facteur de risque auraient tendance à recevoir moins de types de services (Kroner et Mares 2009).

Dans une deuxième étude très similaire, Mares et Kroner (2011) ont formé quatre catégories de facteurs de risque : problèmes de santé mentale, délinquance, parentalité, et limites intellectuelles ou cognitives. Les mesures à la fin du programme sont : études secondaires complétées, statut d'employé ou d'étudiant, vivre de façon indépendante, et une cote générale combinant l'atteinte des trois mesures précédentes. Les résultats montrent que les jeunes qui ne présentent aucun facteur de risque sont plus souvent à l'emploi et atteignent plus souvent les trois mesures comparativement aux autres. Les adolescents qui ont des enfants, mais qui ne présentent aucun autre facteur de risque atteignent un niveau de scolarité plus élevé que les jeunes parents qui présentent également un problème de santé mentale. L'atteinte du statut d'indépendance varie entre les profils : 8 % chez les jeunes qui présentent à la fois des problèmes de santé mentale et de délinquance, 53 % des jeunes parents, et 43 % des jeunes sans facteurs de risque à l'admission. Comparativement aux jeunes sans problèmes de santé mentale, ceux qui présentent ce genre de difficultés ont une probabilité plus faible (écart de 40 à 60 %) d'avoir complété leurs études secondaires, d'être à l'emploi, et d'avoir atteint l'ensemble des trois objectifs. Les chances que les jeunes parents terminent leurs études secondaires ne sont que la moitié de celles des jeunes sans enfant, mais ces participants étaient près de deux fois plus nombreux à vivre indépendamment.

D'autres caractéristiques des jeunes lors de leur admission dans un programme de transition à la vie adulte semblent être en lien avec leur statut d'employé ou d'étudiant à la fin des services. En effet, le fait d'être à l'emploi serait associé à une absence d'antécédents psychiatriques au moment de débiter le programme et le fait d'avoir un statut d'étudiant serait associé à l'absence d'antécédents de délinquance préalablement au programme (Turner, 1997). La thèse de Farruggia (2006) appuie cette conclusion, ce qui suppose que les problèmes de conduite avant la transition vers l'autonomie sont négativement associés à la réussite d'objectifs en lien avec le logement et les études un an après la fin du placement. Par ailleurs, le soutien social serait un facteur de protection positivement associé au logement autonome et à l'emploi (Farruggia, 2006). Enfin, la thèse de Boston (2012) met en évidence une associative positive entre le niveau développemental du jeune (mesuré par le *Psychosocial Maturity Inventory*) et sa performance à un questionnaire d'évaluation de ses habiletés d'autonomie (ACLSA). Selon l'auteure, la maturité des jeunes a une influence importante sur leurs capacités de vivre de façon autonome. Ainsi, dans l'ensemble, le profil des jeunes permet de constater que le nombre et la nature des facteurs de risque à l'admission semblent avoir une influence sur les caractéristiques ultérieures d'autonomie des participants.

Durée des services dans la littérature autre que la revue systématique

Comme tous les documents retenus dans la recension systématique portent sur des études ayant été réalisées aux États-Unis et au Canada, il est pertinent de s'intéresser aux lois et à la structure des services offerts dans le reste de l'Amérique du Nord. À ce sujet, on observe que le prolongement du soutien au-delà de la majorité est une pratique répandue, comme c'est le cas de la dernière année dans le cadre du PQJ. Lorsqu'il est question de prolongement des services, il s'agit surtout d'une période où les services offerts se transforment selon les besoins des jeunes. Bien sûr, ce genre de prolongement au-delà de la majorité est volontaire. Le jeune est donc éventuellement appelé à quitter le contexte de placement vers un environnement autonome tout en continuant à bénéficier d'un soutien formel s'il le désire. Par exemple, selon

les programmes, ces services peuvent prendre la forme d'aide financière par le remboursement de dépenses liées au logement et le paiement de frais de scolarité ou la forme d'éducation financière (ex. : gestion du budget). Ils peuvent aussi inclure des services d'hébergement dans un foyer d'accueil, en maison partagée, en appartement supervisé ou autre, et des soins ou suivis individuels, par rapport à un problème de consommation, par exemple.

Durée des services au Canada

Au Canada, toutes les lois provinciales en matière de protection de la jeunesse prévoient la possibilité de prolonger les services aux jeunes adultes qui ont été hébergés jusqu'à leur majorité. Par exemple, les lois entourant la continuité des services ont fait l'objet de modifications en 2014 pour l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, repoussant l'âge de fin des services à 25 et 26 ans (qui prenaient fin à 21 ans auparavant). Aussi, il faut noter que l'âge de la majorité légale est de 18 ans pour six provinces canadiennes, dont le Québec, et de 19 ans pour les sept autres provinces et territoires.

Provinces où l'âge de la majorité est de 18 ans :

Saskatchewan et Île-du-Prince-Édouard : prolongement des services pour tout jeune en placement jusqu'à 21 ans, et ce, si le jeune poursuit ses études ou s'il y a des circonstances qui nécessitent des services de soutien particulier.

Manitoba : tous les jeunes en placement permanent peuvent prolonger leurs services jusqu'à 21 ans sur demande.

Alberta : tous les jeunes ont la possibilité de poursuivre leurs services et de recevoir de l'aide financière jusqu'à 22 ans, sous approbation du directeur des services.

Ontario : tous les jeunes en placement avant la majorité peuvent poursuivre leurs services et recevoir de l'aide financière jusqu'à l'âge de 25 ans. Il existe une politique de retour inconditionnelle pour un jeune qui change d'idée après avoir décidé de mettre fin à ses services.

Provinces et territoires où l'âge de la majorité est de 19 ans :

Nouvelle-Écosse : la cour peut prolonger un placement jusqu'à un âge de 19 à 21 ans si le jeune est aux études ou s'il présente une condition particulière, comme une déficience par exemple.

Nouveau-Brunswick : le statut d'étudiant ou une problématique qui entrave l'autonomie peut permettre de prolonger les services jusqu'à l'âge de 24 ans.

Terre-Neuve et Labrador : possibilité pour tous les jeunes de prolonger les services jusqu'à 21 ans s'ils poursuivent leurs études ou s'ils participent à un programme de réhabilitation.

Colombie-Britannique : possibilité de signer des ententes de prolongation d'une durée de 24 mois chacune, jusqu'à un âge maximum de 24 ans. Chaque cas de prolongement fait cependant l'objet d'une évaluation et plusieurs conditions doivent être réunies, dont la présence d'une condition néfaste importante, un besoin imminent de protection et de soins, l'absence de soutien ainsi qu'un engagement explicite du jeune.

Yukon : les services de soutien à la transition sont offerts à tous et peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de 24 ans.

Territoires de Nord-Ouest et Nunavut : une entente de prolongement des services de soutien peut se conclure, à raison de 6 mois à la fois, jusqu'à l'âge de 26 ans sans condition.

Durée des services aux États-Unis

Aux États-Unis, l'âge de la majorité est de 18 ans pour la quasi-totalité des États (47 états sur 50). Depuis les années 1980, certains États ont commencé à offrir des services aux jeunes en placement qui atteignent la majorité. Puis, en 1999, une loi fédérale a été modifiée pour prévoir l'allocation de fonds aux États qui prolongent formellement les services de soutien offerts aux jeunes. Ces subventions servent à créer et implanter des programmes s'adressant à cette clientèle. Le tiers des fonds obtenus peut également être utilisé pour le paiement des dépenses de logement et de nourriture. Ainsi, 18 États prolongent officiellement les services au-delà de la majorité, généralement jusqu'à 21 ans. Cela signifie que la responsabilité gouvernementale demeure la même après la majorité : l'État continue de devoir répondre aux besoins de ces jeunes adultes, qu'ils vivent indépendamment ou non. De façon volontaire, pratiquement tous les autres États offrent aussi une gamme de programmes et de services pour cette clientèle. Ce genre de prolongement se termine presque toujours à 21 ans, parfois jusqu'à une à deux années plus tard. Contrairement aux prolongements formels, ces États n'ont pas de responsabilité légale envers cette population. Enfin, depuis 2007, un seul État s'affiche comme n'offrant plus de services aux jeunes hébergés qui atteignent la majorité, sauf en cas de circonstances particulières comme une déficience (Rhode Island Kids Count, 2012). Les organismes communautaires sont donc les seules ressources disponibles pour les jeunes du Rhode Island qui quittent leur milieu substitut à l'âge de 18 ans.

Enfin, aux États-Unis, des normes de pratiques à respecter auprès de cette population cible ont été émises concernant la durée du soutien offert. Ces recommandations sont d'offrir des services en fonction du niveau développemental et des besoins des jeunes, plutôt que de se baser sur l'âge chronologique ou les caractéristiques du placement en milieu substitut. L'âge minimum de fin des services devrait être de 21 ans, et l'âge optimal serait de 25 ans, en conformité avec la réalité des jeunes d'aujourd'hui. Les services ne devraient jamais prendre fin lorsque le jeune est dans une situation précaire. Le début des services devrait se faire de façon informelle auprès des jeunes enfants (développement d'habiletés de la vie quotidienne, prise de décisions, habiletés d'autonomie appropriées, situations d'apprentissage concrètes). Les services structurés de transition à la vie adulte et de développement de l'autonomie devraient commencer à 14 ans (âge développemental) et inclure notamment des activités de développement personnel. Les agences de protection de la jeunesse devraient faire preuve de flexibilité pour déterminer l'âge approprié où le jeune fait la transition vers l'indépendance. Une période graduelle de fin des services est aussi nécessaire. Enfin, les politiques et réglementations au niveau gouvernemental qui prescrivent une fin de services à l'atteinte de la majorité sont dénoncées par ces normes (CWLA, 2005).

Durée des services dans les autres études recensées

Une étude longitudinale d'envergure aux États-Unis (n=732) portant sur la clientèle cible présente des données pertinentes à propos de la durée des services. Plusieurs articles scientifiques et rapports non publiés se basent sur cet échantillon pour comparer certaines mesures d'effet auprès de jeunes dont le placement s'est prolongé jusqu'à 21 ans à ceux dont le placement a pris fin à l'âge de 18 ans. Même si l'échantillon est le même, les données mises en évidence sont différentes pour chaque document, d'où la pertinence de les considérer tous. En résumé, le moment de fin des services apparaît comme étant une variable qui influence positivement plusieurs indicateurs de réussite ultérieure des jeunes. Contrairement aux jeunes émancipés, les jeunes toujours hébergés après la majorité ont un taux d'arrestation plus faible aux âges de 18 et 19 ans (Lee, Courtney et Tajima, 2014), la diminution du risque d'arrestation

allant jusqu'à 48 % chez les filles (Lee, Courtney et Hook, 2012). Des indicateurs d'implication criminelle à l'âge de 21 ans, c'est-à-dire les taux d'arrestation, d'incarcération, de condamnation et de crimes contre les biens, sont aussi plus faibles chez les jeunes qui poursuivent leur placement au-delà de 18 ans. De plus, comparativement aux jeunes en placement prolongé, les autres avaient un taux de problèmes associés à la consommation d'alcool ou de drogues plus élevé (Courtney et Dworsky, 2006).

Le prolongement du placement semble aussi avoir un effet préventif sur la maternité à l'adolescence, autant pour les premières grossesses que pour les grossesses subséquentes (Dworsky et Courtney, 2010). La probabilité de devenir enceinte entre les temps de mesure était d'ailleurs réduite de 47 % lorsque les jeunes femmes continuaient leur placement. Plus elles restaient longtemps dans le système au-delà de la majorité (variable continue), plus les chances qu'elles deviennent enceintes diminuaient (Dworsky et Courtney, 2010). Pour ce qui est de l'accès aux services de santé, les jeunes qui sont toujours hébergés à l'âge de 19 ans sont plus nombreux à se prévaloir des services de planification des naissances et de l'assurance médicale (Dworsky, Ahrens et Courtney, 2013). Être toujours hébergé à 19 ans est aussi favorable à ce que les jeunes perçoivent positivement leur niveau de services médicaux et psychologiques (Courtney et Dworsky, 2006).

Le prolongement du placement est positivement aussi associé à des indicateurs d'emploi et d'études. Les jeunes qui, à 19 ans, étaient toujours hébergés avaient un taux de scolarité plus élevé que ceux dont le placement avait pris fin à la majorité. Le pourcentage de ceux qui étaient aux études était plus du double, et ceux dont le placement était prolongé étaient trois fois plus nombreux à fréquenter l'école à un niveau postsecondaire. En contrôlant les variables sociodémographiques et celles associées à l'historique de placement, la probabilité d'avoir fréquenté une institution postsecondaire était environ quatre fois plus élevée pour ces jeunes. Pareillement, la probabilité d'avoir terminé au moins une année complète d'études postsecondaires était 3,5 fois plus élevée (Courtney et al. 2005; Courtney, Dworsky et Pollack 2007; Dworsky et Courtney 2010). Au niveau de l'emploi, les jeunes autonomes étaient plus nombreux à rapporter, à 19 ans, avoir travaillé dans l'année précédente que leurs pairs en hébergement, ce qui peut s'expliquer par la fréquentation scolaire de ces derniers (Courtney et Dworsky 2006). Les jeunes qui sont toujours en placement après l'atteinte de la majorité sont 40 % moins nombreux à occuper un emploi de 20 heures et plus par semaines. Par contre, ils ne sont pas moins nombreux à occuper un emploi à temps partiel. Le nombre d'années durant lesquelles le placement est prolongé entre les âges de 18 et 21 ans a aussi un effet sur le salaire : chaque année supplémentaire serait associée à une augmentation de salaire de 2,8 % le salaire, ce qui équivaut à une différence de 8,4 % pour ceux qui demeurent hébergés jusqu'à l'âge de 21 ans (Hook et Courtney, 2010).

À ce sujet, les jeunes ayant quitté les services à leur majorité rapportent plus souvent vivre des difficultés financières, et présentent une fréquence plus élevée de prestations gouvernementales de dernier recours comparativement à ceux qui sont toujours hébergés (Courtney et Dworsky 2006). Avoir connu ou non une période sans domicile fixe est une autre variable qui a été mesurée. À 19 ans, les jeunes émancipés répondent 2,7 fois plus souvent « oui » à la question. Il semble ne pas y avoir de différence dans la probabilité de vivre une expérience d'itinérance dans les trente premiers mois suivant la sortie du placement, peu importe l'âge à la sortie. Par contre, le prolongement du placement semble réduire le pourcentage de jeunes qui vivent de l'itinérance entre les âges de 18 et 21 ans parmi la clientèle cible (Dworsky et Courtney, 2010).

Traitant le même sujet, une autre étude (Kerman, Wildfire et Barth, 2002) compare trois sous-groupes : les jeunes qui ont été adoptés durant leur adolescence, ceux dont le placement s'est arrêté à 18 ans, et ceux dont le placement a été prolongé après qu'ils aient atteint la majorité. Les résultats démontrent que l'émancipation à la majorité est associée à des indicateurs de bien-être et d'autonomie plus faibles que les autres groupes. Les résultats des jeunes qui avaient bénéficié d'un prolongement de services étaient comparables à ceux des jeunes qui avaient été adoptés à l'adolescence.

Également, Mares et Kroner (2011) ont considéré la durée de participation dans un programme de transition à la vie adulte comme variable modératrice. Les auteurs rapportent que la durée de participation est un facteur qui prédit positivement l'atteinte des indicateurs de réussite d'emploi et de logement autonome. Cette conclusion rejoint celle de la thèse de Larimore (2009) qui rapporte que la durée de participation des jeunes dans un programme de transition à la vie adulte est positivement associée à leur niveau d'habiletés d'autonomie.

En plus des effets positifs pour la situation des jeunes, il existe aussi une association positive entre la durée du placement au-delà de la majorité et le soutien reçu. En effet, chaque mois de placement supplémentaire après l'âge de 17 ans est associé avec une augmentation de 2 à 3 % des chances de recevoir différents services en lien avec les habiletés d'autonomie. Comme les jeunes qui bénéficient d'un prolongement de placement demeurent dans le système en moyenne 24 mois de plus que les autres, permettre le prolongement serait associé à une augmentation de 50 à 75 % de la probabilité de bénéficier de services de soutien à la transition vers la vie adulte (Courtney, 2015 (correspondance privée); Courtney, Lee et Perez, 2011).

Charge de cas dans la littérature autre que la revue systématique

Charge de cas en Ontario et aux États-Unis

En ce qui a trait à la charge de cas, il est possible de vérifier, à titre indicatif, ce que d'autres programmes offrent comme services. Deux programmes, un américain et l'autre ontarien, semblent comparables au PQJ en termes d'objectifs et de philosophie d'intervention. Le premier, *Youth Villages*, des États-Unis, existe depuis plus de dix ans et offre des services de soutien à la transition à la vie adulte. Les responsables du programme rapportent que l'intensité des services représente une composante-clé et que leurs intervenants sont responsables de 6 à 10 jeunes adultes à la fois (Youth Villages, 2012). En Ontario, le programme *Youth-in-Transition* est similaire. Les intervenants ont une charge de cas moyenne de 10 jeunes étant donné le niveau élevé de soutien offert. Comme les intervenants s'occupent de jeunes dont les besoins sont à des niveaux variés, les charges de cas sont équilibrées (Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse, 2014; Dianna Eastwood, correspondance privée).

Enfin, les normes américaines en matière de meilleures pratiques auprès de cette clientèle émettent des recommandations pour les charges de cas des intervenants. La charge de cas devrait d'abord varier en fonction du type de tâches de l'intervenant. Par exemple, un intervenant qui fournit des services de soutien directs aux jeunes requiert une charge de cas moins élevée que ceux qui s'occupent de la gestion des services aux jeunes. Les recommandations du CWLA (2005) sont de 4 à 10 jeunes pour chaque intervenant en contexte de services directs de soutien à la transition à la vie adulte au sein d'une équipe de travail. Un nombre moins élevé peut s'avérer nécessaire pour ceux qui travaillent auprès de jeunes avec des besoins particuliers ou ceux qui travaillent individuellement, sans le soutien d'une équipe. La charge de 15 à 20 cas est recommandée pour les personnes qui occupent un poste de gestion des dossiers ou de coordination des services (CWLA, 2005).

Charge de cas dans les autres études recensées

Selon une étude, les intervenants qui agissent auprès de cette clientèle en transition à la vie adulte et qui ont une charge de cas moins élevée rapportent avoir davantage de contacts avec leurs jeunes. Ceux-ci recevraient davantage de services, comparativement à un programme similaire où les charges de cas des intervenants sont plus élevées (Waldinger et Furman, 1994).

Intensité et diversité des services dans la littérature autre que la revue systématique

Intensité et diversité des services en Ontario et aux États-Unis

Dans le programme *Youth Villages* aux États-Unis décrit ci-haut, les rencontres de l'intervenant avec le jeune ont lieu minimalement une fois par semaine. Les intervenants sont aussi sur appel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les urgences et communiquent continuellement par courriel, message texte, et appels (Youth Villages, 2012). En Ontario, au programme *Youth-in-Transition*, les jeunes suivis par un même intervenant ont des niveaux d'intensité de soutien différents selon leurs besoins : certains peuvent être vu tous les jours, d'autres quelques fois par semaines, une fois par semaine, ou à l'occasion.

Intensité et diversité des services dans les autres études recensées

L'intensité des services offerts aux jeunes dans le cadre de leur transition vers l'autonomie se mesure, entre autres, par le nombre de services différents reçus. Il existe une association positive significative entre le nombre d'habiletés enseignées et le nombre services reçus et l'obtention du diplôme d'études secondaires (Office of Children's Administration Research, 2004). Les jeunes rapportant des services discontinus et occasionnels, et ceux qui rapportent un large éventail de services ont une probabilité de fin des études secondaires respectivement de 1,8 et de 2,8 fois plus élevée que ceux de la population générale (Pecora et al., 2006). Plus spécifiquement, les jeunes qui rapportent avoir reçu des services occasionnels en lien avec l'emploi et ceux qui rapportent avoir reçu plusieurs de ces services de façon régulière ont un taux de diplomation respectivement de 2,1 et de 4,3 fois plus élevé que celui des jeunes n'ayant reçu aucun service de ce type (Pecora et al., 2006). L'augmentation des services reçus, c'est-à-dire un plus grand nombre d'habiletés enseignées et un plus grand nombre de cours ou de rencontres formatives auxquels participe un jeune, est associée à des résultats positifs pour un ensemble d'indicateurs d'autonomie. Aussi, pour chaque ajout d'un service en lien avec la transition à la vie adulte, la probabilité qu'un jeune n'ait pas recours à des prestations d'aide sociale augmenterait de 21 % (Office of Children's Administration Research, 2004).

Milum (2011) constate que, lorsque considérées ensemble, trois caractéristiques d'intensité des services reçus (durée de participation, nombre d'heures en contact avec l'intervenant et nombre total de contacts avec l'intervenant) est positivement associé au taux de diplomation d'études secondaires des jeunes participant à un programme de transition à la vie adulte. Selon Cook (1994), l'augmentation du nombre d'habiletés enseignées ne semble pas associée à l'amélioration de chaque domaine d'autonomie. Au-delà du nombre de services différents obtenus, c'est surtout la nature des services reçus qui doit être mise en lien avec les résultats désirés. En accord avec cela, il semble que plus le nombre de services reçus pour développer les habiletés de gestion financière augmente, plus élevé est le taux de jeunes à l'emploi ou aux études parmi la population cible (Courtney et al., 2005).

Contexte des services dans la littérature autre que la revue systématique

La littérature permet également de constater que les conditions restrictives des services d'hébergement ont une influence négative sur les résultats de la transition des jeunes. En effet, selon une étude, les jeunes qui reçoivent des services dans un contexte d'appartement supervisé présentent de meilleurs résultats quant à leurs habiletés d'autonomie que ceux provenant d'autres contextes de services (famille d'accueil ou institution), peu importe leurs caractéristiques personnelles (Mech, Ludy-Dobson et Hulseman, 1994). Dans cette même étude, les jeunes recevant leurs services en contexte institutionnel présentent les résultats les plus faibles par rapport aux habiletés d'autonomie. De plus, ceux qui ont connu à la fois des services de soutien à la transition dans un contexte d'institution et dans un contexte d'appartement supervisé présentent de meilleurs résultats que ceux qui ont reçu ces services en contexte institutionnel seulement (Mech, Ludy-Dobson et Hulseman, 1994). Aussi, le pourcentage de jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires augmente à mesure que s'accroît le caractère restrictif du contexte de services. En effet, un plus grand nombre de jeunes dans les catégories de placement les moins limitatives sont aux études postsecondaires, soit les deux tiers, comparativement aux autres qui sont en hébergement plus restrictif, soit le tiers, qui atteignent un niveau d'études postsecondaires (Mech et Fung, 1999).

Les normes américaines proposent des recommandations quant aux balises des services de soutien à la transition à la vie adulte. Il est recommandé d'offrir un contexte de services flexible, afin de transmettre graduellement des responsabilités aux jeunes. Pour favoriser leur transition, les jeunes doivent pouvoir se retrouver dans des environnements moins encadrants, comme des appartements ou des maisons, qui ne comportent peu ou pas de règlements et de modalités limitatives (par exemple, des menus prédéterminés, une présence d'intervenants en continu, ou des couvre-feux rigides) (CWLA, 2005).

ANNEXE G. ENTREVUES AUPRÈS DES EXPERTS

Description des participants

Deux chercheurs experts ont été sollicités pour leur expertise dans le domaine de la transition à la vie adulte. D'abord, Mme Julie Marcotte, professeure au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a été interpellée. Les travaux de Mme Marcotte portent, entre autres, sur les trajectoires et le développement des jeunes de l'adolescence à l'âge adulte. L'équipe de travail a aussi sollicité la participation de M. Martin Goyette, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. Ses travaux de recherche portent d'ailleurs sur l'analyse des politiques sociales qui concernent ces populations.

Leurs propos ont fait l'objet d'une analyse de contenu et sont présentés en fonction des thèmes explorés dans les entrevues, soit la clientèle cible des programmes de transition à la vie adulte, le fonctionnement de ce type de programme (notamment le PQJ), les critères d'évaluation et la pertinence du PQJ. Afin de les distinguer, les passages extraits des entrevues seront identifiés par les initiales des chercheurs.

Thème 1 : Clientèle cible

1.1. Caractéristiques des jeunes d'aujourd'hui en regard de la transition à la vie adulte

Les experts s'entendent pour dire que les indicateurs de la transition à la vie adulte identifiés dans la littérature (« *insertion en emploi, mariage, avoir des enfants, quitter l'école, quitter la maison familiale, s'établir* » (JM)) ne sont plus actuels. M. Goyette ajoute que : « [...] *il y a 40 ans, on passait de l'école au marché du travail [...] on créait une famille. Simultanément, on quittait le milieu familial et on avait un nouveau logement, ce qui n'est plus le cas maintenant.* ». En s'appuyant sur la littérature, ils parlent « *de la désynchronisation des seuils du passage à la vie adulte qui témoignent d'un allongement de la jeunesse* » (MG) qu'ils associent, entre autres, à des allers-retours possibles entre la vie autonome et le milieu familial ainsi qu'à un accès facilité à l'éducation postsecondaire. Les jeunes, en général, seraient plus longtemps aux études tout en bénéficiant du soutien familial pour effectuer la transition à la vie adulte, ce qui expliquerait cet allongement de la jeunesse.

« [...] *bref, de façon générale les jeunes sont moins autonomes rapidement ou en tout cas ce n'est pas une coupure très, très nette comme on pouvait le voir il y a 20 ou 25 ans.* » (JM).

Selon Mme Marcotte, bien que la capacité à vivre de façon indépendante et à subvenir à ses besoins demeure un indicateur actuel de la transition à la vie adulte et de la participation active dans la société, celle-ci précise qu'on s'intéresse de plus en plus aux sentiments que les jeunes ont d'être adulte. Cette dernière ajoute qu'étant donné qu'elle offre plus de possibilités, cette période de transition est caractérisée par un manque de clarté des marqueurs de transition à la vie adulte.

« *Les défis c'est en fait que, maintenant, c'est une période qui a plusieurs possibilités. Donc le fait que les marqueurs soient flous, qu'on puisse revenir chez*

nos parents [et que] c'est pas mal vu ou c'est pas un recul, ça fait en sorte que les jeunes ne savent pas trop ce qu'ils veulent, où il s'en vont, c'est plus difficile. Donc les défis c'est vraiment d'être capable de trouver sa voie, de la suivre. Parce qu'il y a tellement de possibilités, il y a tellement d'options, souvent ce qu'on voit, c'est plutôt le sentiment d'être entre-deux, l'instabilité. Fait que ça, c'est les défis que les jeunes ont. Mais ça, c'est des jeunes qui ont le loisir de ça ou qui ont la chance de jouir de ces conditions-là. » (JM)

1.2. Caractéristiques des jeunes en placement en CJ

Le caractère universel du passage à la vie adulte est une caractéristique commune à tous les jeunes, qu'ils soient en CJ ou non : « (...) les jeunes de part et d'autre, doivent cheminer, il y a tellement de possibilités. Ils n'ont pas le choix d'eux même trouver les ressources, puis de décider qui ils veulent être. Qu'est-ce qu'ils veulent faire. Donc on vit quand même dans un flou [durant cette transition à l'âge adulte] » (JM). Néanmoins, pour les jeunes qui sont pris en charge par le CJ, cette période représente un défi supplémentaire qui dépendrait, selon un expert, de la nature et de la durée de la prise en charge compte tenu du cadre artificiel et très réglementé que représente la vie en centre de réadaptation, par exemple.

« Une des craintes que les jeunes ont, qu'ils nous nomment, c'est vraiment de dire, j'ai toujours été très organisé par la vie, [...] j'ai peur de déraper, j'ai peur de... c'est l'autodiscipline qu'ils n'ont pas nécessairement acquise puisque ça a toujours été décidé pour eux. Donc c'est un peu moins naturel. » (JM)

De plus, les jeunes des CJ sont dans des situations précaires. Ils font face à diverses adversités (personnelles, familiales, sociales, légales, etc.), n'ont pas d'argent, sont moins scolarisés, autant de contraintes limitant les possibilités à l'âge adulte. Selon les experts, deux éléments-clés permettraient de distinguer les jeunes des CJ des autres jeunes : la notion de préparation à la vie adulte et la netteté de la coupure des liens. Contrairement aux autres jeunes, les jeunes des CJ vivraient une transition abrupte et difficile, ne leur permettant pas de vivre les expériences essentielles pour franchir cette période ni de bénéficier d'un temps d'adaptation avec le support nécessaire des figures de soutien. En d'autres mots, il n'y aurait pas, pour ces jeunes, de prise graduelle de la liberté dans un environnement encadrant et supportant pour « acquérir une certaine confiance en soi, une autonomie personnelle » (JM) nécessaire à la prise de décision et à l'avancement. Pour ces jeunes, la fin des services à 18 ans impose d'être spontanément autonomes. Compte tenu de cette coupure abrupte, ces jeunes sont soumis à une « norme de performance à l'autonomie », selon M. Goyette, qui amènerait certains à nier leurs besoins d'accompagnement et à refuser de participer à des programmes de transition à la vie adulte tel que PQJ.

« Ce qui est extrêmement pervers c'est que plusieurs jeunes [des CJ] [...] se disent : " Non, non, non, je n'ai pas besoin d'aide, non, non, je suis capable tout seul d'être autonome à 18 ans " quand dans le fin fond, ce n'est pas ça l'enjeu. L'enjeu c'est justement de comprendre qu'être autonome c'est être interdépendant, c'est d'être bien entouré dans les transitions à la vie adulte. » (MG)

1.3. Connaissance sur les programmes de transition à la vie adulte

Selon Martin Goyette, le PQJ est un programme unique dans sa forme et non répliqué intégralement ailleurs, bien que certaines de ces composantes soient observées dans d'autres programmes nationaux et internationaux. Parmi celles-ci, on retrouve par exemple, l'importance de maintenir un suivi au-delà de l'âge de la majorité, parfois jusqu'à 25 ans, et le fait d'assurer une continuité de services entre les organismes jeunesse et adultes.

« Plusieurs travaux ont mis en évidence, notamment à partir d'une logique que je critique fortement [...] une logique coût-bénéfice, [...] que le prolongement des services aux jeunes des CJ en Ontario, les sociétés d'aide à l'enfance jusqu'à 25 ans pour les jeunes plus en difficultés, permettraient en bref de faire sauver de l'argent à l'État. Parce que ces jeunes-là, si on traite leurs difficultés dans la transition à la vie adulte là, on n'aura pas à développer des services psychosociaux plus intensifs. Il n'y aurait pas les "outcomes" négatifs que l'on sait sur la situation familiale, sur la situation en itinérance, sur l'aggravation des problèmes de santé mentale. Et dans un mémoire qui a même été déposé en 2002 par l'association des CJ, dans le cadre d'une consultation publique à l'Assemblée Nationale, on mettait clairement en évidence que ces jeunes-là, s'ils travaillent en bout de ligne, ils vont rapporter de l'argent à l'État au lieu d'en coûter. Donc, peu importe, même si éthiquement et méthodiquement moi je suis très critique à l'égard de ces devis coûts-bénéfices dans le domaine des services sociaux parce que généralement le monde ne prend pas en compte la complexité des enjeux [...], il reste que c'est clair qu'il faut soutenir de façon plus large les jeunes dans leur transition à la vie adulte. » (MG)

Donc, l'une des problématiques des programmes actuels, soulevée par M. Goyette, concerne notamment l'arrêt des services à l'atteinte de la majorité : « *ce lâchage institutionnel après 18 ans, à l'âge de la majorité* ». Parmi les autres critiques, ce même expert mentionne qu'on devrait s'attarder à réfléchir davantage aux troubles de santé mentale et à la prise en charge de cette problématique qui complexifierait l'intervention.

« [...] on a de la misère ou on a de la difficulté à l'intérieur des CJ je crois, encore à mieux répondre aux transitions à la vie adulte de jeunes qui ont des problématiques complexes ou qui ont des problématiques de santé mentale. » (MG)

Pour Mme Marcotte, c'est la nature fonctionnelle des programmes qui est à revoir afin de laisser plus de place au développement de l'identité.

« La majorité des programmes qui existent sont basés sur l'acquisition d'habiletés très fonctionnelles. Donc, comment faire un CV, comment trouver un appartement, comment apprendre à faire un budget, ce qui est très bien, ce sont vraiment des apprentissages qui sont très intéressants. Par contre, moi je trouve, pis ce que je déplore un peu de ces programmes, c'est que la majeure est vraiment axée sur " On va vous apprendre, on va vous montrer comment être un citoyen adéquat pour la société, en peu de temps. ", mais il y a peu de programmes qui s'attardent à dire " Mais, toi, qu'est-ce que tu veux faire? Pis comment tu vois ta vie? Comment t'es capable de faire un bout de chemin par rapport à ton passé avec tout ce que tu as vécu, qu'est-ce que tu veux pour ton avenir? ". Donc vraiment au niveau identitaire, il y a des choses, mais c'est beaucoup moins l'accent sur cette zone-là. Je pense que les programmes, ce que j'en connais, je suis persuadée qu'il y a des nuances à faire

pis que je suis pas en mesure de les faire, mais je crois qu'effectivement il y a une grosse majeure sur [le fait] que les jeunes, leurs habiletés sont lacunaires et qu'on va leur montrer comment. (JM)

1.4. Clientèle cible des programmes de transition à la vie adulte

Pour les experts, un programme tel que PQJ devrait être offert à tous les jeunes en placement en CJ, mais ils apportent tout de même certaines nuances, entre autres, selon la problématique et la durée du placement.

« La cible, elle est très intéressante, de s'intéresser aux [jeunes] [...] les plus en difficultés. Il faut une intervention intensive. Je pense que c'est très intéressant d'y aller avec une intervention spécialisée qui contribue aux réflexions sur les transitions à la vie adulte. Je crois par ailleurs qu'on devrait mieux s'occuper de façon générale de l'ensemble des jeunes des centres jeunesse, pas juste des jeunes du PQJ qui sont la cible actuelle. [...] » (MG)

« Pour tous les jeunes placés qui s'en vont vers la vie adulte, je crois qu'il devrait y avoir quelque chose de fait, c'est-à-dire que, en même temps faut se comprendre. Si c'est un jeune qui est placé en centre de " réadap " pour troubles de comportement, qui est placé entre 16 et 17 ans, peut-être que c'est pas nécessaire. Pour tous les jeunes dont le placement a été de longue durée, qui ont passé un bon bout de temps en FA [famille d'accueil] ou peu importe, je crois que oui. À partir du moment où tu te mets comme indicateur les plus vulnérables, ceux qui sont depuis longtemps dans le système en font partie, mais je crois que ceux qui sont placés depuis longtemps ou qui ont fait plusieurs foyers ou FA, tous ceux-là, devrait bénéficier d'une forme de suivi. Maintenant, le suivi pourrait peut-être être relativisé selon le besoin des jeunes. C'est ça aussi, c'est une autre affaire : appliquer la même recette à tout le monde ça marche peut-être pas. PQJ peut peut-être s'adresser à un certain type, mais un PQJ modifié ou version légère pourrait s'adresser à tous. » (JM)

Thème 2 : Fonctionnement du programme

2.1. Services offerts aux jeunes en placement à majorité en centre jeunesse

Les experts interrogés s'entendent sur l'importance d'offrir du support aux jeunes qui transitent vers l'âge adulte. Selon les experts, malgré ses avantages, le PQJ ne serait pas la panacée aux difficultés associées à la transition à la vie adulte des jeunes suivis en CJ :

« Le PQJ en lui-même, ne peut pas régler tout ça. Il faut qu'il y ait des actions à d'autres niveaux [...]. » (MG)

Tel qu'illustré dans ce propos, la préparation à l'âge adulte nécessiterait une intervention au-delà du PQJ. Les experts sont d'avis qu'il faut développer autre chose en complémentarité du PQJ, ou à tout le moins, y apporter des modifications. Tel que nommé précédemment, les experts soulignent, notamment, la nécessité que les mesures de soutien à cette période de transition soient accessibles à plus de jeunes :

« Il est clair qu'un PQJ allégé devrait [être] développé pour l'ensemble des jeunes des CJ, peut-être pas pour tous les jeunes là, mais au moins pour l'idée que ça soit offert à plus que les simples 10 % les plus en difficultés. » (MG)

Ils insistent également sur l'importance d'assurer une continuité dans les services, notamment en assurant une stabilité du personnel au sein du PQJ, mais également en faisant des ponts entre les services jeunesse et adultes et, de cette manière, assurer un filet de sécurité aux jeunes vulnérables. Cette continuité de services, via l'implantation d'une approche d'intervention partenariale, représente d'ailleurs un enjeu majeur pour le développement des services destinés à cette clientèle.

« Les jeunes qui sont en transition à la vie adulte, il manque de lien avec les services sociaux adultes et ils sont devant une forme de lâchage institutionnel, mais c'est sur [...] la continuité des services qu'il faut travailler à ce moment-là. Et ça, le PQJ peut le faire pour une partie[...] notamment pour les jeunes qui sont dans le PQJ comme tel, mais il faut qu'ils soient appuyés par d'autres mesures pour que les liens partenariaux se fassent avec les services, les autres services, qu'ils soient d'ailleurs même jeunesse, mais aussi pour les jeunes adultes qui sont les services de droits communs. » (MG)

Dans une perspective constructiviste, un autre enjeu soulevé par les experts concerne l'importance que les jeunes soient au cœur du développement des services qui leur sont destinés. Cela renvoie à l'individualisation de l'intervention pour s'assurer de bien répondre aux besoins spécifiques des jeunes et leur permettre de se responsabiliser dans leur préparation à la vie adulte. Il s'agit, en quelque sorte, de coconstruire l'avenir avec les jeunes.

« Tandis qu'on pourrait aller aussi dans un programme... comment coconstruire avec le jeune, comment il peut voir son avenir, qu'est-ce qu'il peut faire pour atteindre ses objectifs, des choses comme ça. Je pense que c'est fait, mais moins systématiquement que des programmes comme PQJ qui sont très très réglementés par rapport à l'autonomie fonctionnelle, comment que ce jeune-là va pouvoir se débrouiller en société. Maintenant je pense que les deux sont nécessaires. » (JM)

Selon un expert, cette façon de faire nécessite un changement de paradigme dans les approches d'intervention où l'approche ascendante serait privilégiée de sorte à permettre aux jeunes de prendre les décisions par rapport à leur vie adulte.

« L'intervention en centre jeunesse considère que l'intervenant est expert et que puisqu'on est dans une zone d'intervention qui... assez souvent une intervention en contexte d'autorité, c'est lui qui doit diriger l'intervention. Ce substitut [PQJ] jusqu'à un certain point [...] rentre en confrontation des paradigmes d'intervention qui sont ceux [de] la rééducation où il faut corriger le jeune à partir d'une approche expert " top-down " à une approche où le jeune [...] va être acteur de sa vie. Considérer qu'il va être acteur de sa vie c'est le considérer aussi dans le développement des services qui vont lui être destinés. Donc, à la fois dans le processus de développement et de conception, mais dans la manière de voir l'intervention, je pense qu'il y a beaucoup encore à faire dans les centres jeunesse actuellement. Il y a des choses qui se font. Il y a des choses qui se font c'est certain, mais je pense que globalement ce n'est pas que le PQJ qui peut régler tout ça. » (MG)

Étant conscients des difficultés que l'adaptation ou l'extension du PQJ peut représenter et sans trop avoir de « recette miracle », les experts sont d'avis que l'intervention en CJ devrait se baser sur ce qui se passe dans un milieu naturel.

« De construire le plus possible ce qui ressemble à ce qu'une famille fait naturellement. De s'ajuster, d'ajuster nos interventions selon l'âge de l'enfant, ses besoins, selon qui il est, selon la personne qu'il devient. C'est un gros enjeu que je dis là au CJ, mais je pense qu'il faut penser notre intervention dans ce sens-là. Il faut se rendre compte qu'on ne peut pas appliquer les mêmes règles aux jeunes de 13 ans pis aux jeunes de 16 ans. » (JM)

Dans le but de développer des liens significatifs et d'établir des liens de confiance entre les jeunes et les intervenants et d'assurer leur stabilité, il serait souhaitable, à leur point de vue, que des intervenants demeurent jumelés à certains jeunes en particulier, et ce, pendant toute la durée de leurs placements.

« À partir du moment où on sait qu'un jeune est pris en charge jusqu'à majorité, on met en place des choses, qui peuvent permettre de mettre en place un faux PQJ à partir de 14 ans où on sait que l'intervenant pourrait, ou une équipe d'intervenants pourrait, être toujours assignés à un certain nombre de jeunes et les amener vers la vie adulte le plus possible, mais ça c'est un idéal. » (JM)

Enfin, un expert souligne qu'il importe de rappeler que des programmes tels que PQJ ne devraient cependant pas stigmatiser les jeunes en difficultés et devraient plutôt permettre de faciliter leur intégration sociale.

« Je pense que nos politiques publiques devraient aussi faire en sorte de mieux mêler les jeunes du PQJ avec d'autres types de jeunes pour ne pas (...) pour ne pas isoler le jeune en difficultés autour de ses problèmes, et donc, pour ne pas [les] isoler [...] du contexte social dans lequel ils sont. » (MG)

2.2. Structure idéale et rôles des intervenants

En lien avec ce qui a été énoncé précédemment, les experts réitèrent l'importance d'assurer une stabilité des intervenants et de l'équipe dédiée à accompagner le jeune dans son développement. Parmi les éléments centraux sur lesquels devrait insister un tel programme, les deux experts insistent sur l'importance de la flexibilité (i.e. une souplesse) de l'accompagnement, car chaque jeune a des besoins particuliers. Un expert précise que, dans l'accompagnement, le rôle des intervenants est de laisser les jeunes expérimenter la vie d'adulte sous supervision en tenant compte des difficultés particulières vécues par les jeunes présentant des problématiques complexes, entre autres, des problèmes de santé mentale.

« (...) c'est beaucoup le faire avec, mais aussi le laisser-aller des jeunes pis de leur faire confiance. Parfois c'est difficile, parfois c'est impossible. Je me rappelle, j'avais parlé justement avec une intervenante PQJ qui me disait un des gros problèmes qu'on a c'est au niveau des problèmes de santé mentale. Les jeunes y prennent pas leur médication, donc ça devient vraiment catastrophique, y a comme un arrêt, ils expriment leur pouvoir sur leur propre vie, ils arrêtent de prendre leur médication, ça vient aussi nuire à l'intervention beaucoup, beaucoup. C'est sûr que les mots intensité, modulation, de s'adapter aux jeunes, c'est carrément ça, mais plus on dit

moduler, plus on fait du cas par cas, moins on parle de structure. [...] la structure des interventions idéalement elle reste flexible. » (JM)

Cela dit, les experts sont conscients des défis inhérents à une telle flexibilité, d'une part, en ce qui concerne l'évaluation de l'intensité qu'auront besoin les jeunes et d'autre part, pour ce qui est l'évaluation de l'efficacité du PQJ même.

« Comment l'intervenant est capable de dire " Lui il méritait que je le rencontre, par exemple, trois fois cette semaine et lui plus, ou moins ". Pourquoi, tu te bases sur quoi pour choisir, c'est quoi les critères? Ça devient un petit peu... la flexibilité ça a des avantages, mais ça devient difficile à comprendre pourquoi cet intervenant a décidé de mettre plus d'emphase, alors qu'un autre aurait peut-être dit " Bah, non ". [...] Mais c'est aussi le problème qu'après ça, quand on veut mesurer l'efficacité, par exemple, si l'efficacité c'est de dire le jeune est en emploi, pis ça va bien, est-ce que c'est parce qu'y a eu trois rencontres par semaine ou c'est parce qu'il s'en sortait bien d'avance? Ça devient extrêmement difficile parce que c'est quoi la transition réussie? » (JM)

En bref, la personnalisation de l'intervention et la variabilité des suivis réalisés rendraient la mesure des impacts plus difficile.

Également, le soutien relationnel ressort comme un autre élément incontournable d'un programme d'accompagnement à la vie adulte. Bien qu'il importe de travailler sur la capacité du jeune à entrer en relation pour favoriser la création du réseau, un expert fait aussi ressortir l'idée d'améliorer les conditions de vie des jeunes qui transitent vers l'âge adulte, ce qui nécessiterait probablement d'autres mesures plus larges que celles du PQJ.

« [...] En bref, si en protection de la jeunesse on a toujours été relativement enclin à travailler sur la transformation du comportement du jeune, je pense qu'une grande partie de la réflexion devrait être orientée sur la manière dont on améliore les conditions de vie dans la question des transitions à la vie adulte et je ne suis pas certain qu'on adresse ces enjeux-là de façon précise et encore une fois, je ne suis pas certain que c'est le PQJ qui va régler tout ça. » (MG)

Selon les experts, lorsque l'on parle des services aux jeunes des CJ, les enjeux sont nombreux et se situent à différents niveaux : politiques (notamment à cause des compressions budgétaires), administratifs et organisationnels (notamment en ce qui a trait à la sélection des intervenants qui accompagnent les jeunes dans leur préparation à la vie adulte dans le cadre du PQJ).

« Ça prend des intervenants qui sont passionnés, bien formés, et qui sont reconnus à l'intérieur de leur CJ; ça prend un support organisationnel d'un cadre à quelque part qui soutient l'implantation, l'innovation. Ça prend des liens partenariaux forts ou à tout le moins, une reconnaissance des partenaires que le CJ est un acteur crédible dans la question des services à la jeunesse, ce qui n'a pas été toujours le cas dans toutes les régions c'est certain, et tout ça accompagné d'une capacité réflexive des intervenants sur leur pratique. » (MG)

Notamment, M. Goyette insiste sur la capacité qu'ont les ressources communautaires et les politiques sociales de soutenir les transitions à la vie adulte et l'importance de favoriser l'accès au logement avant l'insertion en emploi.

« On devrait mieux s'assurer de la capacité qu'ont nos collectivités d'accueillir des jeunes en difficultés comme ceux qui quittent les CJ de façon très large et de façon spécifique pour les jeunes du PQJ. Il y a des initiatives locales qui ont été faites et qui réussissent à faire en sorte de combler une partie de ce problème-là, mais de façon globale, je pense que c'est une grande, c'est un grand élément qui manque. Le PQJ à sa base veut faire en sorte, non pas de s'intéresser particulièrement à la question de l'insertion en emploi, mais d'utiliser l'insertion en emploi comme médium pour travailler comme dans d'autres sphères de vie, par exemple, sur des dimensions qui portent sur le soutien relationnel, sur la capacité du jeune à entrer en relation. » (MG)

Enfin, Mme Marcotte souligne qu'un des aspects à travailler dans la transition à la vie adulte est celui de la parentalité. Pour les filles, l'enjeu de rapidement fonder une famille, dès leur sortie des services jeunesse, nécessiterait une intervention au-delà du PQJ. La manière d'inculquer les compétences parentales aux filles est préoccupante, selon cette dernière :

« Comment les guider sans leur imposer de pas avoir d'enfant, c'est aussi des enjeux assez importants pour les femmes parce que c'est une réalité. »

2.3. Charge de cas

Pour ce qui est de la charge de cas, soit le ratio intervenant-jeunes de 1 : 10 au PQJ, M. Goyette demeure prudent compte tenu de sa connaissance actuelle de ce qui est fait dans le programme et croit qu'il faudrait évaluer ce que les CJ font de manière précise, notamment par une évaluation de l'implantation. Néanmoins, il est d'avis que, dans une évaluation coûts-bénéfices, bien qu'il soit critique par rapport à ce type d'évaluation, il est acceptable de s'intéresser à l'intensité et à la durée.

Pour l'autre experte, un maximum de cinq jeunes par intervenant devrait être visé, bien que celle-ci soit consciente de l'utopie de cette affirmation dans le contexte d'austérité actuel. En effet, Mme Marcotte questionne le ratio intervenant-jeunes actuel, dans le but d'augmenter l'intensité de l'intervention, de miser sur les besoins du jeune et de favoriser l'établissement de liens de confiance entre le jeune et son intervenant de suivi.

« Tout ce qu'on enseigne aux jeunes au niveau de l'autonomie fonctionnelle pour que le jeune se sente autonome, c'est beaucoup dans le lien de confiance qu'il s'établit, la confiance qu'il ressent de la part de son intervenant. Est-ce qu'on est capable, comme intervenant, de se lier comme ça, un lien de confiance très fort, pendant quand même une longue période, avec 10 jeunes? À mon avis ça semble peu probable.

[...]Parce que l'intervenant PQJ c'est aussi, à mon avis, si on développait plus l'aspect relationnel, identitaire, ça serait une forme de mentorat. Et un mentor pour 10 personnes c'est... En même temps, dans une vie ça peut aller, mais...en même temps 10 c'est quelque chose. C'est sûr que leurs tâches présentement leur permettent peut-être de faire ça, dans une optique de PQJ amélioré je pense que ce ne serait plus possible. » (JM)

2.4. Durée

Selon les experts, l'idéal serait de commencer la préparation à l'autonomie plus tôt, surtout dans le cas de placement à majorité, et ce, sans tenir compte de la règle des 16 ans moins trois mois du PQJ. Pour les deux experts, cette préparation à la transition à la vie adulte devrait s'effectuer précocement, mais graduellement aussi, de sorte à favoriser la responsabilisation et la prise de liberté. C'est-à-dire que les interventions visant la préparation à la vie adulte devraient être modulées en fonction de l'âge, du sexe, du degré de maturité et des besoins du jeune liés à son état de vulnérabilité, notamment en ce qui a trait à la formation identitaire.

« C'est sûr que amorcer un travail identitaire on ne peut pas faire ça nécessairement juste à 17 ans et demi avant qu'il parte, faut commencer assez tôt. Au niveau de la maturité c'est sûr que se poser des questions sur soi, plus tu es mature, plus tu as une capacité d'introspection, plus c'est efficace. Mais je pense que se poser des questions nous fait aussi acquérir de la maturité. Je pense qu'il ne faut pas attendre que les jeunes soient matures pour faire ça, mais on devrait favoriser ce cheminement-là assez tôt. Est-ce qu'on devrait mettre en place des programmes plus systématiques? Je sais pas, parce que c'est sûr que tout ce qui est constructiviste, tout ce qui est dans l'esprit de demander au jeune qui il veut être, qui il est, comment il voit sa vie, ça sous-entend qu'on n'a pas de cadre préétabli de ce qu'on veut qu'il nous réponde. Donc d'avoir un programme très clair avec des cibles précises dans ce type de questionnement là, c'est plus difficile. [...] C'est parce que ces jeunes-là y a comme deux choses. Premièrement, c'est vrai que pour la plupart d'entre eux, la maturité ou même la capacité cognitive est peut-être moins présente que dans d'autres. Par contre, de par leur vécu, ils ont quand même une forme de maturité, une forme de sagesse, entre parenthèses, que d'autres jeunes n'auraient pas. Une vision de la vie beaucoup plus nuancée, parfois triste un peu, mais quand même, qui fait en sorte que c'est une forme de maturité. Moi j'estime que vers 14 ans, 15 ans, c'est quelque chose qui devrait être entrepris ça. Surtout pour les jeunes qui sont placés depuis longtemps. » (JM)

En ce qui a trait à la fin du programme, sans fixer un âge précis pour mettre fin aux services, M. Goyette rappelle les résultats d'études : *« Il me semble assez clair, qu'à partir des recherches internationales, longitudinales sur la transition à la vie adulte des jeunes qui ont été placés, que de meilleurs efforts devraient être faits pour couvrir l'après 18 ans. »*. Cela dit, il mentionne que d'autres modalités d'intervention, comme l'intervention de groupe par exemple, pourraient être mises en place.

Thème 3 : Critères d'évaluation

Concernant les critères d'évaluation à mettre en place, M. Goyette mentionne qu'il est difficile d'évaluer l'autonomie, car il s'agit d'une notion qui est en soi « complexe ». Selon ce même expert, il apparaît difficile d'associer des indicateurs précis à un volet du PQJ en particulier, car, dans les faits, les trois volets sont plutôt complémentaires au développement de l'autonomie nécessaire pour transiter vers la vie adulte.

« Dans le cadre du PQJ, la question de l'autonomie, elle a été, du point de vue disons de l'instrumentation clinique et de l'évaluation, restreinte à l'autonomie fonctionnelle : préparation à la vie autonome, l'autonomie fonctionnelle. C'est quoi

l'autonomie fonctionnelle? C'est la question de la préparation des budgets, d'être fonctionnel dans la société [...]. C'est correct, il faut que ce soit là, il faut qu'on réfléchisse à la manière dont le PQJ est capable de mieux préparer à la vie autonome, sur sa capacité à faire lessives, sur sa capacité à bien faire l'épicerie, etc. Mais [...] la question des réseaux sociaux par exemple, quand on parle d'autonomie [...] on parle de la capacité à entrer en relation avec les autres aussi, la capacité à demander de l'aide pour [...] faire en sorte qu'on soit fonctionnel par exemple. Donc, pour moi, ça va de pair et ça ne devrait pas être isolé. [...] Donc s'ils évaluaient ça, la question de l'autonomie en fonction de la capacité qu'a le programme PQJ à faire en sorte que les jeunes puissent entrer en relation, autour des dimensions de l'autonomie elles-mêmes aussi. [...] Mais, la question de l'autonomie fonctionnelle autour, par exemple, de l'insertion professionnelle, je ne pense pas qu'il faut la mettre de côté non plus. Ce n'est pas ça l'idée. Ça fait partie, puis il faut que ça y soit. » (MG)

Sans trop savoir comment faire pour développer une telle mesure intégrée, l'expert donne l'exemple de l'évaluation de l'insertion en emploi.

« Ce que je dis c'est que l'insertion en emploi ça devrait être envisagé de façon bien plus large que la question de l'obtention d'un emploi. Ainsi, ce n'est pas la question de la capacité qu'un jeune a d'accéder à un emploi qui devrait être évaluée, c'est la capacité qu'il a à fonctionner dans cet emploi-là et peut-être la réflexion sur comment cet emploi-là va lui permettre de s'insérer socialement, de bien fonctionner socialement. » (MG)

Pour celui-ci, il s'agit donc d'évaluer jusqu'à quel point le programme répond aux besoins spécifiques du jeune, tout en soulignant qu'une telle attente est exigeante pour le programme.

« Nonobstant tout ça, je pense qu'on doit développer une réflexion sur la manière dont le PQJ réussit à répondre à leurs besoins à ces jeunes plus en difficultés là. En fonction de ce qu'on a discuté au début. C'est-à-dire en fonction des enjeux particuliers de la jeunesse actuelle dans les pays occidentaux et particulièrement au Québec. Et donc, ça veut dire resituer la réflexion [...] la capacité qu'a le PQJ de singulariser son intervention pour faire en sorte de répondre aux besoins du jeune de se réaliser lui-même pour soi. Et ça, c'est dans la perspective de l'individualisation des parcours qui fait en sorte qu'il y a de plus en plus de parcours. Faut diversifier, fait de pas en avant et de reculs, c'est dans la perspective où les voies ne sont pas tracées. Ce n'est pas parce que tu étais fils d'ingénieur que tu vas devenir ingénieur. C'est dans toutes ces perspectives-là qu'il faut... en fait, c'est beaucoup de pressions sur le PQJ lui-même. » (MG)

Les deux experts sont d'avis que l'enjeu des critères d'évaluation se situe également sur des aspects méthodologiques et théoriques. Ils notent, entre autres, l'importance d'évaluer le processus, davantage que le résultat :

« Il faut d'abord et avant tout réfléchir, la question de l'emploi, pour nommer celle-là, en fonction non pas d'une lecture d'état, il y a ou il n'y a pas, mais en fonction d'une lecture de processus. (...) Lire les questions de transitions à la vie adulte au travers des trajectoires [...] » (MG)

Ainsi, selon les experts, l'apprentissage de l'autonomie ne réfère pas seulement à l'acquisition d'habiletés.

« La transition à la vie adulte c'est pas juste....si on met juste autonomie ou qualification, c'est des indicateurs, ok oui je suis d'accord, mais c'est pas juste ça. Accompagner à la vie adulte, on demande à n'importe quel parent, n'importe quelle famille ça dépasse ça. Il y a pas un parent qui dit " J'ai fait ma job, ma fille travaille, c'est fini ". » (JM)

En somme, pour mesurer les apprentissages des jeunes par rapport à leur préparation à la vie adulte, les experts sont d'avis qu'il importe de considérer les perceptions qu'ont les jeunes eux-mêmes de leurs apprentissages. De plus, pour les experts, il est primordial de conjuguer des mesures objectives et subjectives. Cela étant dit, ces derniers ont tout de même été en mesure d'associer certains indicateurs à chacun des volets du PQJ qui sont d'ailleurs présentés dans les sections qui suivent.

3.1. Préparation à la vie autonome

Pour évaluer le niveau de préparation à la vie autonome, si ce volet se résume à chercher et entretenir un logement, gérer ses finances, s'occuper de ses soins personnels et de sa santé, etc., cela est assez simple à évaluer à l'aide d'une grille ou de visites mensuelles, selon Mme Marcotte. Pour les experts, il importe certes d'utiliser des mesures objectives, notamment pour faciliter la reddition de comptes des programmes financés, mais il importe aussi de connaître la perception qu'a le jeune de son évolution, à partir d'indicateurs plus subjectifs.

« C'est-à-dire le bien-être, par exemple le bien-être psychologique. Est-ce qu'il est capable de dire " Bon ben là présentement je fais ça, mais au fond quand je vais avoir assez d'argent...". [Avoir] des rêves, des buts de faire telle chose, ça c'est déjà un indicateur. [...] Ses perceptions puis ses capacités de dire : là présentement je suis dans une impasse ou c'est plus difficile, mais j'ai des trucs pis je pense que je vais m'en sortir. L'optimisme. Le goût de vivre. C'en est ça des choses qui sont indicateurs d'une transition qui est réussie. En fait, c'est quoi qui est réussi? C'est beaucoup, beaucoup aux yeux du jeune. Est-ce que tu es satisfait de ta vie, est-ce que tu es content d'où tu es? On veut tout le temps d'autres choses, on se comprend, mais...je pense que ça c'est un des premiers indicateurs qu'on devrait avoir. » (JM)

Le réalisme de l'objectif d'autonomie au PQJ dépend donc, selon leurs propos, du moment où la mesure est prise, des opportunités du jeune à sa sortie et de ses caractéristiques personnelles. Effectivement, les jeunes ne cheminent pas tous au même rythme et les jeunes qui participent au PQJ présentent des vulnérabilités qui contribuent à limiter leurs opportunités. Pour ces différentes raisons, les experts évoquent que des mesures devraient être prises un peu plus tard, après la fin des services.

« Ça dépend quand c'est mesuré. C'est réaliste oui, mais si on le mesure une fois après la première année de PQJ, peut-être que non. Si on y retourne deux ans après, peut-être que oui. Je crois qu'il faut voir ça de façon beaucoup plus long terme que ce qu'on voit là présentement. [...] Je pense que oui, c'est réaliste, mais parfois ces objectifs-là vont aboutir complémentirement à d'autres expériences. Il faut laisser le temps aussi aux jeunes de vivre leurs expériences, de se faire confiance, de patauger un peu dans la vie adulte avant d'aller vraiment mesurer les effets. [...] Je crois que c'est plausible de penser, et c'est très louable d'ailleurs, les objectifs de PQJ sont très louables, c'est super bien de viser ça pour les jeunes. Mais un programme

comme celui-là, où on apprend des habiletés, parfois, la pertinence de ce que tu as appris vient dans une situation où là tu es confronté "Là je me suis fait une blonde pis elle trouve que mon appartement est sale. Je vais faire mon ménage avant qu'elle arrive". Je te donne un exemple, ça peut être n'importe quoi, mais là, il va se rappeler de ce qu'il a appris, comment tenir son logement, il va voir la pertinence de ce qu'il a appris et il va l'utiliser. Donc je pense qu'il faut être aussi flexible [dans l'évaluation] que le programme l'est. » (JM)

3.2. Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

Concernant l'insertion en emploi, les extraits suivants illustrent l'importance de prendre à la fois des mesures objectives et subjectives, selon les experts.

« Ce n'est pas l'accès à l'emploi qui est difficile, c'est le maintien en emploi et de faire en sorte que ces jeunes-là soient dans des emplois qui sont suffisamment un peu gratifiant en fonction de leur profil [...]. » (MG)

« Il y en a tant qui sont en emploi, y en a tant qui sont en scolaire... ». Maintenant ça nous prend aussi d'autres indicateurs pour dire « peut-être qu'ils ne gardent pas leur emploi, mais par contre, au niveau du bien-être psychologique sur les deux dernières années, ça a augmenté, sans arrêt, parce que c'est eux-mêmes qui ont décidé de quitter, y ont décidé d'aller ailleurs, y ont décidé de faire d'autres choses ». C'est peut-être plus indicateur que le fait de ne pas avoir d'emploi dans le moment présent. Moi je pense que les deux doivent cohabiter (...). » (JM)

Selon leurs propos, l'important, c'est de comprendre comment les jeunes se perçoivent, s'ils se sentent « prêts » à occuper un emploi et s'ils apprécient leur travail. Si ce n'est pas le cas, ont-ils un plan réaliste pour y remédier? Il s'agit donc de tenir compte de la perception qu'a le jeune de son insertion en emploi et de sa réussite. D'ailleurs, Mme Marcotte nomme certains éléments à considérer pour mesurer cette dimension :

« Ça, je pense que ça demeure toujours l'emploi, les relations de travail, comment ça se passe, est-ce que le jeune est ponctuel, etc... Ça c'est un volet. Le deuxième volet c'est : est-ce que le jeune aime son emploi? Est-ce qu'il se sent valorisé dans cet emploi-là, est-ce qu'il se sent fier d'aller travailler le matin ou est-ce qu'il le fait à reculons? Ça aussi c'est des indicateurs. [...] par exemple si le jeune y va, mais il n'aime pas ça, il se voit pas là, qu'est-ce qu'il veut faire d'autre? Pourquoi? S'il est capable de planifier, il dit : " Je le fais, je le fais là, je me ramasse des sous, mais je cherche quand même ailleurs ". Ça, ça veut dire que c'est un jeune qui est capable de planifier. C'est déjà une réussite. Ça veut dire qu'il est conscient qu'il ne laissera pas cet emploi-là s'il n'en a pas un autre. Moi, à mon avis, c'est une super réussite. Ça veut pas dire que s'il change d'emploi c'est mauvais, au moins il avait un emploi. » (JM)

Concernant le réalisme de l'objectif de qualification du PQJ, soit d'intégrer au moins 75 % des participants dans un parcours qui mène à un emploi ou à une formation, les avis des experts sont plutôt divisés. Pour l'un, celui-ci semble réaliste à condition que les problématiques vécues par le jeune ne soient pas trop lourdes ou que des accommodements sociaux permettent aux jeunes de s'intégrer.

« Oui je pense que ça pourrait l'être. C'est sûr que si on a à faire à des jeunes qui sont aux prises avec de sérieux problèmes de santé mentale, ou d'autres problématiques qui dans la population générale ne permettraient pas aux gens de travailler, je vois pas pourquoi ces jeunes-là travailleraient. Mais ça dépend toujours de la proportion de jeunes, du type de difficultés qui les affligent. Je pense que c'est possible, de toute façon même avec les problèmes de santé mentale, c'est souvent très bien modulé ce qui fait que les jeunes travaillent, je crois que c'est possible. »
(JM)

À l'inverse, M. Goyette demeure critique et remet le réalisme de la cible du 75 % d'atteinte de cet objectif en question.

« À l'époque, il y avait le libellé qu'il fallait que 75 % des jeunes atteignent... déjà à l'époque, j'avais dit qu'il n'y avait aucun fondement empirique et théorique qui soutenait cette histoire du 75 % là, et là, ce que j'avais demandé – et personne n'avait été en mesure de me répondre " Pourquoi 75 %? ". Je pense que c'est irréaliste ce 75 % là, tout de suite après le PQJ ou pendant le PQJ, dans une perspective où on va regarder beaucoup plus le processus. Je pense qu'il y a des gens qu'on va insérer dans des trajectoires constructives, par exemple, vers l'emploi, [mais] 75 % ça m'apparaît irréaliste. (MG)

« [...] faut que la société comprenne qu'il y a des jeunes dont on ne s'est pas occupés, de la manière dont ils sont entrés en relation toute leur vie, que là tout d'un coup, on commence à s'en occuper à 16 ans. On ne peut pas penser qu'à 18 ans, ils vont être fonctionnels dans un milieu du travail, puis qu'ils ne se feront pas mettre dehors et tout ça. Ça ne se peut pas ça, c'est impossible, mais pour moi ce n'est pas le plus important. Je crois, par respect puis d'un point de vue éthique, qu'il faut quand même conserver ces éléments-là d'insertion au travail. Il ne faut pas dans nos programmes que ça soit l'élément central qu'il faut atteindre sinon il y a un échec du programme. » (MG)

Dans la visée de cet objectif, cet expert souligne l'importance d'offrir aux jeunes les moyens d'atteindre leur objectif de qualification, et ce, en s'adaptant à leurs capacités et en ayant une réflexion sur le système de formation et d'insertion en emploi :

« Souvent les jeunes eux-mêmes disent : " Oui, mais je ne pourrai pas devenir médecin, je le sais. ". Peut-être que c'est vrai et c'est correct, ça va, mais il y a aussi, du point de vue des systèmes, une réflexion sur le réalisme et ce n'est pas seulement le système de protection de la jeunesse. C'est beaucoup le système de formation et d'insertion en emploi. Sur le réalisme des projets des jeunes qui veulent être avocats, qui veulent être ci [ou ça], je leur dit : "Oui oui c'est certain, mais en même temps, si on est en mesure de soutenir des modèles de scolarisation qui font en sorte que les jeunes vont pouvoir s'insérer dans des structures qualifiantes.". [...] On se rend donc compte aussi que plusieurs jeunes ont une capacité de création absolument phénoménale et que si elle est bien drainée [...], bien ces jeunes-là ils peuvent être dans des milieux qui soient à la fois porteurs de réalisation du point de vue de l'insertion sociale, d'une part, et aussi rémunérateur au sens où ils ne seront pas à la charge de l'état puisque c'est l'objectif central et primaire des politiques qui veulent réduire les coûts pour pas que les jeunes en difficultés soient à l'aide sociale de manière passive. » (MG)

3.3. Développement d'un réseau social et de soutien

Pour l'évaluation de l'objectif du réseau social et de soutien, les experts réitèrent une fois de plus la nécessité d'utiliser des mesures objectives et subjectives. Pour eux, il est clair que la mesure doit aller au-delà du simple calcul des contacts et insister sur la qualité du réseau, et ce, afin de permettre aux jeunes de préciser l'apport de leur réseau social dans leur vie.

« Parce que l'habileté sociale c'est quoi? Être capable d'entregent, participer à des activités, avoir des amis positifs, ça, je trouve que c'est un indicateur aussi. Mais encore là, très subjectivement, est-ce que tu es satisfait de ta vie sociale? Est-ce que ça fait ton affaire? Est-ce que tu t'es mis en couple tout de suite en sortant pis là t'es pris dans une situation où tu as trois enfants pis que tu n'as pas le choix? Ou tu as pris ton temps? Tous ces indicateurs-là peuvent être mesurés à mon avis, même par des questionnaires ou par juste une entrevue avec le jeune. [...] Parce que même si le jeune a 50 personnes de ressources autour de lui, si y en a pas une qui fait vraiment son affaire... En tout cas, je pense que les deux, le volet subjectif c'est, je pense que [...] ça doit absolument accompagner un volet objectif. » (JM)

Sur la question du réalisme de l'objectif du développement du réseau social et de soutien des jeunes au PQJ, seule une experte s'exprime sur la question. Mme Marcotte est ainsi d'avis que l'objectif fixé est réaliste surtout *« [...] si on prend comme point de départ qu'on prend des jeunes dans PQJ qui sont [à la base] isolés. »*. Cependant, dans son évaluation, il importe de tenir compte de la satisfaction qu'a le jeune de son réseau et de l'usage qu'il en fait. Il faudrait donc *« individualiser »* l'indicateur étant donné qu'aucune norme de *« bon réseau »* n'existe.

« [...], mais faut mesurer à partir de ce que eux, leur satisfaction eux-mêmes de leur réseau. On peut pas imposer un réseau idéal et que tout le monde aient ça, parce que si ça devient un indicateur de performance que les jeunes doivent faire, ils vont s'en créer un réseau, mais ça veut pas dire qu'ils vont l'utiliser. Moi je pense que c'est plus la satisfaction pis d'investiguer " Oui t'as des gens sur qui tu peux compter, si tu les contactes, est-ce qu'ils sont là? C'est arrivé combien de fois? ". Bon, ça, ça se mesure assez facilement, mais pas besoin d'avoir une idée du réseau idéal. Je pense que oui c'est un objectif qui est pertinent, mais il faut vraiment avoir en tête que la qualité d'un réseau c'est très subjectif » (JM)

3.4. Déterminants globaux de l'autonomie

En définitive, il semble que de déterminer si un jeune est prêt à vivre de façon autonome ne soit pas une tâche simple. Bien que les experts mentionnent des indicateurs observables, une grande part de subjectivité demeure pour statuer sur l'état de préparation du jeune à vivre de façon indépendante :

« La seule bonne réponse que j'ai à donner, c'est quand lui il trouve qu'il est prêt. Ça serait ça. C'est quand le jeune, lui, pense qu'il l'est, et aussi, lui permettre de faire quelques erreurs [...]. Créer un filet de sécurité je sais pas quelle nature ça pourrait prendre, mais c'est sûr que c'est de leur laisser faire des choses pis de voir s'ils sont vraiment prêts, mais je pense que s'ils sont capables de se trouver un emploi, d'avoir un projet scolaire, qu'ils ont quelque chose qui les motive dans la vie, c'est déjà bon. Mais si eux autres disent je suis vraiment pas prêt, ça m'angoisse. » (JM)

En effet, mettre le jeune en action en lui faisant vivre l'expérience de la vie adulte (donc qu'il soit confronté à la réalité) permettrait de valider si un jeune est prêt ou non à vivre seul.

« [...] tu sais les intervenants pensent qu'il n'est pas prêt, mais peut-être que c'est en le laissant essayer pis en le laissant apprendre que ça peut émerger. C'est sûr que je fais confiance aux intervenants pis à l'espèce de sagesse de ce savoir expérientiel qu'ils ont que moi j'ai pas au niveau du quotidien, mais j'ai été très, très épatée par plusieurs personnes dans ma vie que je pensais jamais capable de faire des choses qu'ils sont capables de faire. Ce qui fait que je serais plutôt positive dans ce sens-là. De dire : " non y est pas prêt ", s'il a 18 ans, c'est lui qui décide si y est prêt ou pas, ce n'est pas toi. [...] Je pense que la meilleure façon de faire [...] c'est de dire " Vas-y, essaie, pis si ça fonctionne pas, on est là pour t'écouter et te donner des trucs ". C'est ce qui ressemble le plus à une transition à la vie adulte normale. » (JM)

Thème 4 : Pertinence

4.1. Critères à considérer pour rendre compte de l'efficacité du PQJ

Pour rendre compte de l'efficacité du PQJ, selon M. Goyette, un des éléments centraux à considérer concerne la stabilité du jeune et l'interdépendance des différentes dimensions de la transition à la vie adulte.

« Je pense que la question de l'insertion dans un milieu résidentiel est centrale. Lorsqu'on a fait nos recherches et les autres qu'on a fait après, lorsqu'un jeune n'a pas de chez-soi et de toit, par définition et systématiquement, lorsqu'il avait un emploi, il le perd. La stabilisation du milieu résidentiel, de l'appartenance à la communauté, etc., elle est essentielle pour la stabilité du parcours en emploi. Donc, lorsqu'on parlait des meilleures manières d'évaluer, ça veut dire aussi qu'on devrait avoir la capacité de lire l'interdépendance des transitions à la vie adulte. La manière dont la trajectoire en emploi est liée à la trajectoire résidentielle par exemple, et la manière dont tout ça est pris dans la capacité d'être lié à la communauté et comment tout ça... au travers de tout ça c'est la question des relations sociales et des réseaux sociaux. Toujours centrale. Si le jeune est seul avec toutes ses difficultés puis qu'en plus... C'est sûr que... pour moi, l'important ce n'est pas que le jeune perde l'emploi, c'est que le jeune puisse être accompagné un peu dans la perspective de la béquille de résilience de Cyrulnik, pour que lorsqu'il tombe, on puisse l'aider à se relever. Pour moi, c'est pour ça qu'une intervention comme le PQJ devrait être développée, non pas pour empêcher les jeunes de tomber. » (MG)

Les deux experts croient qu'un autre critère à considérer pour l'évaluation du PQJ est de mesurer jusqu'à quel point le programme permet au jeune de faire des apprentissages et de vivre ses expériences, tout en étant soutenu. Pour les experts, demander l'avis des jeunes est également un incontournable qui devrait toujours être recherché. Il s'agit, en quelque sorte, d'individualiser l'évaluation en fonction des réponses apportées aux besoins des jeunes, et ce, selon leur perception à eux.

« [...] je pense que ça revient pas mal à ce que je dis au niveau de la subjectivité pis du feeling du jeune, qui peut être mesuré d'ailleurs par des instruments de mesure

qui sont validés, je pense qu'il faut aussi avoir des assises à ce niveau-là : " comment toi tu te sens " [...]. » (JM)

En outre, pour être en mesure d'évaluer les retombées concrètes du PQJ, un expert insiste sur la nécessité d'évaluer en termes de trajectoires et maintien des acquis.

« [...] Je ne suis pas sûr que c'est tant d'arriver à X nombre d'emplois en pourcentage. C'est beaucoup plus de comprendre d'où part le jeune à partir de son histoire et de ses besoins et de voir, comment dans les transitions à la vie adulte, l'intervention a réussi à l'aider au travers du programme et après. L'enjeu du point de vue de l'évaluation, on le sait tous, c'est le maintien des acquis après et la capacité qu'a le PQJ, [et] les autres interventions sociales, à soutenir le jeune dans ces transitions à la vie adulte-là pour qu'il maintienne les acquis. Je pense que c'est une question centrale qui doit toujours être posée maintenant. C'est pour ça que je disais que peut-être que 19 ans, pour certains jeunes ce n'est pas suffisant. » (MG)

De plus, M. Goyette note la nécessité d'évaluer le PQJ en le mettant en contexte, soit en le comparant à des groupes contrôle :

« [La] transition à la vie adulte c'est la capacité de regarder la longitudinalité, la question des réseaux sociaux, la question du fait que la vie doit être située dans le contexte. [...]. De comprendre, par exemple, ceux qui sont dans le PQJ, par rapport à ceux qui ne sont pas dans le PQJ, du point de vue des apports de leur trajectoire scolaire et en emploi, du point de vue de leur trajectoire résidentielle, s'ils sont stables en emploi et qu'est-ce que ça veut dire pour eux ne pas être stable du point de vue du logement. Développer ce type de compréhension-là, dans une perspective souple de groupe contrôle, groupe de référence, là on pourra avoir une belle idée de ce que ça donne le PQJ » (MG)

Pour terminer, cet expert réitère l'importance d'évaluer formellement le PQJ. Selon lui, on devrait s'assurer que les ingrédients qui ont été considérés comme essentiels dans le programme (comme l'intensité et la durée) soient monitorés et évalués. Cela permettra de *« vraiment comprendre la modulation entre l'implantation du programme et la production d'effets éventuels »*. D'ailleurs, il souligne qu'avant d'élargir la clientèle, il importe d'évaluer le PQJ afin de s'assurer qu'on s'adresse à la bonne clientèle, qu'il est bien efficace et adéquat dans son intensité et sa durée et qu'il est implanté de façon uniforme.

ANNEXE H. ENTREVUES AUPRÈS DES GESTIONNAIRES

Description des participants

Dans le processus d'évaluation du PQJ, des entrevues individuelles ont été menées auprès de 13 gestionnaires, c'est-à-dire les directeurs et les chefs de service responsables de l'application du PQJ, de 11 centres jeunesse dans la province ainsi que l'ACJQ. Étant à la tête des équipes d'intervenants du PQJ, ils sont au fait des enjeux organisationnels et des différentes situations vécues par les éducateurs dans le cadre du programme. Les données recueillies auprès des gestionnaires concernent quatre thèmes principaux : la clientèle cible, le fonctionnement du programme, les critères d'évaluation et la pertinence.

Thème 1 : Clientèle cible

1.1. Caractéristiques de la clientèle

La plupart des gestionnaires indiquaient que le profil des jeunes ayant participé au PQJ correspond précisément aux « *critères du programme tels que prescrits* » (G8). En ordre d'importance, les critères mentionnés plus fréquemment faisaient référence aux déficits en lien avec la qualification et la scolarité, à l'historique de placement important, à la précarité du réseau social, au pronostic sombre en vue de l'intégration sociale à la majorité et à l'improbabilité de réintégrer le milieu familial à la majorité. D'autres caractéristiques distinctives des jeunes ont également été rapportées, telles que les problèmes de santé mentale et les difficultés marquées sur le plan de l'attachement. Plusieurs gestionnaires ont précisé que la clientèle PQJ est généralement la plus démunie et la plus vulnérable des services du centre jeunesse, celle qui a « *les plus lourdes problématiques* » (G1). Quelques répondants ont également noté que la clientèle s'est considérablement « *alourdie en terme de difficultés* » (G3) depuis les débuts du PQJ. L'un d'eux propose deux explications à ce phénomène. D'abord, dans les débuts de l'implantation du programme, la sélection des jeunes était peut-être moins rigide et ceux acceptés n'étaient peut-être pas nécessairement les plus démunis du réseau. De plus, l'alourdissement de la clientèle semble être un phénomène généralisé à travers les services du centre jeunesse et n'est pas exclusif au PQJ. Un gestionnaire a soulevé un enjeu important par rapport à l'âge chronologique de la transition à la vie adulte :

« [Lorsqu'on parle de transition à la vie adulte, on parle] beaucoup en fonction des trois transitions. De l'école au marché du travail, de partir de son domicile familial à un logement autonome, et de tout ce qui est plus au niveau d'être une personne qui devient en couple et qui va fonder sa famille. Alors on sait que ces transitions-là se font de plus en plus tardivement. Donc la jeunesse d'aujourd'hui fait ces mêmes transitions-là, mais de façon plus tard, par rapport aux jeunes qui sont plus vulnérables qui continuent de les faire de façon peut-être un petit peu plus condensée et tôt dans l'âge adulte. » (G11)

Cette information suggère qu'en plus de posséder des caractéristiques personnelles et des vulnérabilités importantes qui rendent plus difficile la transition à la vie adulte, les jeunes qui vivent un placement jusqu'à la majorité, et conséquemment les jeunes du PQJ, sont précipités dans cette transition plus rapidement que les autres jeunes.

1.2. Critères de sélection

Parmi les critères de sélection du PQJ, l'âge en est un qui interpelle beaucoup les gestionnaires des différentes régions. L'âge de commencement du programme tel qu'établi, à 16 ans plus ou moins trois mois, semble approprié et prend en considération deux enjeux importants. En effet, si le programme débutait plus tôt, plusieurs jeunes n'auraient pas atteint le niveau de maturité nécessaire à l'implication dans les démarches; ils « *ne sont pas tous rendus là* » (G5). Si le programme débutait plus tard, les intervenants risqueraient de manquer de temps pour créer un lien significatif avec le jeune, ce qui est nécessaire pour favoriser son implication et pour la poursuite des démarches après 18 ans. Un gestionnaire illustre très bien ces propos :

« [...] lorsqu'ils arrivent à 17 ans et ¾, les jeunes sont tannés, ils en ont marre des centres jeunesse [...] ils veulent voler de leurs propres ailes, ils veulent être enfin majeurs. Et nous, il faut qu'on s'organise pour qu'ils aient encore envie qu'on soit encore dans leur vie. C'est pour ça qu'on a les deux ans pour travailler ça. [...] Donc à 18 ans, volontairement, il dit : " oui, j'ai envie que tu restes dans ma vie jusqu'à 19 ans." C'est très important le 16 ans. » (G9)

Un participant nuance ces propos en indiquant que la nature rigide de ce critère fait en sorte que certains jeunes qui ont dépassé l'âge requis, qui approchent ou qui ont atteint 17 ans, par exemple, et qui auraient vraiment besoin de ce type d'accompagnement sont « *échappés* » (G3) et sont délaissés.

L'opinion des gestionnaires est divisée en ce qui concerne la rigidité des critères. Certains indiquent que ceux-ci sont essentiels à la réussite du programme, car ils permettent de bien sélectionner les jeunes qui démontrent un besoin d'accompagnement vers l'autonomie. D'autres sont d'avis que l'ensemble des critères crée un profil de vulnérabilités important, ce qui limite l'accès au programme des jeunes qui auraient des besoins similaires. Donc, certains gestionnaires souhaiteraient une plus grande flexibilité des critères. Malgré cela, ils indiquent que les critères sont généralement respectés, toutefois plusieurs régions indiquent faire preuve d'une certaine flexibilité dans la sélection des jeunes, lorsque cela est possible. Notamment, cette flexibilité est possible lorsqu'il y a une diminution du nombre de demandes à certaines périodes. Certaines caractéristiques des jeunes peuvent également justifier leur acceptation dans le programme, malgré le fait qu'ils ne correspondent pas entièrement aux critères de sélection, tel que l'âge et l'historique de placement. Par exemple, un jeune qui a 17 ans pourrait être accepté s'il présente un grand risque de vulnérabilités par rapport à la fin des services et la transition à la vie adulte. Un autre gestionnaire indique que, même si le jeune ne présente pas un historique de placement abondant, il peut être aussi vulnérable que d'autres jeunes et présenter des besoins équivalents. Finalement, quelques gestionnaires indiquent que l'absence de réseau familial est un critère déterminant pour la sélection des jeunes. En effet, l'absence de réseau peut faire en sorte que le jeune soit davantage mobilisé et motivé à développer son autonomie, car il est conscient qu'à 18 ans, il ne risque pas de pouvoir retourner vivre avec sa famille. À l'inverse, la présence de contacts entre le jeune et sa famille (naturelle ou d'accueil) peut compromettre la poursuite du programme passé 18 ans, car ceux-ci ne voient pas toujours la pertinence de développer leur autonomie s'ils savent qu'ils seront pris en charge à leur majorité.

Sur le plan du processus de sélection, une région a adopté un processus distinct :

« [...] l'intervenant va en parler un peu au jeune à savoir s'il serait intéressé volontairement à embarquer dans un programme. On lui fait vivre un genre de petit

processus de sélection [une entrevue], car il faut que le jeune ait le sentiment qu'il a vraiment obtenu quelque chose par lui-même. [On veut] qu'il en soit fier de ça. C'est le premier lien qu'il a avec le PQJ. » (G9)

Néanmoins, plusieurs gestionnaires considèrent que les critères pourraient être assouplis à différents niveaux. Le fait de ne pas avoir de réseau de soutien ou d'adulte significatif dans leur vie pour les aider dans la transition à la vie adulte pourrait même être le seul critère d'accès, selon certains. En somme, la majorité des gestionnaires indiquent que la clientèle actuellement ciblée par le PQJ est adéquate.

1.3. Cheminement début-fin

Lorsque les gestionnaires étaient interrogés sur la différence entre les profils des jeunes du début à la fin des démarches avec le PQJ, ils étaient généralement d'avis qu'il est difficile de se prononcer à ce sujet. Effectivement, ils précisent que tous les jeunes ont un cheminement unique. Tout de même, plusieurs mentionnent que le réseau de soutien du jeune est un des éléments qui se développe considérablement. La plupart des jeunes débutent le programme avec peu ou aucun projet d'avenir. À travers leur participation à PQJ, ils en viennent à développer une vision plus réaliste de leur avenir en acquérant une meilleure connaissance de soi, de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs projets, ainsi que de leurs limites. Parallèlement, à travers l'établissement d'un lien significatif avec l'intervenant du PQJ, les jeunes évoluent également sur le plan de l'attachement. Ils réussissent, pour la plupart, à établir une relation positive et durable avec un adulte, certains pour la première fois de leur vie. Finalement, un gestionnaire précise que, peu importe le cheminement effectué par le jeune durant le parcours au PQJ, ils présentent tous le besoin de poursuivre leurs apprentissages au-delà du programme.

1.4. Facteurs d'investissement

Dans un même ordre d'idées, les gestionnaires mentionnent que la présence d'un lien significatif entre le jeune et l'intervenant du PQJ est un facteur essentiel pour favoriser l'investissement des participants : « [...] plusieurs vont demeurer dans un lien utilitaire. On essaie de les amener vers autre chose, mais leur histoire d'attachement, leur profil d'attachement, clairement, va avoir un impact sur la façon de s'investir ou pas » (G13). Or, un gestionnaire précise qu'un jeune qui entretient davantage des relations utilitaires ne sera pas nécessairement moins impliqué, mais il le sera différemment.

Un gestionnaire souligne que l'intervenant, à travers son savoir-faire et son savoir-être, peut être un facteur déterminant pour favoriser l'implication du jeune : « C'est sa façon d'approcher le jeune, c'est sa façon d'être créatif, c'est sa façon de ne pas juste comprendre de façon intellectuelle ce qu'est le PQJ, mais c'est de pouvoir transcender, faire vivre l'esprit du PQJ » (G13). De plus, l'accessibilité de l'intervenant par l'entremise du téléphone cellulaire favoriserait l'implication du jeune. D'ailleurs, la majorité des centres jeunesse ont mis en place ce moyen.

Par ailleurs, le fait que le jeune n'ait pas un projet de vie clair et la présence d'un trop grand nombre d'intervenants autour de lui seraient des facteurs qui influenceraient négativement son implication au programme. Les problèmes de santé mentale et de toxicomanie, ainsi que les difficultés d'attachement importantes peuvent prédire une implication moins grande de la part des participants.

Plusieurs gestionnaires précisent qu'à 18 ans, il y a très souvent une diminution temporaire de l'implication du jeune, mais qui ne correspond que rarement à l'abandon du programme. Certains gestionnaires nomment quelques facteurs pouvant expliquer ce phénomène, dont le besoin de liberté et les fugues. De plus, les jeunes qui ont accès à leur réseau familial s'investissent généralement moins :

« [...] Les jeunes qui ont de l'espoir de retourner dans la famille. [...] Mais les jeunes, de plus en plus, ils essaient de retourner dans leur famille. Et ces jeunes-là, ils ont tellement espoir de retourner, bien c'est aussi des jeunes qu'on attache moins au programme. » (G3)

Enfin, il est plus ardu de maintenir l'implication des jeunes lorsque ceux-ci déménagent et s'éloignent du centre jeunesse auquel leur intervenant est rattaché. Il est alors plus difficile de maintenir l'intensité caractéristique du PQJ dans ces situations.

Thème 2 : Fonctionnement du programme

2.1. Charge de cas

La plupart des gestionnaires s'entendent pour dire que le ratio spécifique au PQJ (1 :10) est approprié et important pour maintenir le niveau d'intensité d'intervention exigé par le programme : *« Ce ratio permet aux éducateurs d'avoir la disponibilité pour répondre aux besoins des jeunes, d'animer les ateliers et les activités prévues au programme PQJ et de maintenir leurs liens avec la communauté pour bien servir leurs jeunes » (G4)*. D'autres gestionnaires précisent que le ratio actuel permet aux éducateurs du PQJ de mettre en place l'ensemble des interventions directes (ex. : rencontres individuelles) et indirectes (ex. : réseautage) exigées par le programme. Deux gestionnaires complètent en disant que c'est une condition de succès du programme. Un autre spécifie qu'un ratio plus élevé *« diluerait beaucoup trop le programme » (G8)* en termes d'intensité, de disponibilité et d'accompagnement.

Néanmoins, quelques répondants apportent certaines nuances concernant le ratio. Notamment, certains soulignent que le fait d'avoir des cohortes mélangées, c'est-à-dire d'avoir des jeunes de l'an un, de l'an deux et de l'an trois, fait en sorte que l'intensité accordée aux jeunes varie selon leur cheminement. L'an trois est généralement considéré moins exigeant en termes d'intensité et permet de se montrer flexible sur le plan du ratio :

« Parce que dans l'an un, dans l'an deux, on est beaucoup avec le jeune parce qu'on fait des choses avec, on fait faire des devoirs, on l'accompagne beaucoup. Dans l'an trois, on est en train de passer le relais. » (G11)

« Je vous dirais qu'il y a déjà des éducateurs qui ont monté à 11 quand on est en fin d'intervention. Parce que quand on est à 18 ans, des fois, le réseau, la transition, on est en train d'arrimer beaucoup de choses. Donc l'éducateur, à un moment donné, il faut qu'il commence à se tasser. Et on ne veut pas couper ça de façon radicale et dire : " On fait des rencontres toutes les semaines, on te voit tout le temps, et hop, demain on ne te voit plus parce que t'es rendu à 19 ans." Donc souvent, stratégiquement et cliniquement, avec les autres intervenants qui ont pris le relais, on commence à se tasser graduellement. Donc, quand l'éducateur commence à se tasser en fin de parcours du jeune, bien il a un petit peu plus de disponibilités [...] » (G1)

De surcroît, quelques gestionnaires mentionnent le fait que le rôle des éducateurs PQJ exige souvent des déplacements en voiture, ce qui est très exigeant sur le plan du temps investi auprès des jeunes, et qu'il importe de prendre en compte cette variable dans la gestion du ratio. Certains gestionnaires indiquent que le ratio actuel est idéal, mais que, selon l'intensité de la charge de cas des intervenants, ils pourraient augmenter le ratio jusqu'à un maximum de 12 jeunes pour un intervenant. Inversement, certains gestionnaires indiquent que le ratio actuel peut être exigeant, considérant les particularités des jeunes : « *Moi, je pense que 10, à un certain moment donné, ça peut être difficile, parce qu'on ne choisit pas nécessairement les plus faciles [...]* » (G13). D'ailleurs, un gestionnaire est d'avis que : « *[...] si on monte à 15 jeunes, ça ne fonctionnera pas parce qu'on ne pourra pas assurer, assumer l'intensité de services [de PQJ]* » (G12). Un autre précise que si le ratio augmentait, il y a des aspects du PQJ qui seraient mis de côté (ex. : l'utilisation des outils cliniques). De plus, un gestionnaire insiste sur le fait que « *moins, c'est sûr que ce serait l'idéal. Mais c'est sûr que ça ne peut pas être plus* » (G7).

2.2. Nombre de places

Par rapport au nombre de places disponibles, la plupart des gestionnaires indiquent que, dans leur région respective, considérant la rigidité des critères actuels, le nombre de places pour le PQJ est adéquat, à l'exception d'une région, où il y aurait parfois un manque de places, selon le volume de demandes qui varie. Certains participants ajoutent que, si les critères étaient plus flexibles, ils pourraient accompagner plus de jeunes qui ont des besoins similaires à ceux qui présentent le niveau actuel exigé de vulnérabilité. Cependant, l'un d'eux précise qu'à ce moment, il faudrait prévoir plus de places au PQJ afin de conserver le ratio et l'intensité des services. Un point commun présent chez la presque totalité des gestionnaires est que le ratio d'un intervenant pour 10 jeunes ne devrait pas être plus élevé afin de conserver l'intensité d'intervention qui caractérise le programme.

2.3. Durée

Lorsqu'il est question de la variable « temps », les gestionnaires font référence à trois aspects distincts : la durée, l'âge de début, ainsi que l'âge de fin. Ils appuient généralement leurs opinions sur les enjeux associés aux différents âges. Les opinions sont parfois très divergentes.

D'abord, sur le plan de la durée, la majorité des gestionnaires indiquent que la période de trois ans est appropriée, voire idéale, et qu'elle permet de créer un lien significatif et d'offrir une stabilité aux jeunes. Un gestionnaire ajoute que la période de trois ans passe vite et que c'est peu de temps pour la tâche à accomplir. D'autres précisent qu'ils perçoivent des avantages à offrir une durée prolongée des services, et que la durée pourrait varier en fonction des besoins de chaque jeune. À l'inverse, quelques répondants spécifient qu'une durée plus longue ne serait pas nécessairement bénéfique pour la majorité des participants. D'ailleurs, un gestionnaire indique que, « *dans une optique de transition* » (G1), si d'autres intervenants du secteur adulte prennent le relais rapidement, le suivi du PQJ pourrait prendre fin après deux ans et demi.

Ensuite, concernant l'âge de début, des gestionnaires ont souligné que d'entamer le PQJ à 16 ans est important pour créer le lien entre le jeune et son intervenant et ainsi assurer une meilleure implication. Un répondant soulève que le fait de commencer à cet âge permet au jeune de développer une meilleure connaissance de soi et de ses intérêts en vue de la qualification à venir. Bien qu'aucun gestionnaire ne se prononce comme étant à l'encontre de

commencer le PQJ à 16 ans, quelques-uns indiquent que ce ne sont pas nécessairement tous les jeunes qui sont « *rendus là* » (G5) dans leurs démarches.

En ce qui concerne l'âge auquel le suivi prend fin, certains gestionnaires mentionnent que de nombreux jeunes ont des besoins d'accompagnement après 19 ans. Quelques-uns proposent une flexibilité de quelques mois après l'atteinte des 19 ans. L'un d'eux fait notamment référence aux pratiques d'autres provinces ou pays, où les services à la jeunesse peuvent se prolonger au-delà de 19 ans. Il évoque d'ailleurs le phénomène de l'allongement de la jeunesse pour justifier cette flexibilité. Un autre gestionnaire précise que plusieurs jeunes vont se désinvestir temporairement entre 18 et 19 ans, mais qu'ils vont revenir vers leur intervenant PQJ lorsqu'ils vont en sentir le besoin, quelque peu avant l'atteinte des 19 ans. Cette période de désinvestissement implique donc un arrêt ou un ralentissement de l'intervention, ce qui justifierait le fait de prolonger les services après l'atteinte des 19 ans afin de consolider les acquis. En revanche, quelques gestionnaires soulèvent une préoccupation sur le plan de la dépendance des jeunes aux services et au sentiment d'abandon accru si le programme se prolonge après 19 ans. Selon eux, dans l'optique de la transition vers les services du secteur adulte, entre 18 et 19 ans, la prolongation des services ne ferait que retarder cette transition, le « *passage du relais* » (G11). En ce sens, un autre gestionnaire appuie ces propos en suggérant que, si le relais a été passé correctement, la fin des services établie à 19 ans est adéquate.

Finalement, la plupart des gestionnaires ont recommandé de permettre une certaine flexibilité en lien avec l'âge et la durée du programme, en fonction des besoins spécifiques des jeunes. Le niveau de développement du jeune semble, en effet, un meilleur critère que l'âge chronologique. Ceux qui prescrivent un allongement des services indiquent généralement l'importance que ce soit volontaire, toujours en fonction des besoins spécifiques de chaque jeune.

2.4. Structure

La majorité des gestionnaires soulignent que la flexibilité spécifique au PQJ permet de répondre et de s'ajuster aux besoins des jeunes. Certains précisent que cette caractéristique est essentielle à la réussite du programme. Lorsqu'ils parlent de flexibilité, les gestionnaires font particulièrement référence à la disponibilité des intervenants, à l'ajustement de leurs horaires en fonction de ceux des jeunes et à l'utilisation du cellulaire pour se mettre sur « *le même mode de communication* » (G1) que les jeunes et ainsi faciliter les contacts. La flexibilité dans les déplacements et dans le type d'accompagnement a également été soulevée :

« Et des fois, on se disait : "Bon, ça va pas bien avec un jeune, pas super motivé, il résiste beaucoup. Bien des fois, on regarde comment il est accompagné et ça vient nous donner des indications sur : "Bien comment tu fais pour susciter sa motivation? C'est où que tu le rencontres? Comment tu organises les choses?" Donc c'est comme, il y a une réciprocité qu'il faut observer dans la façon dont le jeune a envie d'être accompagné pour encourager sa motivation. » (G11)

Certains inconvénients ont été identifiés en lien avec la flexibilité. Ceux-ci sont en lien avec la vie personnelle des intervenants qui peuvent trouver cette pratique envahissante, ce qui peut accroître les risques d'épuisement pour les éducateurs. Cette flexibilité amène également une complexité sur le plan de la gestion en plus d'être susceptible de créer une dépendance des jeunes à l'égard de l'intervenant et des services du PQJ. Pour ces raisons, il est indispensable que

les éducateurs aient une capacité à établir des limites à cette flexibilité; ils doivent faire preuve de discipline personnelle.

D'un point de vue clinique, la flexibilité offerte par le PQJ permet aux jeunes d'effectuer certains apprentissages : « Ça permet que les jeunes respectent leurs engagements [scolaires], mais qu'ils puissent s'investir dans une démarche PQJ, une démarche d'autonomie, une démarche vers la vie adulte » (G13). Parallèlement, le fait d'établir des limites à la flexibilité et à la disponibilité de l'intervenant favorise également certains apprentissages chez le jeune : « Mais en même temps, il ne faut pas donner carte blanche non plus au jeune. Le jeune, quand il va prendre un rendez-vous chez le dentiste, ou n'importe quoi, il va devoir s'adapter aussi en fonction [de la disponibilité] » (G1).

Quelques gestionnaires ont également soulevé l'aspect de la gestion du risque. En effet, cette flexibilité permet aux intervenants de gérer des situations urgentes dans un délai relativement court. En ce sens, ils doivent apprendre à définir la notion d'urgence. Cette pratique permet « d'apaiser » (G6) le jeune lorsqu'il vit des situations particulières.

Finalement, il est noté que cette flexibilité du PQJ va parfois à l'encontre des pratiques de la réadaptation¹⁷. Ceci implique une adaptation de l'éducateur du milieu de la réadaptation qui fait la transition à l'intervention dans le cadre du PQJ. Un gestionnaire ajoute qu'il serait intéressant d'étendre cette flexibilité aux pratiques de la réadaptation afin de rapprocher les deux philosophies d'intervention.

2.5. Outils, activités et moyens

Tous les gestionnaires ayant participé aux entrevues indiquent que les outils prescrits par le PQJ sont utilisés. Cependant, les opinions concernant ces outils sont parfois divergentes. Certains indiquent que l'utilisation des outils préconisés par le PQJ caractérise le programme, permet de structurer l'accompagnement, assure une cohérence d'intervention et différencie les intervenants du PQJ des éducateurs externes et internes. Un gestionnaire insiste qu'une rigueur dans l'utilisation des outils du PQJ est nécessaire afin d'obtenir les résultats escomptés. Les outils permettent également aux jeunes de constater leur cheminement : « C'est important de le réviser [le plan d'action], c'est important de faire le parcours une fois par année et de dire : "Voici le bout de chemin que tu as fait. Maintenant, vers où tu veux aller?" » (G9).

Inversement, certains gestionnaires rapportent que les éducateurs ont une volonté d'avoir des outils plus flexibles. Plusieurs font référence au fait que les outils peuvent être longs à compléter et que la fréquence suggérée peut être lourde :

« Bien si tu as besoin de le refaire tout de suite dans un an, bien à un moment donné, tu as l'impression que tu es tout le temps en train d'essayer de faire des outils au lieu d'être vraiment en accompagnement. Donc [...] la fréquence des fois peut être plus complexe. » (G1)

Par ailleurs, la passation des outils est susceptible de « [ramener] aux jeunes une réalité qui est souffrante (ex. : tarte réseau¹⁸); [...] les jeunes les trouvent lourds et ils n'y voient pas le

¹⁷ Le terme réadaptation est utilisé par les gestionnaires et les intervenants pour référer au centre de réadaptation.

¹⁸ La *Tarte réseau* est un outil utilisé dans le programme afin que le jeune puisse décrire son réseau, par catégories (famille, amis, école, etc.) et par importance, sous forme de pointe de tarte.

sens » (G4). Malgré tout, la plupart sont d'avis que les outils sont pertinents et répondent à un besoin, mais doivent être adaptés par les intervenants. En effet, le contenu semble adapté, mais pas nécessairement la forme : « [...] ça tient au rôle de l'éducateur d'amener [les outils] de façon créative et intéressante » (G7). Un gestionnaire rappelle que, durant leurs suivis au centre jeunesse, la plupart des jeunes complètent des outils d'évaluation et de mesure de manière répétitive, et qu'ils peuvent « en avoir marre » (G5) de faire des outils. D'autres participants indiquent que plusieurs jeunes ne sont pas disposés à compléter des outils dû à des difficultés d'attention ou de compréhension. De plus, certains gestionnaires soulèvent qu'il est plus difficile d'utiliser les outils auprès des garçons alors que pour les filles, ce peut être plus amusant : « C'est un peu comme [les tests dans] les revues » (G1). Parallèlement, dans l'optique de s'adapter à la réalité des jeunes, un gestionnaire propose de créer des applications mobiles pour favoriser l'utilisation des outils. Enfin, compte tenu que l'utilisation des outils peut varier selon les éducateurs, plusieurs gestionnaires indiquent que ces derniers doivent en voir l'utilité pour les utiliser. En ce sens, quelques répondants ont soulevé le besoin d'échanges cliniques et de formation sur la passation et l'utilisation des outils dans le cheminement du jeune.

2.6. Approche-milieu

De manière unanime, les gestionnaires sont d'avis que l'approche-milieu et le fonctionnement par partenariat sont non seulement réalistes, mais essentiels dans le cadre du PQJ. Quelques gestionnaires ont fait référence au fait que « *ça prend un village pour élever un enfant* » (G10). Les avantages ne concernent pas uniquement les jeunes qui développent et apprennent à utiliser leur réseau. Le partenariat permet également de s'assurer que les intervenants « *passent le relais* » (G11) lorsqu'ils se retirent graduellement de la vie du jeune. De plus, les gestionnaires rapportent que les intervenants du PQJ en voient leur tâche facilitée : « *[...] je ne suis plus tout seul avec mon jeune, ça va tellement mieux pour lui donner un coup de main* » (G10). Sur le plan communautaire, « *l'organisme qui accueille le jeune est préparé aussi. Il y a un lien. Il sait dans quel contexte il reçoit ce jeune-là* » (G12). Par ailleurs, à travers les différentes activités de réseautage, d'autres jeunes des centres jeunesse ainsi que les éducateurs internes et externes peuvent développer leurs connaissances du réseau, par exemple, lors des *Matinées jeunesse*¹⁹. D'ailleurs, quelques gestionnaires ont signalé qu'il y a plusieurs activités à faire et plusieurs manières d'apprendre à connaître l'ensemble des ressources. Il n'y a pas d'inconvénients qui ont été soulevés; les gestionnaires parlent davantage en termes de difficultés et de défis. En effet, c'est un défi important pour les intervenants d'apprendre à connaître le réseau. Il ne s'agit pas uniquement de connaître la mission de différents organismes, mais bien d'établir des contacts personnalisés pour développer des collaborations. D'une part, un gestionnaire signale que l'absence de rencontres régionales rend la tâche plus difficile pour les éducateurs. D'autre part, la capacité à établir des liens, qui dépend entre autres de la personnalité de l'intervenant, est un élément primordial pour amener un jeune à utiliser une ressource. Il s'agit d'un processus dynamique, comme l'explique ce gestionnaire à travers un exemple de situation récente :

« L'intervenant a accompagné le jeune au CLE. [Il est] arrivé là : c'est tout du nouveau personnel. La démarche a été beaucoup plus lourde, beaucoup plus laborieuse. Donc là, ce qu'on va devoir faire, c'est dans un premier temps, sans

¹⁹ Tel que défini dans le dépliant du PQJ de l'ACIQ : « événements qui permettent aux jeunes des centres jeunesse et à leurs intervenants de connaître les ressources de la communauté. »

jeune, prendre contact avec nos personnes de référence au CLE, puis s'assurer de réaffirmer cette collaboration-là pour rendre ça plus facile, plus efficace. » (G12)

En ce sens, il s'agit d'une charge de travail plus importante pour les intervenants du PQJ. Il y a également un risque que, lorsqu'il y a plusieurs ressources qui se ressemblent, les rôles et les tâches de chacun soient mal définis. En définitive, lorsque le partenariat est bien établi, cela permet de belles collaborations et les jeunes en ressortent gagnants. C'est d'ailleurs ce que rapporte un gestionnaire qui donne l'exemple d'une collaboration intéressante entre le PQJ et une Maison des jeunes (MDJ) de la région. Étant donné qu'il était difficile et coûteux de faire déplacer plusieurs jeunes fréquemment au centre urbain le plus proche pour les ateliers de cuisine du Frère Toc, les intervenantes de la MDJ ont mis sur pied un atelier culinaire pour permettre de répondre, du moins en partie, aux besoins de qualification sur ce plan.

2.7. Aspect le plus essentiel de la structure

Les résultats des entrevues auprès de gestionnaires font ressortir que le PQJ répond adéquatement aux besoins de la clientèle, et ce, à travers les différents aspects qui le caractérisent. La rigueur dans l'implantation du PQJ tel que prescrit semble fondamentale à sa réussite. Pratiquement toutes les caractéristiques spécifiques à PQJ sont nommées comme étant essentielles à la réussite du programme, ce qui explique la variété des opinions des gestionnaires. Parmi ces caractéristiques, les plus fréquentes font référence à la relation entre l'intervenant et le jeune, soit la relation de confiance et l'alliance de travail, ainsi que la stabilité du lien. La notion de volontariat, l'approche préconisée²⁰, ainsi que la présence de supervision clinique ont également été soulevées comme étant des conditions de réussite du programme.

2.8. Services offerts aux jeunes en placement à majorité en centre jeunesse

Pour la majorité des gestionnaires, les services idéaux à offrir aux jeunes en placement jusqu'à 18 ans concernent effectivement le cheminement vers l'autonomie. Parmi les différents moyens suggérés pour y arriver, le plus fréquent est la mise en place de services complémentaires qui s'inspirent du PQJ actuel. Certains gestionnaires indiquent que ces services devraient être offerts à tous les jeunes qui vivent un placement en CR ou en famille d'accueil jusqu'à 18 ans, selon leurs besoins et sur une base volontaire. Tout comme PQJ, certains précisent qu'il serait pertinent de débiter la préparation pour la transition à la vie adulte dès l'âge de 16 ou 17 ans. Ceci pourrait se faire à l'aide de plateaux d'apprentissage sur les tâches de la vie quotidienne, tel que faire son lavage et planifier une épicerie, par exemple. Un gestionnaire précise qu'il est important de miser sur les trois axes préconisés par le PQJ. De surcroît, certains proposent que l'outil PCA soit utilisé pour dresser le profil d'autonomie de tous les jeunes en transition vers l'autonomie. Les résultats du PCA, incluant les plans d'action, devraient également être partagés, selon eux, avec les partenaires du réseau afin de favoriser la continuité des services et le partenariat.

Finalement, un gestionnaire indique qu'il souhaiterait voir s'accroître le nombre de ressources d'hébergement pour les jeunes adultes, car il constate que c'est souvent la sphère la plus problématique pour eux.

²⁰ Le PQJ s'appuie sur l'approche d'*empowerment* et l'approche-milieu.

Thème 3 : Critères d'évaluation

3.1. Préparation à la vie autonome

3.1.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

La plupart des gestionnaires trouvent difficile de quantifier l'atteinte de l'objectif de la préparation à la vie autonome due à son caractère subjectif et lorsqu'ils le font, les opinions sont divergentes. Effectivement, quelques gestionnaires indiquent que l'atteinte totale de l'objectif est plutôt rare. D'autres précisent que la majorité des jeunes atteignent partiellement l'objectif. Or, la majorité des gestionnaires s'entendent pour dire que, même si les jeunes n'atteignent pas totalement l'objectif, tous les jeunes effectuent des apprentissages et se développent à travers l'expérience du PQJ. D'ailleurs, l'un d'eux suggère que cet objectif le plus facile à atteindre, du moins partiellement, étant donné qu'il est systématiquement travaillé à travers le PQJ. Néanmoins, quelques gestionnaires précisent que, pour certains jeunes, l'atteinte d'un niveau de savoir théorique n'est pas problématique; c'est plutôt la mise en pratique des éléments appris qui est défailante. De plus, certains soulignent que les différentes sphères de l'objectif sont atteintes différemment par tous les participants, et ce, selon les capacités de chacun :

« Pour un jeune, ça va être épouvantable le nombre d'objectifs qu'il va avoir réalisés pour sa condition et ses capacités. Mais [pour] les mêmes objectifs [...] pour le jeune d'à côté, c'est comme s'il n'avait pas atteint rien parce que lui, il a bien plus de capacités et est capable d'aller plus loin. Donc, en fonction de leur réalité individuelle, moi je pense que la majorité en acquiert vraiment beaucoup des compétences et des aptitudes au niveau de l'autonomie. » (G11)

Parmi les gestionnaires qui se prononcent sur l'aspect quantitatif de l'atteinte de l'objectif de la préparation à la vie autonome, ceux-ci mentionnent que 20 à 85 % des jeunes participant au PQJ l'atteignent totalement ou partiellement. Selon un gestionnaire, le degré d'atteinte de l'objectif dépend du moment de mesure : *« [...] il y a beaucoup plus de jeunes qui se stabilisent un peu plus tard » (G5)*. Par ailleurs, plusieurs soulèvent le manque de clarté des indicateurs qui permettent de juger de l'atteinte ou non de l'objectif *préparation à la vie autonome*.

3.1.2. Obstacles et facteurs facilitants

L'obstacle le plus important à l'atteinte de l'objectif de la préparation à la vie autonome semble être la présence de problèmes de santé mentale. Un gestionnaire précise que ce sont les troubles non pris en charge (incluant les difficultés non diagnostiquées) qui sont les plus problématiques. D'ailleurs, il note que la stabilisation du trouble chez un jeune serait un facteur facilitant à l'atteinte de l'objectif. Plusieurs autres obstacles ont été mentionnés, sans pour autant faire l'unanimité chez les gestionnaires. Ceux-ci incluent le fait d'avoir un budget instable ou inadéquat, l'implication dans un réseau criminel et l'incarcération, le type d'accompagnement inadéquat et la brisure du lien avec l'intervenant PQJ, la présence d'un réseau social inadéquat, le manque de ressources personnelles, ainsi que les problèmes de toxicomanie. Un gestionnaire soulève qu'il est difficile de faire pratiquer l'autonomie au jeune pendant son placement, ce qui rend plus difficile la transition à 18 ans. Un autre gestionnaire souligne que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le fait que le jeune fugue n'est pas un obstacle. Ce serait, au contraire, un élément qui s'apparenterait à un facteur de protection :

« [...] Personnellement, je ne le vois pas comme un obstacle. Parce que durant cette fugue-là, il a appris énormément à se débrouiller par lui-même, je vous dirais. Les contacts à aller chercher, être poli parce qu'il a eu besoin d'argent. Pour moi, c'est de l'autonomie. Il s'agit ensuite de la reprendre et vraiment de décortiquer ce qu'il a appris, ce qu'il doit ne pas refaire [...] » (G9)

Pour ce qui est des autres facteurs de protection, il n'y a pas de consensus parmi les gestionnaires. Plusieurs éléments ont été soulevés : le fait d'avoir un revenu stable et suffisant, la collaboration des intervenants internes avec ceux du PQJ, la stabilité du lien avec l'intervenant du PQJ, l'aspect de volontariat, l'accompagnement adapté, la disponibilité du jeune et la capacité à se mobiliser pour effectuer des apprentissages, ainsi que le fait de vivre des réussites.

Pour ce qui est de la présence du réseau familial, un gestionnaire indique que le retour du jeune dans sa famille limiterait l'application des apprentissages effectués lors du PQJ. D'un autre côté, un second gestionnaire indique que la présence de la famille d'accueil peut être un facteur de protection.

3.1.3. Réalisme de l'objectif

Concernant l'objectif d'autonomie fonctionnelle, plusieurs gestionnaires s'entendent pour dire qu'il est réaliste d'aborder et chercher à développer les sphères concernées (recherche et entretien d'un logement, gestion des finances personnelles, développement des habiletés sociales et capacité à voir à ses soins personnels). Cependant, ils sont également d'avis qu'il n'est pas nécessairement réaliste que les jeunes atteignent ce type d'autonomie à 100 % à la fin du PQJ. Il est soulevé que même les jeunes qui n'ont pas vécu en placement, et qui n'ont pas un profil aussi lourd que les jeunes au PQJ, ne répondent pas nécessairement à cet objectif à l'âge de 19 ans; il est donc irréaliste de s'y attendre de la part des jeunes du PQJ. Un gestionnaire précise : *« Si tu as un objectif idéal qui est trop élevé, tu ne pourras pas l'atteindre »* (G1). Ainsi, il est souligné que le fait d'avoir des objectifs communs au PQJ permet d'orienter l'accompagnement, mais il est nécessaire d'établir des attentes adaptées au profil de chaque jeune et à ses capacités.

3.1.4. Indicateurs

En lien avec ces réponses, les gestionnaires considèrent majoritairement que la mesure de l'objectif devrait être individualisée et prendre en compte le point de départ du jeune et son profil. En ce sens, il serait important de mesurer l'évolution du jeune au lieu de s'attendre à ce qu'ils répondent à une série de critères objectifs :

[...] il y en a que ça va être un minimum, une base qu'il faut viser. Mais la base va déjà être très élevée par rapport à ce qu'ils ont connu et qu'est-ce qu'ils étaient capables. Donc pour nous autres, ça va être déjà un succès [...] »

Quelques gestionnaires précisent que l'objectif devrait être mesuré en lien avec les objectifs personnels du jeune. Par exemple :

« Si la personne, son grand but c'est de fonder une famille, par exemple, en termes d'autonomie, il faut alors regarder toutes ces notions-là. Par rapport à ses bébés, à comment elle va en prendre soin. C'est avec les différents programmes et les différents outils qu'on peut évaluer, en termes d'autonomie, si son objectif est atteint ou pas. » (G9)

Autrement, les indicateurs que les répondants considèrent essentiels concernent la capacité à répondre à leurs besoins de base, soit se loger, se vêtir et se nourrir. Quelques gestionnaires précisent qu'au niveau résidentiel, une certaine stabilité est à considérer dans l'atteinte de l'objectif. Plusieurs gestionnaires indiquent également que la capacité à aller chercher de l'aide et à utiliser son réseau social et de soutien est un indicateur important du cheminement vers l'autonomie fonctionnelle. Un gestionnaire propose que le bien-être du jeune soit pris en compte dans l'évaluation de l'objectif. Finalement, un dernier gestionnaire suggère que lorsqu'il est possible de travailler autre chose avec le jeune, et que l'autonomie fonctionnelle et les besoins de base ne sont plus la préoccupation principale, l'objectif peut être considéré comme atteint.

3.2. Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

3.2.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

Tout comme pour l'objectif d'autonomie fonctionnelle, lorsqu'il s'agit de celui de la qualification des jeunes, les gestionnaires éprouvent de la difficulté à se prononcer sur son atteinte et leurs propos sont plutôt nuancés. En ce qui concerne la définition de l'objectif, la plupart vont parler en termes d'engagement dans des démarches de qualification. Certains d'entre eux font la nuance entre entamer des démarches, les poursuivre et les compléter. Certains précisent également que le fait de compléter des démarches de qualification ne mène pas nécessairement à l'emploi. De plus, plusieurs gestionnaires soulèvent des éléments à prendre en considération dans l'évaluation de l'objectif. Quelques-uns mentionnent que le parcours des jeunes n'est pas toujours stable; la réussite ou l'échec dépend donc du moment où le jeune est évalué. Ainsi, ils notent qu'il est difficile de se prononcer sur l'atteinte de l'objectif avec une seule mesure à la fin du programme, soit à 19 ans. Parfois, les jeunes prennent plus de temps pour se stabiliser. De ce fait, selon un gestionnaire, un suivi prolongé après 19 ans serait nécessaire pour permettre de consolider cet objectif.

La perception de l'atteinte de l'objectif dépend généralement de cette conception. Les gestionnaires qui font référence à la qualification en termes d'engagement dans des démarches indiquent une proportion de réussite plutôt élevée, de 75 % à 100 %. Sans nécessairement se prononcer sur le pourcentage de réussite, quelques gestionnaires indiquent qu'en fonction du profil des jeunes du PQJ, le maintien et le fait de terminer les démarches sont souvent plus difficiles. Dans tous les cas, la majorité des gestionnaires insistent sur le fait qu'indépendamment des résultats finaux, tous les jeunes du PQJ effectuent des apprentissages importants sur le plan de la qualification.

3.2.2. Obstacles et facteurs facilitants

Comme mentionné précédemment, le phénomène du désinvestissement temporaire, fréquent vers 18 ans, peut créer un obstacle à la qualification, dans le sens où ils peuvent interrompre leurs démarches et se replier sur l'aide sociale. Ceci justifie « l'importance d'être là de 18 à 19 ans » (G2). Parmi les autres obstacles se retrouvent les vulnérabilités personnelles des jeunes, incluant la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, la délinquance, les difficultés scolaires et une faible estime de soi. En ce sens :

« Ça peut être décourageant de voir tout ce qui les attend, tout ce qu'ils ont à gagner pour arriver [à une qualification]. Et l'accessibilité aux formations est

tellement loin de ce qu'ils ont déjà comme acquis au niveau scolaire qu'ils n'y pensent même pas. » (G3)

Quelques gestionnaires suggèrent également qu'il y a un aspect intergénérationnel à la sécurité du revenu, ce qui peut influencer la motivation des jeunes à être à l'emploi. Certains jeunes auront également une contrainte sévère à l'emploi qui les gardera à l'écart du marché du travail. De même, certains indiquent que l'instabilité résidentielle est un obstacle important :

« Les déplacements multiples, c'est sûr que ça n'aide pas. Un jeune qui était dans une FA [dans une région] et que pouf! Ça ne fonctionne plus, il est transféré [ailleurs]. S'il avait un travail, il vient de perdre son emploi; s'il allait à l'école, il ne peut plus garder son lien avec le milieu d'enseignement. Il faut repartir les choses là-bas. » (G12)

Finalement, quelques obstacles en lien avec les ressources d'aide dans la communauté ont été mentionnés. Dans les régions rurales, les ressources peuvent être plus difficiles d'accès pour les jeunes. Il peut y avoir également une certaine instabilité dans ces ressources, en fonction du financement, par exemple, ce qui est susceptible d'affecter les démarches des jeunes. Finalement, il arrive que les programmes de qualification dans lesquels les jeunes s'impliquent ne soient pas tout à fait adaptés à leur réalité, à leurs besoins et à leurs capacités.

Pour ce qui est des facteurs facilitant l'atteinte de cet objectif, quelques gestionnaires expliquent que le fait d'avoir des attentes réalistes en fonction des vulnérabilités des jeunes serait aidant. De plus, la stabilité de l'accompagnement dans le cadre du PQJ serait également positive pour les jeunes, particulièrement pour ceux qui vivent des instabilités dans d'autres sphères de leur vie. Un gestionnaire souligne que de faire de l'accompagnement clinique auprès des employeurs ou des autres intervenants qui gravitent autour des jeunes, favoriserait les démarches. Dans le même ordre d'idées, la complémentarité des services et le travail d'équipe sont d'un grand apport :

« [...] on a de la réinsertion sociale, et on a l'intégration socioprofessionnelle et PQJ dans la même grande équipe. Donc [...] ils se parlent du même jeune, ils se côtoient, ils s'interpellent. Donc ça, c'est très aidant. Moi je trouve que c'est une richesse de pouvoir travailler ensemble autour d'un jeune. » (G8)

3.2.3. Réalisme de l'objectif

Bien que les gestionnaires s'entendent sur l'importance de l'objectif de qualification dans le cadre du PQJ, leur opinion par rapport au réalisme de ce dernier est plutôt divisée. Certains gestionnaires indiquent qu'il est réaliste de viser 75 % d'intégration dans des démarches de qualification : *« [...] notre job, c'est trois choses : qualification, réseau et autonomie. On a des outils cliniques, on a du temps pour le faire, c'est réalisable » (G13)*. Un gestionnaire précise que cet objectif est réaliste lorsqu'il est question de démarches de qualification et non de placement en emploi comme tel.

À l'inverse, certains gestionnaires indiquent que la visée de 75 % n'est pas réaliste. Ils expliquent que cela dépend du profil des jeunes au PQJ et de l'alourdissement de la clientèle. Bien que le 75 % visé est généralement atteint à la fermeture du dossier, ils précisent que le maintien en emploi est plus difficile dû à l'instabilité des jeunes. En ce sens, certains proposent de viser 50 % d'intégration à une démarche de qualification. Finalement, quelques gestionnaires soulèvent la question de la sécurité du revenu. Deux points de vue en sont ressortis. D'abord,

compte tenu du fait que les jeunes du PQJ sont considérés comme les plus vulnérables de la société, il est irréaliste de s'attendre à ce qu'ils soient tous capables de conserver un emploi qui permettra de répondre à leurs besoins financiers. En ce sens, il est certain qu'une portion des jeunes du PQJ recevra de l'aide de la sécurité du revenu dû, par exemple, à une contrainte sévère à l'emploi. Malgré cela, quelques gestionnaires indiquent qu'en fonction de leur instabilité, plusieurs jeunes y feront appel de façon temporaire et que cela ne représente pas nécessairement un échec. C'est notamment le cas si l'aide sociale est combinée à un programme de réinsertion, tel que *Jeune en action*.

3.2.4. Indicateurs

Lorsqu'il est question de démarches de qualification, les gestionnaires font référence à plusieurs éléments. Il peut s'agir de formation professionnelle, de stages en milieu de travail, d'acquisition d'expériences de travail, d'implication dans des organismes d'insertion socioprofessionnelle et même de bénévolat. Concernant le bénévolat, un gestionnaire explique :

« *C'est un apprentissage que de le faire [du bénévolat] d'une année à l'autre, puis qu'à un moment donné, ça fasse partie de ton quotidien. Ça va te mettre en réseau, ça va augmenter ton estime de soi, augmenter ton autonomie, ta qualification.* »
(G10)

Parallèlement, un des gestionnaires se questionne sur la mesure des démarches scolaires en vue de la qualification. Puisque les jeunes présentent souvent des retards académiques importants, il souligne que le fait d'avancer dans ses études primaires ou secondaires ne mènera pas nécessairement le jeune à se qualifier pour un emploi.

À cet égard, il est possible de constater que les indicateurs pour cet objectif peuvent être très variables et la façon de l'évaluer ne fait pas l'unanimité chez les gestionnaires. D'un côté, certains proposent de mesurer l'atteinte de l'objectif de manière quantitative. Par exemple, le nombre de jeunes en emploi, aux études ou en stage, le nombre de jeunes qui ont achevé des démarches de qualification ou qui sont en cours de qualification, le temps de maintien dans les démarches, le nombre d'expériences de travail ainsi que la durée de la transition entre deux démarches. Un gestionnaire suggère de faire appel aux statistiques de l'aide sociale par rapport à la durée et à la fréquence de l'utilisation de l'aide de dernier recours.

D'un autre côté, des gestionnaires proposent une évaluation davantage qualitative. Ainsi, certains gestionnaires s'opposent à l'évaluation de l'objectif en termes de statut d'employabilité dichotomique (à l'emploi ou non). Ils proposent que l'évaluation soit plus individualisée en fonction du profil et du potentiel de chaque jeune. Cette approche est principalement orientée sur l'évaluation du cheminement et des acquis plutôt que sur le résultat final des démarches de qualification. La capacité de généralisation des acquis d'un secteur d'emploi à l'autre, ainsi que la capacité à acquérir une stabilité d'emploi seraient également des indicateurs pertinents. En ce sens, il en dépend du jugement de l'éducateur responsable de l'accompagnement de chaque jeune.

Par ailleurs, quelques gestionnaires indiquent que l'outil *Trajectoire de qualification* du PQJ permet à la fois de collecter des données quantitatives tout en permettant d'apprécier le cheminement des jeunes de manière plus qualitative à travers l'interprétation de l'intervenant du PQJ. Finalement, plusieurs gestionnaires, de part et d'autre, proposent de mesurer l'atteinte de l'objectif de manière plus longitudinale. Ils reflètent que la mesure statique de la qualification à la fermeture du dossier n'est pas représentative de la réalité des jeunes du PQJ.

3.3. Développement d'un réseau social et de soutien

3.3.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

Les gestionnaires s'entendent pour dire que la majorité, voire la totalité, des jeunes du PQJ développent minimalement leur réseau social et de soutien. En effet, généralement, ceux-ci développent une bonne connaissance de leur réseau et ont exploré les ressources de leur communauté. Cependant, plusieurs gestionnaires nuancent en disant que c'est l'utilisation dudit réseau qui n'est pas toujours idéale :

« [...] le réseau, ils vont le connaître parce que les efforts vont avoir été mis là-dessus : accompagner, faire connaître, créer des liens, avoir des personnes ressources. Les éducateurs, c'est leur force, ils vont vraiment le faire. De maintenir ça dans le temps, une fois que PQJ n'est plus là, et d'aller chercher les ressources, ça, c'est une autre histoire. » (G6)

Par ailleurs, plusieurs gestionnaires précisent que le développement du réseau social informel (amis, familles, etc.) est beaucoup plus ardu que d'acquérir des connaissances au sujet du réseau formel communautaire.

3.3.2. Obstacles et facteurs facilitants

Comme pour les objectifs précédents, les troubles de santé mentale non stabilisés constituent un obstacle important à l'atteinte de l'objectif du réseau. S'ajoutent également les orientations criminelles ainsi que les traits antisociaux et une difficulté marquée d'intégration à la société. De plus, certains gestionnaires soulignent qu'il arrive aux jeunes de « brûler le réseau » (G1). Ils font référence à leurs comportements difficiles qui échaudent leurs liens avec les différents organismes qui pourraient leur venir en aide. Parmi les autres obstacles potentiels au développement d'un réseau social et de soutien se retrouvent le déni et la pensée magique par rapport à leurs besoins, le profil d'attachement, l'éloignement physique des ressources, le fait d'entretenir des relations virtuelles, l'aspect financier (qui limite la possibilité de faire certaines activités), ainsi que le fait de s'accrocher à un réseau familial problématique. La difficulté d'arrimage des différents services utilisés par les jeunes peut également faire obstacle au développement du réseau formel (intervenants et ressources).

Concernant les facteurs facilitants, celui qui facilite davantage l'atteinte de l'objectif, selon les gestionnaires, fait référence au fait d'effectuer ces apprentissages dans l'action. En effet, il semble que le fait d'expérimenter et d'être accompagné dans cette démarche soit très aidant pour les jeunes. Leur motivation et volonté à utiliser ces ressources sont également déterminantes. Quelques gestionnaires indiquent que les jeunes peuvent développer leur réseau informel (amis, famille, etc.) à travers leur réseau formel. En ce sens, le fait d'être impliqués à différents endroits, au travail, à l'école ou dans des organismes communautaires, permet de rencontrer d'autres personnes. Or, certains répondants soulignent qu'un surinvestissement du jeune dans son réseau formel peut nuire au développement du réseau informel.

Selon les gestionnaires, il y a deux enjeux importants. D'une part, pour que le jeune fasse appel à une ressource, il doit avoir établi un contact plus personnel. Par exemple, le fait de connaître une intervenante de l'organisme permet de diminuer la gêne et la réticence à y faire appel. D'autre part, il est important que le jeune connaisse la fonction des organismes afin de savoir à qui s'adresser dans une situation donnée. Certains participants soulignent que l'objectif

du développement du réseau nécessite parfois une bonne dose de créativité chez les intervenants du PQJ afin de susciter les occasions et créer des opportunités, ce qui n'est pas toujours évident pour ces derniers. De plus, les intervenants du PQJ doivent eux-mêmes être au fait des ressources existantes dans la communauté afin de bien orienter leurs jeunes. Ils doivent également se faire connaître des organismes afin d'établir des collaborations qui vont favoriser l'intégration des jeunes à la ressource. De plus, ils doivent savoir mettre les jeunes à l'aise pour discuter d'un sujet aussi intime et émotif, soit les relations interpersonnelles : « [...] *quand [les jeunes] ne se sentent pas menacés ou jugés, là on peut parler vraiment des vraies affaires* » (G9). Par ailleurs, un gestionnaire souligne l'importance d'explorer les ressources au moment propice avec les jeunes. Si cette démarche est effectuée trop tôt et que le jeune n'en voit pas la pertinence, il ne retiendra pas l'information.

3.3.3. Réalisme de l'objectif

Presque tous les gestionnaires sont d'avis que l'objectif de développement du réseau est non seulement réaliste, mais essentiel au PQJ. Malgré les obstacles mentionnés, tous les jeunes développent minimalement leur réseau. Toutefois, tel que mentionné précédemment, la connaissance du réseau n'est pas systématiquement combinée à son utilisation.

3.3.4. Indicateurs

Comme pour les objectifs précédents, quelques gestionnaires précisent que l'objectif doit être mesuré en termes de cheminement et d'acquis, en fonction du point de départ du jeune. Pour ce faire, certains d'entre eux indiquent que les outils de la *Tarte réseau* et du *PCA* peuvent être utilisés pour évaluer l'objectif, ce qui requiert également une évaluation subjective de l'intervenant. Quelques-uns cherchent à savoir si le jeune peut identifier les personnes de son entourage qui peuvent lui venir en aide dans une situation donnée. En ce sens, les jeunes doivent savoir faire la différence entre une connaissance et une personne sur qui ils peuvent compter. Ils doivent donc porter un jugement sur l'apport des différents membres de leur réseau, incluant les membres de leur famille.

Parallèlement, un gestionnaire suggère qu'une diminution de la sollicitation de l'intervenant du PQJ est un bon indicateur de l'atteinte de l'objectif. Le fait de prendre l'initiative de faire appel à leur réseau, sans que l'éducateur doive s'informer de leurs démarches, suggère également l'atteinte de l'objectif. De plus, un des gestionnaires propose un suivi prolongé pour évaluer cet objectif. Enfin, seul un gestionnaire propose une approche plus quantitative, à savoir le nombre d'organismes et de personnes qui font partie du réseau des jeunes ainsi que la fréquence à laquelle ils y font appel.

3.4. Opinion sur les trois volets du PQJ

Globalement, la majorité des gestionnaires sont d'avis que les trois axes du PQJ sont incontournables et prioritaires à travailler avec la clientèle ciblée. Ils soulignent également que le programme est complet, bien bâti et répond aux besoins des jeunes. Il est précisé que les trois axes sont indissociables et qu'ils doivent être travaillés simultanément, bien que cela soit, selon certains répondants, très exigeant pour une clientèle aussi vulnérable. Ils font référence, entre autres, au fait que d'autres jeunes beaucoup moins vulnérables auraient de la difficulté à atteindre tous ces objectifs. Les gestionnaires ont également noté le besoin d'avoir des

intervenants qui ont les compétences requises au niveau du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, pour bien accompagner les jeunes sur tous ces aspects.

Enfin, lorsqu'il est demandé aux participants quel est le meilleur indicateur que les jeunes sont prêts à vivre de façon indépendante, plusieurs suggèrent d'évaluer la stabilité du jeune dans ses différentes sphères de vie. Leur occupation, l'état de leur réseau, l'augmentation graduelle de leur niveau d'autonomie et le fait d'avoir un plan réaliste pour l'avenir, sont tous des facteurs qui peuvent être pris en considération. Le fait d'avoir atteint une base acceptable dans chacun des trois axes du PQJ est également un bon indicateur. Quelques gestionnaires font référence au fonctionnement du jeune ainsi qu'à leur bien-être. Finalement, certains sont d'avis qu'il est difficile d'établir des critères objectifs pour évaluer s'ils sont prêts ou non. Tel qu'il a déjà été mentionné, la perception du jeune et de son cheminement depuis le début du PQJ sont essentiels dans cette évaluation.

Thème 4 : Pertinence du PQJ

4.1. Besoins des jeunes

Les jeunes qui sont en placement dans les services du CJ jusqu'à la majorité démontrent des besoins spécifiques en termes de transition à la vie adulte et d'autonomie. Dans sa forme actuelle, le PQJ répond bien à ces besoins pour la clientèle cible : « *Nous voyons des jeunes vivre de grands succès, relever des défis à leur mesure, se réaliser, développer de l'espoir et vivre des réussites* » (G4). Toutefois, comme il a été mentionné, les différents problèmes d'adaptation, plus particulièrement les troubles de santé mentale, représentent un obstacle important à l'atteinte des objectifs du programme. En ce sens, ces difficultés rendent plus difficile la réponse aux besoins de ces jeunes. Ceux-ci ont des besoins très spécifiques et les intervenants du PQJ peuvent parfois se sentir démunis dans l'intervention auprès d'eux. Il est donc essentiel, dans la poursuite du programme, de continuer à développer des stratégies pour répondre adéquatement aux besoins de ces jeunes en particulier.

Néanmoins, certains gestionnaires se questionnent à savoir si le fait de viser les objectifs du programme répond réellement aux besoins spécifiques de chaque jeune : « *Ça nous confronte comme intervenants parce que des fois, on a l'impression de ne pas avoir atteint vraiment l'objectif du programme parce que c'est ça qu'on vise. Mais [les jeunes] ont appris tellement* » (G2). Il est donc proposé d'adapter les objectifs en fonction des besoins et des capacités des jeunes : « *Plus que d'essayer d'atteindre des objectifs qui seraient les mêmes pour tout le monde [...] c'est plus de s'adapter en fait aux capacités de chacun pour essayer d'aller vers le maximum d'adaptation de chaque individu* » (G3). En ce sens, plusieurs gestionnaires indiquent que la flexibilité du programme permet déjà aux intervenants d'individualiser et d'adapter leurs interventions aux besoins spécifiques des jeunes. Cela permet une certaine originalité d'intervention qui interpelle davantage les jeunes. La flexibilité de l'intervention étant aussi fondamentale au programme, certains gestionnaires souhaiteraient voir cette flexibilité appliquée à la structure du programme, notamment pour les critères de sélection, l'utilisation des outils et le ratio intervenant-jeunes. Il est donc important de conserver cette flexibilité du programme tout en ayant le souci de continuer à l'améliorer et à l'adapter pour répondre aux besoins des jeunes.

4.2. Forces et limites du PQJ

Il est également souligné que l'efficacité du PQJ repose sur le partenariat et la collaboration. Le PQJ répond aux besoins de la clientèle « *s'il amène les collaborateurs à travailler avec les jeunes* » (G9). En ce sens, le partenariat est un des aspects essentiels du programme, et ce dernier peut prendre plusieurs formes. Les intervenants du PQJ sont fréquemment appelés à collaborer et à faire de la sensibilisation auprès des intervenants d'organismes externes. Ils leur offrent du soutien afin de les outiller pour mieux intervenir avec les jeunes. La collaboration avec les partenaires du réseau de la santé semble parfois plus ardue. Il est donc crucial de consolider l'arrimage des services sur le plan médical, particulièrement pour cette dimension. Il est précisé par plusieurs gestionnaires que la continuité des services est importante dans la transition à la vie adulte, mais que la continuité du lien est plus significative pour les jeunes. Par conséquent, dans l'arrimage des services, il est primordial de miser sur les intervenants d'une ressource plutôt que sur la ressource elle-même.

Les intervenants du PQJ sont également appelés à collaborer avec les éducateurs internes du CJ. Quelques répondants signalent qu'il est nécessaire de continuer à développer cette relation qui peut être bénéfique pour tous, compte tenu de l'expertise de chacun. Il est suggéré que les intervenants du PQJ puissent assister aux rencontres d'équipe des éducateurs internes qui suivent les jeunes inscrits au PQJ. Dans un souci de répondre aux besoins d'autonomie d'autres jeunes, ils peuvent également offrir du soutien aux éducateurs internes qui cherchent à développer l'autonomie de leurs jeunes qui ne font pas partie du PQJ. En ce sens, les intervenants du PQJ deviennent une référence en matière d'autonomie et de transition à la vie adulte. De leur côté, les intervenants du PQJ collaborent beaucoup entre eux, selon les gestionnaires. Les réunions d'équipe sont d'ailleurs un apport important au fonctionnement du programme. Cela leur permet de conserver une cohésion dans l'équipe de travail. Pour plusieurs, le partenariat est une préoccupation principale du PQJ. Les gestionnaires insistent sur la nécessité de persister dans le développement de nouvelles collaborations et de travailler à consolider celles déjà établies.

À la lumière des informations recueillies, il ressort que la particularité du PQJ en termes de durée, c'est-à-dire l'intervention continue sur trois ans, est un point fort du programme et un élément indispensable à son succès. Cette stabilité sur le plan de l'accompagnement permet non seulement de créer et de maintenir un lien significatif entre les jeunes et leur éducateur, mais aussi d'aborder efficacement les trois axes du programme. Le fait de poursuivre l'accompagnement passé le « *cap des 18 ans* » (G11) permet aux jeunes d'entamer leur vie d'adulte sur une base plus solide et de leur offrir un soutien dans une période de vulnérabilité. Toutefois, tel qu'énoncé précédemment, certains gestionnaires sont d'avis qu'il pourrait y avoir une flexibilité accrue concernant l'âge, soit en considérant plutôt le niveau de développement du jeune et ses besoins spécifiques.

En outre, les gestionnaires soulignent qu'une des forces du programme repose sur sa cohésion d'une région à l'autre. Malgré le fait que les intervenants bénéficient d'une latitude précieuse dans l'intervention, il y a une structure claire et déterminée à suivre pour s'assurer de respecter la philosophie du programme. Les gestionnaires sont d'avis qu'il est important de maintenir cette cohésion, afin d'assurer de conserver une rigueur d'intervention. Ils communiquent ainsi un besoin d'uniformité entre les régions afin de préserver la spécificité du programme. Ces besoins se situent, notamment, sur les plans du soutien clinique et de la formation des intervenants. En ce sens, plusieurs participants soulèvent une préoccupation en lien avec la dissolution de la coordination provinciale qui était, selon eux, un point fort du PQJ.

En plus des éléments nommés précédemment, plusieurs autres aspects du PQJ ont été soulignés comme étant bénéfiques : la complémentarité de l'outil PCA, l'intensité de services, le ratio intervenant-jeunes, le volontariat ainsi que l'intervention à l'extérieur du contexte d'autorité. Finalement, les moyens concrets proposés par le programme, tel que les ateliers de cuisine du Frère Toc, sont toujours des démarches qui rejoignent beaucoup les jeunes.

Malgré tous les bienfaits du programme, les gestionnaires soulèvent quelques aspects à améliorer, autres que ceux nommés précédemment. En ce qui concerne l'aspect administratif, quelques répondants ont des insatisfactions par rapport à la sélection du personnel : « *L'engagement des éducateurs à ce programme-là devrait être sur une base de compétence. C'est-à-dire qu'il faut qu'ils soient choisis. [...] Les éducateurs arrivent là par ancienneté, et ça, à mon avis, c'est complètement inadéquat* » (G5). Ensuite, certains gestionnaires souhaiteraient voir s'optimiser le système PIJ pour la compilation des interventions. Ils indiquent que son utilisation actuelle ne permet pas de refléter l'intensité de l'accompagnement, particulièrement sur le plan des interventions indirectes, tel que le soutien aux intervenants communautaires et les déplacements. Selon eux, le système permet de compiler des données statistiques, mais il faut « *aller au-delà des chiffres* » (G10). Finalement, un gestionnaire souligne que le programme ne répond pas adéquatement aux besoins financiers des jeunes :

« C'est sûr que l'aspect financier [...] si on fait une demande à notre directeur, il y a une contribution qui est donnée pour le premier mois de loyer [...] le temps que le jeune s'installe. On a une collaboration aussi avec un organisme communautaire pour faire un trousseau de départ [...] Donc c'est beaucoup l'aspect matériel qu'il faut penser pour les jeunes qui quittent. [...] on n'y répond, pas par le programme... bien une petite partie par le programme, mais on y répond aussi par tous nos services autour. [...] Mais c'est pas dans PQJ même, c'est dans nos services autour. L'aspect financier, l'aspect matériel aussi est important. [...] Ça pourrait en faire partie [du PQJ], oui, ça pourrait en faire partie. » (G3)

En définitive, les gestionnaires sont d'avis que le PQJ est un programme très bénéfique pour la clientèle cible et que ça a beaucoup d'impacts positifs sur leur vie. Ils souhaiteraient même que plus de jeunes du CJ aient accès à ce programme, où à un programme similaire, afin de les préparer adéquatement pour la transition à la vie adulte et à l'autonomie. Certains gestionnaires avancent même que le programme a déjà « *déteint* » (G3) sur les interventions effectuées en CJ pour ce qui est de la préparation à la vie adulte. Un gestionnaire va jusqu'à dire que « *c'est un investissement pour notre société* » (G4). À cet égard, quelques gestionnaires indiquent qu'il serait intéressant d'effectuer une étude longitudinale afin de bien cerner l'impact du programme à long terme.

ANNEXE I. ENTREVUES AUPRÈS DES INTERVENANTS

Description des participants

Dans cette démarche d'ETMISS, huit entrevues de groupe ont été menées auprès de 42 intervenants PQJ provenant de 10 centres jeunesse du Québec. Compte tenu de leur implication directe dans le programme, ils ont été interrogés sur quatre thèmes principaux : la clientèle cible, le fonctionnement du programme, les critères d'évaluation et la pertinence du PQJ. Cette section présente la synthèse des principaux sujets abordés par les intervenants.

Thème 1 : Clientèle cible

1.1. Caractéristiques de la clientèle

Les groupes d'intervenants sont unanimes : les jeunes du PQJ « *sont les plus vulnérables des centres jeunesse* », soit ceux qui cumulent « *les plus grandes problématiques* ». Il s'agit d'une « *clientèle de bout de ligne, les plus à risque et qui ont les pronostics les plus sombres* ». Ils ont vécu différents types de violence (physique, sexuelle, verbale) et ont le « *mal de vivre* ». Ce sont des jeunes qui sont sans réseau social ou familial ou qui ont un réseau social déficitaire ou négatif (délinquance, marginalité) composé surtout de connaissances. Ils sont « *seuls au monde* ». Plusieurs ont vécu l'abandon ou le rejet des parents et risquent de se retrouver seuls à 18 ans. Ces jeunes ont une trajectoire de vie institutionnalisée, c'est-à-dire qu'ils ont été placés en bas âge, ont vécu plusieurs déplacements et sont placés jusqu'à la majorité. Ils présentent souvent un trouble de l'attachement sévère, ont du mal à faire confiance aux autres et ont une estime de soi plutôt faible. La plupart des jeunes présentent des retards académiques (niveau scolaire primaire), des troubles d'apprentissage (difficultés d'apprentissage dans toutes les sphères de la vie, dysphasie et dyspraxie) et parfois une limite ou une lenteur intellectuelle. La majorité des intervenants rapportent que plusieurs jeunes présentent des problèmes de santé mentale, avec ou sans diagnostics, et des déficits cognitifs.

« On a beaucoup de la santé mentale, ils sont limites de rentrer dans les ressources de santé mentale parce qu'ils ne cotent pas ou ils ne sont pas évalués, mais c'est jeune que déjà, ils partent avec une béquille dans la société. » (I5)

Parmi les diagnostics les plus fréquents, ils mentionnent le trouble d'anxiété et le TDAH. Ces jeunes ont des difficultés à gérer leurs émotions (colère, impulsivité, agressivité, difficulté à accepter les délais d'attente). Certains ont des problèmes physiques liés à leurs difficultés, entre autres expliqués par la prise d'une médication. Enfin, ils ont des problèmes de comportements (consommation, dépendance à l'alcool et aux drogues, overdoses, fugues, itinérance).

Pour les intervenants, il s'agit d'une clientèle exigeante dont les besoins sont nombreux compte tenu de leurs problématiques multiples. Ils ont un grand besoin d'accompagnement pour réaliser les divers apprentissages associés à la vie autonome qui n'ont pas été faits « naturellement ».

« Ils ne savent pas comment ça se passe [...] c'est comme si je change de planète quand on va [à l'extérieur du CJ]. Et ça, plus on sort avec les jeunes, plus on leur permet d'explorer, de regarder. Avant d'aller chercher une job, va regarder comment ça fonctionne. Ne serait-ce qu'un loisir. Juste te promener, prendre

l'autobus. [...] On le sait pas avant de commencer avec ces jeunes-là tout le retard qu'ils ont au niveau de... on ne parle pas de savoir comment ça fonctionne politiquement et les enjeux. Mais des fois, on voit les pancartes sur les poteaux et on les questionne. On est étonné de voir qu'ils ne savent pas leur pays, ils savent pas comment ça fonctionne. » (13)

Selon les intervenants, ces jeunes n'ont pas de plan de vie, ils n'ont pas de projet pour leur majorité. Ils figurent parmi les plus difficiles à mobiliser et la plupart sont instables en emploi.

« C'est des jeunes [...] qui ont de la misère à se projeter dans l'avenir, qui ont besoin de repères, qui ont besoin de ressources, qui ont besoin de réseau. [...] Ceux pour qui il y a un profil sombre d'avenir. [...] Soit qu'ils sont abandonnés, soit que les parents ne sont pas en mesure de les reprendre. Donc nous on se retrouve avec ce qu'on appelle les bouts de ligne. Les cas les plus lourds qui se retrouvent en CJ ou en FA. C'est nous autres qui va poursuivre le travail à partir de 16 ans. Suite à 18 ans, on sait qu'ils vont devoir probablement voler de leurs propres ailes. Ils n'ont pas leurs parents pour les appuyer, qu'ils n'ont pas de réseau justement. » (17)

Malgré la lourdeur des profils, quelques-uns présentent une forme de résilience et réussissent mieux à l'école. Ces jeunes sont appelés les « enrichis » par certains intervenants.

« L'enrichi c'était le jeune qui était seul au monde, mais au niveau scolaire, il avait moins de retard académique. Fait que c'était des fois des jeunes qui se ramassaient très jeunes en FA. Ce n'est pas parce qu'ils sont rendus en 4 ou en 5, qu'ils n'auront pas des difficultés affectives. Ils ont peut-être un peu plus de résilience par rapport à vouloir [se qualifier]. C'est sûr que ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas troubles d'attachement. » (16)

En somme, il ressort de l'ensemble de ces propos que le PQJ rejoint les jeunes les plus vulnérables de la société.

1.2. Critères de sélection

Aux dires des intervenants, même si les critères discriminent bien les jeunes les plus vulnérables, ils ne permettraient pas d'aller chercher tous les jeunes qui ont besoin du PQJ. Quand ils reçoivent une demande d'admissibilité d'un jeune au PQJ, les intervenants s'assurent qu'il correspond bien aux critères établis. De plus, la décision d'inclure un jeune au PQJ est validée en équipe. Lorsqu'ils ont plus d'une demande à la fois et une seule place à combler, ils avouent choisir le « pire cas ».

« Puis, même encore là, tu as trois jeunes en besoins puis tu n'as rien qu'une place. Il faut que tu choisisses entre les trois. Ça, c'est difficile. Moi, je trouve c'est la partie la plus difficile qu'on a à gérer ensemble quand on a trois demandes, trois qui rentrent dans les critères puis, là lequel on prend parce qu'on a seulement une place. [...] s'assurer que l'on prenne la bonne décision dans les meilleurs intérêts des jeunes qui sont en avant de nous autres sur papier. » (15)

Ainsi, les intervenants sont contraints de prioriser les jeunes en fonction du nombre de places disponibles et de la plus grande vulnérabilité. Certains intervenants sont donc mitigés par rapport à la pertinence des critères liés à la vulnérabilité du jeune et croient que ceux-ci pourraient être plus souples pour permettre d'impliquer d'autres jeunes un peu moins vulnérables.

« Ça ne veut pas dire que notre jeune n'est pas venu pendant 10 ans en CJ [en placement], mais que son intensité et son besoin peut être aussi grand que l'autre d'à côté même si on vient de dire que de façon générale, il n'a pas la même lourdeur là, mais peut-être que justement on pourrait... C'est un programme en partant qui pourrait [...] tous les jeunes ont des besoins d'accompagnement. Ce n'est pas compliqué, tous en ont besoin. Alors, on doit cibler. » (12)

« Moi je baisserais des critères pour qu'on puisse aller aider d'autres jeunes. Ha que oui! Oui, oui, oui je baisserais les critères pour... il y a des jeunes qui sont peut-être un petit peu...au niveau de la problématique, un petit peu moins lourde que... ils sont quand même au CJ. Il y en a que s'ils ont été placés, à mon point de vue, 5 ans, c'est quand même des placements à long terme, même s'ils n'ont pas au niveau du trouble de comportement ou... un petit peu moins lourd. Moi en tout cas je... puis, je donnerais des services à bien plus de jeunes. » (11)

Selon certains, il serait pertinent de mettre d'autres mesures en place pour les autres jeunes, un peu moins vulnérables, qui ne correspondent pas tout à fait aux critères, mais qui ont eux aussi à transiter vers l'âge adulte. Selon eux, cet accompagnement pourrait être modulé différemment du PQJ :

« Il y a d'autres jeunes qui n'ont pas besoin de trois ans d'accompagnement, qui sont au CJ, qui ont aussi à traverser l'âge adulte et qui pourraient avoir un accompagnement beaucoup plus ponctuel, mais ce n'est pas le cas de nos jeunes que l'on recrute dans nos 50 places. [...] il y a d'autres jeunes qui pourraient bénéficier d'un autre accompagnement plus court dans le temps avec un réseau qui est probablement plus existant puis, faire le passage [vers la vie adulte] » (14)

À leur avis, cela pourrait être associé à une méconnaissance du programme dans l'établissement (ex. les mouvements de personnel font en sorte que les intervenants n'ont pas tous accès à la présentation du PQJ). Les intervenants mentionnent donc l'importance de rappeler fréquemment aux collègues qu'ils ont la possibilité de référer un jeune au PQJ et de bien leur présenter les critères d'admissibilité.

« Ils ne passent pas tout le temps au niveau des critères parce que je pense qu'il faudrait que ce soit réanimé dans nos équipes parce que moi je l'ai d'emblée, ça fait longtemps je travaille, mais les jeunes nouveaux, ceux qui arrivent... il y en a qui passent en dessous puis, on les perd. Ils ne sont pas inscrits dans le programme et ils en auraient grandement besoin. Fait que oups, il est trop tard, il est rendu 16 ans et demi, 17 ans. » (16)

Sur le plan des critères d'âge, selon les intervenants, cela devrait relever davantage « *du cas par cas* », c'est-à-dire des besoins du jeune. Néanmoins, la plupart considèrent que l'âge du début du PQJ à 16 ans constitue un bon « *timing* ». En effet, c'est autour de cet âge que les jeunes acquièrent la maturité nécessaire pour s'investir dans le PQJ, commencent à se responsabiliser et se retrouvent près de la sortie du CJ. De plus, cela laisserait le temps de faire les demandes pour obtenir les documents officiels dont ils auront besoin à leur sortie. Inversement, un intervenant avance qu'à 16 ans, les jeunes ne sont pas prêts, car ils n'ont pas la capacité de projection dans le futur nécessaire pour voir la pertinence de s'y préparer. Certains sont d'avis qu'on devrait élargir le barème d'âge du début et ainsi intégrer les jeunes de 17 ans dans PQJ :

« C'est mieux de leur venir en aide, quitte à ne pas avoir eu le même lien significatif, que de ne pas lui en donner [du tout]. C'est sûr qu'à ce moment-là, il faut évaluer, je pense, à la pièce. Dans le sens où est-ce que le jeune va avoir disons, la capacité de s'investir peut-être un peu plus rapidement dans ce qui sera demandé [...]oui, [...]tous les autres critères sont là, mais [...]quand ça lui sera présenté, faut qu'on soit au clair aussi en disant : " écoute, le délai est beaucoup plus court est-ce que tu penses être en mesure de t'investir, de faire ce qu'il faut? " Puis, on essaie d'aménager aussi l'accompagnement en fonction de ça, mais on va probablement être davantage dans le faire avec à ce moment-là que dans le faire pour du début des fois pour certains autres de nos jeunes... » (18)

Concernant l'âge idéal pour mettre fin au PQJ, les intervenants sont plutôt vagues. Ils ne se prononcent pas sur un âge unique pour tous, compte tenu de la variabilité dans les profils de cheminement : *« [...] 16-19 c'est parfait pour certains, ça pourrait être court pour d'autres, ça pourrait être beaucoup plus longs pour d'autres, ça dépend » (17)*. Quelques intervenants soulignent qu'il arrive qu'à 18 ans, les jeunes se désinvestissent temporairement du PQJ pour expérimenter pleinement la vie d'adulte. Un suivi prolongé au-delà de 19 ans leur permettrait de vivre ces expériences tout en leur offrant du support au besoin et ainsi permettre de consolider leurs acquis. Chose certaine, assurer un suivi prolongé après 19 ans permettrait de fournir un « ancrage » au jeune qui teste la vie adulte à sortie du centre jeunesse.

« Le temps qu'ils s'adaptent à leur majorité, on les perd de vue pendant un certain temps. [...] il y a quand même des liens qui sont créés. [...] si on avait plus de temps, je crois que le jeune prendrait le temps de vivre l'explosion de ses 18 ans et après [...] là, on pourrait plus l'enligner vers des projets plus constructifs pour eux. Parce qu'ils ne sont pas disponibles. Moi, j'ai quelques jeunes qui ne sont pas disponibles, ils ne savent pas encore ce qu'ils veulent [à 18 ans]. » (13)

Plutôt que d'insister sur un critère d'âge pour mettre fin aux services, les répondants proposent de considérer l'atteinte de certains objectifs comme critère, tel que la mise en place d'un réseau social pour le jeune et la bonne connaissance des ressources du milieu. Un autre critère pourrait être d'avoir trouvé une personne pour prendre le relais dans la communauté, c'est-à-dire dans les services adultes. Il s'agit de mettre en place un filet de sécurité pour le jeune.

« Notre mission va être accomplie quand on va avoir l'impression qu'il y a comme un autre ange gardien qui va pouvoir aider, supporter le jeune, la relation va déjà être créée. Alors moi, ça me va le 19. Mais je sais que pour certains jeunes, 18 ans et demi, ça peut être mission terminée, et pour d'autres, on [...] devrait être capable d'aller au-delà du 19. » (13)

À cet effet, plusieurs jeunes gardent contact avec leur intervenant du PQJ au-delà de leur participation au programme. Ces contacts font partie des « interventions indirectes » effectuées par les intervenants. Cela appuie la proposition de poursuivre les services après 19 ans pour les jeunes qui ne sont pas encore autonomes.

« [...] les jeunes qu'on a [dans le PQJ], ça ne veut pas dire qu'à 19, ils sont prêts. On pourrait peut-être les continuer à 20-21 ans, mais je pense que dans le continuum de services que l'on a, l'objectif ultime qu'on a c'est de les réseauter pour qu'on puisse passer le relais [...] à quelqu'un, parce qu'on sait très bien qu'à 99 % des

jeunes qu'on a, à 19 ans [...] il a son diplôme PQJ [mais...], il ne l'a pas cette autonomie-là. » (I8)

En somme, certains intervenants pensent « *que tous les jeunes mériteraient d'avoir un intervenant PQJ* » (I3), ou du moins de bénéficier d'un accompagnement pour la préparation à la vie adulte, particulièrement ceux qui sont isolés. D'ailleurs, des intervenants précisent que la philosophie et les grands principes de l'approche du PQJ devraient être mis en place de manière plus élargie. Ils parlent d'offrir un « *PQJ allégé*, » adapté aux besoins spécifiques des jeunes.

1.3. Cheminement début-fin

Aux dires des intervenants, il existe une séquence d'intervention nécessaire au cheminement des jeunes, articulée sur trois ans: « *un processus graduel qui s'établit au rythme du jeune* » (I6). Durant la première année du PQJ, c'est la construction du lien de confiance. Cette tâche peut être ardue, d'où l'importance pour certains intervenants de commencer dès 16 ans.

« Il y a une résistance au début à laisser l'intervenant entrer dans sa vie. [...] " je ne veux pas te voir, je n'ai pas le goût de savoir qu'il faut que je vieillisse [...] "Ça, on est confronté à ça quand même pendant un petit bout de temps [...] » (I6)

Les jeunes développent ensuite une maturité à travers les trois années d'intervention :

« Le trois ans a été pensé pour permettre aux jeunes d'être capable de prendre du pouvoir sur leur vie dans cet accompagnement-là et pas d'être organisé [...]. Prendre du pouvoir sur leur vie, ça prend de l'expérimentation et cette expérimentation-là, à chaque année, elle est essentielle dans l'évolution du jeune. » (I4)

En ce sens, le cheminement se fait au rythme des jeunes et en fonction de leur niveau d'investissement dans le programme.

« On est dans l'empowerment parce que c'est ce qu'on travaille. Depuis le début, on leur dit : " C'est toi, c'est ta vie, ça t'appartient. Comment toi tu ferais tes choses? " On veut les sensibiliser à ça dès, dès le début. Puis, c'est de voir l'évolution de : " bon, maintenant c'est moi qui décide pour moi. " Alors comment on va prendre la meilleure des décisions? Là, on doit ensuite le retravailler, mais c'est beau de voir ça qui s'installe davantage. Une certaine autonomie. » (I2)

Selon ce que rapportent les intervenants, les apprentissages et le cheminement seraient différents d'un jeune à l'autre et beaucoup liés aux caractéristiques personnelles, telles que l'estime de soi et le niveau de « *maturité psychoaffective* » :

Par ailleurs, quelques intervenants ont observé que certains jeunes appréhendent le début de la vie adulte. L'accompagnement d'un intervenant PQJ leur permettrait d'approviser cette transition :

« Quelques mois avant le 18 ans, il y a une forme de régression [...] Dans le sens que : [...] " je ne veux pas avoir 18 ans [...] je ne suis pas prêt. " Puis, il faut ramener sur ce que tu as accompli : la confiance, l'estime que tu es allé chercher dans les différentes expériences puis activités que l'on a vécu autour de cette année et demie là [...] telle chose que tu n'étais pas capable de faire à 16 ans que tu as faite. » (I4)

Pour les jeunes au programme, il semble que plus on part de loin, plus les changements sont faciles à observer. Un intervenant donne l'exemple de jeunes qui n'ont jamais eu l'occasion de développer leur autonomie dans des contextes sociaux naturels, en racontant notamment

l'histoire d'un jeune qui n'avait jamais commandé au restaurant. Nonobstant, les répondants soulignent que, pour tous les jeunes, les apprentissages se font graduellement.

1.4. Facteurs d'investissement

D'abord, certains intervenants soulignent que l'approche des 18 ans influence l'investissement du jeune :

« Il y a un aspect de gradation dans les apprentissages en fonction de l'acquisition d'une plus grande maturité et de l'approche des 18 ans. Maturité, la vision des choses du jeune, où est-ce qu'on est par rapport à l'échéance du 18 ans, la notion d'urgence quand 18 ans approche. » (I1)

Selon ce que rapportent plusieurs intervenants, la relation est un élément déterminant pour l'investissement des jeunes dans le PQJ. L'établissement d'un bon lien de confiance serait d'ailleurs le « *déclat* » pour plusieurs jeunes qui continueraient de s'impliquer dans le PQJ. Certains mentionnent l'importance de faire de bons « *pairages* » entre le jeune et son intervenant. Il est également important de préciser le rôle de l'intervenant PQJ dès le début (rôle d'accompagnement plutôt que de contrôle et de surveillance), de sorte à rapidement favoriser l'implication du jeune. La transparence avec le jeune, par exemple sur les limites de la confidentialité, aiderait également à l'établissement d'un bon lien de confiance.

Certains intervenants indiquent que le fait d'expérimenter la vie adulte et de rencontrer plusieurs obstacles serait un tremplin qui permettrait à certains jeunes de se mobiliser. Ainsi, les prises de conscience individuelles, lorsqu'ils « *touchent le fond du baril* », seraient des facteurs qui influencent le niveau d'investissement des jeunes. Ces jeunes doivent se sentir encouragés sans être jugés; les intervenants doivent les accepter tel qu'ils sont. « *De savoir qu'on est disponible, qu'on les juge pas, qu'on est là pour eux. Je pense que ça joue un rôle assez significatif* » (I3). Cette acceptation inconditionnelle oblige une attitude d'ouverture d'esprit et d'écoute chez les intervenants. Cela signifie également de laisser les jeunes vivre leurs expériences tout en demeurant disponible pour les accueillir, sans jugement : « *[...] faut vraiment être là, être présent puis, lui faire sentir que ça se peut qu'il ait des passes qui sont moins bonnes que d'autres puis qui sont plus difficiles. Puis qu'il sache [...] qu'on est disponible pour lui.* » (I4)

Comme pour le cheminement, l'investissement dépend aussi des caractéristiques personnelles du jeune, telles que l'estime de soi et la capacité à suivre une routine :

« Il y a des jeunes qui vont être très bien dans une routine. Qui vont être là toutes les semaines parce que pour eux ça correspond bien, c'est du connu, ils savent à quoi s'attendre. Ils vont être là plus facilement. [...] parce que ça correspond d'abord à leur personnalité et à leurs besoins. [...] D'autres, c'est ce que l'on tente de développer avec eux. Une régularité, une constance, une capacité d'engagement. Alors, ces jeunes-là d'emblée, en commençant avec eux autres, on sait qu'il va y avoir des trous puis qu'on va courir un peu plus [...] comment on va tenter d'accrocher ce jeune-là de façon continue parce que sa motivation va toujours être à risque, qu'il soit intéressé ailleurs, sur autre chose ou par le plaisir ou pour peu importe. Fait que d'emblée, on sait que des jeunes, ça va être ça pendant trois ans. On va travailler juste leur capacité à s'engager et à persévérer dans quelque chose, dont le PQJ [...] » (I4)

Par ailleurs, quelques jeunes font preuve de résilience, c'est-à-dire d'une détermination personnelle malgré l'adversité.

« Moi j'ai une de mes filles qui va avoir 19 ans bientôt. Et cette fille-là ... [...] elle avait une détermination. On parlait de 6^e année du primaire [et] elle veut finir son secondaire 5. Tout le monde disait : " bin voyons, ça n'a pas de bon sens. " Mais présentement, elle est à l'éducation des adultes, elle est en secondaire 2-3. C'est pas facile, elle a 18 ans et demi. Et puis, elle a une détermination incroyable. Elle, elle veut changer la donne [et a dit à son intervenante PQJ] : " Tu vas m'aider à changer la donne". Elle a fait une prise de conscience. [...], mais ce réveil-là, il peut se faire à 16 ans, à 17 ans. » (13)

« [Il y a] des jeunes qui ont été moins affectés de par leurs troubles d'attachement, les traumatismes. [Ils] sont capables de passer à autre chose [...] ils ont vécu quelques succès dans leur parcours difficile qui font qu'ils sont capables de s'accrocher à ça et ne pas trop vivre avec leur passé accroché sur leurs épaules. » (15)

Enfin, le fait d'avoir un réseau social, à condition qu'il soit positif, favoriserait également l'investissement des jeunes.

À l'inverse, selon plusieurs intervenants, il serait plus ardu d'impliquer de « gros » consommateurs de drogue, parce qu'ils se retrouvent dans un mode de vie désorganisé et instable. De ce fait, ils sont plus difficiles à rejoindre, moins investis et peuvent être résistants à l'accompagnement de l'intervenant du PQJ.

Selon certains, il serait également difficile de travailler avec les jeunes qui présentent un trouble de la personnalité limite :

« On a quelques cas de filles TPL qui sont très, très, très instables. [Donc] c'est continuellement du virvoltage au niveau du projet de vie. [...] c'est sûr que ça devient difficile parce que... quand tu regardes avec elle : " est-ce que tu as besoin t'aide, pis, comment je peux t'aider? ". Là on s'enligne comme ça, puis deux jours après on change [...] » (12)

De même, il serait plus difficile d'impliquer les fugueurs et les jeunes qui ont un problème d'attachement et qui anticipent une autre coupure relationnelle à la fin du PQJ. Ils se mettent des « barricades » (16). Le niveau d'implication peut également varier selon les événements personnels qui surviennent dans la vie du jeune.

« [...] moi j'ai déjà eu un jeune qui, lui, voulait changer de sexe, qui était à l'hôpital en démarche avec ça. Ça prenait toute la place, donc tu n'as pas la place à autre chose. [...] tout problème excessif préoccupant pour le jeune est un empêchement. » (16)

Selon les intervenants, parfois, certains jeunes ne s'investiraient pas parce qu'ils associent le fait d'avoir un intervenant du PQJ au fait de ne pas retourner vivre dans sa famille : « [...] d'entendre " tu vas avoir un éducateur qui va t'aider vers l'autonomie, " ça lui disait " tu ne retourneras jamais chez ta mère. " » (18). Parmi les autres obstacles, des intervenants mentionnent qu'il arrive parfois qu'un sentiment de compétition de la part de certaines familles d'accueil envers les intervenants du PQJ s'installe. En effet, certains parents d'accueil considéreraient la présence du PQJ comme une menace pour leurs rôles auprès des jeunes en placement. Ils influenceraient donc l'investissement des jeunes dans le programme, car ils ont

déjà l'impression de répondre aux besoins de ce dernier. Il importe donc de bien clarifier les rôles des intervenants du PQJ auprès des familles d'accueil pour éviter ce problème.

Enfin, selon les répondants, la plupart des abandons du programme sont prévisibles. Ils peuvent être dus, entre autres, au fait qu'ils ne sont pas mobilisés, qu'ils soient réticents à s'investir auprès de l'intervenant PQJ sur le plan affectif, à des déménagements fréquents ou à des fugues répétées.

Thème 2 : Fonctionnement du programme

2.1. Charge de cas

La plupart des intervenants affirment que le fait d'avoir 10 jeunes est intéressant pour offrir l'intensité d'intervention nécessaire et être disponible pour les besoins urgents des jeunes. Toutefois, ils nuancent leurs propos compte tenu de l'intensité des services requis et des difficultés de la clientèle.

« Mais, 10 c'est gros déjà. C'est sûr que j'ai appris à jongler avec ça [...] Quand ils disent, faut le voir toutes les semaines... Calmez-vous. Venez le vivre vous allez comprendre. Puis, moi j'ai rarement une rencontre en bas de 2 heures avec mes jeunes. » (I1)

En ce sens, le fait que les jeunes composant une même cohorte ne soient pas tous rendus au même stade dans le programme fait varier l'intensité des suivis, et rend ce ratio parfois adéquat, mais aussi parfois chargé.

« On peut avoir des périodes où on n'est pas occupés. [Par exemple,] moi j'ai déjà eu huit jeunes à un moment donné, parce qu'il y en avait deux qui étaient en fugue, et j'en avais huit, ou [peut-être] même six, et c'était incroyable, comment j'étais occupée. Donc ça peut varier. C'est difficile à dire. Parce qu'on a des intensités incroyables par période. » (I3)

Néanmoins, pour la plupart des répondants, cette variabilité d'intensité permet aux intervenants d'effectuer les différentes tâches liées à leur rôle, incluant l'intervention adaptée, les tâches administratives et les rencontres d'équipe.

Bien que quelques intervenants proposent un ratio pouvant aller jusqu'à 12, certains souhaiteraient avoir un ratio de sept jeunes par intervenant. Plusieurs raisons appuient leur objection à augmenter le ratio. D'abord, l'instabilité résidentielle des jeunes (i.e. déménagements fréquents) ainsi que la distance à parcourir pour effectuer le suivi sont des éléments qui ajoutent considérablement à l'intensité de l'accompagnement. La relocalisation des jeunes requiert des efforts supplémentaires sur le plan du réseautage. De plus, certaines interventions ou activités nécessitent des déplacements. Ensuite, certaines différences culturelles, besoins particuliers ou problèmes de santé mentale chez les jeunes nécessitent une adaptation importante de la part de l'intervenant afin de bien accompagner son jeune. Enfin, certains jeunes nécessitent, de manière plus ponctuelle, une intensité accrue d'accompagnement en termes de temps et de nombre de rencontres. Toutefois, selon plusieurs intervenants, les statistiques compilées pour le PQJ ne reflètent pas adéquatement toute l'intensité de l'accompagnement.

2.2. Nombre de places

De façon générale, les intervenants sont d'avis qu'il faudrait augmenter le nombre de places disponibles au PQJ. Cependant, dans le même ordre d'idées des propos rapportés précédemment, en ce cas, cela nécessiterait que le nombre d'intervenants soit proportionnellement augmenté. Des répondants précisent même que, pour pallier le manque de places, il arrive parfois que des intervenants prennent un onzième ou un douzième jeune dans leur charge de cas, par exemple, lorsqu'un jeune de 18 ans acquiert de l'autonomie et demande un suivi moins intensif.

2.3. Structure

Tous les intervenants sont unanimes : la structure flexible du PQJ est essentielle. Sans cette flexibilité, plusieurs intervenants doutent que le PQJ puisse avoir les mêmes résultats. À titre d'exemple, un intervenant se prononce sur le fait que, dans sa région, les intervenants du PQJ ont perdu un peu de marge de manœuvre depuis l'implantation du programme : « *[c'est] nuisible pour l'organisation des suivis avec les jeunes : des autorisations sont nécessaires pour commencer des activités plus tôt ou faire un suivi le samedi* » (15). Par ailleurs, des intervenants mentionnent que cette flexibilité devrait s'étendre aux critères liés à la fréquence des rencontres de suivi à faire avec le jeune. D'une part, cela serait favorable à la mobilisation du jeune. Un intervenant illustre ce propos en donnant l'exemple d'une jeune fille qui trouvait leurs rencontres trop fréquentes considérant son train de vie. Afin de ne pas « *la perdre* » l'intervenant a pu ajuster sa stratégie d'accompagnement pourvu que la jeune continue à « *se mobiliser* » (14). D'autre part, cela permettrait de s'adapter aux besoins d'accompagnement du jeune qui évolue au cours des trois ans. Effectivement, un intervenant rapporte que vers la fin du programme, il n'est pas nécessaire que l'accompagnement soit aussi intensif, particulièrement du fait que les jeunes devraient en être à un point où ils sont de plus en plus autonomes.

Parmi les avantages reliés à la structure flexible du programme, les intervenants mentionnent que celle-ci permet d'individualiser et d'ajuster l'intensité de l'intervention à la réalité des jeunes. En effet, les intervenants présentent des disponibilités accrues et peuvent ainsi davantage répondre aux besoins et aux disponibilités des jeunes :

« Ça nous permet vraiment une modulation de l'accompagnement de chacun de nos jeunes pour faire en sorte d'être le plus présent possible. C'est de toujours s'adapter à l'horaire du jeune, à sa disponibilité puis, d'essayer de faire matcher ça [...] cette flexibilité-là fait en sorte que notre accompagnement auprès du jeune peut être vraiment stable puis faire ne sorte que sa situation change. » (18)

L'individualisation de l'intervention au PQJ permettrait aussi aux jeunes de vivre ses expériences personnelles et de faire des apprentissages par essais et erreurs, ce qui s'apparente à ce qui est vécu dans un milieu naturel.

« Quand tu es entre 16 et 18 ans, dans toutes familles, tout jeune expérimente puis veut de la liberté, puis veut plus de liberté souvent que ce qu'il est capable de gérer. Mais il est en expérimentation... » (14)

« Les jeunes ont besoin de liberté et d'expérimenter [et avec PQJ] cette liberté-là, est plus grande que celle des autres jeunes de CJ. » (12)

Donc, cette flexibilité permettrait d'innover dans la façon d'intervenir et « *de faire autrement que ce qui a été initialement pensé dans le PQJ* » (I1). Elle offre du temps aux intervenants PQJ et facilite la création de liens significatifs entre le jeune et l'intervenant :

« Une grosse différence entre la [réadaptation] puis le PQJ est la suivante : nous on a le temps de prendre le temps. [...] les jeunes ont moins de pression quand ils vont être avec nous autres. Je me rappelle des jeunes qui disaient : " parce que j'ai mon éducateur de PQJ, je suis moins anxieux de l'arrivée de mes 18 ans parce que je sais que la personne va être là "» (I6)

Néanmoins, certains rapportent des effets pervers associés à cette flexibilité. En effet, cela peut être envahissant pour l'intervenant s'il a du mal à faire la coupure après le travail. Cela obligerait l'intervenant à mettre des limites plus claires, notamment en ne répondant pas immédiatement aux « textos » des jeunes. Pour le jeune, le fait de se référer très rapidement à son intervenant du PQJ et de pouvoir compter sur sa disponibilité accrue pourrait nuire à la tolérance des délais d'obtention d'un service, au développement de sa capacité de « réseautage » ainsi qu'à son autonomie.

Enfin, les intervenants soulignent qu'ils apprécient la flexibilité qu'ils ont dans l'utilisation des outils, notamment la possibilité d'ajuster la fréquence d'utilisation de ceux-ci. Afin d'être encore plus flexibles, des intervenants trouveraient pertinent d'élargir leurs moyens de communication avec les jeunes, que ce soit par l'utilisation de téléphones cellulaires ou de *Facebook*. À ce propos, ils considèrent l'utilisation des « textos » très utiles pour rejoindre les jeunes et planifier les rencontres. Ce mode de communication permettrait de gagner du temps et d'éviter certains déplacements.

2.4. Durée

Pour certains intervenants, la durée de trois ans du PQJ est suffisante et il ne serait pas nécessairement bénéfique de prolonger le suivi si les jeunes ont effectué les apprentissages prescrits au cours du programme. Ils sont prêts à passer le relais aux intervenants du secteur adulte lorsque les jeunes atteignent 19 ans. Toutefois, plusieurs mentionnent que la durée idéale devrait être variable en fonction des besoins du jeune, de son âge et de son degré de maturité. Ils mentionnent que le PQJ devrait permettre plus de souplesse concernant l'âge afin de respecter davantage le rythme du jeune. Ces ajustements permettraient de débiter plus tôt avec certains jeunes, de faire une transition en douceur lorsque le jeune arrive à la fin du PQJ ou encore la possibilité de mettre fin au suivi lorsque le jeune a atteint les objectifs.

D'ailleurs, certains considèrent que débiter le PQJ à 16 ans laisse peu de temps pour pouvoir « *propulser le jeune et atteindre les objectifs de qualification* ». D'autres intervenants sont d'avis que le PQJ devrait durer plus longtemps pour être cohérent avec ce qui se passe « *normalement* » pour la réalité des jeunes de la société actuelle :

« Il y a quelque chose qui est complètement aberrant. C'est que, la société en général, l'âge de la jeunesse s'est allongé. Donc, les jeunes qui ont des familles supportantes [...] eux ça c'est allongé. Les programmes ailleurs aussi, ça c'est allongé. Donc, exemple, c'est jusqu'à 25 ans et même 30 ans dans certains programmes que l'on considère que c'est des jeunes. Et nos jeunes qui sont en grande difficulté, qui ont des grands besoins, eux, en un temps record, eux il faut qu'ils soient des super héros. » (I6)

Pour certains jeunes, il pourrait donc être approprié de prolonger le suivi selon leur « degré fonctionnel ». Dans les faits, de nombreux intervenants admettent maintenir des contacts avec le jeune au-delà de 19 ans, tout en insistant pour référer les jeunes aux services adultes. Ils demeurent engagés auprès du jeune après 19 ans, mais de façon plus ponctuelle. Ainsi, les intervenants sont d'avis qu'il serait irréaliste de réduire la durée du PQJ :

« C'est très difficile de le faire en bas du 3 ans. Moi, j'en ai eu des jeunes à 17 ans [...] parce que quand je suis arrivée [dans] une affectation temporaire (je n'avais pas un poste) donc, j'avais 2 ans [pour cheminer avec ces jeunes]. Il faut pédaler en titi parce que là, de 17 à 18, réussir à faire plein d'affaires et créer le lien pour qu'à 18, il continue avec toi, c'est... dans bien des cas, j'ai eu de la misère. »

2.5. Outils, activités et moyens

Bien que l'accompagnement personnalisé soit central, les intervenants apprécient les outils qui sont mis à leur disposition : « Les outils cliniques sont importants. Puis, c'est un temps aussi pour nous autres de nous arrêter, de réfléchir, puis d'identifier [...] les bons objectifs aux bons moments » (14). Les intervenants font généralement référence aux mêmes outils : Le PCA, la Tarte Réseau, le plan d'action, le carnet de voyage et le cartable du jeune, entre autres. Certains parlent aussi d'outils maison qu'ils ont développés pour répondre à des besoins plus spécifiques. En général, ils considèrent être « bien équipés » pour accomplir leur travail. Ils disent que les outils sont bons, mais que certains doivent être adaptés en fonction des capacités des jeunes, tel que le plan d'action. Bien qu'il s'agisse d'un outil utile qui permet au jeune de prendre conscience de ses apprentissages et qui aide pour l'accompagnement, les intervenants avouent l'utiliser à leur façon. Par exemple, certains le font verbalement. Selon eux, la plupart des outils peuvent se compléter de manière informelle afin de susciter l'intérêt du jeune. De plus, il importe d'utiliser les outils de manière concrète pour apprécier le cheminement du jeune et planifier ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs. Un intervenant ajoute que « faire l'outil pour faire l'outil, ça ne donne absolument rien » (14). Par ailleurs, certains outils sont jugés plus utiles pour l'intervenant (ex. PCA) et d'autres, pour le jeune (ex. tarte réseau). À leur avis, la plupart des outils gagneraient à être actualisés et informatisés de sorte à mieux répondre aux intérêts et besoins des adolescents.

De façon plus spécifique, les opinions des intervenants sont divisées au sujet du PCA. Certains sont plus mitigés par rapport à l'utilisation du PCA, notamment à cause de difficultés techniques liées à son accès par Internet, le temps requis pour le remplir et son utilisation par le jeune après sa participation au PQJ. D'autres le considèrent comme un outil pertinent, important et complémentaire à tout ce qui est fait au PQJ. Selon eux, cet outil devrait être utilisé systématiquement par tous. Cependant, la fréquence de passation est remise en question par certains intervenants. Pour eux, la fréquence d'administration du PCA « devrait relever du cas par cas selon les jeunes, leurs apprentissages, d'autant plus que c'est long à compléter » (16). À l'inverse, d'autres outils sont moins appréciés des intervenants. C'est le cas de l'outil *Le parcours du participant* (le bilan annuel) qui est jugé superflu. Selon les répondants, les rencontres d'échange avec le jeune suffiraient à recueillir les mêmes informations concernant son évolution : « Quand on est dû pour faire un autre plan d'action, on fait le bilan du plan d'action qu'on vient de réaliser. Fait quand on arrive avec [Le parcours du participant], c'est totalement redondant » (17). Il en est de même pour l'outil *la Trajectoire de qualification*. Certains intervenants le trouvent inadapté : « Oui c'est un outil à notre disposition, mais moi j'ai des jeunes qui ont zéro expérience de travail. Ce n'est pas que je ne veux pas le remplir, mais je vais

mettre quoi là-dedans » (17). De plus, quelques intervenants proposent que les outils qui sont moins utilisés (ex. la grille de sévérité et la grille de disposition personnelle) soient complétés au choix, en fonction des besoins des jeunes. Enfin, pour des jeunes très institutionnalisés, « les intervenants ont besoin de vendre l'outil aux jeunes qui voient ça comme un test de plus » (17). Il faut que les jeunes voient la valeur ajoutée du test pour qu'ils y adhèrent.

Concernant les activités proposées par le PQJ, telles que les activités de cuisine, il semble que les jeunes doivent avoir une certaine maturité pour les réaliser. L'âge, et surtout l'approche de la sortie du centre jeunesse, auraient un impact majeur sur la mobilisation du jeune. Les intervenants indiquent qu'il y a peu de ressources externes qui permettent aux jeunes d'expérimenter la vie autonome avant 18 ans. Par exemple, beaucoup de programmes d'insertion au travail ne débutent qu'à 18 ans. Les ressources pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale sont également limitées. Quelques intervenants proposent que certaines mesures soient prises au niveau gouvernemental pour favoriser l'expérimentation avant la sortie du centre jeunesse, car les jeunes ont besoin de « concret » pour faire les intégrations :

« Modifier le système d'éducation pour tenir compte de la réalité de ces jeunes [...] Par exemple des jeunes pourraient apprendre à travailler en accompagnant un professionnel [...] il y a des gens qui ne pourront jamais avoir les études nécessaires, un DEP, mais qui seraient de très bons travailleurs [...] et ils ne seraient pas sur l'aide sociale. Donc, il y a des choses à revoir pour des jeunes qui ne peuvent pas atteindre les exigences académiques. » (16)

En plus, le fait que les jeunes soient institutionnalisés, parfois sur de longues périodes, offre peu d'opportunités aux jeunes d'expérimenter la vie autonome avant 18 ans. Une intervenante note que même un passage du CJ à un appartement supervisé peut être abrupt pour les jeunes au PQJ :

« Parce que l'autre problème à quoi on fait face dans le manque d'outils c'est le fait de les institutionnaliser aussi longtemps avec des critères pour passer à l'étape suivante qu'ils ne peuvent pas atteindre nécessairement. Beaucoup de nos jeunes ne se rendront pas en appartement supervisé. Un appartement supervisé, entre guillemets, il faut presque être autonome. [...] » (16)

Parmi les moyens mis en place, les intervenants trouvent avantageux d'obtenir un budget mensuel de 20 \$ pour les jeunes. Ils apprécient la latitude qu'ils ont pour utiliser cet argent :

« [Ce budget est utilisé] selon les besoins du jeune : soit pour lui faire faire des apprentissages ou généraliser les acquis de l'interne à l'externe. Ça me permet d'amener un jeune manger au restaurant puis, de lui dire : " va commander, vérifie le change. " Ça me permet de donner une épicerie à un jeune quand il part en appartement [...] » (16).

Sur le plan de l'accompagnement, les intervenants perçoivent leur rôle comme étant un « accompagnement inconditionnel ». Ils « [donnent] espoir aux jeunes en adhérant à leur projet. En l'accompagnant et en le soutenant, le jeune va faire des prises de conscience et c'est de cette façon que se construit son autonomie » (18). Plusieurs intervenants utilisent également le *modeling* pour favoriser certains apprentissages. Un intervenant soulève qu'un enfant normal effectue beaucoup d'apprentissages en voyant ses parents effectuer différentes tâches de la vie quotidienne. Certains jeunes n'ont pas eu ces opportunités :

« [...] Il y a comme une espèce d'intégration qui se fait, progressive à savoir comment ça fonctionne le monde. Comment je m'adresse aux gens. [...] Il y a plein de choses qui se font progressivement dans une vie de petit cul jusqu'à ce qu'il arrive un petit peu plus vieux. [...] On va au restaurant avec les jeunes [du PQJ], ils n'ont pas appris à commander. Ils parlent à moi : je veux deux hamburgers et une frite. Ils le disent à moi. [...] ils ont du rattrapage à savoir comment ça fonctionne le monde. »

Finalement, certains intervenants parlent de « faire alliance » avec le parent, travailler en complémentarité, afin d'optimiser les résultats du programme :

« Moi, quand je rentre, c'est beaucoup : regardez-moi j'accompagne votre jeune, vous êtes là pour lui donner probablement plus d'affectif que moi je suis capable de lui donner, mais il y a pleins d'autres sphères [que] je vais m'en occuper que ça soit du budget, des impôts. Il y a des affaires que vous aimez moins, je vais regarder ça avec votre jeune [...] » (18)

2.6. Approche-milieu

Les intervenants sont unanimes : l'approche-milieu est un incontournable pour le PQJ. Elle « permet de changer les mentalités et les façons de faire avec les partenaires et change la façon d'intervenir auprès du jeune et de travailler en collaboration » (18). Parmi les avantages, les intervenants mentionnent que l'approche-milieu facilite la continuité de services : « L'approche milieu est essentielle. C'est important d'être connu pour qu'il y ait un pont qui se fasse entre les services que le jeune reçoit puis les services adultes qu'il va recevoir » (14). L'établissement d'un partenariat avec les ressources externes aiderait aussi les intervenants dans leur travail auprès du jeune :

« C'est un bienfait puis, c'est un bénéfice pour nos jeunes de façon extraordinaire parce qu'on travaille beaucoup à essayer de les sensibiliser à l'importance d'être capable d'aller chercher des réponses en fonction de ce qu'ils ont besoin [...]. Fait que de travailler en partenariat, c'est premièrement de m'aider, parce que ça m'aide à connaître toutes les ressources. Fait que je connais mes ressources, je vais être capable de référer beaucoup mieux. Je vais être capable d'en parler aux jeunes en sachant de quoi je parle. » (12)

Toutefois, certains intervenants soulignent qu'il est souvent « plus facile de travailler avec les partenaires externes que les partenaires à l'interne » (12) :

« Moi j'ai l'impression [que les intervenants de l'interne] ne comprennent pas [...] j'ai l'impression qu'ils oublient. À un moment donné, ils sont très centrés sur leur mandat réadaptation, troubles de comportement et je ne suis pas convaincue qu'ils comprennent encore très bien c'est quoi le développement de l'autonomie. C'est comme s'ils ont l'impression que le développement de l'autonomie c'est quelque chose qui ne leur appartient pas. C'est quelque chose qui demande bien trop de temps. Ils n'ont pas de temps à consacrer à ça [...] j'ai même fait des ateliers pour essayer de [...] leur expliquer que le développement de l'autonomie c'est étape par étape. Ça se fait dans le quotidien [...] » (12)

Ainsi, ils constatent parfois un « manque d'arrimage et de communication » entre les pratiques des intervenants PQJ et celles des autres intervenants des CJ. Afin de pallier cette

limite, ils insistent sur l'importance d'échanger sur leurs rôles respectifs et leur cible commune, c'est-à-dire « *permettre que le jeune soit capable de fonctionner à 18 ans* » (I3). De plus, plusieurs intervenants se voient comme le « porteur de rêves » des jeunes auprès des autres intervenants du centre jeunesse. Le mandat du PQJ va parfois à l'encontre de celui de la réadaptation, ce qui peut créer des frictions entre les deux mentalités. Un intervenant précise que :

« [...] souvent, [le jeune] se fait dire : " non, tu n'auras pas la possibilité [...]" Et je trouve que notre plus gros mandat, souvent, c'est de défendre le projet du jeune et de le vendre aux autres. C'est la job la plus dure qu'on fait, je te dirais, avec l'interne, de dire : " ce jeune-là, il a les capacités, il faut lui donner la chance, faut croire en ses projets. » (I3)

Dans l'établissement de partenariats externes, les intervenants rencontrent plusieurs défis. D'abord, il y a des organismes avec lesquels il est plus ardu de maintenir un partenariat. Un intervenant donne l'exemple des ententes prises avec le Centre local d'emploi (CLE) afin que les jeunes puissent faire une première demande d'aide de dernier recours un mois avant d'avoir 18 ans. Dans cette situation, les différents employés du CLE ne sont pas toujours au courant de l'entente, ce qui complexifie les démarches. Ensuite, les jeunes peuvent avoir des problématiques particulières, telles que des troubles d'apprentissage ou des difficultés relationnelles, qui rendent plus difficile leur intégration à certains programmes, du fait que ceux-ci ne sont pas nécessairement adaptés à ce genre de clientèle. De plus, la perception qu'ont certains partenaires des centres jeunesse et des jeunes qu'ils desservent peut être un obstacle à la collaboration. Finalement, le roulement du personnel des ressources externes ne permet pas de consolider les partenariats et peut même nuire à la continuité des services.

2.7. Aspect le plus essentiel de la structure

Concernant la structure et le fonctionnement du PQJ, plusieurs éléments semblent être primordiaux pour les intervenants. Ils nomment, entre autres, l'importance de la stabilité de l'accompagnement sur trois ans. Ceci permet d'assurer une continuité des services et, tel que mentionné précédemment, facilite la création du lien avec le jeune. Selon eux, la neutralité de l'intervenant et le fait de travailler selon une approche d'*empowerment* seraient également favorables pour les démarches des jeunes :

« Ce qui est gagnant aussi c'est qu'on n'ait pas un rapport d'autorité sur ces jeunes-là. Le fait aussi qu'ils ne se sentent pas jugés puis : " on t'accompagne dans tes choix peu importe tes choix, on est là, on t'accompagne, on va essayer de te faire voir le bon et le mauvais côté " mais on ne dira pas : " tu es obligé de finir l'école..." » (I7)

Un autre aspect essentiel du PQJ concerne l'adaptation de l'intervenant au jeune, à ses besoins et à ses caractéristiques personnelles. Un intervenant insiste en disant que « *si je force le jeune à s'adapter, là je vais être dans ses mécanismes de défense, de résistance. On ne créera pas de lien. Mais je vais partir de ce qu'il va me dire et je pense que la magie de PQJ part de là* » (I3).

Finalement, certains intervenants soulignent l'importance de conserver une uniformité, une cohérence et une rigueur dans le programme d'une région à l'autre. Ils nomment le besoin d'avoir des comités pour permettre de partager leur expertise.

2.8. Services offerts aux jeunes en placement à majorité en centre jeunesse

Tous les intervenants s'entendent pour dire que les services du PQJ devraient être offerts à tous les jeunes placés à majorité en centre jeunesse. Ils font référence particulièrement aux jeunes qui sont institutionnalisés depuis longtemps. Certains proposent d'entamer les démarches vers l'autonomie plus tôt dans les services, en fonction de leur niveau développemental. Un intervenant indique que « *l'autonomie commence dès que l'enfant est petit, et placé en CR ou en famille d'accueil. Assurer une continuité dans l'apprentissage selon le « développement normal » de l'enfant* » (16).

Parallèlement, l'individualisation de l'intervention en fonction des besoins du jeune doit être maintenue. Certains intervenants proposent certaines pratiques complémentaires qui seraient bénéfiques pour les jeunes en placement, notamment la possibilité d'offrir des stages rémunérés et le fait d'avoir un médecin du centre jeunesse qui pourrait agir à titre de pivot pour les services médicaux externes. Certains parlent aussi de changer la gestion des risques de fugues, surtout à l'approche de la sortie du centre jeunesse. Ils miseraient plutôt sur les apprentissages effectués durant les fugues pour assurer leur sécurité.

Finalement, quelques intervenants souhaiteraient que les services offerts aux jeunes soient moins stigmatisants : « *Les adapter à la vie sociale au lieu de toujours appeler ça de la réadaptation* » (16).

Thème 3 : Critères d'évaluation

3.1. Préparation à la vie autonome

3.1.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

Concernant l'autonomie fonctionnelle, les intervenants mentionnent que tous les jeunes progressent et apprennent quelque chose : « *On voit des différences depuis le début du projet, mais ce sont des petits changements. Mais ils sont plus autonomes que s'ils n'avaient pas été accompagnés* » (16). Cependant, ces apprentissages se font à des niveaux différents et à une vitesse variable, selon le cheminement du jeune dans le programme. Toutefois, plusieurs intervenants considèrent que l'objectif n'est que partiellement atteint, car malgré les apprentissages, les jeunes ont souvent de la difficulté à transposer ou généraliser leurs acquis : « *la majeure partie de nos jeunes savent comment faire, c'est de le faire* » (15). Quand vient le temps de quantifier l'atteinte de l'objectif, les propos des intervenants diffèrent. Ils trouvent difficile d'évaluer la proportion de jeunes qui atteignent l'objectif de préparation à la vie autonome et s'interrogent sur la définition de l'autonomie. Pour des intervenants, un jeune pourrait être autonome dans un contexte jugé dysfonctionnel : « *Moi j'en ai un dans l'itinérance, mais qui s'organise bien aussi* » (13). Ainsi, des intervenants disent que l'atteinte de cet objectif est « *assez élevée* ». Certains arrivent à dire que 90 % des jeunes atteignent cette cible alors que d'autres disent que c'est plutôt les deux tiers.

3.1.2. Obstacles et facteurs facilitants

Parmi les obstacles à l'atteinte de l'objectif d'autonomie fonctionnelle, les intervenants rapportent majoritairement le manque d'expérience dans l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne : « *Concernant la gestion financière, le fait que les jeunes n'aient jamais eu d'argent à gérer est extrêmement difficile.* » (I8); « *[Les jeunes n'ont pas] expérimenté suffisamment avant d'atterrir dans leur logement. Ou que l'expérimentation ne soit pas du tout adaptée.* » (I2)

Certains intervenants déplorent également l'accès trop facile à l'aide sociale, car cela « *maintiendrait des jeunes dans une passivité, dans une oisiveté* » (I2). De plus, il semble y avoir un aspect culturel et familial à suivre ce chemin. D'ailleurs, certaines valeurs familiales peuvent également jouer un rôle dans l'atteinte de l'objectif. Par exemple, les parents peuvent dévaloriser les programmes d'apprentissages alternatifs, tels que la *Formation préparation au travail*, offerte aux jeunes du PQJ. Concernant cet aspect, les intervenants dénoncent les coupures dans les programmes d'insertion à l'emploi.

Par ailleurs, de par la nature du PQJ, la clientèle desservie est la plus vulnérable du réseau des centres jeunesse. Par conséquent, ces jeunes peuvent avoir diverses problématiques qui sont susceptibles d'influencer leur motivation et leur engagement dans le programme. Une mauvaise gestion de la médication peut également être nuisible : « *L'arrêt de la médication à 18 ans, qui peut aussi être dangereux dans certains cas, les rend dysfonctionnels* » (I5). Enfin, certains jeunes lourdement institutionnalisés développent un besoin important de prise en charge, ce qui peut nuire à l'atteinte de l'objectif d'autonomie. Un intervenant donne un exemple : « *[les jeunes ont] tellement un besoin d'être pris en charge qu'ils vont s'organiser pour aller en prison [...]* » (I3).

Sur le plan des facteurs facilitants, plusieurs intervenants insistent sur l'importance de développer des mesures gouvernementales afin de favoriser l'expérimentation. Ils donnent comme exemple : « *[la participation] au programme Alternative jeunesse de l'aide sociale pour avoir le temps de trouver un emploi ou d'aller aux études* » (I1). D'autres intervenants ajoutent que le fait de valoriser les jeunes dans leurs démarches et de leur offrir un support inconditionnel, tel que mentionné précédemment, est un facteur facilitant important pour eux.

3.1.3. Réalisme de l'objectif

Pour les intervenants, l'acquisition de l'autonomie fonctionnelle est facilement atteignable « *à partir du moment où l'on met le critère d'évaluation en fonction des besoins de ces jeunes-là* » (I8). De plus, les intervenants soulignent que l'autonomie continue à se développer passé la fin du PQJ. Il ne s'agit donc pas de viser l'autosuffisance totale, mais bien d'assurer une continuité des services :

« *Si j'ai réussi avec ces jeunes-là à 19 ans qu'ils adhèrent aux services adultes dont ils ont besoin, ce n'est pas une autonomie fonctionnelle à proprement parler, mais c'est un gage de continuité développementale. Ça, c'est important. Donc, ça ne s'évalue pas bien dans les [statistiques], mais maudit que c'est rentable.* » (I8)

Par ailleurs, le fait de n'avoir qu'un seul temps de mesure à la fin du programme limiterait les conclusions qu'on peut en tirer :

« *[...] le délai n'est pas assez long d'évaluation du jeune. [...] on demande : " est-ce que le jeune a atteint l'autonomie fonctionnelle à 19 ans? " C'est difficile à répondre. Moi, je pense que notre travail fait en sorte qu'on l'amène sur la voie de*

l'autonomie, mais si on évaluait ça [...] mettons à 25 ans puis, à 30 ans, là on pourrait peut-être dire que oui les acquis que le jeune a fait à PQJ à cette époque-là, regarde là ça commence à payer. » (18)

Ainsi, il serait pertinent d'évaluer les acquis des jeunes plus tard, car avec la maturité, ils « *feraient des choix différents* » (16). Certains intervenants qui ont des contacts ponctuels avec les jeunes après la fin du PQJ mentionnent d'ailleurs qu'ils observent souvent que ceux-ci ont effectué beaucoup d'apprentissages :

« Des fois, on se rend compte, câline lui j'aurais voulu qu'il aille plus loin. On a l'impression que ça n'a pas... Ils nous rappellent à 19 ans ¾ ... [et on se dit] Hein! Il a tout fait ça ? Comment ça qu'il a réussi ? Ah ben coudonc, il avait plus appris qu'on pensait. [...] » (17)

3.1.4. Indicateurs

D'emblée, les intervenants nomment plusieurs indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'autonomie fonctionnelle. Concrètement, les propos de tous les intervenants se rapportent à ceci : « *s'il vit en appartement, n'est pas dans la rue, paye et entretient son logement mange, s'habille, etc. Tout ça, en lien avec le minimum que le jeune doit être capable de faire.* » De plus, pour évaluer le cheminement des jeunes, plusieurs intervenants indiquent qu'il importe de tenir compte « d'où ils partent » et de leurs besoins individuels. En ce sens, les indicateurs ne seront pas nécessairement les mêmes pour tous. Certains intervenants suggèrent d'utiliser des mesures qui comparent le jeune par rapport à lui-même. Ils parlent aussi de considérer « *les perception du jeune* » (13) au sujet de son autonomie. Parallèlement, quelques intervenants proposent de considérer la capacité du jeune à se projeter dans l'avenir afin d'évaluer son degré d'autonomie. Si le jeune a « *une capacité [...] d'essayer de prévoir et de prévenir les événements* » (16) et qu'il a une vision réaliste de la vie, il est sur la bonne voie :

« [...] quand le jeune, je sens qu'il est dans la réalité, autant au niveau de ses désirs que de ses peurs, je pense que c'est un indice positif. Mais c'est dur à mesurer, mais on le sent. C'est-à-dire que, il sait qu'il peut se tromper, il a des désirs. Un jeune qui n'a pas de désirs du tout, du tout, ça m'inquiète. Et un jeune qui est juste dans ses peurs aussi. Mais quelqu'un qui est dans la réalité, j'aime ça. " Regarde, je vais essayer ça, qu'est-ce que tu en penses? " Qui a des fois un plan B. [...] ça, c'est un indice [...] il voit pas juste l'arbre, il voit la forêt [c'est] un signe de maturité. » (13)

Finalement, les intervenants sont d'avis que l'utilisation concrète des acquis est un bon indicateur que le jeune a développé une autonomie fonctionnelle :

« À partir du moment où le jeune est capable de transférer ses apprentissages, c'est qu'il a intégré et qu'il est capable de le faire par lui-même. Et c'est ça que l'on veut, que le jeune soit capable de prendre quelque chose et de le faire par lui-même et de l'utiliser au bon moment et de façon opportune. » (12)

3.2. Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

3.2.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

Selon les propos des intervenants, il est difficile de quantifier la proportion des jeunes qui atteignent l'objectif. Ils voient une nuance entre le fait d'avoir un emploi ou d'être à l'école à la fin du PQJ et « *être en voie de...* ». Par conséquent, leurs réponses sont variables. Généralement, les intervenants indiquent qu'entre la moitié et la totalité de leurs jeunes atteignent l'objectif. La proportion estimée dépend de la définition qu'ont les intervenants de l'objectif. Certains indiquent que le 75 % visé n'est pas atteint lorsqu'on parle d'obtenir une qualification ou d'être placé en emploi. Un d'eux précise même que « *c'est plutôt un sur 10 ou le tiers des jeunes qui seraient en emploi ou en programme après le PQJ* » (15). D'autres ajoutent que la majorité des jeunes sont dans un processus de qualification, ce qui inclut le bénévolat.

3.2.2. Obstacles et facteurs facilitants

Les intervenants identifient deux catégories d'obstacles : ceux en lien avec les jeunes ainsi que les obstacles d'ordre organisationnels. D'une part, les jeunes ont des difficultés personnelles qui rendent difficile l'atteinte de l'objectif. On parle notamment de leurs problèmes de santé mentale et de toxicomanie, entre autres. D'autre part, les mesures et programmes des partenaires externes ne sont pas toujours adaptés aux besoins des jeunes. Par exemple, la majorité des jeunes n'ont pas les moyens financiers de poursuivre un parcours scolaire, donc ils repoussent la possibilité d'avoir une formation pour répondre à leur besoin financier qui est plus immédiat.

« Moi j'ai de mes jeunes qui attendaient juste ça que ça fasse leur un an qu'ils soient sur l'aide sociale, avec espoir de retourner à l'école en étant payé. Parce que là, s'ils retournaient à l'école, ils n'avaient plus de revenus. L'aide sociale était coupée. Fait qu'ils n'avaient pas les moyens de retourner à l'école. » (17)

De plus, certains jeunes pourraient apprendre à connaître leurs intérêts et acquérir de l'expérience de travail, par exemple, apprendre à être ponctuels en faisant du bénévolat. Cependant, plusieurs organismes exigent un minimum de 18 ans pour s'impliquer dans leur organisation. De même, l'absence de mesures palliatives pour les jeunes qui ne s'inscrivent pas dans une trajectoire « normale » de scolarisation est un obstacle rapporté par les intervenants.

De plus, certaines coupures dans les mesures d'insertion socioprofessionnelle ont également limité les possibilités d'apprentissages pour ces jeunes. Par exemple, un intervenant fait référence à un temps où les jeunes pouvaient effectuer des stages à l'interne en réadaptation, ce qui n'est plus le cas :

« Il y a quelque chose au niveau des écoles, au niveau de comment on va former ces gens-là qui ne sont peut-être pas capables d'aller se chercher des secondaires 4 et 5. Comment on va arriver à trouver des jobs qu'ils vont être capables de faire... il y a quelque chose là. On est tous coupé même en centre de " réadap " avant il y avait des ateliers, il y avait des choses. Des fois, ils travaillaient avec l'homme de maintenance. Là, tu n'as plus rien, tu n'as plus le droit à rien puis faudrait que tu sois capable d'aller travailler. Ça ne marche pas. L'employeur, faut toujours bien que tu sois à l'heure. Faut que tu aies compris des bases. » (16)

Parallèlement, dû à leur état de santé, certains jeunes obtiennent très tôt des contraintes sévères à l'emploi dans le programme d'aide sociale. Le cas échéant, ces jeunes sont plus difficiles à mobiliser en vue d'ateliers ou de mesures d'insertion professionnelle, ce qui rend leur qualification subséquente plutôt difficile.

Le facteur facilitateur le plus important en vue de la réalisation de l'objectif de qualification est de donner aux jeunes l'opportunité d'expérimenter. Certains intervenants font référence aux mesures gouvernementales disponibles :

« Ce qui est bien aidant au niveau du gouvernement, il y a un programme, je ne me souviens plus du nom, ils peuvent aller faire du bénévolat et recevoir 130 \$ de plus par mois. Ça... juste d'avoir une petite routine, de se lever le matin, de dire c'est valorisant à travers un emploi même si au bout de la ligne je pense que ça fait trois piastres de l'heure. Mais, au moins, ce 130 \$ de plus là, ils en ont besoin puis, ils aident à la société, ils apportent quelque chose. Juste ça, ça peut amener à... virer la roue de bord de dire ils ne sont pas chez eux au moins à rien faire. Ils font quelque chose. Fait que ça, c'est un programme aidant. » (17)

Par ailleurs, si l'intervenant a établi des collaborations intéressantes avec des partenaires externes, ils seront en mesure d'orienter leurs jeunes vers les ressources qui pourront « tenir compte des difficultés du jeune pour les réseauter aux entreprises adaptées [aux] entreprises de réinsertion » (18). Il est d'ailleurs précisé qu'intégrer les jeunes du PQJ en emploi représente un défi important et repose beaucoup sur l'attitude de l'employeur, comme l'explique cet intervenant :

« [Message aux employeurs] Donnez-lui pas une job puis vous pensez qu'il est autonome puis qu'il peut tout faire. Mettez-le avec quelqu'un qui va lui vendre la passion un peu. Parce que c'est l'estime de soi qu'il faut travailler. Puis, quand on a ces employeurs-là, écoutes, ça fait des miracles parce que l'on travaille plusieurs choses en même temps. » (16)

3.2.3. Réalisme de l'objectif

Certains intervenants précisent que l'atteinte du 75 % est difficile compte tenu des difficultés que présentent les jeunes :

« On nous demande de prendre les plus vulnérables. Donc, c'est très difficile de les qualifier dans le temps que l'on a. » (16)

De plus, pour les intervenants, l'objectif serait irréaliste compte tenu des caractéristiques de la clientèle du PQJ qui est souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale. Aux dires des intervenants, il y a des jeunes qui ont des contraintes sévères et qui ne pourront vraisemblablement jamais travailler :

« Puis, un jeune qui, à 18 ans, a des troubles de santé mentale, qui n'est pas stable, ne prend pas sa médication, consomme par-dessus ça... Là, on voudrait qu'il se qualifie puis qu'il se trouve une job. Faut être réaliste là, c'est l'aide sociale [...] C'est parce que sur notre 100 % on en a 75 % qui ont des contraintes sévères à l'emploi puis qui ont des difficultés... on ne peut pas l'atteindre ce 75 % là. » (17)

Certains questionnent également la cible du 75 % compte tenu de l'alourdissement de la clientèle.

« Quand on a commencé en 2007, j'étais passablement d'accord avec les statistiques qu'ils donnaient : 70-75 % parce qu'on avait une clientèle qui, quand on les accueillait, ça prenait des capacités minimums d'autonomie. Des [problèmes de] santé mentale trop aigus ou la déficience on n'y touchait pas. [...] Maintenant, vu qu'on a cette nouvelle clientèle-là, les " stats ", moi je pense qu'on peut " dropper " à 50 %. » (18)

Certains affirment clairement qu'avec cet alourdissement, il serait plus réaliste, compte tenu des limites et des problématiques des jeunes, de les mobiliser dans de courtes expériences.

« Alors, moi c'est vraiment le mobiliser avec de courtes expériences... des courts laps de temps, mais faut vraiment que le temps soit très circonscrit pour être en mesure de dire : " est-ce qu'il a commencé puis, est-ce qu'il a terminé? " en modulant avec [...] des petites heures. Sinon, on va toujours les mettre en échec. » (18)

Finalement, comme pour l'objectif d'autonomie fonctionnelle, plusieurs intervenants indiquent que l'unique temps de mesure ne rend pas justice à l'atteinte de l'objectif de qualification. Souvent, les retombées du programme sont visibles plus tard :

« C'est variable [...] je me souviens d'un jeune que j'ai laissé à 18 ans, il était sur l'aide sociale. À 19 ans il était encore sur l'aide sociale; 19 ans et demi, il est venu me voir, il venait de se trouver un emploi. Souvent. Ça arrive plus tard. Les jeunes quand ils sortent mettons des CJ, qu'ils n'ont pas eu d'expériences de travail, là, on leur dit : " ça te prend un toit. Donc, ça va te prendre de l'aide sociale. Tu n'as pas le choix et pendant un an." Il a fait des recherches d'emplois, aucun appel. Aide sociale. Donc, là, il est habitué de recevoir un chèque du gouvernement tous les mois, même s'il veut s'en sortir, ce n'est pas facile, ça prend un certain temps. » (17)

3.2.4. Indicateurs

Afin d'évaluer l'atteinte de l'objectif, certains intervenants nomment des critères, tels que considérer si le jeune travaille ou va à l'école, ou est en recherche active ainsi que la raison pour laquelle il n'a pas d'emploi. D'autres proposent de mesurer le fonctionnement du jeune dans la société :

« Regarder dans : est-ce qu'il est impliqué en bénévolat, comment il participe dans la société? Pas juste par l'insertion socioprofessionnelle. Importance de se sentir utile dans la société, même s'il est sur le BS, s'il fait du bénévolat, c'est un succès. » (13)

À cet égard, plusieurs intervenants indiquent qu'il faut relativiser la notion de réussite en fonction des caractéristiques et des capacités des jeunes. Pour certains, *« si on le conduit à l'aide sociale au lieu de l'itinérance, ce sera peut-être " Wow! " » (15).*

Finalement, en plus d'évaluer si l'objectif est atteint ou non, certains d'entre eux indiquent qu'il serait pertinent *« d'évaluer qualitativement la situation du jeune pour comprendre les raisons qui expliquent pourquoi il n'a pas d'emploi »* et de voir comment il utilise ce qu'il a appris pendant son passage au PQJ » (17).

3.3. Développement d'un réseau social et de soutien

3.3.1. Proportion d'atteinte de l'objectif

Pour les intervenants, il semble que cet objectif soit le plus facile à documenter. Selon leurs propos, tous les jeunes ou encore la très grande majorité des jeunes (soit plus de 75 %) atteignent la cible. Aux dires des intervenants, la majorité d'entre eux connaît les ressources, est capable d'aller chercher de l'aide et de répondre, directement ou indirectement, à ses besoins. Ils qualifient ces jeunes de « très débrouillards ». Un intervenant reflète qu'à travers les dimensions du PQJ, les jeunes en viennent à comprendre « *qu'ils ont besoin des autres* » (14).

Par contre, les intervenants soulèvent la nuance entre le réseau formel et informel. Le premier répond à des besoins utilitaires, alors que le second répond davantage à des besoins affectifs. Le réseau informel demeure fragile, même si, à la fin du PQJ, ils ont tous au moins une personne significative dans leur vie. Cependant, plusieurs jeunes entretiennent un réseau social « *instable ou pas toujours fiable* » (14).

3.3.2. Obstacles et facteurs facilitants

Pour les jeunes du PQJ, connaître les ressources et les utiliser sont deux choses bien différentes. Plusieurs rencontrent des obstacles à l'utilisation de leur réseau, même quand ils en ont un. Plusieurs jeunes ont de la « *difficulté à demander de l'aide ou à entreprendre des suivis parce qu'ils sont tannés et méfiants* » (12). Et cela est perçu négativement : « *C'est comme si pour eux autres de demander de l'aide, c'est de ne pas être bon, c'est de ne pas être capable, de ne pas être assez* » (12). De plus, nombreux jeunes vivent une instabilité dans plusieurs aspects de leur vie et attendent « *d'être dans le trouble avant d'aller cogner aux portes* » (16). Certains intervenants précisent que ce serait particulièrement vrai pour les immigrants qui fuient les ressources d'aide. Par ailleurs, ces jeunes qui ont souvent été victimisés restent vulnérables à certaines situations, telles que la prostitution et les sectes. Ils sont à risque de devenir « *des personnes abusées, sous l'emprise de quelqu'un* ». (13).

Curieusement, le fait d'avoir un réseau social limité serait un facteur facilitateur au développement d'un réseau plus formel de soutien. Ces jeunes se tournent plus facilement vers les ressources de la communauté :

« On ne peut pas [développer le] réseau personnel, non c'est difficile. C'est souvent très douloureux pour les jeunes aussi parce qu'ils sont en situation d'échec, ils ne sont pas capables de maintenir de relations. Il a des problèmes de santé mentale qui fait qu'ils sont exclus. Fait qu'heureusement qu'il y a un réseau parallèle d'organismes qui est là, qui est présent parce que c'est plus vers ça qu'il faut aller, parce que des amis, ils n'en ont pas. » (18)

Parmi les autres facteurs facilitants, les intervenants rapportent leurs propres connaissances du réseau :

« Le facilitant c'est que nous-mêmes on soit réseautés, qui permet que le jeune se sente en confiance. Parce que si moi, qu'il apprécie, lui dit c'est une bonne personne, puis que je vais le rencontrer avec lui, lui spontanément il va me faire confiance puis il va poursuivre avec cette personne-là. » (16)

Finalement, les intervenants soulèvent l'importance d'accompagner les jeunes dans les ressources et de faire le pont, non seulement avec les organismes, mais avec les intervenants :

« Si on l'a développé avec le jeune, on lui a présenté toutes les ressources communautaires possibles dans son environnement, dans son secteur, à un moment donné, même si nous on n'est plus là, il va se référer à ces gens-là. Il va aussi tisser des liens avec ces gens-là. Il va aller voir ces intervenants-là du communautaire et dire : " écoute, là, je suis en recherche... j'ai décidé de... je suis en thérapie [...], j'ai plein de tickets à payer [...]" [...] ces gens-là avec qui il a tissé des liens le guident dans les démarches. » (13)

3.3.3. Indicateurs

Pour la majorité des intervenants, l'évaluation de ce critère renvoie au fait, pour le jeune, de connaître les ressources existantes et d'être en mesure de les utiliser. L'utilisation des ressources est facile à quantifier : « *Qui t'as appelé? Qu'est-ce que tu as fait? Où t'es allé quand tu as eu besoin? Comment tu as réglé ça? Ça peut en être des moyens de mesurer ça* » (12). Il s'agit de la capacité du jeune à aller vers son réseau :

« [Quand tu vois] une certaine stabilité qui arrive, que tu sais qu'il a au moins l'aide sociale ou qu'il est fixe à un endroit. Il est bien. Il a un certain réseau alentour de lui. Alors, il sait où aller chercher des services. Je me dis qu'à quelque part, au niveau stable il sait comment... où aller s'il est en urgence. » (15)

Un autre indicateur concerne la perception du jeune : « *quand le jeune dit lui-même avoir des amis, recontacte sa famille* » (11). Bref, quand il n'est pas seul. Certains intervenants ajoutent que la *Tarte réseau* est aussi un bon indicateur : « *C'est un grand succès au niveau [...] sa capacité d'interagir avec le réseau, ça a augmenté* » (14).

Finalement, le fait que les jeunes rappelleraient de moins en moins l'intervenant PQJ entre 18 et 19 ans serait également un indice qu'ils développent de l'autonomie et utilisent les ressources du milieu.

3.4. Perception générale des trois volets de PQJ

Selon les intervenants, les trois volets du PQJ sont complémentaires et englobants. Ils permettent de cibler les besoins prioritaires des jeunes dans leur globalité. Ils ne sont donc « *pas coupés au couteau* » (11), ils sont « *des vases communiquant, qui fluctuent* » (14). En ce sens, les trois volets sont essentiels et doivent être pris en considération pour déterminer si un jeune est prêt à vivre de manière indépendante. Quelques intervenants mentionnent que ces volets devraient être renommés en fonction du PCA. Pour certains, le volet *réseau* serait le plus important des trois et serait ce qui fait la différence entre le succès ou non de l'accompagnement.

Thème 4 : Pertinence de PQJ

4.1 Besoins des jeunes

De manière générale, les intervenants considèrent que le PQJ répond aux besoins de la clientèle cible :

« Il y avait un besoin criant il y a plusieurs années, ça été nommé pendant plusieurs années ça. Nos jeunes sortent des CJ avec leur sac vert, ils sont laissés à eux autres même. Ça prenait quelque chose, vraiment... Est arrivé PQJ, je pense que c'est un plus. C'est un gros plus. » (I7)

Pourtant, certains intervenants sont d'avis qu'il faut tenir le programme à jour :

« Dans la mesure où PQJ peut être actualisé. [...] Les objectifs répondraient bien aux besoins des jeunes, mais la façon de l'appliquer concrètement, vous n'avez pas tous les moyens pour le faire à 100 %. » (I2)

4.2 Forces et limites du PQJ

À propos des points forts du PQJ, plusieurs éléments sont rapportés, mais l'autonomie laissée aux intervenants semble compter pour beaucoup. Il s'agit d'une approche de non-jugement qui est flexible, même avec « *sa grande structure* » (I4), et qui laisse toute la latitude aux intervenants :

« [...] C'est un des points très, très forts. C'est la possibilité de pouvoir les voir, l'intensité de l'intervention, la durée de l'intervention. Ça l'apporte beaucoup de facilité dans cette transition-là [...] Tu connais le jeune, tu connais sa dynamique. » (I2)

Le « focus » qui est mis sur le développement des compétences des jeunes, via l'accompagnement personnalisé et le respect du rythme de chaque jeune, est aussi un avantage du programme qui est rapporté par les intervenants : « *L'accompagnement, on est beaucoup dans le faire avec et permet de voir les forces du jeune, son évolution* » (I2). Par ailleurs, la création d'un lien de confiance et d'une relation privilégiée entre l'intervenant et ses jeunes dépend beaucoup de l'absence de relation d'autorité ainsi que de l'aspect volontariat : « *si on le prépare à ce volontariat-là puis qu'après ça il accepte les services adultes de façon volontaire, c'est vrai que c'est un beau lien [...]* » (I8).

Les intervenants rapportent également qu'ils doivent avoir des compétences particulières pour travailler au PQJ, du fait qu'ils agissent comme des spécialistes de l'accompagnement : « *Ça prend des éducateurs d'expérience, une bonne connaissance de la clientèle, une passion pour ce travail* » (I1). Leur capacité à établir des partenariats et à faire reconnaître le PQJ auprès des collaborateurs internes et externes est également un atout : « *Ça ouvre les bonnes portes pour ce que le jeune a besoin pour réussir ses projets de vie* » (I4). Finalement, la durée du PQJ et la mise en place du système de reconnaissance (le 20 \$/jeune/mois) ressortent aussi parmi les points forts du programme.

Concernant les limites du PQJ, les intervenants sont critiques par rapport au fait d'évaluer leurs interventions en fonction des statistiques exigées et de la manière dont est faite la reddition de compte. Selon eux, les façons de faire actuelles nuiraient à l'individualisation de l'intervention. Pour être plus représentatif de l'intensité de l'accompagnement, il serait nécessaire de comptabiliser toutes les interventions indirectes avec les partenaires ou les autres personnes qui gravitent autour du jeune :

« [...] parler d'un nombre de jeunes c'est une erreur. Moi, je pense qu'il faut parler du nombre d'interventions que l'on fait [indirectes] parce que si on calcule, si on veut évaluer la différence entre un T.S [et] un éducateur PQJ, moi je pense qu'il faut parler du nombre d'interventions significatives que l'on fait. » (I8)

Donc selon leur point de vue, il serait pertinent d'évaluer les services en fonction du nombre d'interventions réalisées « avec et pour » le jeune plutôt que de comptabiliser seulement celles qui sont faites en présence des jeunes : « *On trouve ça dommage que ça ne ressorte pas tout l'espèce de travail qu'on fait à l'extérieur qui est toujours en fonction de nos jeunes.* » (12)

Par ailleurs, certains d'entre eux souhaiteraient être plus entendus lorsqu'ils proposent des améliorations au programme, entre autres concernant l'utilisation d'outils comme le PCA par exemple. Ils aimeraient aussi que les outils soient mieux adaptés aux jeunes qui ont des problèmes de santé mentale de sorte à favoriser leur compréhension. Pour ces jeunes en particulier, certains croient qu'il serait bénéfique de profiter de l'expérience d'anciens jeunes PQJ via le témoignage d'expériences personnelles.

Par ailleurs, plusieurs intervenants souhaiteraient avoir accès à des outils actuels, tels qu'un IPAD (accès à Internet), un téléphone cellulaire ou un portable, ce qui faciliterait le travail avec les jeunes et pourrait limiter certains déplacements. Certaines régions ont accès à ces outils alors que d'autres non.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs intervenants souhaiteraient que les critères d'âge pour la sélection des jeunes et que la durée de l'accompagnement soient plus flexibles en fonction des besoins des jeunes. Certains proposent également d'augmenter le nombre de places offertes au PQJ en augmentant le nombre d'intervenants PQJ, notamment.

De façon générale, la majorité des intervenants déplorent le manque de ressources pour soutenir les jeunes et les coupures dans les programmes disponibles. Ils mentionnent également le manque d'appartements supervisés et le manque de ressources financières pour mieux soutenir les jeunes, surtout lorsqu'ils ont des problèmes de santé mentale. À l'interne, durant leur placement, plusieurs intervenants souhaiteraient que l'on mise davantage sur les apprentissages progressifs à travers l'expérimentation et moins sur la gestion du risque telle qu'appliquée en réadaptation. Tel que mentionné, « *la marche est haute* » (18) pour les jeunes lorsqu'ils ont été institutionnalisés longtemps. De surcroît, tout comme les jeunes ont besoin de leur réseau, le PQJ ne peut pas fonctionner seul. Il dépend des ressources de la communauté, comme l'explique cet intervenant :

« [...] l'absence de certaines ressources dans la communauté empêche de répondre aux besoins. Exemple : Si je regarde les CJE, les 16-18 ans, bientôt il risque de ne plus pouvoir avoir de services. Moi, je peux bien faire mon bout, mais si je n'ai pas de réponses à l'autre bout, si je n'ai pas services [...] ou de portes ou je peux aller croquer, là c'est sûr que [...] je ne rends pas nécessairement les bons services. » (16)

Ils insistent sur l'importance de travailler en partenariat avec les milieux internes et externes afin de développer une collaboration qui facilitera le cheminement des jeunes. Cependant, quelques intervenants remarquent que certaines ressources du secteur adulte ne s'investissent pas auprès des jeunes avant qu'ils aient atteint 18 ans, ce qui empêche une transition en douceur, particulièrement pour les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Enfin, tel que mentionné précédemment, plusieurs intervenants prescrivent une évaluation longitudinale des retombées du PQJ, auprès des 25-30 ans, par exemple.

En définitive, les intervenants ne remettent pas le PQJ en question; ils y croient profondément et y adhèrent. Les témoignages sur la pertinence du programme sont nombreux :

« [PQJ c'est] le plus beau programme existant pour les jeunes qui ont ces difficultés-là. PQJ c'est extraordinaire pour les jeunes [ça] permet de faire vivre des réussites aux jeunes » (11). D'ailleurs, ils insistent sur le fait que le PQJ doit se poursuivre et font part de leurs inquiétudes par rapport à l'abolition de la coordination provinciale. Plusieurs croient qu'il est « important de garder l'uniformisation de PQJ au niveau provincial [pour assurer] la spécificité du programme » (14). Enfin, un intervenant termine la réflexion sur les services aux jeunes en rappelant que PQJ est une partie de la solution pour soutenir les jeunes à la transition à la vie adulte, mais :

« Qu'il faut tout un village pour élever un enfant et que... [il faut donner] un mandat [aux] gouvernements, mais plus à long terme, si on veut penser comme pays, comme nation, puis, de bâtir une jeunesse qui a du sens [...] » (16)

ANNEXE J. ENTREVUES AUPRÈS DES JEUNES

Description des participants

Comme ce sont les jeunes qui reçoivent les services de PQJ, il était essentiel de les questionner sur leur expérience en lien avec le programme. Sur les 25 jeunes ayant démontré leur intérêt à participer au projet, 14 ont été rencontrés dans le cadre de groupes de discussion ou en entrevue individuelle. Pour ce qui est des 11 jeunes s'étant désistés, les raisons évoquées étaient généralement de l'ordre de conflit d'horaire. En ce qui concerne les participants, il s'agit de jeunes qui sont dans leur dernière année au programme (n=3) ou encore qui venaient tout juste de terminer le programme alors que d'autres l'avaient complété depuis 1 à 2 ans environ (n=11). Les jeunes proviennent de différentes régions du Québec, soit de milieux semi-urbains ou urbains. Les filles sont davantage représentées, soit 10 filles pour 4 garçons. Les propos des participants seront rapportés en fonction des thèmes explorés dans les entrevues, c'est-à-dire la clientèle cible du PQJ, le fonctionnement du programme, l'atteinte des critères d'évaluation et la pertinence du programme.

Thème 1 : Clientèle cible

1.1. Critères de sélection

Le premier thème abordé dans les entrevues est celui de la clientèle cible. Selon la majorité des jeunes, l'âge ciblé par le PQJ, qui est de 16 à 19 ans, est adéquat. Cet âge correspond, selon eux, à leurs besoins en fonction de leur développement et en vue de la terminaison des services du CJ. Cependant, un jeune croit que le programme devrait débiter un peu plus tard, pour se terminer aussi un peu plus tard, car selon lui, à 16 ans, le jeune manque de maturité. La plupart croient que le programme doit s'adresser aux jeunes qui présentent des difficultés, qui n'ont pas de réseau, qui n'ont pas eu l'éducation nécessaire pour se préparer à la vie adulte et dont les parents ne prennent pas leurs responsabilités. Certains ajoutent comme critère le fait d'avoir été longtemps en hébergement, soit en famille d'accueil, en foyers de groupe ou en centre de réadaptation, car ils n'ont pas eu l'occasion d'apprendre à faire à manger, à s'occuper d'un loyer ou à faire ses impôts par exemple. Toutefois, plusieurs jeunes sont d'avis que les critères de sélection devraient être élargis, afin que le programme soit accessible à plus de personnes. Selon eux, plusieurs adolescents en CJ auraient besoin du programme, mais, à leurs 18 ans, ils se retrouvent à la rue, avec des problèmes de consommation et, parfois, vont opter pour des activités criminelles afin de survivre, n'ayant pas reçu les outils nécessaires pour faire face à la vie adulte.

« [...] je me compte chanceuse de ma situation [...] Parce que ce n'est pas tout le monde..., je sais qu'il y a une limite de personnes [...] pis y en a pas beaucoup non plus [des éducateurs PQJ]. Je sais que quand on m'a dit que je faisais partie du programme PQJ j'étais chanceuse d'en faire partie par rapport justement à ça. Et je me trouvais chanceuse aussi d'y participer. C'est sûr qu'il y a beaucoup plus de jeunes qui en ont besoin. On a tous besoin à notre façon. Parce que dans les CJ, veut, veut pas, on est tous chamboulés. » (J1)

Selon les participants, si les jeunes se sont retrouvés en CJ, c'est parce que leurs parents n'étaient pas adéquats. Ces derniers ne sont donc pas, généralement, les personnes les mieux outillées pour les aider à la transition à la vie adulte.

« Normalement c'est tes parents qui sont censés de t'accompagner dans le cheminement adulte. Et souvent, quand un enfant se retrouve en FA, ce n'est pas des parents non plus très exemplaires. Je ne veux pas juger ces parents-là, eux autres aussi y ont traversé des difficultés quelconques, mais souvent c'est pas des parents modèles. Fait que ces jeunes-là, ça peut permettre au moins d'aller voir la vie ailleurs. La vie autrement que la leur. Et de pouvoir poser le plus de questions possible pour pouvoir réussir après. » (J2)

De plus, les jeunes expliquent que ceux qui sont en famille d'accueil ne reçoivent pas toujours toute l'aide nécessaire comme peut leur offrir le PQJ. Bien qu'ils croient que le programme devrait être offert à plus de jeunes, ils précisent ceci :

« - T'sais, il ne faudrait pas qu'ils mettent trop de jeunes à une intervenante. T'sais en même temps je disais d'accepter tout le monde, mais s'ils acceptent plus de gens [il faut] qu'ils mettent plus d'intervenants, parce que quand tu en as besoin, ben... (J5)

- Elle est là. (I)

- Ouais, c'est ça. [...] Fait que si tu as besoin d'une job, ben ce n'est pas dans deux semaines qu'il faut que tu la vois, c'est comme là, parce que dans deux semaines tu n'auras plus de bouffe et ça va faire longtemps. (J5) »

1.2. Perception de l'avenir avant de débiter le PQJ

Lorsqu'on demande aux jeunes quelle idée ils se faisaient de leur passage à la vie adulte avant qu'ils ne débiterent le PQJ, les opinions sont plutôt partagées. Certains disent qu'ils vivaient de l'incertitude par rapport à leur avenir et du stress en s'imaginant se retrouver sans soutien, seul ou même dans la rue. Pour eux, leur participation au PQJ a été rassurante en garantissant un soutien dans cette transition :

« Ben c'est sûr que c'est stressant là. Quand tu te dis à 16-17 ans que tu t'en vas justement en appartement pis que t'sais tu n'as pas d'outils, tu n'as pas d'aide. Tu ne sais pas comment faire. T'sais c'était...c'était assez stressant là en te disant que tu n'avais pas de support. T'sais j'avais quand même du support des centres jeunesse, mais je savais qu'à 18 ans j'allais être toute seule. Fait qu'au moins quand PQJ est arrivé, ça a comme enlevé un stress tout en ayant un. Mais au moins je me suis dit : " Bon! Si j'ai des questions, si j'ai de la misère, il y a du monde pour m'aider." » (J4)

Pour d'autres, envisager leur 18 ans n'était pas inquiétant, soit parce qu'ils savaient qu'ils pourraient encore compter sur leur famille d'accueil ou encore parce qu'ils avaient l'habitude de s'occuper d'eux-mêmes depuis leur jeune âge. Néanmoins, lorsqu'on demande aux jeunes, sur une échelle de 1 à 10, à quel point ils se sentaient prêts, la majorité des réponses varient entre 0 et 5. Ils expliquent cette incohérence par des sentiments partagés : s'ils avaient hâte de vivre cette période de liberté, ils entretenaient en même temps des craintes sur la façon d'en arriver à être autonome.

« Moi je dirais peut-être 3, dans le sens que j'avais hâte d'y aller, mais je ne savais pas toutes les informations, est-ce que j'avais l'argent, est-ce que j'y arriverais, ça changerait quoi? J'avais plein de questions dans le sens où je n'avais jamais été en appartement. Plus à ce niveau-là, je me disais je vais avoir 18 ans, je n'ai pas de

revenu, je suis en centre Jeunesse, comment je vais me débrouiller? Qu'est-ce qui va se passer? Comment je vais me trouver un appartement? [...] » (J7)

1.3. Réceptivité des jeunes

Pour ce qui est de la réceptivité des jeunes, lorsqu'on leur a présenté le PQJ, elle semble généralement bonne. Certains voyaient d'emblée que le programme pourrait les aider en fonction de leurs besoins. D'autres ont tout simplement accepté de participer, car l'intervenant PQJ était une personne qui les suivait déjà dans un autre contexte d'intervention ou qui les avait suivis antérieurement. Pour ces jeunes, cela semblait donc moins menaçant. En ce sens, les autres qui disaient avoir été plus réticents à participer au PQJ, l'expliquent par le fait qu'ils étaient découragés à l'idée d'avoir un nouvel intervenant dans leur vie, avec qui ils devraient tisser une relation, raconter leur histoire à nouveau, qui allait « *se mêler encore de [leur] vie* » (J4) et « *[leur] dire quoi faire* » (J6). Toutefois, le fait que la participation soit volontaire et que l'intensité des rencontres soit ajustée en fonction des besoins des jeunes suffisait pour les convaincre de participer au PQJ. Une fois le programme démarré, ils finissaient par constater les bénéfices pour eux et ne regrettaient pas leur décision.

1.4. Facteurs d'investissement

Les jeunes ont également été questionnés sur leur propre implication dans PQJ. Ainsi, on constate que la plupart des jeunes disent avoir été très impliqués dans le programme, c'est-à-dire qu'aussitôt qu'ils en sentaient le besoin, ils n'hésitaient pas à communiquer avec leur intervenant. Le fait que les rencontres ou les activités ne soient pas imposées et que les jeunes y aient accès en fonction de leurs besoins et de leur rythme est un aspect du programme qui est apprécié et qui facilite cette implication. Néanmoins, il peut arriver que les jeunes aient des périodes d'absence de suivis avec leurs intervenants. Pour certains, c'est simplement parce qu'ils en sentaient moins le besoin, comme en témoigne ce jeune :

« Ben j'étais pas mal impliquée. Je la voyais peut-être 1-2 fois semaine. Une fois, on budgétait, on faisait mes choses. L'autre fois, on faisait une activité ensemble. Fait que t'sais, ça m'a vraiment comme...t'sais j'ai été impliquée. Elle était vraiment présente, mais seulement [à] mon gré à moi, fait que t'sais s'il y a un mois où est-ce que je n'avais pas envie...que j'étais beaucoup plus solitaire, que j'avais des choses à faire, ben elle me respectait. Fait que j'étais assez présente dans le programme, mais des fois ça m'arrivait de faire comme ok... » (J4)

Pour d'autres, c'est le fait qu'ils n'avaient pas de téléphone pour appeler facilement leur intervenant ou encore parce que leur horaire de travail ne concordait pas avec ce dernier qui n'était disponible qu'en semaine et de jour.

Thème 2 : Fonctionnement du programme

Le second thème abordé avec les participants porte sur leur appréciation du fonctionnement du programme. De façon plus spécifique, l'appréciation de la relation avec l'intervenant, la durée du PQJ, l'appréciation des outils, des moyens et des activités du programme ainsi que leur opinion sur les services offerts aux jeunes en placement à majorité ont été explorés.

2.1. Relation avec l'intervenant

Concernant la relation avec leur intervenant, les jeunes rapportent être très satisfaits de celle-ci. Leur intervenant a été très aidant et soutenant. Deux jeunes le soulignent en disant : « *il faisait tellement de trucs pour moi* » (J2), « *il déplaçait vraiment des montagnes pour m'aider.* » (J1). La disponibilité des intervenants est aussi très appréciée des jeunes, autant pour ce qui est du temps accordé par ces derniers que pour leur flexibilité par rapport aux lieux de rencontre. Le fait que l'intervenant prenait le temps nécessaire, à l'opposé de ce qu'ils ont vécu dans les services réguliers en CJ, réduisait le stress des jeunes, était rassurant et facilitait leur ouverture. De plus, un jeune note que le fait que l'intervenant prenait de ses nouvelles régulièrement, sans le bousculer ou s'imposer, était favorable à l'établissement de la relation. Il démontrait au jeune que quelqu'un se souciait de lui dans une période où il s'était refermé sur lui-même et où il était moins enclin à aller chercher de l'aide. Une jeune fait cependant noter qu'il serait apprécié que les intervenants du PQJ soient, à l'occasion, disponibles en soirée ou la fin de semaine, considérant que les jeunes travaillent ou vont à l'école de jour en semaine. Quelques jeunes rapportent que leur intervenant était comme un parent pour eux, alors qu'un autre utilise l'image d'une poutre pour représenter son intervenant : « *Tu sais une maison, la base là, c'est vraiment quelqu'un qui est la poutre centrale à la progression là.* » (J1). Les jeunes relatent également que leurs intervenants sont une ressource qui possède une tonne d'informations ou encore qui savent où aller la chercher et les référer au bon endroit :

« Pis ils savent tout on dirait! Pas qu'ils savent tout, mais comme dès, admettons, que tu y poses une question, ben si elle ne le sait pas, elle va te le chercher ou elle va te donner des pistes pour aller le chercher ou elle va dire : "Appelle à telle place, elle va répondre à ta question. " T'sais, ils ne te laissent pas sans réponse. Jamais. » (J5)

Les jeunes nomment aussi des qualités chez leurs intervenants qu'ils ont appréciées : l'absence de jugement, l'égalité dans la relation, le respect de leur rythme et le renforcement de leur auto-détermination (« *elle m'aidait à trouver mes propres solutions* » (J5)). Concernant ce dernier élément, certains jeunes expliquent que leur intervenant les a aidés à acquérir une plus grande confiance en soi, à développer leur capacité à nommer leur façon de voir les choses, à nommer leurs besoins et leur capacité à trouver leurs propres solutions. L'utilisation appropriée de la confrontation et de la sensibilisation sont deux autres qualités appréciées par certains jeunes. À l'inverse, un jeune souligne, pour l'avoir déjà vécu, qu'une attitude autoritaire n'est pas favorable à l'établissement de la relation de confiance avec l'intervenant.

2.2. Durée

Bien que certains trouvent la durée du PQJ adéquate, permettant une transition graduelle vers l'âge adulte, la plupart des jeunes sont d'avis que le PQJ devrait être prolongé au-delà de 19 ans. Certains suggèrent une prolongation de six mois, d'autres d'une à deux années supplémentaires, alors que certains proposent une durée adaptée en fonction des besoins de chacun, sans limite d'âge biologique, car tous les jeunes ne sont pas au même niveau de développement au même âge. Quelques jeunes précisent que de 18 à 19 ans, ils sont en expérimentation, ils ne sont pas encore stables et matures. Ainsi, ils apprécieraient avoir encore accès à un intervenant après 19 ans, le temps de consolider les apprentissages réalisés :

« - [...] veut, veut pas, à 19 ans, tu n'es pas encore super mature si tu veux. Je m'en vais sur mes 19 ans pis je veux dire, il me manque encore plein d'outils là que je n'ai pas pis... T'sais, là [par exemple] j'ai signé un bail [...] pis t'sais il y avait plein

de trucs que je ne connaissais pas pis... c'est ça. Ça peut être utile. Parce que je dis que tu commences souvent à te bâtir un peu plus comme vers 20-21-22. [...] (J3)

- Pis que de 19 à 20, c'est comme la pratique. Mais quand tu pratiques, ben...des fois tu peux avoir des petites embûches dans tes pratiques. [...] des fois théorie pis pratique, ce n'est pas la même chose. [...] Fait que moi je mettrais ça jusqu'à 20 ans pour qu'il fasse au moins leur première année par pratique pis que [...] (J5)

- T'sais le temps que toute l'information que tu as accumulée mettons de 16 à 19 ans, ben que... (J3)

- Tu le fasses pour vrai. [...] (J5) »

La pression de vivre de façon indépendante à 18-19 ans, engendre pour certains jeunes un dilemme entre vivre une vie d'adolescent comme les autres jeunes de son âge et de se préparer à la vie d'adulte. Ces propos rejoignent ceux des chercheurs, des gestionnaires et des intervenants sur le phénomène de l'allongement de la jeunesse :

« T'sais c'était vraiment comme [...] me fixer des buts selon mon âge, mais aussi... de ce que la vie...me donnait. T'sais parce que j'ai toujours eu des objectifs plus hauts, fait que là c'était vraiment je vis mes 17 ans. Je le vis comme une adolescente... pour voir mes amis, pour faire les niaiseries que je n'ai pas faites, mais aussi je le vis en tant que 18 ans. Fait que t'sais c'était vraiment comme ça que...c'était pas mal mon but : de vivre en appart. Mais aussi de : je suis une ado, il ne faut pas que je l'oublie. Je trouvais que c'était vraiment comme de séparer ça, parce que, veut, veut pas, à 17 ans, si tu fais la vie [d'une personne de] 25 ans, à 25 ans là... tu vas le regretter. Déjà qu'en centre d'accueil, veut, veut pas, on est assez... assez fermés [...]. » (J4)

Que les jeunes soient d'accord ou non avec la poursuite des services au-delà de 19 ans, ils s'entendent tout de même pour dire que la transition doit se faire graduellement à la fin de PQJ. Ainsi, ils trouvent important que l'intervenant laisse le jeune prendre de plus en plus de responsabilités et diminue tranquillement la fréquence des rencontres, afin que la coupure ne soit pas trop drastique et que le lien de confiance ne soit pas brisé. Une jeune ayant recontacté son intervenante alors qu'elle était enceinte et n'avait plus accès au PQJ exprime :

« [...] comme moi, j'ai fini au mois de mars [en] avril j'ai su que j'étais enceinte, fait que t'sais, même là, elle était comme pu là, mais elle m'a vraiment aidée t'sais. [...] Ce n'était pas prévu, fait que même si je n'étais plus dans le programme, t'sais [...] elle m'a vraiment soutenue là-dedans pis elle m'a aidée à trouver plein de ressources quand même [...] T'sais je n'aurais pas aimé ça. Je pense que le lien... j'aurais vraiment été déçue pis comme vraiment triste pis ma confiance envers les gens aurait vraiment été comme sabotée si elle avait coupé ça tout de suite à 19 ans pis qu'[elle m'aurait dit] : " Appelle-moi plus, parle-moi plus." » (J5)

Concernant la prolongation des services, il s'avérait pertinent d'adresser aux jeunes une question sur les difficultés à poursuivre le PQJ après 18 ans. Cette question a été ajoutée au cours du processus des entrevues puisque l'analyse des données clinico-administratives, présentée dans ce rapport, a révélé qu'une certaine proportion de jeunes abandonnent le suivi PQJ à 18 ans. Ainsi, les jeunes ont ciblé différents facteurs pouvant limiter la poursuite au PQJ. D'abord, selon les participants, la personnalité ou le degré de maturité et de motivation peuvent

faire en sorte que des jeunes préfèrent faire la fête à 18 ans, alors que d'autres sont prêts à devenir adultes et vont vouloir recevoir les outils nécessaires. Selon les jeunes, il se peut aussi qu'un vécu teinté de deuils relationnels répétitifs affecte l'investissement des jeunes; ceux-ci préférant cesser le programme plutôt que de vivre un autre abandon à 19 ans. Le fait d'être à l'école et d'avoir un emploi où il est difficile de se libérer est un autre type de contrainte. Pour solutionner ce problème, un jeune et son intervenant ont intégré leurs rencontres à d'autres activités du quotidien :

« Parfois j'allais avec mon [intervenant] PQJ, j'allais faire des rencontres pis on était à l'épicerie pis il m'accompagnait dans mes tâches. Ce n'était pas un problème pour moi. Je trouvais un moment où je pouvais être avec lui, même si j'avais des choses à faire, on faisait notre rencontre là ce n'était pas grave. » (J13)

Cependant, ces ajustements ne sont pas toujours possibles. C'est le cas, pour une jeune interviewée qui a préféré quitter son emploi à cause des conflits d'horaire entre son emploi et ses rencontres liées au CJ.

2.3. Outils, moyens et activités

Les jeunes participants ont été questionnés sur leur appréciation du PQJ, c'est-à-dire sur les outils, les moyens et les activités du programme. De façon générale, les jeunes trouvent que le PQJ est adapté à leur réalité, et ce, du fait que les interventions sont toujours modulées en fonction de leurs besoins. D'ailleurs, lorsqu'on leur demande ce qui a été le plus aidant pour eux, les réponses sont très variées : trouver un logement, recherche d'emploi, connaître les ressources, apprendre à gérer un appartement, gérer un budget, faire une demande de chômage, faire une demande de prêts et bourses, ouvrir un compte et faire des chèques. Outre les apprentissages par rapport à l'autonomie fonctionnelle, ce qui a été le plus aidant pour certains jeunes est le fait que leur intervenant les a aidés sur le plan relationnel, a partagé des moments de plaisir, leur a permis de développer leurs valeurs, leur connaissance d'eux-mêmes et de s'orienter, leur a offert un soutien psychologique, une grande disponibilité et une confiance en leurs capacités. De plus, comme leurs intervenants savent où trouver l'information, il n'y a jamais de demandes qui n'ont pu être répondues par ces derniers.

Néanmoins, quelques jeunes ont émis des commentaires pour améliorer le programme. D'une part, certains trouvent qu'il y a souvent beaucoup de papiers à compléter ou trop d'éléments théoriques.

- « - je veux dire un truc qui m'énerve dans PQJ, c'est les papiers. (J14)*
- les papiers? Qu'est-ce que tu veux dire ? (I)*
- c'est tellement long et plate faire ça je te jure. (J14)*
- c'est quoi ces papiers-là? (I)*
- les papiers, les paperasses, il faut que tu remplisses, des affaires comme un cercle puis il y a comme... puis c'est comme une carte de réseau puis faut que tu remplisses ça. [...] » (J14)*
- quand tu me parles de ça est-ce que tu parles aussi [du cartable]? (I)*
- C'est ça. C'est le cartable. C'est la chose la plus plate dans PQJ. Parce que c'est un temps où tu t'assois et tu dois vraiment focuser là-dessus. (J14)*
- donc, ça devient des fois... (I)*

- ennuyant oui. Il faudrait, je ne sais pas, faire une activité avec ça ou bien... si on est motivé... les jeunes, faut les motiver aussi. Le cœur et le corps tu comprends. (J14) »

Le cartable du PQJ est, entre autres, ciblé par cette critique. Selon certains jeunes, il ne s'agit effectivement pas d'un outil adapté. Il est, selon eux, trop long à lire et répétitif dans les composantes présentées. Ils proposent d'ailleurs qu'il soit résumé sous la forme de courtes fiches pour chaque composante à travailler dans le programme (réseau social, travail, logement, etc.). D'autre part, les jeunes font noter qu'il serait bien qu'il y ait un plus grand choix d'activités pour développer ses intérêts, ses aptitudes sociales et son réseau. Ils suggèrent des ateliers de création (ex. : fabrication de bijoux, de poterie ou autre), des activités sportives (ex. : boxe), de même que des groupes d'entraide entre des jeunes qui sont toujours en CJ et des jeunes qui ont fait leur transition à la vie adulte.

2.4. Services offerts aux jeunes en placement à majorité en centre jeunesse

Tel que décrit précédemment, le PQJ est très apprécié des jeunes dans sa formule volontaire et adaptée aux besoins de chacun, de même que par la relation qui est tissée avec l'intervenant. Les jeunes souhaiteraient d'ailleurs que les services généraux en CJ s'inspirent de cette approche. De plus, tel que nommé précédemment, les jeunes sont d'avis que des ateliers de préparation à la vie adulte devraient être offerts à tous les jeunes en placement qui ont 16-17 ans, et même pour tous les jeunes qui sont démunis, mais qui ne reçoivent pas nécessairement des services des CJ. Un jeune propose que ces ateliers soient donnés dans les écoles ou les bibliothèques. En effet, les jeunes se désolent de voir que leurs comparses auraient besoin de soutien à la vie adulte, mais qu'il n'y ait aucun service qui leur est offert pour la préparation à la vie adulte :

« [...] Pas l'imposer, mais vraiment que ceux qui veulent. Comme dans mon unité, je sais qu'il y en a qui voulaient, mais ils n'avaient pas accès à ça. Et c'était à cause qu'ils avaient leurs parents qui étaient là pour eux, mais ils n'avaient pas les moyens avec eux, donc ils n'étaient pas plus avancés au bout de la ligne. » (J8)

« Oui ils sont en contact avec leurs parents, mais leurs parents ne vont pas nécessairement leur apporter ce qu'ils ont besoin. Ils sont en centre Jeunesse, donc ils voient encore leurs parents, mais ils ne les voient pas souvent. Alors ce n'est pas vraiment le moment de dire " parlons d'impôts ". Moi j'arriverais pour une sortie de fin de semaine chez ma mère et elle me dirait " Aujourd'hui, on va parler des impôts ", je lui dirais : " Est-ce qu'on peut en profiter à la place, d'être ensemble?" » (J7)

Dans un autre ordre d'idées, quelques jeunes soulignent que le contexte d'hébergement en milieu institutionnel peut nuire au développement de l'autonomie et même susciter ou accentuer des troubles d'adaptation. Une jeune explique notamment qu'en CJ, il y a peu d'occasions d'apprendre l'autonomie, d'où l'importance d'avoir des services à ce sujet et de développer les capacités des jeunes :

« [...] Moi, à 14 ans, j'avais demandé qu'on m'aide. Moi les processus ont commencé juste à 17 ans. Pis moi depuis que j'ai comme 15 ans, j'veux qu'on parle de mon avenir. J'voulais full qu'on m'aide parce que j'étais comme... ça fait la moitié de ma vie qu'on fait tout à ma place, comment tu veux que je m'en sorte quand la moitié de ma vie on a toute fait à ma place? Pis j'veux ça, j'veux faire ci. Je voulais tout

faire. Je voulais qu'on m'apprenne à faire des choses directes, comme un budget, appeler l'hydro, je le sais-tu-moi comment faire ça. T'sais, j'peux pas faire quelque chose qu'on ne m'avait jamais montré. Mais, t'sais, dans les CJ, on fait souvent ça. On nous demande quelque chose, mais qu'on ne nous a jamais montré. » (J6)

Une jeune ajoute qu'en étant enfermée fréquemment dans sa chambre, dans un milieu où il y a peu d'interactions avec le monde extérieur, elle a fini par développer une anxiété sociale qui lui nuit dans sa transition à la vie adulte. D'ailleurs, ce qu'elle a apprécié au PQJ, et qu'elle aimerait voir appliquer à tous les jeunes hébergés en foyers ou en unités, c'est le fait d'expérimenter et de sortir du milieu institutionnel pour fréquenter des milieux naturels (restaurants, magasins, centres communautaires, etc.). En ce sens, un autre jeune propose qu'il y ait davantage d'appartements supervisés afin de vivre une transition graduelle entre un milieu très encadré et un appartement où ils se retrouvent seuls et autonomes. Les jeunes ont également des commentaires à faire sur le placement en famille d'accueil. Certains aimeraient que les familles d'accueil soient mieux jumelées avec les jeunes en fonction de leurs besoins et que celles-ci les aident davantage à se préparer à la vie d'adulte, surtout s'ils n'ont pas accès à PQJ. De plus, un jeune souligne que les intervenants souhaitent parfois trop ardemment que les adolescents retournent dans leur milieu familial afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent seuls et démunis à 18 ans. Cependant, ces réunifications hâtives se soldent en échecs alors que cela pouvait être prévisible selon le participant. Il ajoute que ces échecs et rejets familiaux sont blessants et qu'il serait préférable de préparer le jeune à l'autonomie lorsqu'il est pressenti que le milieu familial est inadéquat. Enfin, certains jeunes trouvent qu'il y a une certaine lourdeur du fait d'avoir un agent de relations humaines (ARH) et un intervenant PQJ dans leurs suivis. Ils souhaiteraient que les rencontres avec l'ARH soient moins fréquentes ou que celles-ci soient tenues au besoin.

Thème 3 : Critères d'évaluation

Le troisième thème abordé dans les entrevues visait à déterminer quelle était la situation des jeunes en fonction des objectifs du PQJ (vie autonome, qualification et réseau social et de soutien), ainsi que de constater comment le PQJ les a aidés sur ces plans. Un portrait des 14 jeunes rencontrés est ainsi dressé sur les questions de la scolarité, de l'emploi, du logement et du réseau social. Compte tenu de ce petit échantillon, il importe de préciser que ces constats ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population de jeunes ayant participé au PQJ. De plus, il est probable que la stratégie de recrutement utilisée ait entraîné un biais de sélection.

3.1. Préparation à la vie autonome

Sur le plan de l'autonomie, les jeunes se sentent autonomes et disent avoir les outils et connaissances nécessaires pour vivre de façon indépendante. Ainsi, la majorité des jeunes se trouvent en logement, généralement seuls ou avec le conjoint ou des colocataires, ou à l'occasion avec un membre de la famille. Ils se disent satisfaits, capables d'établir et de respecter un budget en fonction de leur revenu et de leurs dépenses et savent où se référer en cas de besoin. Néanmoins, quelques jeunes rapportent certaines insatisfactions quant à leur indépendance due à des difficultés personnelles ou financières transitoires, faisant en sorte qu'ils vivent soit dans une ressource d'hébergement ou chez un proche. Malgré cela, ils partagent l'opinion des autres participants qui révèlent que PQJ leur a permis d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement du logement (ex. : le bail, les droits et devoirs des locataires, etc.), sur le

budget et les impôts, sur l'épicerie, sur les ressources pour se meubler ainsi que sur la façon de communiquer et d'obtenir de l'information.

« PQJ m'a aidée, oui, effectivement là-dedans, au début j'étais censée aller en logement, donc il m'a tout apporté par rapport au logement, il m'a parlé de logements subventionnés, il m'a amené toute sorte de documentation, par exemple, je sais qu'il y a des logements où c'est communautaire pis c'est 25 % de ton salaire que tu payes. Il m'a dit, admettons, bon, tu as un budget pour l'épicerie, il m'a aidée à budgéter pas mal. Comment, même si je savais une certaine partie du budget, il m'a montré qu'est-ce que c'était réellement dans la vie courante. Comme là je paye mon char, la nourriture, mettons, oups, le téléphone c'est une dépense de plus, il m'a montré tout ça sur des documents, on a fait comme si c'était fictif pis il m'a montré à quoi ça amenait. Par rapport au nombre d'heures que je travaillais, par rapport à l'école. » (J1)

Ainsi, bien que quelques jeunes vivent des difficultés passagères, tous se sentent outillés pour vivre de façon indépendante.

3.2. Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

Parmi les jeunes interviewés, il appert que plusieurs se trouvaient dans une trajectoire qualifiante lors de l'entrevue, c'est-à-dire qu'ils avaient débuté ou terminé une formation menant à un emploi ou encore qu'ils avaient intégré le marché du travail. En effet, cinq jeunes débutaient ou étaient en train de compléter une formation professionnelle ou une technique collégiale, dont trois travaillaient déjà dans leur domaine d'étude respectif. À ces derniers, s'ajoutent cinq jeunes qui étaient en emploi, lors de l'entrevue. Toutefois, la majorité de ces participants expriment que ces emplois demeurent précaires (salaire minimum) et donc peu satisfaisants, mais que dû à un faible niveau d'études atteint par chacun, il est difficile de faire autrement. D'ailleurs, deux jeunes ayant ce type d'emploi précaire ont débuté ou débiteront bientôt la poursuite de leur secondaire, à l'école des adultes, en vue d'améliorer leur situation. Enfin, il est constaté que quatre jeunes n'étaient pas dans une trajectoire qualifiante lors de l'entrevue, soit due à une perte d'emploi récente ou à des difficultés nécessitant l'arrêt temporaire des études. Malgré la précarité de la situation de certains participants, ils précisent avoir les outils et le soutien nécessaire pour améliorer leur condition. Effectivement, tous les jeunes soulignent que PQJ leur a permis d'acquérir des connaissances sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire sur comment faire une recherche d'emploi (faire son CV, s'habiller adéquatement, se présenter, etc.), comment obtenir une assistance financière temporaire, les démarches relatives à l'éducation aux adultes, les normes du travail et leurs droits ainsi que les ressources d'aide à l'emploi.

« Déjà juste les CV, savoir où aller les porter, par exemple le site Emploi Québec, je ne connaissais pas ça avant. Ils nous donnent des trucs en entrevue pour déstresser. Qu'est-ce qu'il faut que tu fasses, qu'est-ce qu'il faut que tu ne fasses pas. C'est sûr que c'est pratique. C'est sûr que ça a aidé là-dessus. » (J7)

« Préparer les CV et les entrevues, préparer tout. Comment t'habiller aussi. Tu ne t'habilles pas n'importe comment. » (J9)

Une jeune ajoute que son intervenante PQJ lui a donné l'occasion de cumuler des expériences d'implication sociale et culturelle et de bénévolat qui lui a permis de développer ses intérêts et ses compétences, de même que de gagner en confiance :

« [...] Elle m'a fait vraiment beaucoup explorer. Ça m'a aidé en quelque sorte parce que j'avais quelque chose à faire. Je me sentais... j'étais valorisée dans mes affaires puis j'aimais ça que les gens soient fiers de moi. » (J14)

3.3. Développement d'un réseau social et de soutien

La question du réseau social et de soutien, ainsi que de l'apport de PQJ au développement de ce dernier, a été explorée auprès des participants. D'abord, les jeunes femmes ayant déjà un enfant ou qui étaient enceintes lors de l'entrevue rapportent avoir reçu une aide importante au PQJ tant dans la prise de décision, que l'obtention d'information en lien avec la grossesse et les soins au bébé, ainsi que sur les ressources existantes. De plus, une jeune explique que PQJ a eu un impact indirect sur son réseau social. Elle raconte que ses fréquentations ont changé d'elles-mêmes au fur et à mesure qu'elle cheminait au PQJ et par l'établissement de ses objectifs.

« - J'avais un plan qu'on avait fait au début. C'est-à-dire mes fréquentations. (J2)

- Ok, la tarte réseau ça? (I)

- Oui, la tarte réseau, là tu vois tes amis là, après, deux ans plus tard, tu le refais. Moi je l'ai pas dit à mon éducatrice, mais après je l'ai réalisé. Tu vois un changement lorsque tu changes un peu ta fréquentation... (rires). (J2)

- Un changement dans ta vie tu veux dire? (I)

- Oui. Soit tu évolues, soit tu peux diminuer, soit tu recules. Fait que ça je trouvais que c'était intéressant même si mon éducatrice ne m'a pas dit ça servait trop à quoi. Mais à la fin je l'ai juste constaté. (J2) »

L'établissement de la relation avec l'intervenant est un autre facteur ayant favorisé le réseau social pour certains jeunes. En effet, certains rapportent que leur intervenant PQJ les a aidés à faire la paix avec les blessures relationnelles passées et à apprendre à faire confiance à nouveau aux autres. Pour d'autres, leur intervenant les a aidés à recréer la relation de confiance avec leur parent. Le PQJ a également permis aux jeunes de sortir davantage dans des milieux publics afin de développer leurs habiletés sociales, de même que de connaître les ressources du milieu pouvant les soutenir dans leur transition à la vie adulte.

3.4. Perception de leur avenir à la fin de PQJ

À la fin du programme, les jeunes rapportent se sentir davantage prêts à vivre de façon autonome qu'avant de le débiter. En effet, une différence importante est notée lorsque leurs réponses concernant leur sentiment d'être prêt à vivre de façon autonome, avant et après le PQJ, sont comparées. Sur une échelle de 0 à 10, les jeunes présentent un écart variant de 2 à 7 points entre l'avant et l'après PQJ. Cela permet également de constater que les jeunes ne partent pas tous au même niveau au début du programme, ainsi certains vont faire davantage d'apprentissages que d'autres à travers le processus. Une participante explique, d'ailleurs, qu'elle n'avait jamais appris à faire de téléphone :

« - Y fallait que je fasse mes rendez-vous toute seule. C'est con, mais moi je n'avais jamais faite ça. (J6)

- Ok. Fait qu'elle t'a aidée dans le fond à faire les téléphones, à communiquer. (I)

- Ben oui. T'sais il fallait que j'aie de la confiance pour faire ça. Moi je n'étais pas capable, j'étais comme : " Ben non, j'ai jamais faite ça, j'veux pas. " (J6)

- Ben c'est ça. Une première fois, c'est toujours [difficile]... (I)

- Ben elle était là avec moi pis elle me l'a faite faire. (J6) »

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours concernant les critères d'évaluation, un jeune précise qu'il importe de tenir compte que les jeunes font parfois face à une absence de choix entre étudier ou travailler pour payer leur logement. Ainsi, ils se retrouvent parfois dans l'urgence de se trouver un logement à 18 ans, avec un faible niveau d'étude, et vont ainsi se retrouver avec un emploi précaire vu la nécessité de payer leur loyer. La poursuite ou le retour aux études est alors difficile à envisager.

« - Fait que c'est ça, à 16 ans aussi, tu te fais annoncer que...bientôt tu vas devoir partir en appartement et que la DPJ ne sera pu là, fait que [...] à 17 ans, j'ai décidé de lâcher comme l'école avec ma formation de cuisine et de faire : " Bon je vais aller travailler, parce que dans un an je m'en vais en appartement. Fait que je vais me mettre de l'argent de côté. " Donc j'ai commencé à travailler à temps plein à 17 ans, pis là, à 18 ans, ben c'est ça que je suis en train de vivre cette année. C'est " dull " une vie pas de secondaire 5 pis...tu ne peux pas faire grand-chose et les jobs que tu fais c'est de la marde. [...], mais...c'est que le fait que, comme on n'a pas d'alternative, comme maman, papa pour nous aider genre pendant nos études fait que...il faut qu'on assume les coûts de transport pour aller à l'école et après ça les coûts de l'école pis plus l'appartement, fait que c'est ça, c'est dur de travailler pis de comme payer son appartement et aller à l'école. Pis il n'y a pas de comme...nécessairement de services pour nous autres là. (J3)

[...]

- Pis t'sais veut, veut pas, t'es stressé de savoir : " Si tu travailles 20 heures/semaine, comment je vais faire pour arriver à payer mon loyer? " Fait que quand t'arrives à ton examen, tu n'as pas la tête nécessairement là, comparé au jeune qui vit chez maman, papa et qui ne paye pas de pension. (J4) »

Certains jeunes soulignent aussi que d'être associés à PQJ et au CJ peut leur nuire à trouver un emploi ou à le maintenir à cause de la fréquence des rencontres et de l'incompréhension de l'employeur, ou encore, comme l'explique ce jeune, des préjugés par rapport aux jeunes recevant des services des CJ :

« - Ben en fait c'est que... J'ai remarqué justement quand j'allais porter des CV, c'est que la plupart des employeurs ont vraiment des gros préjugés face à ça. (J11)

- Oui! Ils ont un paquet de préjugés. (J10)

- Comment ça? (J12)

- Face à PQJ. Parce que vu que c'est affilié au centre jeunesse, ben là centre jeunesse... (J11)

- Ils pensent que tu es un attardé! Que tu es extrêmement violent. (J10)

- Tu ne le dis pas... (J12)

- Ouin, mais c'est ça. Sauf si tu lui dis. Genre la plupart du monde qui sont à PQJ justement, ils font l'erreur d'en parler. (J11)

- Moi ils ne sont pas au courant. Ils ne comprendront rien... (J12)

- Ils font l'erreur d'en parler. Pis hum...ils ne sont pas capables de se trouver une job à cause de ça. [...] (J11) »

Ainsi, il est possible de croire que les jeunes du PQJ peuvent rencontrer davantage d'obstacles à la qualification et qu'il importe de tenir compte de ce facteur dans l'évaluation. Cela pose également la question de la pertinence de la mise en place d'un meilleur réseautage avec certaines entreprises ou employeurs afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Thème 4 : Pertinence

4.1 Besoins des jeunes

Somme toute, il appert que les jeunes ont grandement apprécié leur expérience au PQJ. Leur participation au programme les a grandement aidés à répondre à leurs besoins d'autonomie et atteindre leurs objectifs.

« [...] je pense vraiment que c'est un programme qui peut vraiment aider les jeunes qui partent des Centres Jeunesse. Au lieu de partir à 18 ans avec leur sac de poubelles, puis qu'en fin de compte on se retrouve en centre d'hébergement, ce n'est pas tout le temps le fun. Ou on va en appart et on n'a pas tout le temps les moyens de payer, on déménage toutes les 3 semaines parce qu'on a mal gérer notre budget, on ne savait pas que ça coûterait tant avoir un appart. Il y en a beaucoup qui pensent qu'un appart c'est, et c'était mon cas aussi, qu'un appart c'est genre payer le loyer, tu paies la bouffe et ça s'arrête là. Mais non, il faut que tu le meubles le logement. [...] L'hydro, tout ça, exactement. Des trucs auxquels on ne pense pas tout le temps. » (J7)

Sans le PQJ, les jeunes disent clairement qu'ils ne se seraient pas rendus où ils en sont actuellement. Certains disent qu'ils seraient à la rue, qu'ils seraient mal organisés, qu'ils n'auraient pas été aussi bien informés, qu'ils ne sauraient *« même pas faire un chèque »* (J9) ou qu'ils n'auraient pas poursuivi leurs études. Par exemple, une participante dit :

« Je ne serais peut-être pas rendue au niveau scolaire aujourd'hui que je suis rendue. J'aurais peut-être eu, à cause des difficultés avec ma mère, j'aurais peut-être virée mal. J'ai été chanceuse quand même de bien virer dans toutes les situations que j'ai vécues dans ma vie. Moi il m'a aidée au niveau scolaire, moral, surtout moral, au niveau de ma [relation avec ma] mère. Aujourd'hui, je pense que je ne serais même pas, tu sais, je serais en appartement pis je vivrais de l'anxiété toute seule. [...] Mais ça aurait été un autre chemin. Mais sans lui, non. Ça aurait été vraiment différent. » (J1)

4.2 Forces et limites du PQJ

Les jeunes soulignent également que le soutien et l'investissement des intervenants ont fait la différence dans leur cheminement et est une des forces du programme :

« C'est surtout le soutien. Vous êtes, [les intervenants], humains. Dans le sens que vous embarquez autant que nous dans ce qu'on vit. Pis ça on le ressent beaucoup, en tout cas moi je l'ai ressenti envers mon [intervenant] de PQJ. Quand vous vous investissez, c'est à 100 %. C'est comme pas à 50 %. [...] Dans mon cas ça a été vraiment " Go, vas-y fonce à 100 %, je vais t'appuyer en arrière ". Pour moi ça a été vraiment bénéfique. » (J1)

« Le lien qui se crée. Tu ne te sens pas abandonné. Tu te sens pas abandonné comme à mettons un oisillon piqué du nid. Tu fais comme un oisillon qui serait prêt à ce que tu voles. Pis un moment donné, tu vas voler tout seul. Mais quand tu sors direct après les CJ, oublie ça là, t'es habitué d'être dans ton nid. Genre après tu penses... t'as même pas le temps d'ouvrir tes ailes pis bang, tu tombes. Mais avec PQJ, c'est clair que parfois tu vas peut-être tomber, ou presque tomber, mais un moment donné tu vas te mettre à voler. » (J6)

La relation tissée avec l'intervenant est tellement significative que plusieurs jeunes disent souhaiter garder contact avec celui-ci. De plus, le fait que le programme soit volontaire et adapté en fonction des besoins est un point fort constaté par les jeunes. L'approche des intervenants est également très appréciée :

*« - Moi je dirais le genre d'accompagnement qu'ils font. C'est différent. (J2)
- Pis en quoi c'est différent? (I)
- En pas mal d'aspects. ... Leur attitude. (J2)
- [...] On dirait que [...], plein d'exemples pas rapport, comme à mettons un travailleur social ou un psychologue...on dirait qu'ils ressentent, pour la plupart, ils ressentent une espèce de besoin de super professionnalisme sérieux t'sais. Tandis qu'eux autres c'est plus relaxe. Tu te laisses plus aller. (J2) »*

Concernant les limites du PQJ, il semble évident, pour eux, que PQJ devrait être offert à davantage de jeunes et que la durée devrait être déterminée en fonction des besoins du jeune plutôt que de l'âge biologique.

*« - C'est sûr que c'est pratique, mais plus de monde devrait en bénéficier. (J8)
- Oui. (J7)
- C'est le seul point négatif que j'ai à dire vraiment. (J8)
- La seule limite de PQJ, que ce n'est pas accessible à tous? (I)
- Ça, ou que ceux qui en ressentent le besoin... qu'il y ait un temps maximum, mais que ce ne soit pas obligé d'être " 19 ans ça arrête " là. (J8)
- Ça pourrait aller jusqu'à 20 ou 21, mais si la personne dit qu'à 20 ans c'est correct, je suis bien comme ça, là ça s'arrête. (J7)
- Donc que ce soit adapté. (I)
- Adapté au cas par cas, car on a tous des besoins différents et des connaissances différentes. (J7) »*

Une jeune complète ces propos en expliquant pourquoi, selon elle, plus de jeunes en CJ devraient avoir accès au programme :

« [...] Ça l'aide vraiment pour [...] une fois que t'arrive à la majorité. Parce qu'ils [les intervenants PQJ] te préparent vraiment, tandis qu'au centre, ils sont vraiment plus fixés sur le moment présent. [...] Tandis que quand tu es à PQJ, tu commences dès que tu as 16 ans et ça n'arrête pas même après ta majorité, il est là et il t'accompagne. Tu as vraiment longtemps pour te préparer à ta majorité, savoir ce que tu veux faire... [...] Ça c'est vraiment aidant pour les jeunes qui sont placés jusqu'à la majorité. Parce que c'est bien beau penser au moment présent, oui les problèmes na na na... [...] Parce que peu importe le problème, je trouve que les autres intervenants, ils oublient un peu que la vie continue après. Ces jeunes-là sont

souvent ramassés tout seul. Si au moins ils les préparaient, comme les PQJ font, ça aiderait beaucoup plus de jeunes parce que juste là, la grosse difficulté, quand t'es enfant, c'est facile, on dit : va manger maintenant, va broser tes dents maintenant, tu y vas. Tu es tout encadré, il y a une routine qui est faite pour toi. Après y'a plus personne qui te dit lève-toi, va manger, va faire ton épicerie, va broser tes dents, va à l'école. C'est deux mondes différents. » (J13)

Enfin, les jeunes concluent sur la pertinence en répondant à la question : « Recommanderais-tu à d'autres jeunes de participer à PQJ? ». Leurs réponses sont alors unanimement « Oui », car le PQJ les a grandement aidés, en répondant à leurs besoins et en leur permettant de connaître les opportunités et les possibilités pour leur avenir.

« Parce que... parce que moi ça m'a sauvé vraiment. » (J6)

« Ça apporte beaucoup d'aide sur tes besoins à toi. » (J7)

« Pour le soutien qu'ils nous apportent plus qu'on le pense. On est quand même avec eux 3 ans, on crée des liens, ils apprennent à nous connaître, nous aussi on apprend à les connaître, sur un autre angle. » (J1)

« Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent faire. [...] Ils [les intervenants PQJ] peuvent voir les choses plus loin un peu. Sortir des alternatives que tu ne connais pas, des programmes que tu ne connais pas. » (J14)

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec



Unité d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en services sociaux
Installation Centre jeunesse de Québec

Novembre 2015